

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DESIGNATIONS	2
DELEGATIONS	2
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	3
<i>Mairie du 3^{ème} secteur</i>	3
<i>Mairie du 4^{ème} secteur</i>	3
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE	3
SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES	3
DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES	4
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	4
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC	4
<i>Manifestations</i>	4
<i>Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing d'avril 2012</i>	14
GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2011.....	16
GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OCTOBRE 2011.....	22
GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2011	25
GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2011.....	28
GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 FEVRIER 2012	35
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME	36
<i>Permis de construire du 16 au 30 avril 2012</i>	36
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL	39
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS	39
<i>Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011</i>	39

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DESIGNATIONS

12/3503 – Désignation de représentants titulaires et suppléants de la Ville de Marseille au Comité Technique Paritaire

Nous, Maire de MARSEILLE, Sénateur des BOUCHES-DU-RHONE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 83/634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84/53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 32 et suivants,
Vu le Décret n° 85/565 du 30 Mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la Délibération n° 85/576 AG du Conseil Municipal du 29 Octobre 1985 portant création du Comité Technique Paritaire de la Ville de Marseille et fixant à 30 le nombre de ses membres,

ARTICLE 1 Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants de la Ville de Marseille au Comité Technique Paritaire :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Monsieur Renaud MUSELIER
Madame Marie-Louise LOTA
Monsieur Richard MIRON
Monsieur Daniel HERMANN
Monsieur André CAMERA
Monsieur Yves MORAINÉ
Madame Arlette FRUCTUS
Madame Danièle SERVANT
Monsieur Jean-Claude GONDARD
Monsieur Henri SOGLIUZZO
Madame Marie-Josée MARIOTTI
Monsieur Jean DURAND
Madame Christine SUSINI
Monsieur Yves RUSCONI

REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Madame Marine PUSTORINO
Madame Jeanine IMBERT
Madame Nora REMADNIA-PREZIOSI
Monsieur Maurice REY
Monsieur Jean-Marc SOTTY
Monsieur Hervé MARIOTTI
Monsieur Jean-Charles LARDIC
Monsieur Frédéric ROBERT
Monsieur Christophe SOGLIUZZO

Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Monsieur Dominique ROFFIN
Monsieur Alain BONNARDEL
Monsieur Claude ROSSIGNOLO
Monsieur Philippe GIARD
Madame Corinne ROSMINI

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de veiller à l' exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville.

FAIT LE 26 AVRIL 2012

DELEGATIONS

12/144/SG – Délégation de : M. Jean-Louis TOURRET

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Jean-Louis TOURRET, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective, du mercredi 9 mai 2012 au vendredi 25 mai 2012 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 AVRIL 2012

12/161/SG – Délégation de : M. Daniel HERMANN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Daniel HERMANN, Adjoint délégué à l'Action Culturelle, aux Bibliothèques, aux Musées et au Muséum du vendredi 20 avril au vendredi 27 avril 2012 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :
Monsieur André MALRAIT, Adjoint au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 AVRIL 2012

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 3^{ème} secteur

12/002/3S – Délégation de signature de : Mme Alexandra INCHIERMAN

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26, et R.2122-10,

ARTICLE 1

Il est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Madame Alexandra INCHIERMAN, Adjoint Administratif de 2^e Classe, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes .

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 24 AVRIL 2012

Mairie du 4^{ème} secteur

12/001/4S – Délégation de signature de : Mme Anne-Marie GILLET

Nous, Maire d'Arrondissements (6^e et 8^e arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2122-18, L 2122-20 ET L 2511-28

Vu le Procès-Verbal d'installation du 31 Mars 2008

Vu la délibération du Conseil d'Arrondissements du 31 Mars 2008

Vu l'arrêté n°2008015-4S du 15 Avril 2008

ARTICLE UNIQUE : Il est mis fin aux délégations de :

Madame Anne-Marie GILLET
12ème Adjoint

en ce qui concerne :

Hygiène
Lutte contre le bruit
Prévention des risques sanitaires chez l'adolescent

en liaison avec l'Adjoint Délégué au Maire de la Commune

FAIT LE 26 AVRIL 2012

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES

12/184/SG – Reprise de terrains communs au Cimetière de Saint Louis

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu notre arrêté n° 08/139/SG en date du 7 avril 2008 déléguant aux fonctions de Conseiller Délégué aux Opérations Funéraires et Cimetières, Monsieur Maurice REY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'Article R.2223-5

Vu l'arrêté n° 02/107/SG en date du 14 mai 2002 portant Règlement Général des Cimetières Communales,

Vu l'arrêté n° 06/118/SG en date du 19 avril 2006,

Vu l'arrêté n° 12/095/SG en date du 19 mars 2012,

Considérant qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire ou terrain commun dont le délai d'occupation prévu par les dispositions réglementaires est arrivé à expiration.

ARTICLE 1

Les sépultures délivrées aux familles dans le Carré n° 3 - tranchée 1 à la tranchée 12 incluse du cimetière de Saint-Louis, selon les dispositions du service ordinaire ou terrain commun, dont la durée réglementaire de cinq années est parvenue à expiration, seront reprises par les Services Funéraires de la Ville de Marseille à compter du 30 juin 2012.

ARTICLE 2

Les familles concernées par ces dispositions sont invitées à procéder à l'enlèvement des objets funéraires, dont monuments, mausolées et signes funéraires dans le délai de trente jours succédant la publication et l'affichage en Mairie du présent arrêté, à la Conservation des Cimetières de la Ville de Marseille et à la porte principale du cimetière.

ARTICLE 3

Passé ce délai, la reprise des sépultures sera effectuée selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Opérations Funéraires, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les dispositions prévues à l'Article 2 des présents.

FAIT LE 2 MAI 2012

**DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES
PLAGES**
**12/166/SG – Désignation des membres de la
Commission « Sport à Marseille »**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/1217/SOSP du 15 décembre 2008
Vu la délibération n° 09/0632/SOSP du 29 juin 2009,
Vu la délibération n° 11/1007/SOSP du 17 octobre 2011 approuvant le lancement d'un dispositif « label Sport à Marseille » destiné au mouvement sportif local pour l'accompagnement, la mise en valeur des actions sportives et éducatives,
Vu l'arrêté n° 09/495/SG du 21 octobre 2009 désignant les membres de la Commission d'attribution du label « sport à Marseille »,
Vu l'arrêté n° 11/022/SG du 24 janvier 2011 complétant la liste des membres de la Commission d'attribution,
Considérant qu'il convient d'arrêter une nouvelle composition de cette Commission

ARTICLE 1 L'arrêté n° 11/022/SG, visé ci-dessus, est abrogé.

ARTICLE 2 La délibération n° 08/1217/SOSP du 15 décembre 2008 a fixé les grandes lignes de la Politique Sportive que la Ville de Marseille souhaite réaliser.
La délibération n° 11/1007/SOSP du 17 octobre 2011 approuve le lancement d'un dispositif « label Sport à Marseille » destiné au mouvement sportif local pour l'accompagnement, la mise en valeur des actions sportives et éducatives et autorise Monsieur le Maire à créer la Commission d'attribution composée ainsi qui suit :

Madame Valérie BOYER, Adjointe au Maire Déléguée au Grand Projet de Ville, Projets de rénovation Urbaine, Contrat urbain et Cohésion Sociale Politique de la Ville, ou son représentant.

Madame Danièle CASANOVA, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, Ecoles Maternelles et Primaires, ou son représentant.

Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire Déléguée aux Parcs et Jardins, Espaces Naturels, Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et le Stationnement, ou son représentant.

Madame Caroline POZMENTIER, Adjointe au Maire Déléguée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Police Municipale, Police Administrative, ou son représentant.

Madame Catherine CHANTELOT, Adjointe au Maire à la Jeunesse et aux Animations dans les Quartiers, ou son représentant.

Monsieur Richard MIRON, Adjoint au Maire chargé aux Sports, Equipements Sportifs, Développement du Sport pour Tous, ou son représentant.

Monsieur Patrick PADOVANI, Adjoint au Maire aux Personnes handicapées, Toxicomanie, Sida, Comité d'Hygiène et de Sécurité, Médecine du Travail et Plan Alzheimer, ou son représentant.

Monsieur Didier REAULT, Conseiller Municipal délégué à la Mer, Plages, parc national des Calanques, ou son représentant.

Monsieur Jacques CARTIAUX, Directeur régional de la Jeunesse des Sports, et de la Cohésion Sociale, ou son représentant.

Monsieur Dominique ABADIE, Président du Comité Départemental Olympique, ou son représentant.

FAIT LE 24 AVRIL 2012

**DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE
PROXIMITE**
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC
Manifestations
**12/140/SG – Organisation de la Fête du 1^{er} mai sur
le Parc Françoise Billoux par la Mairie des 15^{ème}
et 16^{ème} arrondissements**

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.
Vu la demande présentée par la « Mairie des 15^e et 16^e arrondissements » sise 246, rue de Lyon – 13015 MARSEILLE, représentée par Monsieur Malik BENMAZOUZ.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la « Mairie des 15e et 16 arrondissements » sise 246, rue de Lyon – 13015 MARSEILLE, représentée par Monsieur Malik BENMAZOUZ, à installer 4 villages, 4 tentes 2m x 2m, 20 tables, 350 chaises, 1 mur mobile 3m x 3m, une scène de 10m x 10m, 15 panneaux d'exposition de 2m x 1,2m, 1 buvette sur le Parc F Billoux 13015 Marseille dans le cadre de la « FETE DU 1ER MAI », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 1ER MAI 2012 DE 12H00 A 18H00

MONTAGE LE 29 AVRIL 2012 DE 14H00 A 20H00
LE 30 AVRIL 2012 DE 08H00 A 22H00
LE 1ER MAI 2011 DE 07H00 A 12H00

DEMONTAGE LE 1ER MAI 2011 DE 18H00 A 00H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPLETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 AVRIL 2012

12/150/SG – Stationnement d'une caravane et de deux camions avenue du Corail par la SARL LOISIRS AMUSEMENTS

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par la « SARL LOISIRS AMUSEMENTS » domiciliée chemin du Capou – 93600 Fréjus et représentée par Monsieur Rudy MAURY.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la « SARL LOISIRS AMUSEMENTS » domiciliée chemin du Capou – 93600 Fréjus et représentée par Monsieur Rudy MAURY, le stationnement d'une caravane et deux (2) camions techniques avenue du Corail entre l'école de la Marine et le square Paul SIMON – 13008 MARSEILLE, dans le cadre de l'installation de la « GRANDE ROUE » conformément au plan ci-joint.

Du lundi 09 avril 2012 au jeudi 04 octobre 2012

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie,

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours,

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier des personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPLETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 13 AVRIL 2012

12/154/SG – Organisation de la Chasse aux Œufs solidaire sur le parc du Palais Longchamp par le Secours Populaire Français

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.
Vu la demande présentée par le «SECOURS POPULAIRE FRANCAIS» domicilié : 46, rue de Locarno – 13005 MARSEILLE et représentée par Madame Lysia BESSELANCE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise le «SECOURS POPULAIRE FRANCAIS» domicilié : 46, rue de Locarno – 13005 MARSEILLE et représentée par Madame Lysia BESSELANCE., à installer des stands composés de 10 tables, 20 chaises sur le plateau du parc du Palais Longchamp dans le cadre de la « CHASSE AUX OEUFS SOLIDAIRE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 18 AVRIL 2012 DE 09H00 A 17H00

MONTAGE : LE 18 AVRIL 2012 DE 08H30 A 09H00

DEMONTAGE : DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 AVRIL 2012

12/156/SG – Organisation de la Tournée Vahiné sur l'Escale Borély par la Société Strada Marketing

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par la société «STRADA MARKETING» domiciliée :269, rue Duguesclin – 69003 LYON et représentée par Mademoiselle Emilie COLONNA CESARI.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la société «STRADA MARKETING» domiciliée :269, rue Duguesclin – 69003 LYON et représentée par Mademoiselle Emilie COLONNA CESARI, à installer un studio extensible sur une surface de 70 m² sur la zone 2 de l'Escale Borély dans le cadre d'une opération promotionnelle pour la marque « VAHINE », en cohabitation avec la kermesse et la grande roue, conformément au plan ci-joint. Aucune vente n'est autorisée. Dégustation de produits VAHINE uniquement dans le cadre des animations et auprès de public venant sur le dispositif ou à ses abords immédiats sans échantillonnage massif.

MANIFESTATION : LE 05 MAI 2012 DE 11H00 A 18H00

MONTAGE : LE 05 MAI 2012 DE 09H00 A 11H00

DEMONTAGE : LE 05 MAI 2012 DE 18H00 A 20H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 AVRIL 2012

12/162/SG – Organisation de la Tournée Mcdo Kids Sport sur l'Escale Borély par l'agence ALICE AMUSEMENTS

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'agence « ALICE EVENEMENTS » sise 24, rue St Victor – Maison de la Mutualité – 75100 PARIS, représentée par Mademoiselle Stéphanie LANSIAUX.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « ALICE EVENEMENTS » sise 24, rue St Victor – Maison de la Mutualité – 75100 PARIS, représentée par Mademoiselle Stéphanie LANSIAUX à installer un village sportif composé de 2 arches gonflables, de 2 tentes de 6m x 3m, de 7 tentes de 3m x 3m, d'un dôme central de 8m x 8m, 1 piscine de 10m x 5m sur la zone 2 de l'Escale Borély en cohabitation avec la kermesse et la grande roue dans le cadre de la « TOURNEE MCDO KIDS SPORT », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 21 AVRIL 2012 DE 09H30 A 18H00

MONTAGE : LE 20 AVRIL 2012 DE 14H00 A 18H00

DEMONTAGE : LE 21 AVRIL 2012 DE 18H00 A 22H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 23 AVRIL 2012

12/163/SG – Organisation du festival tendance Clown sur le parc du Palais Longchamp par la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par la «MAIRIE DES 4E ET 5E ARRONDISSEMENTS EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CITY ZEN CAFE» domiciliée : 13, square Sidi Brahim – 13005 MARSEILLE et représentée par Monsieur Thierry PEIFFER.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la «MAIRIE DES 4E ET 5E ARRONDISSEMENTS EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CITY ZEN CAFE» domiciliée : 13, square Sidi Brahim – 13005 MARSEILLE et représentée par Monsieur Thierry PEIFFER, à installer 15 tables, 40 chaises sur le parc du Palais Longchamp dans le cadre du « FESTIVAL TENDANCE CLOWN », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 28 AVRIL 2012 DE 09H00 A 18H30

MONTAGE : LE 28 AVRIL 2012 DE 08H00 A 09H00

DEMONTAGE : LE 28 AVRIL 2012 DE 18H30 A 19H30

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 23 AVRIL 2012

12/164/SG – Organisation du festival tendance Clown sur le parc de la Maison Blanche par la Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.
Vu la demande présentée par la «MAIRIE DES 9E ET 10E ARRONDISSEMENTS» domiciliée : 150, bd Paul Claudel – 13009 MARSEILLE et représentée par Monsieur Gérard TOUBIANA.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la «MAIRIE DES 9E ET 10E ARRONDISSEMENTS» domiciliée : 150, bd Paul Claudel – 13009 MARSEILLE et représentée par Monsieur Gérard TOUBIANA, à organiser un spectacle sur le parc de la Maison Blanche dans le cadre du « FESTIVAL TENDANCE CLOWN».

MANIFESTATION : LE 29 AVRIL 2012 DE 15H00 A 17H00

MONTAGE ET DEMONTAGE : LE MEME JOUR

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :
Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 23 AVRIL 2012

12/167/SG – Installation de la Grand Roue sur l'Escale Borély par la SARL LOISIRS AMUSEMENTS

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.
Vu la demande présentée par la «SARL LOISIRS AMUSEMENTS» domiciliée chemin du Capou – 93600 Fréjus et représentée par Monsieur Rudy MAURY souhaitant installer « UNE GRANDE ROUE ».

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la « SARL LOISIRS AMUSEMENTS » domiciliée chemin du Capou – 93600 Fréjus et représentée par Monsieur Rudy MAURY, à installer « UNE GRANDE ROUE » sur le domaine public de l'Escale Borély, conformément au plan ci-joint.

Montage Du lundi 16 avril 2012 au jeudi 03 mai 2012

Ouverture au public : Du samedi 05 mai 2012 au dimanche 30 septembre 2012

Démontage : Du lundi 1er octobre 2012 au vendredi 05 octobre 2012

Les heures d'ouverture et de fermeture de la grande roue sont fixées comme suit :

Tous les jours de 10H00 à 23H00.

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

L'installation de la grande roue ne devra en aucun cas perturber ou gêner l'installation et l'exploitation des terrasses de bars et restaurants régulièrement autorisées sur le site.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie,

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours,

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier des personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 L'exploitant forain devra répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage.

Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation de la Grande Roue par le Groupe de Sécurité en présence de la Direction de la Prévention de la Sécurité du Public, rapport d'intervention de l'étude de sol et contrôle par un vérificateur agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni à recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

ARTICLE 5 Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fête.

ARTICLE 6 : PROPRIETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 AVRIL 2012

12/169/SG – Organisation de la tournée « BEN & JERRY'S » sur le square Léon Blum

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'agence « Flashpoint Events – Une agence américaine » domiciliée 21, avenue de la république – 92120 Montrouge, représentée par Monsieur Nicolas BOUVET, Président.

ARTICLE 1 : La Ville de Marseille autorise l'agence « Flashpoint Events – Une agence américaine » domiciliée 21, avenue de la république – 92120 Montrouge, représentée par Monsieur Nicolas BOUVET, Président. à installer deux (2) véhicules dans le cadre de la tournée « Ben & Jerry's » sur le Square Léon Blum, entre la Mairie de secteur et le kiosque à musique.

Manifestation: Vendredi 11 mai 2012 de 10H00 à 14H00, montage et démontage inclus.

Samedi 12 mai 2012 de 10H00 à 14H00, montage et démontage inclus.

La manifestation devra être démontée chaque jour.

La manifestation ne devra en aucun cas perturber ou gêner l'installation, le déroulement et le nettoyage du marché présent sur le square Léon Blum le samedi matin.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5: Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 AVRIL 2012

12/170/SG – Organisation de la tournée « BEN & JERRY'S » sur le cours Julien

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'agence « Flashpoint Events – Une agence américaine » domiciliée 21, avenue de la république – 92120 Montrouge, représentée par Monsieur Nicolas BOUVET, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « Flashpoint Events – Une agence américaine » domiciliée 21, avenue de la république – 92120 Montrouge, représentée par Monsieur Nicolas BOUVET, Président. à installer deux (2) véhicules dans le cadre de la tournée « Ben & Jerry's » sur le Cours Julien sous les pergolas.

Manifestation: Vendredi 11 mai 2012 de 14H00 à 20H00, montage et démontage inclus.

Samedi 12 mai 2012 de 14H00 à 20H00, montage et démontage inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur le Cours Julien.

La manifestation devra être démontée chaque jour.

La manifestation ne devra en aucun cas perturber ou gêner l'installation, le déroulement et le nettoyage du marché présent sur le Cours Julien du lundi au samedi.

ARTICLE 3 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

La trame circulaire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises... (de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention). En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches d'incendie et une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 L'installation ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties du parking souterrain ainsi que l'accès à leurs moyens de secours.

Les installations ne doivent pas gêner la mise en station des échelles aériennes des marin-pompiers sur les voies latérales en cas de sinistre.

Les hydrants qui se trouvent sur site doivent être libres de tout encombrements et accessible en permanence, de jour comme de nuit.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 AVRIL 2012

12/178/SG – Organisation d'une manifestation autour du rire sur la pelouse de David par l'association En Chemins

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.
Vu la demande présentée par l'association « EN CHEMINS » sise 18, rue du lycée Périer – 13008 MARSEILLE, représentée par Madame Corinne VIGNE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « EN CHEMINS » sise 18, rue du lycée Périer – 13008 MARSEILLE, représentée par Madame Corinne VIGNE, à organiser un rassemblement sur la pelouse à David 13008 Marseille, à proximité du poste de secours dans le cadre de la « MANIFESTATION AUTOUR DU RIRE ».

MANIFESTATION : LE 06 MAI 2012 DE 11H00 A 11H30

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 AVRIL 2012

12/178/SG – Organisation d'une manifestation sportive sur le parc de Luminy par le Comité Départemental des Clubs Alpains

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la

réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par le «COMITE DEPARTEMENTAL DES CLUBS ALPINS» domicilié : 11, quai de Rive Neuve – 13007 MARSEILLE et représenté par Monsieur Bernard HAMEL.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise le «COMITE DEPARTEMENTAL DES CLUBS ALPINS» domicilié : 11, quai de Rive Neuve – 13007 MARSEILLE et représenté par Monsieur Bernard HAMEL, , à installer 12 tables de 1m x 0,60m, des chaises et un mur mobile de 3m x 3m sur le parc municipal de Luminy dans le cadre d'une « MANIFESTATION SPORTIVE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 06 MAI 2012 DE 10H00 A 17H00

MONTAGE : LE 06 MAI 2012 DE 08H00 A 10H00

DEMONTAGE LE 06 MAI 2012 DE 17H00 A 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 AVRIL 2012

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing d'avril 2012

D.G.P.P. - POLICE ADMINISTRATIVE AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING DU MOIS D'AVRIL 2012

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)

Susp : Suspension

AUTORISATION°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM – N° 12/12	MR BALTAYAN Michel	BAR BERARD	7 RUE ST BAZILE 13001	03/04/2012	4 MOIS
AFET- N°162/12	MME RICHARD Sandra	ESPACE LATIN	10 RUE PAVILLON 13001	03/04/2012	JUSQU A 4H00
AMA – N°173/12	MR STOICAN Catalin	MYSTIK&SECRET	141 ROUTE LEON LACHAMP 13009	03/04/2012	4 MOIS
AM – N°175/12	MR LELOUP Thierry	LATTE	16 RUE DE L EVECHE 13002	03/04/2012	6 MOIS
AMA –N°178/12	MR MORICELY Jean	MAISON DE LA MER/ ASPTT	1 PORT DE LA POINTE ROUGE 13008	16/04/2012	6 MOIS
AM – N°187/12	MR ASTIER Vincent	VAPIANO	20 AV DU PRADO 13006	16/04/2012	6 MOIS
AMA – N°180/12	MR GINESTET Michel	ALPHA VISA CONGRES	624 RUE DES GLEZES 34070 MONTPELLIER	13/04/2012	JUSQU A 3H00
AMA N°193/12	MR RICORDEAU Frédéric	RIVER PUB	162 AVENUE DE MAZARGUES 13008	13/04/2012	6 MOIS
AM N°194/12	MR ADJEDJ Mickael	LE SIXTY	1 BD LEAU 13008	13/04/2012	6 MOIS
AM – N°610/11	MR MERCIER Jacques	BRASSERIE LA FRICHE	16 RUE JOBIN 13003	26/04/2012	4 MOIS
AM – N°611/11	MME GHEZMIR Joughème	CHEZ NONO	61 AV ROGER SALENGRO 13003	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 643/11	MR BAERST Franck	CA BLANCA	53 RUE Saint Pierre 13005	26/04/2012	4 MOIS
AMA – N° 13/12	MR DJERAHIAN Jean Claude	BLACK UNICORN	176 BD CHAVE 13005	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 25/12	MR PEREZ Lionel	L'AUTHEMTIK	56 RUE D'ITALIE 13006	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 32/12	MR PEAUDEAU Eric	LE BIKINI	1 RUE BRETEUIL 13006	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 46 / 12	MR TREMBLET Jérôme	HOTEL BALLADINS MARSEILLEST CHARLES	28 BD D'ATHENES 13001	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 53/12	MR EL AKABAOUI Said	LA BELLE EQUIPE	3 BD DE LA CORDERIE 13007	26/04/2012	4 MOIS
AMA – N° 56/12	MR LAMBERT Alain	LE TURF	412 AV DE MAZARGUES 13008	26/04/2012	6 MOIS
AM – N° 63/12	MR TERREIN Regis	LA CANTINE DES DOCKS	63 BD ROGER SALENGRO 13002	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 64/12	MR HASSOUN William	LE KIKAR	35 RUE ST SUFFREN 13006	26/04/2012	4 MOIS
AM – N° 68/12	MR MAIORANA Mathieu	SERAFINA	315 CORNICHE KENNEDY 13007	26/04/12	4 MOIS
AM – N°199/12	MME KEUDJIAN Nathalie	BAR CILICIE	34 BD DES GRANDS PINS 13010	26/04/12	6 MOIS
AM – N°206/12	MR FERRE Jean Max	BAR TERMINUS	2 PLACE CAIRE 13012	26/04/12	6 MOIS
AMA N°208/12	MME LARCHER Stéphanie	NEW SHIVAS 97	26 RUE FRANCOIS MAURIAC 13010	26/04/12	3 MOIS ESSAI
AM – N°216/12	MR HACHANI Mehdi	SUNSET	205 RUE PARADIS 13006	26/04/12	4 MOIS
AM – N°484/11	MR LACOSTE Mickael	LES TERRASES DU PHOCEEN	RUE HENRI COCHET 13009	27/04/12	4 MOIS
AM – N°639/11	MLLE FERNANDEZ Adeline	BRASSERIE DE LA PLAGE	97 AV DE LA MADRAGUE DE MONTERDON 13009	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 648/11	MR PATENOTTE Georges	CASA DEL CAMPO	34 PLACE AUX HUILES 13001	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 2/12	MR WAROT Jérôme	LE JEROME	286 BD DU REDON 13009	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 7/12	MR DI MARINO Julien	LE 27	27 AV DU PRADO 13008	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 17/12	MME AGHVANIAN Marianna	DON PIZZAILO	72 AV DE MAZARGUES 13008	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 27/12	MLLE DIFALLAH Fatima	COMPTOIR FOCH	45 RUE CAMILLE JULLIAN 13004	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 22/12	MR BARKATS Charley	LE LOCARNO	46 QUAI DU PORT 13002	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 30/12	MME EL IDRISSE Saadia	MANARA	20 RUE BELLE DE MAI 13003	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 37/12	MR ASSORIN Georges	AU CHABROT	88 CHEMIN DE LA BAUME LOUBIERE 13013	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 44/12	MR BESNAINOU Mickael	LE VILLAGE	73 COURS JULIEN 13006	27/04/12	4 MOIS

AM – N° 55/12	MR SEFARIAN Christian	LE NUMBER ONE	1 BD BANON 13001	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 61/12	MR OSTENG Jimmy	LE PIAZZA CAFFE	8 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 74/12	MR NACCACHE Jacques	LE NEWJACK	12 RUE DU CAPITAINE DESSEMOND 13007	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 76/12	MLLE CHAILAN Laëtitia	AU PAILLON D'OR	26 RUE FRANCOUS MAURIAC 13010	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 99/12	MR STRAFACE Claude	L'A COTE	4 PLACE NOTRE DAME DU MONT 13006	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 80/12	MR BENDALLA Ali	BARAKI	1 RUE TILSIT 13006	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 85/12	MR BENHELAL Sofiane	LE JULIEN	4 COURS JULIEN 13006	27/04/12	4 MOIS
AM – N° 219/12	MR AITELLI Charles	BAR DES PLATANES	115 BD BOISSON 13004	27/04/12	6 MOIS
AM – N° 220/12	MR PIEAU David	LE DUKE	59 RUE D'ENDOUME 13007	27/04/12	PERMANENT

**GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
16 SEPTEMBRE 2011**

DELIBERATION N° 2011/26

OBJET Programme de réussite éducative – Programmation annuelle 2011 – Adoption de la 1^{ère} série d'actions

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté par délibération n° 2005/013 du 30 septembre 2005 la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Educative de Marseille entre l'Etat et le GIP. Le Programme de Réussite Educative sur le territoire marseillais est conçu pour s'intégrer et s'articuler au Volet « Education » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Au terme de cette convention, le Groupement a été désigné comme maître d'œuvre de ce Programme.

Comme pour le CUCS, la reconduction de ce dispositif a été confirmée par Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville le 6 février 2009 et les crédits afférents à ce programme ont été inscrits au budget triennal de l'Etat, pour 2010 et 2011.

L'objectif des programmes de réussite éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, les enfants et adolescents, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Le Programme de Réussite Educative se définit comme suit :

- Un projet d'accompagnement et de soutien personnalisé,
- Un projet de mise en réseau des professionnels autour d'enfants (2 à 16 ans) identifiés sur un territoire déterminé, pour apporter des réponses éducatives et de socialisation hors temps scolaire, dans le cadre d'un parcours individualisé de Réussite Educative.

A ce titre, le Groupement est chargé :

- De veiller à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative local,
- De proposer la répartition des crédits affectés aux dispositifs de Réussite Educative,
- D'animer les équipes de Réussite Educative,
- D'évaluer le Programme de Réussite Educative (dispositif et actions financières).

C'est dans ce cadre que le Conseil d'Administration du 24 avril 2011 a adopté par délibération n° 2011/022 la convention financière pour le Programme de Réussite Educative entre l'ACSE et le GIP ; le montant de la dotation 2011 s'élève à 1 223 887 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, un appel à projets spécifique est lancé annuellement par les Equipes de Réussite Educative.

Il permet le montage et le financement des projets associatifs intervenant sur les champs éducatif, sanitaire et social et vers lesquels les enfants suivis en parcours individuels PRE pourront être orientés.

Aujourd'hui à la suite des décisions arrêtées lors du Comité Technique PRE du 7 juillet 2011 et en application de l'article 19-1 des statuts du Groupement, il revient au Conseil d'Administration du GIP de voter l'attribution des subventions proposées au titre de la 1^{ère} série d'actions de fonctionnement 2011 du Programme de Réussite Educative, retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Cette première série d'actions du Programme de Réussite Educative est financée par la dotation de l'ACSE pour un montant de 361 805 €.

Il est proposé d'adopter la première série d'actions 2011 du Programme de Réussite Educative, pour un total de 361 805 € portés par l'ACSE.

Le Directeur du GIP, est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projets.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/27

OBJET Programmation annuelle du Contrat urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2011 – Adoption de la 4^{ème} série d'actions de fonctionnement

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2004, les statuts constitutifs du GIP pour la gestion de la Politique de la Ville ont été modifiés. Ils précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « pour décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille, mis en œuvre pour la période 2007-2009, est arrivé à échéance le 31 décembre 2009 et a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 en application de la circulaire du 5 juin 2009 cosignée par le Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et par la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville. Le CUCS de Marseille a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 par délibération n° 09/1224/EHDV du 14 décembre 2009.

La circulaire du 8 novembre 2010 est venue confirmer la prolongation des CUCS pour une période de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2014. Parallèlement, l'Etat a souhaité sur un nombre de sites limités et sur les champs thématiques de l'éducation, l'emploi et la sécurité, lancer des expérimentations sur la mobilisation des politiques de droit commun. C'est dans ce cadre que la Ville de Marseille s'est portée candidate à cette expérimentation. Les sites St Mauront- Belle Vue- Cabucelle (en ZUS) et Pont de Vivaux/Est Marseillais, la Sauvagère (en CUCS hors ZUS) ont été retenus et feront l'objet d'un avenant expérimental.

Dans ce cadre et concernant l'Etat, la première convention financière 2011 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, a été adoptée par le Conseil d'Administration du 4 avril 2011. Le montant de cette première dotation s'élève à 5 353 000 € dont 4 426 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS.

Cette 1^{ère} convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2011.

Concernant la Ville de Marseille, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière 2011 entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et la Ville de Marseille par délibération N°10/1233/DEVD du 6 décembre 2010. Cette convention a été adoptée par le GIP lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2011. Par délibération N°11/1233/DEVD du 4 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention financière n°11/0331. Cet avenant a été adopté par le Conseil d'Administration du 26 avril 2011. Il détermine le montant de la dotation versée par la Ville de Marseille au GIP pour les frais de fonctionnement du CUCS et la Programmation annuelle 2011 tels qu'ils apparaissent sur l'EPRD du GIP voté le 3 décembre 2010. Cette dotation se décline de la façon suivante :

- 3 553 586 € permettant l'attribution par le GIP de subventions auprès des porteurs de projet retenus au titre de la programmation 2011 du CUCS pour la part de la Ville.
- 331 150 € correspondant aux frais de structures et aux frais de personnel contractuels du Groupement.

Enfin, il convient de rappeler que pour 2011, le GIP a adopté trois séries d'actions de fonctionnement à ce jour :

- une première série d'actions, par délibération n° 2011/04 du 14 février 2011, qui portait sur le complément du co-financement de 4 postes d'adultes relais ainsi que les soldes (pour la part Ville de Marseille) d'actions associatives 2009. Le montant de la 1^{ère} série s'élevait à 34 163 € et a été imputé sur la dotation de la Ville de Marseille
- une 2^{ème} série d'actions de la Programmation du CUCS 2011 votée au CA du 4 avril 2011 (délibération n° 2011/009) d'un montant total à 7 376 390 €, soit une participation financière de l'ACSE de 4 190 804 € et de la Ville de Marseille de 3 185 586 €.

- la 3^{ème} série d'actions de fonctionnement adoptée au CA du 29 avril 2011 (délibération n° 2011/013) d'un montant de 75 330 €, soit une participation financière de l'ACSE de 21 000 € et de la Ville de Marseille de 54 330 €. Cette 3^{ème} série portait notamment sur le financement de 3 postes d'adultes relais, 3 projets de l'association Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture et 7 actions CUCS 2011 figurant dans la première programmation CUCS arrêtée lors du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 31 mars 2011.

Il en est de même pour la 4^{ème} série présentée aujourd'hui. Il s'agit des actions retenues au Comité de Pilotage du 31 mars dernier, mais pour lesquelles le porteur de projet n'avait pas déposé de dossier administratif complet à ce moment-là.

Par ailleurs, la 4^{ème} série d'actions porte sur le financement de 6 postes d'adultes relais portés par les associations :

- Union Locale 13/14 de la Consommation et Cadre de Vie : « accompagnement des locataires » - Cité St Joseph (3^{ème} tranche/ 3^{ème} année),
- Union Locale 13/14 de la Consommation et Cadre de Vie : « relations écoles familles » (3^{ème} tranche/ 3^{ème} année),
- Union locale CLCV des 13^è et 14^è arrondissements : « relations écoles familles » (4^{ème} tranche/ 1^{ère} année),
- Promotion de l'Ingénierie Socio- Educative : « relations écoles familles » (1^{ère} tranche/ 2^{ème} et 3^{ème} années),
- CCO-Centre Social Romain Rolland : « médiation école famille quartier » (1^{ère} tranche/ 2^{ème} et 3^{ème} années),
- Destinations Familles : « relations écoles familles » (1^{ère} tranche, 2^{ème} année).

Ces subventions correspondent au co-financement pour la part Ville de 10% du coût annuel du SMIC de postes d'Adultes Relais conventionnés par l'Etat et financés à hauteur de 80%.

De manière générale, il convient de préciser que chaque action fait l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP.

La 4^{ème} série d'actions de fonctionnement s'élève au total à 65 017 €. Elle porte sur une participation financière de l'ACSE, pour 23 000 € et de la Ville de Marseille, pour 42 017 €, dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP.

En conséquence, il a été proposé d'adopter la 4^{ème} série d'actions telle que déterminée dans la liste ci-jointe ; les subventions de fonctionnement au titre de cette série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé ». Leur montant total s'élève à 65 017 €, soit 42 017 € pour la part Ville de Marseille et 23 000 € pour la part ACSE.

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/28

OBJET Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2011 – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière du 2 mai 2011 entre l'ACSE et le GIP

Par délibération n°2011/009 du 4 avril 2011, le Conseil d'Administration du GIP a approuvé la convention financière 2011 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » du 2 mai 2011 référencée 13161611 DS01 1513P 3725 entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Cette convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2011. Elle s'élève à 5 353 000 € et elle se décline de la façon suivante :

- 4 426 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS.

- 926 202 € correspondant à un premier acompte pour le pilotage et l'animation sur un montant total sollicité auprès de l'ACSE de 998 929 € au titre de l'année 2011, pour ce poste ; le solde correspondant au financement par l'ACSE de 2 postes d'agent de développement « projet urbains » avait été renvoyé à la question de leur évaluation au sein du dispositif opérationnel du CUCS, après une première période de mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2011 a validé l'évaluation intermédiaire des postes d'agents de développement projets urbains du CUCS et le principe du financement par l'ACSE de 2 postes d'agents de développement projets urbains au sein du GIP Politique de la Ville à compter de 2011.

Pour faire suite à cette décision, il a été proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 2 mai 2011 référencée 13161611 DS01 1513P 3725 entre le GIP et l'ACSE d'un montant de 72 727 €, correspondant au financement de ces 2 postes.

Madame BOYER, Présidente du GIP, est autorisée à signer cet avenant.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/29

OBJET Adoption des conventions financières 2011 entre l'ACSE et le GIP et la Ville de Marseille et le GIP pour la mise en œuvre des ateliers Santé ville

En qualité de maître d'œuvre général du CUCS et dispositifs Politique de la Ville associés, le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville a été chargé de la mise en œuvre du dispositif des Ateliers Santé Ville à la suite de la décision du Comité de Pilotage Local restreint des ASV du 20 octobre 2006. Dans ce cadre, deux postes de coordonnateurs ASV pour Marseille Centre et Nord ont été créés, ainsi qu'un poste de secrétariat, par décision du Conseil d'Administration n° 2006/037 du 8 décembre 2006.

Suite à la décision du Comité de Pilotage Local du Plan Local de Santé Publique (PLSP) du 1er octobre 2007, le Conseil d'Administration, par délibération du 16 octobre 2007, a décidé, d'une part, de renforcer ce dispositif en recrutant un 2^{ème} coordonnateur ASV Marseille Nord et d'autre part, la thématique santé mentale apparaissant prioritaire, de créer un poste de coordonnateur ASV Santé Mentale.

À ce jour, le dispositif ASV comprend donc une secrétaire, trois coordonnateurs territoriaux et un coordonnateur thématique « santé mentale ».

Les objectifs suivants sont développés dans le cadre des ASV :

- réduire les inégalités en matière d'accès aux soins,
- développer des actions envers les jeunes adultes en situation de grande précarité,
- réduire les conduites à risques chez les jeunes de 10/16 ans,
- favoriser les approches pluri-partenariales en santé mentale,
- promouvoir l'éducation à la santé (éducation à la sexualité, à la santé nutritionnelle, à l'hygiène bucco-dentaire, développement des compétences psychosociales des jeunes scolarisés),
- favoriser la cohérence et la continuité des actions dans le domaine de la santé.

La Ville de Marseille et l'ACSE contribuent au financement du dispositif opérationnel des Ateliers Santé Ville.

La contribution de la Ville de Marseille porte sur les 4 postes de coordonnateurs, le poste de secrétariat et le fonctionnement du dispositif. Sa participation est fixée en 2011, à 125 000 €, soit 48% du coût de revient du dispositif. Ainsi, par délibération n° 11/0664/SOSP du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière ASV 2011 avec le GIP.

Par ailleurs, l'ACSE s'est engagée à financer chaque poste de coordonnateur ASV à hauteur de 30 000 €, soit 120 000 € par an.

Compte tenu de ces différents éléments, il a été proposé d'approuver d'une part, la convention financière entre l'ACSE et le GIP pour un montant de 120 000 € et d'autre part, la convention financière entre la Ville de Marseille et le GIP d'un montant de 125 000 € pour le financement du dispositif ASV 2011.

Madame Valérie BOYER, Présidente du GIP, est autorisée à signer les deux conventions correspondantes.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/30

OBJET Convention de mise à disposition des moyens logistiques, locaux, matériels, logiciels entre la Ville de Marseille et le GIP pour la gestion de la politique de la ville pour l'exercice 2012

Le GIP constitue l'instance juridique et financière de pilotage et de mise en oeuvre du Programme d'Actions du CUCS pour la Ville de Marseille et l'Etat. Il a en charge la gestion et l'animation des équipes opérationnelles du CUCS et les dispositifs qui lui sont rattachés.

La Ville de Marseille et l'Etat lui attribuent les moyens nécessaires, financiers, matériels ou humains pour mener à bien ces missions.

L'avenant n°3 aux statuts du Groupement précise dans son article 10, que les contributions des membres aux activités et aux charges du Groupement sont déterminées dans un protocole réactualisé annuellement par avenant.

Ce protocole détermine les contributions des membres, en l'occurrence l'Etat et la Ville de Marseille, au financement du GIP de l'année écoulée. Le protocole est adopté par le Conseil d'Administration du GIP avant le 31 décembre de l'année qui suit.

Pour le CUCS, les moyens affectés au GIP par l'Etat sont constitués de dotations financières, soit en 2011, 5 425 727 €

La participation de la Ville de Marseille au groupement comprend 3 natures de moyens :

- une subvention annuelle pour 2011 d'un montant de 3 884 736 €,
- la mise à disposition de personnel municipal par convention n°100633 du 21 juin 2010, soit au 31 décembre 2010, 55 agents municipaux mis à disposition du GIP, représentant un coût de revient de 2 080 412 €,
- la mise à disposition de moyens en nature : logistique, locaux, matériels, logiciels, véhicules de service...

La convention qui vous est présentée aujourd'hui a pour objet de déterminer et de valoriser les contributions en nature de la Ville de Marseille au GIP sous la forme de mise à disposition de moyens, et ce, à compter de l'année 2010.

En effet, antérieurement, les moyens logistiques utilisés par le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville étaient rattachés au service municipal de la Politique de la Ville et valorisés dans le protocole annuel des contributions des membres au fonctionnement annuel du GIP.

Les missions de la Direction municipale de la Politique de la Ville dans le cadre de la Réforme Générale des Moyens Municipaux, ayant été transférées au Groupement, la présente convention vise à organiser le transfert juridique au Groupement de la jouissance de l'ensemble des moyens matériels lui permettant d'assurer la continuité des services et le fonctionnement de la structure.

Ces moyens constituent l'apport initial de la Ville et sont recensés dans l'inventaire annexé à la convention de mise à disposition des moyens présentée aujourd'hui.

Concrètement, il s'agit pour les services municipaux de fournir, soit en application de contrats, conventions, accords existants (marchés d'entretien, prestations diverses de maintenance, fournitures de produits, services...) soit à la demande particulière du GIP, les moyens en matériel (équipements informatiques, bureautiques, audiovisuels, véhicules de service...), locaux, produits divers et les services nécessaires au bon fonctionnement du GIP Politique de la Ville.

Les biens décrits dans cette annexe font l'objet d'une mise à disposition pour la durée du GIP. La Ville en reste propriétaire et s'engage à en assurer la maintenance, l'exploitation, le renouvellement et en compléter la liste au besoin, sur demande du GIP Politique de la Ville validée par la Ville de Marseille.

La valorisation de ces apports en nature sera incluse dans le protocole annuel des contributions des membres au fonctionnement du GIP pour le compte de la Ville de Marseille.

Pour 2010, l'estimation de ces apports en nature s'élève à 431 709,32 €

Il a été proposé d'adopter la convention de mise à disposition des moyens logistiques, locaux, matériels, logiciels entre la Ville de Marseille et le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville qui détermine l'inventaire des moyens mis à disposition par la Ville auprès du GIP et leur évaluation pour l'exercice 2010.

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/31

OBJET Avenant n°2 à la convention financière 2011 n°11/0331 du 8 mars 2011 entre la Ville de Marseille et le GIP pour la gestion de la politique de la ville - Attribution d'une subvention pour le remboursement des rémunérations et charges sociales des agents municipaux mis à disposition du Groupement relatives à l'exercice 2010

Adopté par le Conseil d'Administration du 16 novembre 1998, la convention n°99-127 du 8 mars 1999 fixe les modalités de mise à disposition du personnel municipal auprès du GIP.

Par courrier du mois de juillet 2007, la Direction Générale des Ressources Humaines de la Ville de Marseille informait le GIP des obligations imposées par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 modifiant substantiellement le régime juridique de la mise à disposition de fonctionnaires fixé par la loi du 26 janvier 1984, imposant au GIP de rembourser les rémunérations et les charges sociales des personnels municipaux mis à sa disposition.

Dans ce cadre, le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville a approuvé par délibération n°2007/029 du 16 octobre 2007 l'Avenant n°6 à la Convention n°99-127 du 8 mars 1999 conclu avec la Ville de Marseille afin de se mettre en conformité avec les nouvelles obligations légales.

Il convient de préciser que la Ville de Marseille continue à rémunérer le personnel mis à disposition du GIP et que le remboursement par le GIP des dépenses en personnel correspondantes intervient à terme échu auprès du comptable de la Ville, Receveur des Finances Municipales, à la fin de chaque année civile sur présentation par la Ville d'un décompte annuel nominatif. Il a été également prévu que les modalités d'application de cet avenant entreraient en application à compter de l'exercice budgétaire 2008.

La Ville de Marseille a adopté par délibération n° 11/0667/DEVD du Conseil Municipal du 27 juin 2011, l'avenant n°2 à la Convention Financière n° 11-0331 à passer avec le GIP, relative à la mise à disposition du personnel municipal.

Cet avenant fixe le montant de la dotation complémentaire que la Ville attribue au GIP pour couvrir le remboursement des rémunérations et charges sociales du personnel municipal mis à disposition du GIP pour 2010.

Pour rappel, en 2010 ont été mis à disposition du GIP 55 agents municipaux exerçant les fonctions de :

- Directeur du GIP (1), Directeur Adjoint (1), responsables administratifs (6), responsables opérationnels territoriaux et thématiques (10) agents de développement (11), coordinateur territorial du Projet Educatif Local (1), cadres chargés du suivi associatif (3), agents administratifs (19), chargé de communication (1), et agents d'accueil (2), soit 22 agents de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 20 agents de catégorie C.

Il a été proposé d'approuver cet avenant n°2 à la convention financière 2011 n° 11-0331 du 8 Mars 2011 entre la Ville de Marseille et le GIP relative à la mise à disposition du personnel municipal. En l'espèce, la Ville de Marseille attribue une subvention complémentaire de 2 080 412 € pour le remboursement des rémunérations et des charges sociales afférentes aux personnels municipaux mis à disposition, représentant leur coût de revient pour l'année 2010, afin que le Groupement rembourse conformément aux termes de la loi du 2 février 2007 les rémunérations et les charges sociales de ces agents municipaux.

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/32

OBJET Avenant n°11 au protocole relatif aux contributions des membres aux charges du groupement établi pour l'exercice 2010 conformément à l'article 10 des statuts

ARTICLE 1 Au terme de l'article 10 de la Convention Constitutive du GIP, il est prévu que les contributions des membres aux activités et charges du Groupement soient déterminées dans un protocole réactualisé annuellement par voie d'Avenant.

ARTICLE 2 Le présent Avenant a pour objet d'évaluer les contributions de l'Etat et de la Ville de Marseille au financement du GIP.

Ces contributions peuvent être fournies :
sous forme de participation financière, réactualisée annuellement,
sous forme de mise à disposition des locaux,
sous forme de mise à disposition de matériel,
sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du Groupement, notamment la mise à disposition du personnel.

ARTICLE 3 L'Avenant N°11 au protocole est établi au titre de l'exercice budgétaire 2010.

ARTICLE 4 La valeur de ces contributions est appréciée d'un commun accord et adoptée par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 Les membres participant au financement du GIP sont l'Etat et la Ville de Marseille.

ARTICLE 6 Les contributions de l'Etat s'élèvent à 6 991 574 € (Cf. annexe 1).

Elles sont réparties comme suit :
une participation financière de 926 202 € au titre du fonctionnement du GIP,
une participation financière de 4 599 298 € pour le financement des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Programmation annuelle 2010),
une participation financière de 1 198 207 € dans le cadre du Programme de Réussite Educative,
une participation financière de 152 790 € dans le cadre de l'Internat de Réussite Educative,
une participation financière de 115 077 € pour le financement des Ateliers Santé Ville.

ARTICLE 7 Les contributions de la Ville de Marseille s'élèvent à 7 242 407 € (Cf. annexe 2).

Elles comprennent :
une participation financière de 308 800 € pour le fonctionnement du GIP,
une participation financière de 3 553 586 € pour le financement des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille (Programmation annuelle 2010),
une participation financière de 452 500 € au titre de la DDU,
la mise à disposition des moyens logistiques, locaux, matériel et logiciels, évaluée à 731 709 € (Cf. annexe 2.2),
la mise à disposition de personnel : 2 080 412 €,
une participation financière de 115 400 € pour le financement des Ateliers Santé Ville.

ARTICLE 8 Outre les participations financières de l'Etat et de la Ville de Marseille, ont été perçues au titre de l'année 2010 en recette, les subventions suivantes :

Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : évaluation du CUCS, participation au fonctionnement du Pôle Programmation : 47 981 €
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : 35 000 €

ARTICLE 9 L'apport respectif des membres aux activités et charges du GIP est réparti comme suit au titre de l'exercice 2010 :

ETAT	6 991 574 €	49,12%
VILLE	7 242 407 €	50,88%
TOTAL	14 233 981€	100 %

A TITRE INDICATIF, RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS EN TENANT COMPTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AU GIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

ETAT	6 991 574 €	48,83%
VILLE	7 242 407 €	50,58%
CUMPM	35 000 €	0,25%
RÉGION PACA	47 981 €	0,34%
TOTAL	14 316 962 €	100 %

**ANNEXE 1
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT POUR 2010**

NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT EN EUROS
FONCTIONNEMENT DU GIP	926 202 €
ACTIONS DU CUCS (PROGRAMMATION ANNUELLE 2010)	4 599 298 €
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	1 198 207 €
INTERNAT DE REUSSITE EDUCATIVE	152 790 €
DISPOSITIF ASV	115 077 €
TOTAL	6 991 574 €

**ANNEXE 2
CONTRIBUTIONS POUR 2010 DE LA VILLE DE MARSEILLE
AU GIP**

NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT EN EUROS
FONCTIONNEMENT DU GIP	308 800 €
DISPOSITIF ASV	115 400 €
ACTIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (Programmation annuelle 2010)	3 553 586 €
ACTIONS ET ETUDES FINANCEES EN DDU	452 500 €
FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX MIS À DISPOSITION DU GIP *	2 080 412 €
<u>MOYENS MATÉRIELS MIS À DISPOSITION DU GIP (confère convention jointe annexe 2-2)</u> Locaux –places de parking-entretien- fluides : 369 316 € Informatique, bureautique, audiovisuel dont exploitation et maintenance : 7 816 € Consommation téléphones, fax et portables : 38 233 € Véhicules et carburant : 16 344 €	431 709,32 €
TOTAL	7 242 407 €

* 6 agents municipaux complètent les équipes du GIP

ANNEXE 2-1

**APPORT EN PERSONNEL DE LA VILLE DE MARSEILLE
AU GIP EN 2010 = 55 agents mis à disposition**

Directeur : 1
Directeur Adjoint : 1
Chefs de Projet : 6
Agents de Développement : 11
Responsables pôle de développement: 3
Chargé de Communication : 1
Responsables Administratifs: 6
Gestionnaire Pôle Programmation : 3
Agents administratifs: 19
Agents d'accueil : 2
Chargé de développement patrimoine et projet urbain : 1
Chargé de développement des programmes partenariaux : 1
Coordonnateur local du Programme Educatif Local (PEL) : 1

Soit 22 agents de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 20 agents de catégorie C représentant un coût de revient (salaires et charges) total de 2 080 412 €.

ANNEXE 2-2

**APPORT DE LA VILLE DE MARSEILLE AU GIP EN 2010 :
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES MOYENS
LOGISTIQUES, LOCAUX, MATÉRIELS ET LOGICIELS –
INVENTAIRE**

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/33

**OBJET Extension du programme de réussite éducative de
Marseille**

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative afin d'apporter des réponses éducatives et de socialisation aux situations d'échec scolaire pour les enfants en fragilité et leur famille. L'objectif des Programmes de Réussite Educative (PRE) est d'accompagner les enfants et adolescents dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Le PRE de Marseille, porté par le GIP Politique de la Ville, repose sur la mise en place de parcours individualisés se déroulant hors temps scolaire organisés pour des enfants repérés en fragilité. A ce jour, il s'appuie sur le travail de cinq équipes composées chacune d'un coordonnateur et d'un éducateur, et d'une équipe allégée composée d'un éducateur. Chaque équipe est déployée autour de deux collèges en Réseau Ambition Réussite (RAR) et des écoles primaires situées dans leur bassin de recrutement.

Le dispositif opérationnel du PRE se compose de 3 grands territoires, Grand Centre Ville, Saint Barthélemy et Littoral Nord, se subdivisant en 5 équipes opérationnelles et un dispositif allégé :

1 dispositif sur St Barthélemy (bassin des collèges Manet - Pythéas),
2 dispositifs sur le Grand Centre Ville (bassin des collèges Quinet - Versailles et Belle de Mai – Rosa Parks),
2 dispositifs sur Littoral Nord (bassin des collèges Ferry – Rimbaud et bassin des collèges Jean Moulin - Vallon des Pins),
1 dispositif simplifié sur le bassin de recrutement des écoles de la Cayolle et de la Soude.

Au regard des situations particulièrement lourdes constatées sur l'ensemble des collèges marseillais en RAR et dans un souci d'équité territoriale entre les zones géographiques couvertes par le CUCS, Monsieur le Préfet pour l'Égalité des Chances a souhaité étendre le PRE de Marseille à l'ensemble des 21 collèges en RAR et leurs bassins de recrutement et par extension au bassin de scolarisation des enfants habitant le Quartier Air Bel.

En effet, la Réussite Educative constitue une des 3 grandes priorités de l'Etat, au côté de l'Emploi et de la Sécurité, priorité sur laquelle il souhaite développer les actions efficaces et concentrer les moyens nécessaires à la lutte contre les ruptures éducatives et l'échec scolaire.

Ainsi, dans ce cadre, l'extension du PRE a reçu un avis favorable lors du Comité de Pilotage 30 juin 2011.

Par ailleurs Monsieur le Préfet délégué pour l'Égalité des Chances a informé Monsieur le Maire de Marseille et Madame la Présidente du GIP, dans un courrier daté du 6 juillet 2011, de l'obtention auprès de l'ACSE, de dotations supplémentaires pour 2011 et les années suivantes, destinées au développement du Programme sur Marseille. Le montant annoncé des dotations supplémentaires pour ces nouvelles équipes est de 250 000 € pour 2011 et de 500 000 € pour une année pleine.

Sur cette base, l'extension du programme sera ainsi réalisée en deux temps, une première étape sur l'année scolaire 2011-2012 et le déploiement complet à la rentrée scolaire 2012-2013.

A la suite du travail technique réalisé avec les services de l'Inspection d'Académie, partenaire premier du Programme, cinq nouveaux collèges et leurs bassins seront dotés d'un dispositif de Réussite Educative durant l'année scolaire 2011-2012, Auguste Renoir, Edmond Rostand, et Jacques Prévert (13^{ème} arrondissement), Jules Massenet (14^{ème} arrondissement), Henri Barnier (16^{ème} arrondissement). Par ailleurs, la Cité d'Air Bel faisant partie des zones particulièrement sensibles et précaires de Marseille, il est également envisagé de mettre en œuvre auprès des enfants de ce quartier un accompagnement de type PRE à adapter à ce territoire particulier.

Pour l'année scolaire 2012, l'extension est prévue pour les bassins de recrutement des 6 derniers collèges en RAR, à savoir Vieux Port et Jean-Claude Izzo dans le 2^{ème} arrondissement, ainsi que les collèges Marie Laurencin, Clair Soleil, Henri Wallon et Elsa Triolet dans le 14^{ème} arrondissement.

La mise en place de ces nouveaux dispositifs nécessite la réorganisation des moyens humains et financiers existants au sein du Programme de Réussite Educative, le GIP ayant été naturellement désigné pour porter cette extension.

A ce jour, a été achevé le travail technique de mise en cohérence territoriale entre la nouvelle couverture géographique et les équipes de Réussite Educative existantes.

Le dispositif s'articulera autour des 5 postes de coordonnateurs actuellement pourvus, dont les missions seront revues au regard de l'évolution des périmètres d'intervention. Ils seront assistés d'éducateurs de suivi de parcours individuel de réussite éducative, dont le nombre dépendra des modalités d'intervention retenues.

L'extension du Programme de Réussite Educative entraînera de fait une augmentation du nombre de parcours individualisés prescrits, impossibles à absorber par les effectifs en place, chaque éducateur suivant actuellement une soixantaine d'enfants.

Sur la base de l'organisation opérationnelle actuelle du PRE, cette extension oblige donc le GIP à recourir à des effectifs d'éducateurs supplémentaires.

Toutefois, le GIP doit veiller particulièrement à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de personnel.

Différentes solutions techniques sont actuellement à l'étude. A ce stade, peuvent être envisagées trois options:

- Option 1 : création de 11 postes ETP d'éducateurs « parcours de réussite éducative » au sein du GIP sur deux années scolaires, soit 6 en 2011-2012 puis 5 en 2012-2013.

Les agents seraient recrutés selon le profil de poste joint (en référence au grade d'assistant socio-éducatif et sur la base du 5^{ème} échelon (à moduler suivant ancienneté).

Ces postes seraient à pourvoir au cours du dernier trimestre 2011.

Cette organisation, similaire au fonctionnement de la grande majorité des dispositifs de réussite éducative français, permettrait le déploiement et l'augmentation du nombre de parcours suivis, sur la base des modalités d'intervention actuellement en cours.

Le coût de ces postes serait effectivement couvert par la dotation ACSE attendue.

- Option 2 : maintenir le personnel affecté aux dispositifs existants soit 6 postes d'éducateurs et externaliser l'accompagnement des parcours de suivi individualisé pour les nouveaux dispositifs, en recourant à des prestataires extérieurs.

Cela implique néanmoins de pouvoir s'appuyer sur un ou des opérateurs associatifs qualifiés afin de mettre en place, après validation des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien, un accompagnement éducatif. Le GIP leur confirmerait l'accompagnement des mineurs présentant des signes de fragilité.

Il conviendrait dès lors de soumettre à une prochaine réunion du Conseil d'Administration le cahier des charges fixant les modalités d'intervention du prestataire pour validation, et lancement de la consultation auprès d'opérateurs qualifiés.

- Option 3 : renforcer le personnel propre par la création de 6 postes d'éducateur au sein des nouvelles équipes créées afin de suivre les parcours les plus difficiles sur l'ensemble des bassins de collèges et recourir à un ou des prestataires extérieurs (éventuellement par territoire géographique) pour accompagner les parcours plus légers.

Pour cette option, il conviendrait d'une part, de soumettre lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration le cahier des charges pour validation et de lancer la consultation auprès de prestataires qualifiés, et d'autre part, d'autoriser le GIP à créer les postes d'éducateurs correspondants. Les agents seraient recrutés sur la base du profil de poste joint (en référence au grade d'assistant socio-éducatif, sur la base du 5^{ème} échelon (à moduler suivant ancienneté).

Cette option permettrait d'une part de garantir les modalités d'intervention et de suivi des enfants par des agents publics, se concentrant sur les situations les plus sensibles ou difficiles, et d'augmenter le volume d'accompagnements par le recours à un prestataire.

Quelle que soit l'option retenue, la mise en place de ces équipes supplémentaires reste conditionnée à une validation au niveau national de l'ACSE.

Pour 2011, l'extension du PRE sera financée par une dotation complémentaire à la dotation annuelle du PRE versée par l'ACSE.

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'extension du dispositif PRE seront inscrits dans le cadre d'une prochaine décision modificative portant budget supplémentaire 2011 du GIP dès transmission de l'avenant à la convention financière 2011 de l'ACSE correspondante. Le montant de cette dotation supplémentaire pour cette première phase de l'extension est de 250 000 € pour 2011 (6 mois) et de 500 000 € pour une extension complète à l'ensemble des établissements en zone sensible.

En conséquence, au regard de ces éléments, il a été proposé d'arrêter le principe de l'extension du Programme de Réussite Educative marseillais aux 21 bassins de collèges inscrits en Réseau Ambition Réussite, avec une étape à 15 collèges et du bassin de scolarisation des enfants du quartier d'Air Bel, au titre de l'année scolaire 2011/2012.

Une délibération ultérieure viendra préciser les moyens affectés et les modalités pratiques de mise en œuvre de l'extension du Programme.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/34

OBJET Décision modificative n°3 portant budget supplémentaire n°3 de l'EPRD 2011 du GIP pour la gestion de la politique de la ville

Par délibération du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010, le Conseil d'Administration du GIP a adopté l'Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes (EPRD) 2011 du GIP.

L'EPRD présente les dépenses et les recettes prévues sur l'exercice 2011 conformément aux compétences statutaires du Groupement et telles que précisées dans la circulaire du 31 août 2009 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'Etat.

Il convient de rappeler que l'EPRD 2011 a fait l'objet de deux décisions modificatives, la Décision Modificative n°1 portant Budget Supplémentaire n°1 adoptée par délibération n° 2011/010 du 29 avril 2011 et la Décision Modificative n°2 portant Budget Supplémentaire n°2 adoptée par délibération n° 2011/020 du 24 juin 2011.

La Décision Modificative n°3 portant Budget Supplémentaire n°3 présente les variations de dépenses et de recettes du Groupement.

Il s'agit de dépenses et de recettes liées à la participation financière de la Région pour la Programmation et le programme d'évaluation du CUCS 2011.

En effet, lors de l'établissement de l'EPRD, la question de la prorogation du CUCS de Marseille pour 2011 et la participation aux dépenses de fonctionnement correspondantes par la Région PACA, n'avaient pas été réglées. Depuis, la Région a fait connaître sa position et le montant de sa participation.

Il s'agit d'une part, de dépenses liées au fonctionnement du Pôle Programmation et du contrôle de gestion associatif, notamment de la reproduction et de la livraison des dossiers actions et dossiers administratifs associatifs, des fournitures administratives, de la participation aux frais d'hébergement et de maintenance du site Polville Marseille, soit une participation de 11 924 €.

Cette participation n'ayant pas été prévue lors de l'EPRD, la demande de subvention correspondante n'a pas été transmise. Il convient donc d'autoriser le GIP à la solliciter auprès de la Région.

D'autre part, la Région a été sollicitée pour participer au financement des missions confiées à l'AGAM dans le cadre de la convention 2011 passée avec le GIP, votée lors du Conseil d'Administration du 29 avril 2011. Il s'agit d'une demande de subvention de 6000 € représentant 30% du montant total de la convention. Pour mémoire, les missions de l'AGAM portent en 2011 sur la poursuite de la mise en œuvre de l'Observatoire des Quartiers et sur deux prestations nouvelles : son appui technique en vue de l'élaboration de l'avenant de prorogation du C.U.C.S. de Marseille et des avenants expérimentaux, et son soutien pour renforcer l'association du GIP Politique de la Ville aux travaux réalisés dans le cadre de la révision du POS de Marseille.

Les demandes de subventions déposées auprès des services régionaux représentent une dotation complémentaire de 17 924 €.

La Décision Modificative n° 3 s'élève à 17 924 €.

Les nouvelles dépenses sont réparties comme il suit :

- 1- « chapitre 60 : achats » : 2000 €,
- 2- « chapitre 61 : services extérieurs » : 7000 €,
- 3- « chapitre 62 : autres services extérieurs » : 8 924 €

Les recettes nouvelles concernent le « Chapitre 74 : subvention d'exploitation » pour un montant de 17 924 €.

Le Budget Supplémentaire N°3 du GIP pour 2011 est équilibré en dépenses et en recettes. Il s'élève à 17 924 €.

Il a été proposé d'adopter la Décision Modificative n°3 portant Budget Supplémentaire n°3 du GIP pour l'exercice 2011, d'un montant de 17 924 €, telle qu'elle a été présentée dans les tableaux ci-joints.

Le GIP est autorisé à solliciter une subvention de 11 924 € auprès de la Région PACA pour le fonctionnement du Pôle Programmation du GIP.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

**GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'OCTOBRE 2011**

DELIBERATION N° 2011/35

OBJET Programmation annuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2011 – Adoption de la 5^{ème} série d'actions de fonctionnement

Les statuts constitutifs du GIP pour la gestion de la Politique de la Ville précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « pour décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille, mis en œuvre pour la période 2007-2009, est arrivé à échéance le 31 décembre 2009 et a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010. Il devrait prochainement l'être jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la Programmation annuelle 2011 et concernant l'Etat, la convention financière « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, a été adoptée par le Conseil d'Administration du 4 avril 2011. Le montant de cette dotation s'élève à 5 353 000 €, dont 4 426 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS.

Cette convention détermine également les modalités d'attribution de ces crédits.

Concernant la Ville de Marseille, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière 2011 entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et la Ville de Marseille par délibération N°10/1233/DEVD du 6 décembre 2010. Cette convention a été adoptée par le GIP lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2011 et complétée par l'avenant n°1 voté par le Conseil Municipal du 4 avril 2011 et par le Conseil d'Administration du Groupement le 26 avril 2011. Il détermine le montant de la dotation versée par la Ville de Marseille au GIP pour les frais de fonctionnement du CUCS et la Programmation annuelle 2011 tels qu'ils apparaissent sur l'EPRD du GIP voté le 3 décembre 2010, soit 3 884 736 € dont 3 553 586 € pour l'attribution de subvention aux porteurs de projet retenus au titre de la programmation annuelle du CUCS.

Pour 2011, le GIP a adopté à ce jour quatre séries d'actions de fonctionnement :

- une première série d'actions, par délibération n° 2011/04 du 14 février 2011, qui portait sur le complément du co-financement de 4 postes d'adultes relais ainsi que les soldes (pour la part Ville de Marseille) d'actions associatives 2009. Le montant de la 1^{ère} série s'élevait à 34 163 € et a été imputé sur la dotation de la Ville de Marseille.

- une 2^{ème} série d'actions de la Programmation du CUCS 2011 votée au CA du 4 avril 2011 (délibération n° 2011/009) d'un montant total à 7 376 390 €, soit une participation financière de l'ACSE de 4 190 804 € et de la Ville de Marseille de 3 185 586 €.

- la 3^{ème} série d'actions de fonctionnement adoptée au CA du 29 avril 2011 (délibération n° 2011/013) d'un montant de 75 330 €, soit une participation financière de l'ACSE de 21 000 € et de la Ville de Marseille de 54 330 €. Cette 3^{ème} série portait notamment sur le financement de 3 postes d'adultes relais, 3 projets de l'association Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture et 7 actions CUCS 2011.

- la 4^{ème} série d'actions de fonctionnement adoptée au CA du 16 septembre 2011 (délibération n° 2011/027) d'un montant de 65 017 €, soit une participation financière de l'ACSE de 23 000 € et de la Ville de Marseille de 42 017 €. Cette 4^{ème} série portait également sur le financement de 6 postes d'adultes relais.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries constituent la déclinaison de la première programmation annuelle du CUCS arrêtée lors du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 31 mars 2011.

Le montant cumulé des subventions votées par le GIP au titre de l'année 2011 s'élève à 7 527 000 €, et respectivement, pour les participations financières de la Ville de Marseille et de l'ACSE, à 3 329 196 € et 4 234 804 €.

Depuis lors, un 2^{ème} Comité de Pilotage inter partenarial du CUCS s'est réuni le 19 septembre 2011 pour valider une seconde liste d'actions à financer au titre de la Programmation Annuelle 2011 ainsi que les plans de financement par action en découlant pour chaque partenaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La 5^{ème} série d'actions de la Programmation du CUCS 2011 qui vous est présentée aujourd'hui, porte donc sur les projets arrêtés au cours de ce Comité de Pilotage.

La 5^{ème} série d'actions de fonctionnement s'élève au total à 378 905 €, soit une participation financière de l'ACSÉ de 189 994 € et de la Ville de Marseille de 188 911 €, dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la 5^{ème} série d'actions telle que fixée dans la liste ci-jointe ; les subventions de fonctionnement au titre de cette série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé ». Leur montant total s'élève à 378 905 € et se décline pour la part Ville de Marseille à hauteur de 188 911 € et pour la part ACSÉ, 189 994 €.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/36

OBJET Extension du programme de réussite éducative (PRE) de Marseille – Création de trois postes d'éducateur de parcours réussite éducative

Par délibération n°2011/033 du 16 septembre 2011, le Conseil d'Administration du GIP Politique de la Ville a validé le principe de l'extension du Programme de Réussite Educative à l'ensemble des 21 collèges marseillais en Réseau Ambition Réussite (RAR) et leurs bassins de recrutement, ainsi qu'au bassin de scolarisation des enfants habitant le Quartier Air Bel.

Sur cette base, l'extension du programme sera réalisée en deux temps, une première étape sur l'année scolaire 2011-2012, et son déploiement complet à la rentrée scolaire 2012-2013.

Trois options avaient été évoquées pour la mise en oeuvre de cette extension :

l'une consistait en la création de onze postes ETP d'éducateurs « parcours de réussite éducative » au sein du GIP, à recruter sur deux années scolaires, en application et transposition du schéma d'organisation actuel du PRE,

la deuxième reposait sur le maintien du personnel existant selon le schéma en cours, et sur l'externalisation complète de l'accompagnement des parcours de suivi individualisé pour les nouveaux périmètres, en recourant pour ceux-là à des prestataires extérieurs,

la troisième proposait le renforcement du personnel propre au Programme par la création de 6 postes d'éducateur au sein d'équipes reconfigurées, chargés de suivre les parcours les plus difficiles sur l'ensemble des bassins de collèges, et le recours à un ou des prestataires extérieurs (éventuellement par territoire géographique) pour accompagner les parcours les plus légers.

Au regard des préconisations formulées par les membres du Conseil d'administration du GIP et des orientations de la direction nationale de l'ACSE, c'est cette troisième option qu'il vous est proposé d'adopter.

Il s'agit ainsi de créer sur deux ans six postes d'éducateurs au sein du GIP pour assurer le suivi des parcours supplémentaires les plus lourds sur les périmètres les plus en difficultés, et d'externaliser à une/des associations qualifiées le suivi des parcours les plus "légers", au travers de mesures d'accompagnement éducatif.

Ce choix maintient un nombre d'équipes constant, animées comme aujourd'hui par cinq coordonnateurs. Il permet de couvrir les nouveaux bassins de collèges dans la continuité du travail mis en place depuis 2005, et validé par l'ensemble des partenaires, de conserver la garantie et le suivi des cas les plus "difficiles" par des éducateurs du GIP, agents publics plus "légitimes" devant les familles et les partenaires publics que des travailleurs associatifs, et d'expérimenter dans la première phase de 2011-2012 le recours à un ou des prestataires pour déléguer le suivi et augmenter le volume des parcours les plus "légers" (accompagnement scolaire et éducatif notamment).

Pour l'année scolaire 2011-2012, un choix a été opéré sur les territoires couverts par la première phase de l'extension, sur la base des priorités territoriales établies avec l'Inspection d'Académie, d'études techniques, et de contraintes d'organisation du GIP Politique de la Ville.

La première phase de déploiement couvrira ainsi les collèges suivants :

Rostand, Renoir et Prévert (affectés à l'équipe actuelle Manet/Pythéas),

Barnier (affecté à l'équipe actuelle Rimbaud/Ferry),

Clair Soleil (affecté à l'équipe actuelle Belle de Mai/Rosa Parks, ce dernier établissement étant transféré progressivement à l'équipe actuelle Rimbaud/Ferry).

Elle se traduira par le recrutement de 3 éducateurs de parcours de réussite éducative : deux pour les 13/14^{èmes} arrondissements (Equipe Manet/Pythéas + Rostand/Renoir/Prévert) et un pour le 15^{ème} arrondissement (Ferry/Rimbaud + Barnier et Rosa Parks, transféré à ce territoire) ; la troisième équipe demeure à effectif constant et couvrira sur cette 1^{ère} phase d'extension les collèges Belle de Mai et progressivement Clair Soleil.

Ce dispositif sera complété par le recours à des prestataires qualifiés selon des cahiers des charges et des modalités à préciser (par champ thématique - accompagnement général, scolaire ou éducatif - ou par public ou problématique - enfants/adolescents par ex.), qui feront l'objet d'un conventionnement spécifique présenté à l'approbation du Conseil d'administration du GIP.

Cette 1^{ère} phase de déploiement, qui permettra donc de couvrir 15 collèges, inclut la prise en compte du bassin de scolarisation des enfants d'Air Bel, dont le suivi sera intégré dans un 1^{er} temps aux modes opératoires existants.

L'extension du Programme et les modalités de mise en oeuvre retenues modifient les modes d'intervention du dispositif opérationnel PRE. Il sera donc nécessaire de réajuster les lettres de mission des coordonnateurs et des éducateurs du Programme. D'ores et déjà, il convient de modifier les liens hiérarchiques et fonctionnels au sein des équipes concernées afin que les éducateurs soient placés sous la responsabilité hiérarchique des coordonnateurs, eux-mêmes positionnés sous l'autorité du responsable du Pôle de réussite éducative.

Les profils de poste sont modifiés en ce sens (pièces jointes), ils n'impliquent pas de modifications en termes de qualifications ou rémunérations de référence des agents concernés.

En conséquence, au regard de ces éléments, il vous est proposé de valider la création de trois postes d'éducateur de parcours de réussite éducative du PRE pour permettre la première phase du déploiement de l'extension du Programme de Réussite Educative marseillais, avec une étape à 15 collèges et au bassin de scolarisation des enfants du quartier d'Air Bel, au titre de l'année scolaire 2011/2012.

Ces postes seront créés en application de l'article 14 « Personnel propre du GIP » des statuts constitutifs qui prévoient que le Groupement peut recruter à titre subsidiaire du personnel propre, par contrat de droit public. Les conditions de recrutement et d'emploi de ce personnel sont décidées par le Conseil d'Administration et soumises à l'autorisation préalable du Commissaire du Gouvernement et du Contrôleur d'Etat.

Les agents seront recrutés selon les profils de poste joints ; ils le seront en référence au grade d'assistant socio-éducatif, sur la base du 5^{er} échelon (à moduler suivant ancienneté).

Ces postes seront à pourvoir au cours du dernier trimestre 2011. Ils ne pourront l'être qu'une fois les moyens logistiques (locaux notamment) nécessaires à l'exercice de leurs missions, mis à la disposition du GIP.

Pour 2011, l'extension du PRE sera financée par une dotation complémentaire à la dotation annuelle du PRE versée par l'ACSE, permettant notamment de couvrir les prestations à venir, le financement des 3 postes aujourd'hui créés étant dès à présent couverts.

Enfin, il convient de préciser que les crédits nécessaires au fonctionnement de l'extension du dispositif PRE seront inscrits dans le cadre d'une prochaine décision modificative portant budget supplémentaire 2011 du GIP, dès transmission de la convention financière de l'ACSE correspondante.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé :

- D'approuver la création de trois postes d'éducateur « parcours de réussite éducative », un pour les bassins de collèges Barnier, Rosa Parks, Rimbaud, Ferry, deux pour les bassins de recrutement des collèges Rostand, Renoir, Prévert, Manet, Pythéas. Les bassins de collèges Belle de Mai, Clair Soleil seront couverts à effectif constant, ainsi que le bassin de scolarisation d'Air Bel. Les agents seront recrutés selon le profil joint,
- D'autoriser le Directeur du GIP, à signer les contrats de travail correspondants.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/37

OBJET Extension du programme de réussite éducative (PRE) de Marseille – Création de trois postes d'éducateur de parcours réussite éducative

Au mois de juillet 2011, la Direction du GIP a été interpellée collectivement et individuellement par différents agents d'un pôle de projets du CUCS sur des situations de malaise et souffrance au travail, consécutives selon eux à des pratiques abusives ou de harcèlement moral de la part de deux responsables hiérarchiques.

Après enquête interne (demande de témoignages, entretiens avec les agents ~~etc~~), la Direction a engagé la mise en place de mesures administratives visant à résorber les éventuelles causes organisationnelles du malaise (flou ou mauvaise compréhension/application des missions de chacun, déficit ou défaillance dans l'application des règles de fonctionnement, besoin de recalage des modes de management, etc.).

A la suite, et en l'absence d'Inspection Générale au sein du GIP ou d'autre recours similaire mobilisable, le Conseil d'Administration et la Direction du GIP souhaitent l'intervention et l'expertise de professionnels extérieurs à la structure, afin d'identifier la nature et la portée du conflit existant. Considérant les interpellations évoquées, la prestation a pour but d'établir un rapport objectif sur la situation vécue sur le pôle de projets, de proposer une méthode et des moyens de résolution conformes à la réglementation applicable et d'accompagner la Direction du GIP dans leur mise en oeuvre.

La prestation devra donc établir la nature de la souffrance au travail exprimée mais aussi des accusations portées par certains agents à l'encontre de leurs responsables hiérarchiques. A destination de la Direction du GIP, le prestataire devra évaluer les responsabilités et obligations de l'établissement suite aux interpellations, ainsi que les risques juridiques liés aux propositions de réponse.

Au delà de son traitement administratif, les propositions de résolution devront également porter sur toute méthode appropriée et reconnue reposant notamment sur la gestion non-violente des conflits et la médiation.

Il vous est donc proposé d'approuver le cahier des charges ci-joint et d'autoriser le lancement de la consultation correspondante auprès de cabinets spécialisés.

L'étude demandée devra faire l'objet :

De compte rendus intermédiaires écrits et oraux au fur et à mesure adressés à la Direction du GIP, selon un rythme adapté ;
D'un compte-rendu final écrit et oral adressé à la Direction du GIP.

Tous les documents nécessaires à la conduite de l'étude seront communiqués au prestataire à sa demande. L'ensemble du personnel pourra être mobilisé pour des entretiens individuels et/ou collectifs.

La prestation devra être achevée au 31 décembre 2011.

Le coût est évalué entre 12 000 € et 15 000 € ajustables en fonction des propositions. Il sera imputé sur les crédits d'études/expertises prévus au budget du GIP.

En conséquence, il vous est proposé de valider le cahier des charges relatif à la réalisation d'une expertise en matière de conflit au travail et d'autoriser le lancement de la consultation correspondante.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer la lettre de commande correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011/38

OBJET Délégations de signature durant la vacance du poste de Directeur du GIP

Le Règlement Intérieur du Groupement pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille modifié par délibération du 26 avril 2010 de son Assemblée Générale précise à l'article 7 qu' « En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, l'intérim est assuré par le Directeur adjoint du Groupement. Celui-ci est désigné par le CA du Groupement ».

Le poste de Directeur du GIP étant vacant depuis le 19 octobre 2011, Madame Laurence ROUZAUD, Directrice Adjointe, en assure actuellement l'intérim.

Pour anticiper toute absence ou empêchement de Madame Laurence ROUZAUD, qui remettrait en cause la continuité des missions statutaires confiées au Groupement, il vous est proposé d'organiser les délégations de signature correspondantes permettant de prendre à titre provisoire, les actes nécessaires au bon fonctionnement du Groupement.

En conséquence, dans l'hypothèse d'absence ou d'empêchement de la Directrice Adjointe du Groupement, il vous est proposé d'autoriser les délégations de signature pour les deux agents du GIP nommés ci-après :

Monsieur Amar LAHMADI, responsable du Pôle Réussite Educative : sa délégation de signature portera sur tous les actes juridiques nécessaires au fonctionnement du GIP à l'exception des actes concernant le Programme de Réussite Educative, y compris les ordres de dépenses et de recettes correspondants.

Madame Corinne MATHERON-PEREZ, responsable du Pôle Administratif et Financier : sa délégation de signature comprendra l'ensemble des actes juridiques liés à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative et de la Programmation du CUCS, y compris les ordres de dépenses et de recettes correspondants.

Sont exclues des délégations de signature énumérées ci-dessus : les consultations commerciales, les actes relatifs au personnel (recrutement, démission, licenciement), les procédures de commandes d'études.

Ces délégations de signature seront effectives à compter du 4 novembre 2011 jusqu'à la nomination du Directeur du GIP.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/39

OBJET Programmation annuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2011 – Adoption de la 6^{ème} série d'actions de fonctionnement

Les statuts constitutifs du GIP pour la gestion de la Politique de la Ville précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « pour décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille, mis en oeuvre pour la période 2007-2009, est arrivé à échéance le 31 décembre 2009 et a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010. Il devrait prochainement l'être jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la Programmation annuelle 2011 et concernant l'Etat, la convention financière « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, a été adoptée par le Conseil d'Administration du 4 avril 2011. Le montant de cette dotation s'élève à 5 353 000 €, dont 4 426 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS.

Cette convention détermine également les modalités d'attribution de ces crédits.

Concernant la Ville de Marseille, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière 2011 entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et la Ville de Marseille par délibération n°10/1233/DEVD du 6 décembre 2010. Cette convention a été adoptée par le GIP lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2011 et complétée par l'avenant n°1 voté par le Conseil Municipal du 4 avril 2011 et par le Conseil d'Administration du Groupement du 26 avril 2011.

Il détermine le montant de la dotation versée par la Ville de Marseille au GIP pour les frais de fonctionnement du CUCS et la programmation annuelle 2011 tels qu'ils apparaissent sur l'EPRD du GIP voté le 3 décembre 2010, soit 3 884 736 € dont 3 553 586 € pour l'attribution de subventions aux porteurs de projet retenus au titre de la programmation annuelle du CUCS.

Pour 2011, le GIP a adopté à ce jour quatre séries d'actions de fonctionnement :

- une première série d'actions, par délibération n° 2011/04 du 14 février 2011, qui portait sur le complément du co-financement de 4 postes d'adultes relais ainsi que les soldes (pour la part Ville de Marseille) d'actions associatives 2009. Le montant de la 1^{ère} série s'élevait à 34 163 € et a été imputé sur la dotation de la Ville de Marseille.

- une 2^{ème} série d'actions de la Programmation du CUCS 2011 votée au CA du 4 avril 2011 (délibération n° 2011/009) d'un montant total à 7 376 390 €, soit une participation financière de l'ACSE de 4 190 804 € et de la Ville de Marseille de 3 185 586 €.

- la 3^{ème} série d'actions de fonctionnement adoptée au CA du 29 avril 2011 (délibération n° 2011/013) d'un montant de 75 330 €, soit une participation financière de l'ACSE de 21 000 € et de la Ville de Marseille de 54 330 €. Cette 3^{ème} série portait notamment sur le financement de 3 postes d'adultes relais, 3 projets de l'association Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture et 7 actions CUCS 2011.

- la 4^{ème} série d'actions de fonctionnement adoptée au CA du 16 septembre 2011 (délibération n° 2011/027) d'un montant de 65 017 €, soit une participation financière de l'ACSE de 23 000 € et de la Ville de Marseille de 42 017 €. Cette 4^{ème} série portait également sur le financement de 6 postes d'adultes relais.

- la 5^{ème} série d'actions présentée au CA par correspondance d'octobre 2011 (délibération n°2011/035) pour un montant de 378 905 €, soit une participation financière de l'ACSE de 189 994 € et de la Ville de Marseille de 188 911 €.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries constituent la déclinaison de la première programmation annuelle du CUCS arrêtée lors du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 31 mars 2011 ; la 5^{ème} série concerne les actions de la 2^{ème} phase de la programmation annuelle présentée au Comité de Pilotage du 19 septembre 2011.

Le montant cumulé des subventions votées par le GIP au titre de l'année 2011 s'élève à 7 905 905 €, et respectivement, pour les participations financières de la Ville de Marseille et de l'ACSE, à 3 481 107 € et 4 424 798 €.

La 6^{ème} série d'actions de la Programmation du CUCS 2011 qui vous est présentée aujourd'hui, s'élève au total à 71 475 €, soit une participation financière de l'ACSE de 2 000 € et de la Ville de Marseille de 69 475 €, dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP. Elle concerne des actions CUCS étant restées jusqu'alors en attente pour des raisons de calendrier de réalisation, ou bénéficiant de complément de financement.

Par ailleurs, elle porte également sur le financement de 3 postes d'adultes relais portés par les associations :

Destinations Familles : « relations écoles familles » (1^{ère} tranche, 3^{ème} année),

C'est la faute à Voltaire : « accompagnement à la création et à l'animation d'un espace lecture » (2^{ème} tranche, 1^{ère} année),

Gestion et Animation du Centre Social et Culturel Val Plan Bégudes : Centre Social Val Plan Bégudes, « relations écoles familles » (2^{ème} tranche, 1^{ère} année).

Ces subventions correspondent au co-financement pour la part Ville de 10% du coût annuel du SMIC de postes d'Adultes Relais conventionnés par l'Etat et financés à hauteur de 80%.

En conclusion et au regard de ces différents éléments, il vous est proposé d'adopter la 6^{ème} série d'actions telle que fixée dans la liste ci-jointe ; les subventions de fonctionnement au titre de cette série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé ». Leur montant total s'élève à 71 475 € et se décline pour la part Ville de Marseille à hauteur de 69 475 € et pour la part ACSE, 2 000 €.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/40

OBJET Conventiion entre le GIP et le Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille pour l'année 2012

Le Conseil d'Administration du GIP du 25 janvier 2010 a approuvé par délibération n°2010/001 l'adhésion du Groupement au Comité d'Action Sociale (CAS) de la Ville de Marseille pour la fourniture de ses prestations au personnel propre du GIP.

Cette adhésion, qui a fait l'objet de longues démarches, a permis aux agents contractuels du GIP de bénéficier des prestations réservées jusqu' alors aux agents municipaux mis à disposition du Groupement.

Elle s'opère depuis 2010 dans le cadre d'une convention annuelle qu'il vous est proposé aujourd'hui de renouveler pour l'année 2012.

En contrepartie des prestations proposées (aides sociales, prestations enfance, prestations de loisirs, ...), le GIP versera au CAS une participation financière de 320 € par agent et par an. Le coût annuel est fixé en référence à l'effectif arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

La dépense et la recette correspondantes seront inscrites à l'EPRD 2012 du Groupement.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion du GIP au Comité d'Action Sociale (CAS) de la Ville de Marseille et la convention correspondante.

Madame BOYER, présidente du GIP, est autorisée à signer la présente convention.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/41

OBJET Avenant à la convention GIP SODEXO pour les titres restaurants des agents du Groupement exercice 2012

Par délibération de l'Assemblée Générale du 6 Novembre 2002, les membres du GIP ont décidé de faire bénéficier son personnel des titres restaurants aux mêmes conditions que le personnel municipal mis à disposition.

Dans ce cadre, par délibération n° 2006/038 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 le GIP a passé convention avec la société SODEXO pour la fourniture des tickets restaurant du personnel propre du GIP jusqu'au 31 décembre 2007. Cette convention a été prolongée trois fois, par délibérations n°2007/035, n° 2008/040, n° 2009/042, n°2010/045 jusqu'au 31 décembre 2011.

Les modalités de mise en oeuvre du contrat de service « chèques de table » pour le GIP sont identiques à celles proposées à la Ville de Marseille, à savoir :

18 tickets par mois sur 12 mois pour un agent à temps plein sur la base de 211 jours travaillés,
valeur faciale du chèque de table : 7,50 €
participation financière du GIP (60 %) : 4,50 €
participation financière à la charge de l'agent (40 %) : 3,00 €
SODEXO s'engage à reprendre en fin d'année civile les tickets surnuméraires,
coût de la prestation de 0,001 € net par chèque commandé.

Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2011, un avenant au contrat de service SODEXO CHEQUES et CARTES DE SERVICES CHEQUES RESTAURANT est conclu pour proroger sa période de validité jusqu'au 31 décembre 2012. Les autres modalités du contrat restent inchangées.

Le GIP réglera le montant des valeurs faciales de l'ensemble des tickets restaurant commandés, la participation des agents sera prélevée mensuellement sur la paie du mois de distribution et sur la base des jours travaillés ; en cas d'absence, la régularisation sera effectuée a posteriori.

Les montants des participations des agents et de l'employeur figurent sur le bulletin de salaire.

L'effectif prévisionnel pour 2012 étant de 43 agents, l'évaluation du coût annuel brut pour l'achat des tickets restaurant s'élève à 69 660 €.

Le montant annuel de la participation des agents est évalué à : 27 864 €

Le coût annuel net restant à la charge du GIP est donc de : 41 796 €.

Le coût annuel de la prestation à la charge du GIP s'élève à : 9,29 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'avenant au contrat de service pour la fourniture des chèques restaurant des agents du GIP ente la Société SODEXO CHEQUES et CARTES DE SERVICES CHEQUES RESTAURANT et le GIP pour l'année 2012.

- d'autoriser le Directeur du GIP à signer l'avenant au contrat ci-joint avec SODEXO CHEQUES et CARTES DE SERVICES CHEQUES RESTAURANT.

- de participer à hauteur de 60% du montant de la valeur faciale du chèque de table, soit 4,50 € par titres, et de payer la prestation de 0,001 € par titre commandé.

Les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites dans l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2012.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/42

OBJET Convention de mise à disposition gracieuse d'un local par l'Association Centre Social Kallisté pour l'équipe de réussite éducative Jean Moulin-Vallon des Pins – Reconduction 2012

Depuis 2010, le Centre Social Kallisté met gracieusement à disposition de l'Equipe de Réussite Educative Jean Moulin -Vallon des Pins, un bureau pour accueillir les enfants suivis dans le cadre du Programme ainsi que leur famille (une demi-journée, le mercredi). Les locaux professionnels de l'équipe se situant assez loin du lieu de résidence des familles, ce bureau situé dans l'Espace Citoyen du Centre Social, est plus proche et d'accès plus facile pour ces dernières.

La convention de mise à disposition actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2011.

C'est pourquoi, il vous est proposé de renouveler la convention de mise à disposition du local avec la MPT Centre Social KALLISTE-LA GRANIERE, pour l'année 2012, le mercredi après-midi.

En conséquence, il est décidé d'adopter la convention d'occupation gracieuse ci-jointe entre le Groupement et le Centre Social KALLISTE.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer la présente convention.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/43

OBJET Programme de réussite éducative : adoption de la convention financière entre le GIP et l'ACSE (Avenant n°1 à la convention du 26/7/11

Par délibération n° 2005/013 du 30 septembre 2005, le Groupement a été désigné comme maître d'œuvre du Programme de Réussite Educative sur le territoire marseillais.

Par délibération n°2011/033 du 16 septembre 2011, le Conseil d'Administration du GIP Politique de la Ville a validé le principe de l'extension du Programme de Réussite Educative à l'ensemble des 21 collèges marseillais en Réseau Ambition Réussite (RAR) et leurs bassins de recrutement, ainsi qu'au bassin de scolarisation des enfants habitant le quartier Air Bel. Il a également été décidé que l'extension du programme serait réalisée en deux temps : une première étape sur l'année scolaire 2011-2012 et son déploiement complet à la rentrée scolaire 2012-2013.

Plus récemment, la délibération n°2011/036 (CA par correspondance d'octobre 2011) est venue préciser, les modalités de mise en œuvre de l'extension du PRE en choisissant de renforcer le personnel propre au Programme par la création de 3 postes d'éducateur au sein d'équipes reconfigurées chargées de suivre les parcours les plus difficiles sur l'ensemble des bassins de collèges, et de recourir à un ou plusieurs prestataires extérieurs (éventuellement par territoire géographique) pour accompagner les parcours les plus légers.

Elle a fixé également le cadre territorial de l'extension pour l'année scolaire 2011- 2012, conditionnée à la mise en œuvre de moyens humains, logistiques, et financiers complémentaires.

Cette 1^{ère} phase de déploiement permet de couvrir 15 collèges et porte sur les bassins de recrutement des collèges suivants :

Rostand, Renoir et Prévert (affectés à l'équipe actuelle Manet/Pythéas),
Barnier (affecté à l'équipe actuelle Rimbaud/Ferry),
Clair Soleil (affecté à l'équipe actuelle Belle de Mai/Rosa Parks. Ce dernier établissement étant transféré progressivement à l'équipe actuelle Rimbaud/Ferry).

Consécutivement, trois nouveaux éducateurs de parcours de réussite éducative sont à recruter d'ici la fin du dernier trimestre 2011 : deux pour les 13/14^{èmes} arrondissements (Equipe Manet/Pythéas + Rostand/Renoir/Prévert) et un pour le 15^{ème} arrondissement (Ferry/Rimbaud + Barnier et Rosa Parks, graduellement transféré à ce territoire). La troisième équipe, Belle de Mai et progressivement Clair Soleil, demeure à effectif constant.

Enfin, il convient de préciser que le suivi des enfants du bassin de scolarisation d'Air Bel est intégré dans un premier temps aux modes opératoires existants pour évaluation plus précise des besoins et moyens requis.

Concernant plus particulièrement les effectifs supplémentaires, la dotation annuelle votée par délibération n° 2011/022 du 24 juin 2011, versée au GIP dans le cadre de la convention financière annuelle pour le Programme de Réussite Educative passée avec l'ACSE, permet conjoncturellement, au regard des dates prévisionnelles de recrutement, de financer les 3 nouveaux postes d'Educateurs pour cette année sans attribution de financement complémentaire de la part de l'ACSE.

Toutefois, l'extension du Programme de Réussite nécessite des crédits supplémentaires pour le GIP, maître d'œuvre du dispositif, notamment pour couvrir la ou les prestations extérieures à venir, afin d'accompagner les parcours les plus légers. En effet, il a été également décidé de compléter le dispositif par le recours à des prestataires qualifiés selon des cahiers des charges et des modalités à préciser (par champ thématique - accompagnement général, scolaire ou éducatif - ou par public ou problématique - enfants/adolescents par ex).

A cette fin, l'ACSE a décidé d'attribuer au GIP une dotation financière de 250 000€ pour couvrir ces dépenses à venir.

En conséquence, il vous en donc proposé d'adopter l'avenant n° 1 à la convention financière du 26/7/2011 n° 131616-11-DS01-1513P-3876 avec l'ACSE d'un montant de 250 000€ portant sur la première phase de l'extension du Programme de Réussite Educative pour l'année scolaire 2011-2012.

Madame BOYER, Présidente du GIP, est autorisée à signer la présente convention.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/44

OBJET Décision modificative n°4 portant budget supplémentaire n°4 de l'EPRD du GIP pour la gestion de la politique de la Ville

L'Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes (EPRD) 2011 du GIP a été approuvé par délibération du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010.

L'EPRD présente les dépenses et les recettes prévues sur l'exercice 2011 conformément aux compétences statutaires du Groupement et telles que précisées dans la circulaire du 31 août 2009 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'Etat.

Trois décisions modificatives ont permis de réajuster les dépenses et les recettes du Groupement initialement prévues dans l'EPRD : la Décision Modificative n°1 portant Budget Supplémentaire n°1 adoptée par délibération n° 2011/010 du 29 avril 2011, la Décision Modificative n°2 portant Budget Supplémentaire n°2 adoptée par délibération n° 2011/020 du 24 juin 2011 et la Décision Modificative n°3 portant Budget Supplémentaire n°3 par délibération n° 2011/034 du 16 septembre 2011.

La Décision Modificative n°4 portant Budget Supplémentaire n°4 qui vous est présentée aujourd'hui concerne les variations de dépenses et de recettes du Groupement concomitantes à l'extension du Programme de Réussite Educative de Marseille.
Elle s'élève à 250 000 €.

Les dépenses supplémentaires concernent des prestations de service et sont inscrites au chapitre 60 « achats », soit 250 000 €.

En effet, dans le cadre de l'extension du PRE, le GIP a souhaité externaliser le suivi individuel des publics pour les parcours les plus "légers", au travers de mesures d'accompagnement éducatif. Ainsi, le Groupement aura recours à des prestataires extérieurs au fur et à mesure des besoins, selon des cahiers des charges et des modalités à préciser (par champ thématique - accompagnement général, scolaire ou éducatif - ou par public ou problématique - enfants/adolescents par exemple.).

Les recettes supplémentaires sont constituées par une dotation financière complémentaire de l'ACSE sur ce programme d'un montant de 250 000 €.

Les recettes nouvelles sont inscrites au « Chapitre 74 : subvention d'exploitation » pour ce montant.

Le Budget Supplémentaire N°4 du GIP est équilibré en dépenses et en recettes.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la Décision Modificative n°4 portant Budget Supplémentaire n°4 du GIP pour l'exercice 2011, d'un montant de 250 000 €, telle qu'elle vous est présentée dans les tableaux ci-joints.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011/45

OBJET Convention de mise à disposition gracieuse d'un local par l'Association Centre Social Kallisté pour l'équipe de réussite éducative Jean Moulin-Vallon des Pins – Reconduction 2012

Ce projet d'EPRD présente les dépenses et les recettes prévues sur l'exercice 2012 conformément aux compétences statutaires du Groupement et telles que précisées dans la circulaire du 31 août 2009 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'Etat.
Les dépenses et les recettes sont équilibrées et s'élèvent à 13 532 835 €.

Il convient de souligner que l'effort de maîtrise des différentes charges de fonctionnement a été poursuivi afin de contenir l'augmentation des dépenses du Groupement. Ainsi par rapport à 2011, le montant total des dépenses prévisionnelles a été réduit de 1,2%.

Cet effort porte plus particulièrement sur les dépenses de fonctionnement : les chapitres budgétaires concernant les achats et les services extérieurs ont diminué (voir infra).

Malgré la diminution des dotations décrites ci-dessus, on note une augmentation des chapitres de dépenses 62 « autres services extérieurs » et 64 « charges de personnel » de l'EPRD 2012, qui s'explique d'une part par la création de 3 postes contractuels du GIP dans le cadre de la 1^{ère} phase d'extension du Programme de Réussite Éducative et d'autre part par la prise en compte d'un projet d'adhésion du Groupement à l'AGAM, partenaire du GIP dans le cadre de l'Observatoire des Quartiers.

Il demeure néanmoins très difficile d'accompagner le développement du volume d'activités ou du portage de certains dispositifs confiés au Groupement par une baisse concomitante de son volume de dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I – FRAIS DE PERSONNEL

Leur montant est de 1 855 513 € soit une augmentation de 130 331 € (+ 7,1%) par rapport à 2011.

L'augmentation de ce poste s'explique essentiellement par le recrutement de trois éducateurs de parcours de Réussite Éducative dans le cadre de la mise en œuvre de la 1^{ère} phase de l'extension du Programme. Pour mémoire, ces trois postes ont été créés par le CA du mois d'octobre 2011, en CDD pour une année. Rattachés au Programme, ces contrats prendront automatiquement fin avec l'arrêt du Programme.

Les charges de personnel ont été également accrues en raison du rattachement de la rémunération de l'Agent Comptable à ce chapitre de dépenses alors que jusqu'en 2011, elle était affectée au chapitre 62 « autres services extérieurs ». Ce rattachement comptable se justifie par rapport aux comptes de charges réellement utilisés par le GIP pour cette dépense.

Toutefois, concernant l'évolution de la masse salariale du GIP à effectif constant, soit les 40 agents constituant le personnel contractuel au 1^{er} janvier 2011, il convient de relever que cette augmentation porte sur moins de 1%.

L'effectif propre du GIP au 1^{er} janvier 2012 comprend 43 agents :

- Un Responsable du Pôle Programmation – Suivi associatif,
- Un Contrôleur de gestion,
- Un Agent chargé de la comptabilité ordonnateur,
- Un Chef de Projet informatique,
- Un Chef de Projet sur le Pôle de Développement accès aux droits – citoyenneté - prévention de la délinquance,
- Un Chef de Projet pour l'équipe Littoral Sud,
- Un Chef de Projet pour l'équipe La Rose-Frais Vallon-les Olives,
- Un Chef de Projet pour l'équipe Grand St Barthélemy – Malpassé – St Jérôme,
- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe ND Limite - La Savine,
- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe La Rose - Frais Vallon - Les Olives,
- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe La Cabucelle - St Louis - la Viste,
- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe Grand St Barthélemy – Malpassé – St Jérôme,
- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe St Lazare - St Mauront - Belle de Mai,
- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe Vallée de l'Huveaune,

- Un Agent de Développement Territorial pour l'équipe Littoral Sud,
- Un Agent de Développement « projets urbains » sur le territoire de projet Grand Centre Ville,
- Un Agent de Développement « projets urbains » sur le territoire de projet Nord-Est,
- Un Agent de Développement « projets urbains » sur le territoire de projet Littoral Nord,
- Un Agent de Développement « projets urbains » sur le territoire de projet Grand Sud Huveaune,
- Un Agent de Développement Thématique rattaché aux pôles de développement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS),
- Trois Coordonnateurs territoriaux du Programme Educatif Local de Marseille,
- Une Secrétaire pour l'équipe Bon Secours – St Joseph – La Delorme,
- Cinq Coordonnateurs des Equipes de Réussite Educative Grand Centre Ville (2), Saint Barthélemy, et Littoral Nord (2),
- Neuf éducateurs des Equipes de Réussite Educative Grand Centre Ville (2), Saint Barthélemy (3), Littoral Nord (3) et Grand Sud Huveaune,
- Quatre coordonnateurs Ateliers Santé Ville,
- Un secrétaire pour les Ateliers Santé Ville.

Outre les salaires et charges sociales de personnel, ce poste de dépenses comprend également :

- Les tickets restaurant (69 660 €),
- Les indemnités de licenciement supplémentaires pour 2012 (3 933 €),
- Les cotisations pour les œuvres sociales (14 620 €).

II- FONCTIONNEMENT HORS CHARGES DE PERSONNEL

Le montant de ces charges est de 2 998 858 €. Il décroît de 6% par rapport à l'année 2011.

1- « Chapitre 60 : achat » : 447 112 €

1-1 Prestations de services : 411 337 €

Elles portent notamment sur :

- Les frais de maquette, photographie, rédaction pour 1 livret sous forme de portraits valorisant les réussites du CUCS.

- La réalisation d'affiches ou plaquettes évènementielles, documents de présentation, carte de vœux, supports écrits, ...

- La mise en œuvre de prestations individualisées dans le cadre du Programme de Réussite Educative qui doivent permettre le développement d'actions éducatives, semi-collectives ou individuelles, auprès des enfants de 2 à 16 ans et de leurs familles dans le cadre de parcours individualisés de Réussite Educative proposés en Equipe Pluridisciplinaire de suivi.

Ces prestations individuelles répondent aux objectifs suivants :

Prévenir les ruptures éducatives en favorisant l'exercice de la parentalité et de l'éducation de l'enfant et de l'adolescent,
Lutter contre le décrochage scolaire en tenant compte de la souffrance psychologique des jeunes, des problématiques d'absentéisme, et de découragement scolaire,
Développer la prévention sanitaire et sociale.

Un budget de 380 827 € a été prévu pour mettre en œuvre ces prestations pour les enfants suivis dans les Equipes de Réussite Educative. Actuellement une cinquantaine d'enfants par équipe fait l'objet d'un suivi individualisé.

- Des prestations transversales tels que l'hébergement du serveur extranet du GIP ou des prestations ponctuelles (le transport d'archives et de dossiers pour le déménagement de trois équipes opérationnelles - le transport du mobilier étant organisé par la Ville de Marseille), etc.

- La poursuite du module « Analyse des pratiques » mis en place avec les éducateurs du PRE en 2008/2011 et qui pourrait être étendu aux coordonnateurs des Equipes de Réussite Educative.

- La mise en place de prestations ou formations collectives sur la gestion des conflits dans le cadre du travail social ou sur l'évolution du cadre réglementaire ou institutionnel des politiques publiques territorialisées.

1-2 Fournitures administratives : 35 775 €

Le budget 2011 a été maintenu.

2 - « Chapitre 61: services extérieurs » : 251 641 €

Ce chapitre fait l'objet d'une diminution de 6% par rapport à 2011.

2-1 Location de la machine à affranchir : 0 €

Depuis le déménagement du Pôle de Projet Grand Centre Ville au CMCI, le contrat de location est résilié ; le pôle bénéficiant du service courrier de la Ville de Marseille.

2-2 Maintenance Informatique : 9 900 €

Il s'agit notamment des réparations, de l'installation des nouveaux ordinateurs et mises en réseau informatique du matériel du GIP, ainsi que de la maintenance du logiciel du Programme de Réussite Educative et du site extranet du GIP.

2-3 Assurance GIP : 4 500 €

Deux types de contrats sont souscrits par le Groupement : une assurance-responsabilité de l'exploitant et l'assurance multirisques bureaux couvrant en flottance les différents locaux du GIP.

2-4 Etudes : 216 611 €

On note une diminution de 7% par rapport au prévisionnel 2011.

On en distingue 3 grandes catégories :

a) Evaluation du CUCS :

Le programme des études liées à l'évaluation du CUCS de 2007 à 2010 a été présenté et validé lors du Conseil d'Administration du 12 juillet 2010. Dans la continuité, le programme 2011 a été essentiellement consacré à la poursuite de la mission de l'AGAM pour la mise en œuvre de l'Observatoire des Quartiers et la préparation des avenants expérimentaux du CUCS.

L'année 2012 sera consacrée au bilan et à la mise à plat du dispositif d'évaluation du CUCS construit en 2007, afin d'en réajuster ou actualiser les outils. L'Observatoire des Quartiers est bien évidemment conservé.

Il s'agira également de poursuivre le travail de bilan – évaluation global des programmes d'actions du CUCS interrompu en 2011 dans l'attente des directives nationales concernant les avenants de reconduction ou expérimentaux des CUCS, en réalisant un rattrapage pour 2010 et 2011.

b) Etudes liées au Programme de Réussite Educative

c) 5 études opérationnelles en projet :

- 1- L'étude « action Prévention-Sécurité-Tranquillité » à la Savine
- 2- La suite de l'étude - action Santé sur le Grand Sud Huveaune : à l'issue de la phase diagnostic, il s'agira de mettre en œuvre les préconisations dans le cadre de la mise en place de commissions Santé.
- 3- Le lancement d'un diagnostic petite enfance sur le territoire Littoral Séon.
- 4- Une étude concernant la suite du travail réalisé par le cabinet Interland sur la requalification urbaine sur la Rose-Frais Vallon.
- 5- Un projet d'étude sur les freins à l'emploi en CUCS portée par le GIP et cofinancée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

2-5 Documentation - Abonnements : 15 410 €

Ce montant a été légèrement diminué par rapport en 2011.

2-6 Colloques et séminaires : 5 220 €

Il s'agit d'une dotation pour l'inscription des agents du GIP à des colloques liés à leurs métiers. Compte tenu du niveau de consommation de cette ligne budgétaire, celle-ci est identique à 2011.

3 - « Chapitre 62 : autres services extérieurs » : 2 319 720 €

3-1 Personnel municipal mis à disposition du GIP : 2 080 412 €

Les modalités de mise à disposition du personnel municipal auprès du GIP ont été fixées dès 1998. Le Conseil d'Administration du 31 mai 2010 a adopté la dernière convention de mise à disposition du personnel municipal.

Celle-ci définit les conditions de mise à disposition globale auprès du GIP des agents de la Ville de Marseille.

Par ailleurs, la loi n°2007-148 du 2 février 2007 impose au GIP de rembourser les rémunérations et les charges sociales des personnels municipaux mis à sa disposition.

Dans ce cadre, le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville a approuvé par délibération n°2007/029 du 16 octobre 2007 l'avenant n°6 à la Convention n°99-127 du 8 mars 1999 conclue avec la Ville de Marseille. Il convient de préciser que la Ville de Marseille continue à rémunérer le personnel mis à disposition.

Le remboursement par le GIP intervient à terme échu auprès du comptable de la Ville, Receveur des Finances Marseille Municipale, à la fin de chaque année civile, sur présentation par la Ville d'un décompte annuel nominatif.

A cette fin, la Ville de Marseille attribue une subvention au GIP représentant le coût de revient pour l'année des agents municipaux mis à disposition du Groupement afin que celui-ci rembourse les rémunérations et les charges sociales de ces agents municipaux conformément aux termes de la loi du 2 février 2007.

3-2 Médecine du travail - honoraires : 4 410 €

Au terme de la convention Ville de Marseille - GIP du 11 juin 1999, le service de la Médecine du Travail de la Ville de Marseille est chargé du suivi médical des agents du GIP (visites d'embauche - visites bi-annuelles). Par convention du 11 juin 1999, le GIP Politique de la Ville a mandaté le service Médecine du Travail de la Ville de Marseille pour assurer le suivi médical de son personnel contractuel, par des visites d'aptitude au moment de l'embauche et des examens réguliers.

La réglementation donne cependant d'autres obligations et prérogatives aux services de santé au travail (examens médicaux lors de la reprise du travail après arrêt maladie long, actions sur le milieu de travail, etc.). Une convention présentée à un point suivant de l'ordre du jour de ce CA, sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2012. Elle permet à la Division de la Médecine du Travail de la Ville de Marseille d'assurer l'intégralité des missions définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et entraîne une augmentation des frais correspondants.

3-3 Reprographie – frais d'impression - communication : 25 980 €

Cette dotation a été diminuée de 7,5 %. Elle comprend les frais d'impression :

Des supports de communication décrits au paragraphe 2-1 ci-dessus,
Des frais de cartographies ou reprographies de dossiers divers en nombres.

Il convient de noter la disparition des frais de reproduction des « dossiers actions » après dépôt par les porteurs et les dossiers administratifs du CUCS dans le cadre de la Programmation annuelle, suite à la mise en place des procédures de dématérialisation des documents et de la plate-forme internet « Polville Marseille ». Le GIP souhaite étendre cette dématérialisation pour la diffusion des décisions votées au CA via cette plate-forme.

3-4 Frais de mission - réception - déplacements : 72 358 €

Cette dotation comprend les frais de déplacements et de missions des personnels affectés au GIP.

Pour les agents bénéficiant d'un ordre de mission permanent pour se déplacer sur le territoire de la commune, la dotation annuelle individuelle est de 1 300 €. Certains agents se déplaçant uniquement en Centre Ville et ceux de la Direction disposent d'une carte de libre circulation RTM moyennant une participation salariale forfaitaire annuelle ; dans ce cadre la dotation annuelle individuelle est ramenée à 724 €.

Par ailleurs, les décrets 2010-676 et 2010-677 du 21 juin 2010 instaurent à compter du 1^{er} juillet 2010 une prise en charge partielle des titres de transport pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Ce nouveau dispositif incitatif plus respectueux de l'environnement par l'utilisation des moyens de transports publics de voyageurs donne lieu à remboursement de 50% limité à 77,84€ par mois des frais de transport sur justificatif. Le GIP par délibération du conseil d'administration a souhaité en faire bénéficier ses salariés.

Enfin, cette enveloppe budgétaire globalise un certain nombre de frais transversaux comme des locations de salle pour des formations ou séminaires internes, les dépenses de réceptions protocolaires, etc.

3-5 Affranchissement et téléphonie : 19 853 €

Les coordonnateurs ASV, les coordonnateurs et éducateurs du Programme de Réussite Educative, les chefs de projet, agents de développement et coordonnateurs du CUCS, le chargé de communication et le Directeur du GIP bénéficient d'un téléphone portable professionnel. À l'exception des agents du Programme de Réussite Educative qui disposent d'un forfait de 3h de communication au regard de la spécificité de leurs missions, les autres agents sont bénéficiaires d'un quota de 2 heures mensuelles.

Le budget prévisionnel pour cette dépense est établi pour 52 lignes téléphoniques.

3-6 Formation du Personnel : 26 303 €

Le budget qui lui est consacré représente 1,5% de la masse salariale du personnel GIP.

Cette dotation sera répartie par la Direction du GIP suivant le plan de formation adopté par le Conseil d'Administration, après avis de la Commission Technique Consultative du 10 novembre 2011.

En effet, la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 créent des obligations concernant la formation professionnelle tout au long de la carrière des agents de la fonction publique territoriale.

Pour 2012, la Direction du GIP souhaite mettre l'accent sur la mise en place de parcours de formation aux métiers, notamment pour les nouveaux arrivants.

Elle proposera aux agents l'inscription à des formations collectives sur ces thèmes, en lien notamment avec le CNFPT.

D'autre part, le plan de formation comprendra les dépenses de formation ponctuelle répondant à des demandes spécifiques des personnels propres du GIP en lien direct avec les thématiques de la Politique de la Ville dont ils ont la charge, et les formations personnelles qu'ils pourraient solliciter.

La Direction souhaite enfin pouvoir organiser une ou des sessions de formation collective, sur des sujets impactant fortement le champ de la Politique de la Ville ou l'action publique territorialisée.

3-7 Paye à façon DIT 13 : 789 €

La liquidation de la paye des agents du GIP et des charges y afférent est confiée par convention au Département Informatique de la Trésorerie Générale des Bouches du Rhône.

4 - « Chapitre 68: dotations aux amortissements » : 45 000 €**III- INTERVENTION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il s'agit des subventions attribuées aux associations dans le cadre des programmations annuelles du CUCS et du PRE, pour un montant à répartir pour 2012 de 8 678 464 €, soit une augmentation de 3% portant sur le Programme de Réussite Educative.

Depuis l'exercice budgétaire 2004, le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville a compétence pour attribuer les subventions de la Ville et de l'Etat pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle du CUCS, déclinée par thématique et secteur opérationnel.

Les statuts constitutifs du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration

a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille 2007/2009, adopté par l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur par délibération du 30 mars 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par délibération du 26 mars 2007 et la Ville de Marseille par délibération du 19 mars 2007 doit être reconduit jusqu'au 31 décembre 2014. La Ville de Marseille présentera l'avenant de prorogation au CUCS lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2011, chaque signataire du CUCS devant concomitamment le présenter pour validation à ses instances décisionnelles.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a choisi de reconduire les moyens contractualisés dans le CUCS, aussi bien pour assurer le fonctionnement du GIP Politique de la Ville que le financement des programmes annuels d'action, dans le cadre de la règle de l'annualité budgétaire, sous réserve d'approbation des crédits correspondants par le Conseil Municipal. Une dotation annuelle vient préciser le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale. Sur la base de la dotation 2011, le montant prévisionnel 2012 s'élève à 3 553 586 €.

De même, l'ACSE attribue par convention financière de « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, des dotations annuelles successives pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS au fur et à mesure des décisions des Comités de Pilotage et des délégations de crédits de l'ACSE. L'enveloppe, inscrite en 2012, est calculée en fonction de la dotation de l'ACSE pour 2011, soit 4 426 798 €. Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle modulable qui sera engagée au fur et mesure des délégations de crédits de l'ACSE après décision du Comité de Pilotage.

Concernant le Programme de Réussite Educative, sa mise en œuvre a été confiée au GIP par l'Etat par Convention cadre du Projet de Réussite Educative du 14 octobre 2005. La dotation de l'ACSE pour le programme comprend 698 080 € à attribuer par subvention pour des projets associatifs suite aux décisions du Comité Technique du PRE dans le cadre de son appel à projets annuel.

LES RECETTES

Les recettes du Budget Primitif 2012 du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville s'élèvent à 13 532 835 €. Elles sont ventilées de la façon suivante :

I SUBVENTIONS DE L'ACSE : 7 264 408 €**1- Dispositif CUCS :**

Frais de fonctionnement : 993 713 € portant sur le fonctionnement du GIP pour les dispositifs du CUCS. Ce montant est en légère diminution (- 5 216 €) par rapport à 2011.

Subventions aux associations : 4 426 798 € pour le financement des actions initiées dans le cadre de la programmation annuelle 2012. Cette dotation prévisionnelle correspond à la dotation perçue de l'ACSE en 2011.

2- Dispositif de Réussite Educative :

Frais de fonctionnement : 1 025 817 € pour le dispositif Programme de Réussite Educative (fonctionnement et actions individualisées par prestations de service).

Il s'agit du dispositif tel qu'il a été étendu par délibération du CA par correspondance d'octobre 2011.

Pour mémoire, par délibération n°2011/033 du 16 septembre 2011, le Conseil d'Administration du GIP Politique de la Ville avait validé le principe de l'extension du Programme de Réussite Educative à l'ensemble des 21 collèges marseillais en Réseau Ambition Réussite (RAR) et leurs bassins de recrutement, ainsi qu'au bassin de scolarisation des enfants habitant le Quartier Air Bel.

Sur cette base, l'extension du programme sera réalisée en deux temps, une première étape sur l'année scolaire 2011-2012, et son déploiement complet à la rentrée scolaire 2012-2013.

Pour l'année scolaire 2011-2012, un choix a été opéré sur les territoires couverts par la première phase de l'extension, sur la base des priorités territoriales établies avec l'Inspection d'Académie, d'études techniques, et des contraintes d'organisation du GIP Politique de la Ville.

La première phase de déploiement couvre ainsi les collèges suivants :

Rostand, Renoir et Prévert (affectés à l'équipe actuelle Manet/Pythéas),

Barnier (affecté à l'équipe actuelle Rimbaud/Ferry),

Clair Soleil (affecté à l'équipe actuelle Belle de Mai/Rosa Parks, ce dernier établissement étant transféré progressivement à l'équipe actuelle Rimbaud/Ferry).

Elle s'est traduite par la création de 3 postes d'éducateurs de parcours de réussite éducative, postes actuellement en cours de recrutement : deux pour les 13/14^{èmes} arrondissements (Equipe Manet/Pythéas + Rostand/Renoir/Prévert) et un pour le 15^{ème} arrondissement (Ferry/Rimbaud + Barnier et Rosa Parks, transféré à ce territoire) ; la troisième équipe demeure à effectif constant et couvre sur cette 1^{ère} phase d'extension les collèges Belle de Mai et progressivement Clair Soleil.

Ce dispositif est complété par le recours à des prestataires qualifiés selon des cahiers des charges et des modalités à préciser (par champ thématique - accompagnement général, scolaire ou éducatif - ou par public ou problématique - enfants/adolescents par ex.), qui feront l'objet d'un conventionnement spécifique présenté à l'approbation du Conseil d'administration du GIP.

Cette 1^{ère} phase de déploiement, qui permettra donc de couvrir 15 collèges, inclut la prise en compte du bassin de scolarisation des enfants d'Air Bel, dont le suivi sera intégré dans un 1^{er} temps aux modes opératoires existants.

Les dotations présentées dans l'EPRD correspondent au dispositif étendu à 15 collèges, comprenant 5 postes de coordonnateurs d'Equipe de Réussite Educative et 9 postes d'Educateurs de parcours de Réussite Educative. Des dotations complémentaires pourront être attribuées par l'ACSE après validation par le CA pour la mise en oeuvre de la 2^{ème} phase de l'extension prévue pour la rentrée scolaire 2012.

Subventions aux associations : 698 080 €. Il s'agit du financement par l'ACSE des actions collectives portées par des associations, dans le cadre de l'appel à projets spécifique PRE.

3- Dispositif Ateliers Santé Ville

Frais de fonctionnement : 120 000 €

Il convient de souligner, que depuis 2008, la Région a informé le GIP qu'elle ne souhaitait plus financer les salaires et frais de structure de ce dispositif. Depuis cette date le dispositif est déficitaire, et est donc partiellement financé par le budget général du GIP. Un complément de dotation est annuellement sollicité sans succès auprès de l'ACSE.

II AUTRES SUBVENTIONS : 6 165 718 €

1- Ville de Marseille : 6 090 148 €

1-1 Dispositif CUCS : 5 965 148 €

- Frais de fonctionnement : 331 150 €, concernant les frais de structure, les études et frais de logistique du GIP ainsi que les frais de personnel tels que définis dans le cadre de l'accord entre le GIP et la Ville de Marseille validés par les Conseils d'Administration du GIP des 10 octobre 2008 et 25 juin 2009 et portant création de 4 postes GIP en substitution de 4 postes occupés par des fonctionnaires de la Ville de Marseille mis à disposition du GIP. Il s'agit de 2 postes de chef de projet, d'un poste d'Agent de Développement Territorial, et d'un poste d'Agent de Développement Thématique. La dotation de la Ville de Marseille couvre les frais de personnel et les tickets restaurant.

- Personnel mis à disposition : 2 080 412 €, représentant le coût de revient des agents municipaux mis à disposition du GIP au 31 décembre 2010. En effet, la dotation relative au personnel municipal mis à disposition du GIP est fixée au terme de l'exercice précédent après l'approbation du compte administratif 2011 de la Ville de Marseille. Ainsi, la dotation réelle à inscrire à l'EPRD 2012 du GIP le sera dans le cadre d'une Décision Modificative ultérieure et à la suite d'une convention financière spécifique entre la Ville et le GIP après l'approbation du compte administratif 2011 de la Ville de Marseille, présentée habituellement au Conseil Municipal de juin.

- Subventions aux associations : 3 553 586 €, il s'agit de la dotation prévisionnelle inscrite dans le CUCS de Marseille, reconduite dans le cadre de la prorogation du CUCS qui fait l'objet d'une présentation au prochain Conseil Municipal du 12 décembre 2011.

1-2 Dispositif Ateliers Santé Ville : 125 000 € (cf. plus haut)

Il convient de souligner, que depuis 2008, la Région a informé le GIP qu'elle ne souhaitait plus financer les salaires et frais de structure de ce dispositif. Depuis cette date le dispositif est déficitaire malgré l'augmentation régulière de la dotation municipale. La Ville de Marseille a augmenté régulièrement sa dotation à la demande du Groupement passant ainsi de 105 000 € en 2008 à 125 000 € en 2011.

2- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Sa participation de 35 000 € porte sur les salaires et charges d'un poste d'Agent de Développement en substitution au poste de Chargé de Développement des Programmes Partenariaux pourvu avec l'accord de la CUM par un agent municipal mis à disposition du GIP.

3- Région PACA

Cette somme comprend les dotations concernant une participation pour le fonctionnement du Pôle Programmation (10 570 €), et pour l'Evaluation du CUCS (30 000 €).

III- AUTRES RESSOURCES : 102 709 €

1- Recettes constituées par la part salariale des tickets restaurant : 27 864 €

Dans le cadre de la convention passée entre la société SODEXO et le GIP, les agents du GIP bénéficient de tickets restaurant. La valeur faciale de chaque ticket est de 7,50 €. La quote-part salariale est de 40 %, chaque agent disposant de 18 tickets par mois pour un temps plein.

2- Reprises sur provisions : 74 845 €

Dans un souci de rationaliser le recours aux dotations de la Ville de Marseille pour l'exercice 2012, le GIP a sollicité l'accord de ce financeur pour mobiliser les provisions pour charges réalisées lors du compte financier 2009 pour le financement de 2 postes d'agent de développement « Projets Urbains » à la charge de la Ville de Marseille.

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2012 qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

De mobiliser les provisions visées ci-dessus pour un montant total de 74 845 € sur l'exercice budgétaire 2012 au compte 781-5 « reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation ».

D'approuver l'Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes du GIP pour 2012.

D'autoriser le Directeur du GIP à solliciter auprès de la Région PACA une subvention pour le fonctionnement du Pôle Programmation de 10 570 €, et pour l'Evaluation du CUCS de 30 000 €.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/46

OBJET Approbation de la convention « Santé au Travail' entre la Ville de Marseille et le GIP pour la gestion de la politique de la Ville de Marseille

Dans le cadre de la convention du 11 juin 1999 conclue avec la Ville de Marseille, le GIP bénéficie d'un service « Médecine du Travail » pour assurer le suivi médical de son personnel contractuel, par des visites d'aptitude au moment de l'embauche et des examens réguliers.

Il s'avère qu'aujourd'hui, au regard des obligations légales et de l'effectif du GIP, les prestations prévues dans cette convention doivent être complétées.

La réglementation donne en effet d'autres obligations et prérogatives aux services de santé au travail (examens médicaux lors de la reprise du travail après arrêt maladie long, actions sur le milieu de travail, etc.).

En conséquence, la Direction du GIP s'est rapprochée du service Médecine du Travail de la Ville de Marseille afin d'étendre la convention en cours.

Il vous est présenté aujourd'hui la nouvelle convention concernant la santé au travail qui sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2012. Elle permet à la Division de la Médecine du Travail de la Ville de Marseille d'assurer l'intégralité des missions définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié :

- surveillance médicale des agents : examen médical au moment de l'embauche, examen médical périodique au moins tous les deux ans, examen médical supplémentaire à la demande de l'agent, de l'employeur ou de la Médecine du travail, surveillance médicale particulière à l'égard de certaines catégories d'agents, aménagement temporaire ou définitif des postes de travail.

- action sur le milieu du travail : le Médecin du Travail de la Ville de Marseille conseille le GIP, les agents du GIP et leurs représentants en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service et de leurs annexes, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, l'hygiène dans les locaux de restauration et/ou les restaurants administratifs, l'information sanitaire et la prévention des risques.

- rapport annuel : le médecin du travail établit chaque année un rapport d'activité.

- visite de reprise : visite de reprise après un arrêt en maladie ordinaire d'au moins 21 jours, une absence pour accident de service ou du travail d'au moins 8 jours, un congé de maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle, des absences répétées pour raison de santé, sur demande du GIP.

La participation financière du GIP est fixée forfaitairement à 90 € par an et par agent en fonction de l'effectif au 1^{er} janvier de chaque année d'application de la convention.

Le montant de cette participation forfaitaire sera indexé annuellement sur l'indice des prix à la consommation « Services de santé » de l'INSEE, fixé chaque année au mois de janvier.

La dépense correspondante est inscrite au budget 2012 du Groupement.

Il convient de préciser que cette nouvelle convention intitulée « Santé au Travail » a reçu un avis favorable à la Commission Technique Consultative du 10 novembre 2011.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la convention « Santé au Travail » entre la Ville et le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille relative au personnel du GIP et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

La Présidente du GIP est autorisée à signer la présente convention.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/47**OBJET Convention de mise à disposition gracieuse d'un local par l'Association Centre Social Kallisté pour l'équipe de réussite éducative Jean Moulin-Vallon des Pins – Reconduction 2012**

En référence notamment à la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et au décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale, et plus particulièrement aux articles concernant les agents non titulaires, le GIP établit chaque année un plan de formation pour son personnel propre.

Courant 2009, un travail avec les représentants du personnel, validé par la Commission Technique Consultative puis par le Conseil d'Administration du GIP, a permis de déterminer les priorités du Groupement en matière de formation et les critères de validation des demandes des agents.

Ainsi, les « critères » suivants sont retenus : critères légaux, « roulement » (participation à une formation une année précédente) assiduité et ancienneté.

D'autre part des lignes directrices sont prises en compte pour la répartition du budget disponible pour la formation (secondaire par rapport aux critères de priorisation) :

10 % pour les formations de 1^{ère} année (prise de poste et/ou formations courtes pour un total maximum de 500 €),

15 % pour les formations courtes et ponctuelles,

20 % pour les formations pluriannuelles (du budget N et évaluation pour N+1),

30 % pour les préparations aux concours (sur une évaluation du budget de l'année N, mais avec inscription en juin N-1).

En 2011, le plan de formation du GIP a permis de financer :

20 modules du CNFPT en lien avec les postes des agents (urbanisme, politiques sociales, animation de réunion, etc.) ;

4 préparations aux concours de catégorie C et A ;

1 Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;

1 formation ponctuelle par un organisme privé ;

3 formations pluriannuelles diplômantes en cours, dont certaines se poursuivent sur 2012.

Un partenariat avec l'ACSE, via la DRJSCS, a également permis de prolonger en 2011 la formation débutée l'année précédente pour les agents de développement territoriaux et les coordonnateurs du Programme Educatif Local, sur la lutte contre les discriminations.

On peut noter que, parmi les demandes présentées dans les délais impartis, seules 4 demandes de formations pluriannuelles et 1 demande de bilan de compétences ont du être refusées pour cause de budget insuffisant.

Pour 2012, les souhaits des agents ont été recueillis pendant l'été. Ils comprennent :

des formations pluriannuelles ;

des validations des acquis de l'expérience ;

des bilans de compétences ;

des formations ponctuelles via des organismes privés ;

des préparations aux concours pour 2012, pour lesquelles 4 inscriptions sont déjà validées et en cours car les démarches doivent être faites en juin de l'année N-1 ;

des préparations aux concours pour 2013.

L'EPRD 2012 du GIP prévoit une dotation égale à 1,5% de la masse salariale pour le financement de formations. Ce montant permettra de répondre à la plupart de ces demandes, exception faite des formations pluriannuelles et des demandes de formations ponctuelles hors CNFPT, qui sont souvent très coûteuses et pour lesquelles un arbitrage devra être fait en fonction des critères évoqués plus haut.

En conséquence, il vous est proposé un plan de formation 2012 comprenant :

une convention avec le CNFPT pour 4 préparations aux concours ;

une convention avec le CNFPT pour des modules de son catalogue ; les demandes de formation en lien avec les postes des agents devront être choisies parmi celles-ci lorsqu'elles existent ; le GIP ne pourra financer que très ponctuellement les stages de formation en dehors de ce cadre ;

les conventions avec les universités et écoles correspondantes pour les formations diplômantes pluri-annuelles en cours ;

une dotation prévisionnelle pour Validation des Acquis de l'Expérience ou Bilan de Compétence, dont le coût et le format peuvent varier en fonction de la situation de l'agent.

D'autre part, la Direction du GIP travaillera cette année à :

une liste de formations appropriées à chaque poste du GIP (service public, politique de la ville, urbanisme, management d'équipe, etc.), qui pourra être proposé notamment aux nouveaux agents.

des formations collectives notamment sur la gestion des conflits dans le cadre du travail social ou sur l'évolution du cadre réglementaire ou institutionnel des politiques publiques territorialisées. Ces formations collectives donneront lieu à des prestations de service.

Le plan de formation tel que présenté ci-dessus a reçu un avis favorable de la Commission Technique Consultative qui s'est réunie le 10 novembre 2011.

Les décisions nominatives de la Direction seront transmises dans les semaines à venir aux agents, pour inscription aux premières formations dès janvier 2012.

En conséquence, il vous est proposé de valider les critères de sélection et les priorités énoncés ci-dessus et sur la base desquels les demandes de formations seront examinées.

Les dépenses correspondantes pour 2012 sont inscrites au budget ; les dépenses des années suivantes seront inscrites aux budgets correspondants dans le cadre du budget « formation » du GIP.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les organismes de formation.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

DELIBERATION N° 2011/48**OBJET « Analyse des Pratiques » pour les éducateurs de parcours de réussite éducative – Reconduction de la convention pour 2012**

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2005 a adopté la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Educative de Marseille, qui a désigné le Groupement comme structure juridique porteuse du Programme de Réussite Educative et des Equipes correspondantes.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration en sa séance du 11 octobre 2006 a validé la création de postes d'éducateurs de Parcours Réussite Éducative. A ce jour, le dispositif opérationnel comprend 6 postes.

L'éducateur PRE participe au diagnostic de la situation individuelle des enfants et adolescents et contribue à l'élaboration des parcours individualisés de réussite éducative de ceux-ci, en lien avec les parents et les autres acteurs éducatifs. Il organise et assure le suivi de ces parcours, et veille à leur cohérence. Il accompagne les enfants et les familles pour faciliter leurs relations avec les institutions éducatives et médico-sociales. Il est donc amené à gérer des situations complexes. Le métier d'éducateur de « Parcours de Réussite Educative » est un nouveau métier, ni assistant social, ni éducateur, ni travailleur social. Les agents actuellement en poste doivent donc concevoir une nouvelle pratique professionnelle, sans avoir de références théoriques sur lesquelles s'appuyer. Au cours de l'année 2008, ils ont donc fait la demande de bénéficier d'analyse des pratiques professionnelles.

Le groupe d'analyse des pratiques professionnelles vise à permettre à ses participants de développer une posture réflexive sur leurs pratiques. La notion d'analyse des pratiques désigne une méthode d'accompagnement professionnel ou de perfectionnement fondée sur l'analyse d'expériences professionnelles, récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession.

Ce groupe est animé par une personne extérieure à l'institution employeur des participants.

La délibération 2008/023 a validé le cahier des charges pour la formation « analyse des pratiques ». Dans ce cadre, cette prestation est réalisée par une psychologue clinicienne, Madame Alice ATHÉNOUR depuis le 1^{er} octobre 2008 (par conventions successives).

Il vous est proposé de reconduire pour 2012, la convention « analyse des pratiques » avec Madame Alice ATHÉNOUR pour les éducateurs de « parcours de réussite éducative ».

Le coût de la prestation pour une année s'élève à 4 320 €, correspondant à 12 séances de 3 heures, une fois par mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Si le nombre d'éducateurs participant devait être supérieur à 9, les honoraires du prestataire pourraient être revus par avenant à la présente convention.

Les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites dans l'EPDR 2012.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver la lettre de commande avec le prestataire choisi pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer la lettre de commande correspondante avec le prestataire retenu.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 FEVRIER 2012

DELIBERATION N° 12/001 **OBJET Nomination du Directeur du GIP**

Monsieur Pierre Yves DEBRENNE, Directeur du Groupement, a cessé ses fonctions auprès du Groupement à compter du 18 octobre 2011, suite à son départ à la retraite et de sa cessation d'activité au sein des services municipaux.

Conformément aux dispositions des articles 19-1 et 21 des statuts constitutifs du GIP, le Conseil d'Administration doit donc nommer le nouveau directeur du Groupement en application des dispositions suivantes :

Article 19.1 : « Les missions du Conseil d'Administration sont les suivantes : (...)

Nommer et révoquer le Directeur du Groupement (...)».

Article 21 – « Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration nomme pour la durée de vie du Groupement, un Directeur n'ayant pas la qualité d'administrateur ».

Après délibération, Madame Laurence ROUZAUD est nommée Directrice du GIP à compter du 2 février 2012 à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration du GIP, adoptée à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

Le Vice Président du GIP
Raphaël LE MEHAUTE

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 16 au 30 avril 2012

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE DU TERRAIN	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
12 H 1134PC.P0	16/04/12	Mr	CHEYSSIAL	59 AV DAVID DELLEPIANE 13007 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante ; Garage	
12 H 1136PC.P0	16/04/12	Société Civile Immobilière	BENNYBER	4 AV EDOUARD BRANLY 13009 MARSEILLE	66	Construction nouvelle ; Piscine Garage ; Autres annexe	Habitation
12 H 1143PC.P0	18/04/12	Société Commerciale	GENESIS	142 BD BOMPARD 13007 MARSEILLE	1064	Construction nouvelle ; Démolition Totale	Habitation
12 H 1146PC.P0	19/04/12	Mr	YILDIRIM	60 BD DU SABLIER 13008 MARSEILLE	361	Construction nouvelle	Habitation
12 H 1154PC.P0	20/04/12	Mr	SANTINI	10 RUE OLIVE 13007 MARSEILLE	84	Travaux sur construction existante ; Extension ; Surélévation	Habitation
12 H 1159PC.P0	24/04/12	Mr	BAGARRY	15 RUE MARIGNAN 13007 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante ; Garage	
12 H 1160PC.P0	24/04/12	Mr	FITOUSSI	16 AV DES BLEUETS 13009 MARSEILLE	0		
12 H 1161PC.P0	25/04/12	Mr	MAUREL	LOT 1 TRA TARGUIST 13007 MARSEILLE	0		
12 H 1162PC.P0	25/04/12	Société à Responsabilit é Limitée	AURA	LOT2 TRA TARGUIST CHEMIN DU PONT 13007 MARSEILLE	0		
12 H 1163PC.P0	25/04/12	Société à Responsabilit é Limitée	AURA	LOT4 TRA DE TARGUIST CHE DU PONT 13007 MARSEILLE	0		
12 H 1172PC.P0	26/04/12	Société Civile Immobilière	ROSA	164B RUE DU COMMANDANT ROLLAND 13008 MARSEILLE	0		
12 H 1177PC.P0	27/04/12	Mr	NOVELLA	11 AV DU TRAYAS 13008 MARSEILLE	40	Travaux sur construction existante;Extension;Garage	Habitation
12 K 1135PC.P0	16/04/12	Mr	BENSO	229 AVE DE MONTOLIVET 13012 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante ; Garage	
12 K 1138PC.P0	17/04/12	Mr	LENZIANI	59 VALLON CHAUMERY LA BARASSE 13011 MARSEILLE	157	Garage	Habitation
12 K 1139PC.P0	17/04/12	Mr et Mme	DI TRENTO	7 AV NORMA 13012 MARSEILLE	47	Construction nouvelle ; Travaux sur construction existante	Habitation ;
12 K 1142PC.P0	17/04/12	Mr	ZEMMAM	62 BD ANDRE AUNE 13006 MARSEILLE	44	Travaux sur construction existante ; Surélévation	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE DU TERRAIN	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
12 K 1152PC.P0	19/04/12	Mr	MOLINA	57 TSSE HAUTE GRANIERE 13011 MARSEILLE	0		
12 K 1155PC.P0	20/04/12	Mr	HUYGHENS	43 RUE FORT DU SANCTUAIRE 13006 MARSEILLE	77	Garage	Habitation
12 K 1157PC.P0	23/04/12	Mr	LORENZO	TSE RAYNOUARD 13006 MARSEILLE	0		
12 K 1168PC.P0	26/04/12	Société Civile Immobilière	DU QUERCY	126 RUE DE LODI 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 K 1170PC.P0	26/04/12	Mr	GHARIBIAN	10 BD DU CENTRE 13012 MARSEILLE	108	Piscine ; Garage ; Abri de jardin	Habitation
12 K 1171PC.P0	26/04/12	Mr et Mme	BOILLETOT	47 BD DE LA LISE 13012 MARSEILLE	110	Travaux sur construction existante ; Extension ; Piscine	Habitation
12 K 1180PC.P0	27/04/12	Mr	VIDAL	274 AV DES POILUS 13012 MARSEILLE	0		
12 K 1183PC.P0	27/04/12	Mr	BOURGIER - DUPONT	21 CHE DU VALLON DE LA MICOULINE 13011 MARSEILLE	0		
12 K 1186PC.P0	27/04/12	Société en Nom Collectif	MARIGNAN RESIDENCES	149 RUE DU DOCTEUR CAUVIN 13012 MARSEILLE	0		
12 K 1188PC.P0	30/04/12	Mr et Mme	SALES	CHE DU VALLON DE LA MICOULINE 13011 MARSEILLE	0		
12 M 1141PC.P0	17/04/12	Mr et Mme	DONDEYNE	61 RUE CHAPE 13004 MARSEILLE	9	Travaux sur construction existante Extension	Habitation
12 M 1145PC.P0	18/04/12	Mr	GONZALES	IMP CAMOINS 13010 MARSEILLE	47	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
12 M 1147PC.P0	18/04/12	Mr	GERVAIS	85 CHE DES XAVIERS 13013 MARSEILLE	0	Construction nouvelle ; Piscine ; Autres annexes	
12 M 1148PC.P0	18/04/12	Mr	ALLEGRE	141 CHE DU CAVAOU 13013 MARSEILLE	96	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
12 M 1149PC.P0	19/04/12	Mr	PORTAL	IMP DU MELEZE LOT N° 3 13013 MARSEILLE	149	Construction nouvelle;Garage;	Habitation
12 M 1153PC.P0	20/04/12	Mr	LECIS	62 B RUE ANTOINE DEL BELLO 13010 MARSEILLE	81	Travaux sur construction existante;	Habitation
12 M 1156PC.P0	23/04/12	Mme	PRIM GVOZDENOVIC	55 A CHE DE SAINTE CROIX 13010 MARSEILLE	40	Travaux sur construction existante ; Extension ; Garage	Habitation
12 M 1169PC.P0	26/04/12	Mme	GRAS	108 BD BARA 13013 MARSEILLE	153	Construction nouvelle	Habitation

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE DU TERRAIN	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
12 M 1176PC.P0	26/04/12	Société Civile Immobilière	SORBOLLANO 1	22 AV MERLEAU PONTY 13013 MARSEILLE	0		
12 M 1182PC.P0	27/04/12	Mr	ALIANE	12 BD GEMY 13013 MARSEILLE	0		
12 N 1137PC.P0	16/04/12	Mr et Mme	M'SHALIA	19 RUE DE LA CARRIERE ET RUE PRIMITIVE 13015 MARSEILLE	95	Construction nouvelle	Habitation
12 N 1144PC.P0	18/04/12	Mr	THOME	98 BD JEAN LABRO 13016 MARSEILLE	0		
12 N 1150PC.P0	20/04/12	Mr	DARI	29 BD GRAWITZ 13016 MARSEILLE	0		
12 N 1151PC.P0	20/04/12	Société Civile Immobilière	ABE INVEST	10 RUE SEBASTIEN LAI / 1 BD JEAN DE PLESSIS 13014 MARSEILLE	1310	Construction nouvelle	Entrepôt
12 N 1164PC.P0	26/04/12	Société d'Economie Mixte	ADOMA ETABLISSEMENT MEDITERRANEE	16 RUE DU MARCHE DES CAPUCINS 13001 MARSEILLE	0	Construction nouvelle	
12 N 1165PC.P0	26/04/12	Société d'Economie Mixte	ADOMA ETABLISSEMENT MEDITERRANEE	26 RUE DU PETIT SAINT JEAN 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 N 1173PC.P0	26/04/12	Agence	SIMM	4 RUE PORTE BEAUSSENQUE 13002 MARSEILLE	0		
12 N 1174PC.P0	26/04/12	Mr et Mme	EL MEJRI	37 BD DE LA LIMITE 13015 MARSEILLE	0		
12 N 1175PC.P0	26/04/12	Société Civile Immobilière	L.J.M	3 RUE DE LA PROVIDENCE 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 N 1178PC.P0	27/04/12	Société par Action Simplifiée	BASTIDES ET PROMOTION	RUE RENE MARIANI 13015 MARSEILLE	0		
12 N 1179PC.P0	27/04/12	Mr	KAYYOUR	3 BD NUNGESSER 13014 MARSEILLE	0		
12 N 1181PC.P0	27/04/12	Société Anonyme	LOGIS MEDITERRANEE	40/42 BD GIRAUD 13014 MARSEILLE	1991	Construction nouvelle	Habitation
12 N 1184PC.P0	27/04/12	Mr	ARNOUX	52 AV DU MERLAN 13014 MARSEILLE	190	Construction nouvelle	Habitation
12 N 1185PC.P0	27/04/12	Société Civile Immobilière	MARSEILLE RUE CHANTERAC	ILOT 3B ZAC CIMED RUE PEYSSONNEL BD MIRABEAU RUE DE RUFFI RUE CHANTERAC 13003 MARSEILLE	12352	Construction nouvelle	Habitation Commerce Artisanat

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

Procès-verbal de la séance
du 12 décembre 2011

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 12 décembre 2011
Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ F. MASSE ♦ MARI ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZOUAGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Monsieur :

ALLIBERT ♦ BOULAY ♦ ZERIBI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BOULESTEIX par F. MASSE ♦ HONDE par DUTTO ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PIETRI par PIGAMO ♦ SAID par SPORTIELLO-BERTRAND ♦ VARESE par MENNUCCI ♦ VIARD par CASELLI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, j'ai quelques difficultés dues à une extinction de voix.

Comme nous l'avons fait à la Communauté Urbaine, je souhaiterais que nous observions une minute de silence pour ce policier lâchement assassiné et dont les obsèques auront lieu cet après-midi.

(Une minute de silence est respectée en hommage au policier décédé à la suite de ses blessures dans l'exercice de ses fonctions)

Monsieur le Maire.- Je vous remercie.

Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 273, 274, 275 et 276, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport sur l'attractivité économique de Marseille sera examiné avant le rapport 49.

On commence par les rapports 189 à 194 de Mme IMBERT, qui doit participer à un jury. Je voudrais lui dire combien nous sommes heureux et fiers pour le choix du Cid comme meilleur opéra de l'année. Voilà un opéra qui s'est déroulé non pas à Paris ou à Honolulu, mais à Marseille.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, les Groupes Faire Gagner Marseille et Europe Ecologie - Les Verts ont présenté au rapport 92 deux amendements, qui sont des amendements budgétaires dans le cadre de la délibération modificative de fin d'année, l'un portant sur l'abrogation de votre décision de diminuer les abattements et l'autre portant sur une proposition de début de travail sur la sectorisation de la Taxe d'Habitation à Marseille, en lien avec évidemment les services de l'Etat. Nous sommes surpris, Monsieur le Maire, je dois vous le dire, de ne pas voir ces amendements sur les tables. Or, ils ont été déposés dans les délais et conformément aux règles de notre Règlement Intérieur.

Monsieur le Maire.- Je réponds à M. MENNUCCI. Si je ne les ai pas inscrits, c'est que visiblement j'ai le droit de ne pas les inscrire.

Et quand nous aurons la discussion sur le rapport 92 et le 260, puisque ce sont des modifications financières qui nous permettent de clôturer les comptes de l'année 2011 dans de bonnes conditions, sur le fait que je n'ai pas repris les amendements que vous avez souhaités je vous donnerai toutes les explications nécessaires, après que vous vous soyez exprimés à partir du 92.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011 est approuvé.

* * *

2 – Compte rendu de décisions

		11/107	Note de frais présentée par la SCP DONAUD - DELMAS - JEAN - BERTAUD, Huissiers de Justice associés à Salon-de-Provence. (L.2122-22-11°- L.2122-23) (Sans observation)
	<u>Monsieur le Maire</u> .- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?		
11/101	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 404 et 272, soit un appartement de 51,57 m ² environ et une cave de 5 m ² , situés chemin de la Bigotte, 3 ^{ème} étage et 2 ^{ème} sous-sol de la copropriété, bâtiment B3 du Parc Kallisté 13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre-Dame Limite, appartenant aux Consorts Allal. (L.2112-22-15°- L.2122-23) (Sans observation) * * *		* * *
		11/108	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le bien immobilier, situé 36, rue Curiol 13001 Marseille, cadastré sous le n°105 de la section A quartier Thiers, appartenant à Monsieur Hazan et Madame Cohen. (L.2112-22-15°- L.2122-23) (Sans observation)
11/102	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 1663 et 1547, soit un appartement de 51,59 m ² et une cave de 5 m ² environ, situés chemin de la Bigotte, 2 ^{ème} étage et 2 ^{ème} sous-sol de la copropriété, bâtiment H40 du Parc Kallisté 13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre-Dame Limite, appartenant aux Consorts Allal. (L.2112-22-15°- L.2122-23) (Sans observation) * * *		* * *
		11/109	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives. (L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
11/103	Action en justice au nom de la commune de Marseille devant la juridiction de l'Expropriation des Bouches-du-Rhône concernant le bien immobilier, situé 48, la Canebière 13001 Marseille. (L.2112-22-16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	11/110	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires. (L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
11/104	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. (L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	11/111	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri DE ROUDNEFF et Martine AFLALOU-TAKTAK, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) (Sans observation)
11/105	Modification de tarifications de divers catalogues édités par le Service des Musées de Marseille. (L.2122-22-2°-L.2122-23) (Sans observation) * * *		* * *
		11/112	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume REY, Pierre CHARRIAUD, Pierre-François DEBERGUE, Dorothee MARTEL-REISON et Raphaël GENET-SPITZER, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) (Sans observation)
11/106	Recours au nom de la Commune de Marseille devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille. (L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *		* * *

11/113

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS et Laurent SERI notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11° - L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

Monsieur le Maire.- Il y a une information au Conseil Municipal, il s'agit d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes.

3 – Information au Conseil Municipal

- Avis de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant pour objet la saisine n° 2011-0380.

* * *

Monsieur le Maire.- Si vous en êtes d'accord, nous prenons les rapports de Mme IMBERT, 189 à 194.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

189 - 11/1330/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour le renouvellement du parc de pianos du Conservatoire.

(11-21744-GDB20502)

Madame IMBERT.- Merci infiniment, mais je ne suis pas seule dans cette aventure puisque j'ai toute mon équipe de l'Opéra qui m'a suivie dans cette merveilleuse et magnifique aventure, et je voudrais bien entendu les remercier ! Monsieur le Maire, c'est une belle victoire pour Marseille : non seulement Le Cid devance l'Opéra National de Paris, mais également Amsterdam, Milan, Vienne, Barcelone, Lyon, Madrid, Aix-en-Provence, etc. (Applaudissements dans la salle)

Ce qui prouve la qualité et l'excellence exceptionnelles de la programmation de l'Opéra. L'Opéra de Marseille fait partie des grandes scènes nationales et internationales. Le Cid va être diffusé dans 40 pays, sept fois. Avec 8 000 à 10 000 personnes qui, sur la place Bargemon, ont assisté à la vidéoprojection, nous marquons un grand pas vers Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. A ceux qui doutent encore, j'espère susciter enfin l'envie de nous apporter un soutien financier !

Merci, Monsieur le Maire ! Et Marseille accélère !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/1330/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 11/1331/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Réforme des décors des productions "Turandot" et "Sampiero Corso".

(11-22215-GDB20502)

Le rapport 11/1331/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

191 - 11/1332/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille / Opéra et la Maison d'Arrêt de Marseille "les Baumettes".

(11-22180-GDB20502)

Le rapport 11/1332/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 11/1333/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat communication conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le Groupe Radio France "France Bleu Provence" pour la saison 2011/2012.

(11-22182-GDB20502)

Le rapport 11/1333/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 11/1334/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et le média "Qobuz".

(11-22196-GDB20502)

Le rapport 11/1334/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

194 - 11/1335/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille/Opéra et l'association "Culture Plus Provence" concernant le concert de "Massalia Orchestra" en faveur du Téléthon.

(11-22219-GDB20502)

Le rapport 11/1335/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 11/1149/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis - Approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP prorogeant le GIP jusqu'au 31 mars 2013.

(11-22212-GDB41502)

Monsieur PELLICANI. - Merci de me laisser la parole sur le rapport n°1 puisque, au Conseil Municipal du mois d'octobre, concernant le GIP des Calanques, vous aviez refusé notre amendement pour prolonger la durée de fonctionnement du GIP et qu'aujourd'hui c'est chose faite, il a fallu passer par le Conseil d'administration pour rendre raison. On s'en félicite et on espère que l'aventure du Parc des Calanques va continuer. On attend maintenant le rapport du Commissaire Enquêteur.

Merci, Monsieur le Maire, et nous voterons bien sûr la prolongation du fonctionnement du GIP.

Le rapport 11/1149/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 11/1150/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Mandats de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du "Pôle Logistique Nord" - Convention de mandat n°04/1417 - Bilan de clôture et approbation du quitus.

(11-22202-GDB42002)

Le rapport 11/1150/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire. - Le 3 et le 211.

3 - 11/1151/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • Accueil du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille du 12 au 17 mars 2012 - Approbation de l'augmentation de la participation de la Ville de Marseille au Forum Mondial de l'Eau.

(11-22383-GDB10102)

Madame PONCET-RAMADE. - Sur le rapport n°3, je rappelle que sur le Forum Mondial de l'Eau on nous avait informés

d'une dépense de 38 millions d'euros pour ce Forum, somme que nous trouvions excessive, et la répartition des charges du Forum était de 50-50, 50 % pour les sociétés privées qui l'organisent et 50 % pour l'Etat et les Collectivités Territoriales, donc 9 millions pour l'Etat et 10 millions pour les Collectivités Territoriales.

Nous apprenons par ce rapport qu'étant donné la crise, les sociétés privées ne peuvent plus mettre les sommes d'argent promises, c'est-à-dire 19 millions, donc le budget passe à 29 millions.

Mais, là, curieusement, le rapport 50-50 ne tient plus et la Ville de Marseille met plus d'argent que prévu, c'est-à-dire qu'au lieu de mettre 4 millions, ce qui était déjà excessif pour finalement un salon de professionnels qui dure quelques jours, la Ville de Marseille met 1 million de plus, c'est-à-dire 5 millions sur ce Forum.

Donc, nous nous opposons et nous voterons contre, parce que nous pensons que l'argent public et l'argent de la Ville de Marseille, étant donné l'état des écoles, l'état du logement, a peut-être une meilleure utilisation. Je vous remercie.

Monsieur PELLICANI. - Sur le rapport n°3, effectivement nous sommes surpris et scandalisés du fait que l'on soit amené à apporter une rallonge financière à un Forum plus que professionnel, parce que c'est quand même les marchands d'eau qui sont derrière la façade légitime du Conseil Mondial de l'Eau. Nous pensons qu'il aurait été au moins opportun que la Ville de Marseille regarde un autre pan de la réalité, qui est ceux qui prônent une gestion publique directe de l'eau, notamment tout le Forum alternatif qui se tiendra aux Docs en mars 2012.

Il aurait été quand même sympathique et généreux de la part d'un Maire qui veut être le Maire de tous les Marseillais, d'apporter un soutien également au Forum alternatif, cela aurait été au moins une forme d'équilibre, qui est quand même déséquilibré puisque d'un côté, on a 29 millions d'euros et de l'autre côté, il y a la subvention, modeste certes mais généreuse, du Conseil Régional pour faire fonctionner ce Forum alternatif.

Donc, nous voterons contre la rallonge.

Monsieur le Maire. - C'est parce que le Conseil Régional abonde largement l'anti Forum, ce qui est un véritable scandale d'ailleurs, que nous avons été appelés à augmenter notre participation. Mme VASSAL va vous l'expliquer.

Madame VASSAL. - D'ailleurs, il faut que vous sachiez que lors de la Commission de Développement Durable présidée par M. SUSINI, le Groupe Communiste était absent, donc je ne pouvais pas répondre aux questions, et Mme PONCET-RAMADE a tout simplement, comme seule demande d'explication, répondu un "non" catégorique lorsque M. SUSINI a demandé s'il y avait des questions techniques sur le rapport. Donc je vais rentrer un petit peu plus dans les détails.

Ce que je constate, c'est que l'attitude des Verts ne change pas au fil des mois et que c'est ce "non" catégorique qui systématiquement ressort lorsque l'on vient à parler au Conseil Mondial de l'Eau. C'est un "non" catégorique à tout ce que Marseille, la Provence et la France essaient de mettre en avant pour la cause de l'eau.

Du 12 au 17 mars prochain, oui, se tiendra à Marseille le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau et c'est une véritable fierté pour nous que ce rendez-vous crucial se passe ici, dans notre ville, une ville ouverte vers la Méditerranée, sensibilisée à la question de l'eau.

C'est une lourde responsabilité aussi que nous avons et c'est avec une certaine gravité que je rappelle quelques chiffres : 1 milliard de personnes manquent d'accès à une source d'eau potable, 3 900 enfants meurent chaque jour de maladies véhiculées par l'eau, 45 % de la population mondiale vivra dans des zones affectées par des pénuries d'eau chroniques en 2050.

Il y a une véritable crise mondiale de l'eau en préparation. Et c'est la raison pour laquelle, dès la candidature de Marseille et de la France pour l'obtention de ce Forum, les autorités locales, la Région, le Conseil Général, la Communauté Urbaine, la

Chambre de Commerce, mais aussi l'Etat français et les entreprises privées nous ont soutenus dans cette démarche. La Chambre de Commerce s'était engagée pour 1 million, mais ne versera que 200 000 euros compte tenu de la crise actuelle de certaines entreprises.

Mais ce que je tiens à rappeler, c'est que quand même Jean-Noël GUERINI et Michel VAUZELLE avaient confirmé respectivement un soutien de 2 millions chacun. Et puis ils ont changé d'avis. Aujourd'hui, nous avons l'habitude de ce changement d'avis de certains Présidents. Mais ce qu'il faut quand même savoir, c'est que finalement Michel VAUZELLE a fait voter 1,2 million d'euros pour le Forum et, comme vous le disiez Monsieur le Maire, 800 000 euros affectés au parti de Mme PONCET-RAMADE, les Verts, pour organiser un alter Forum qui aujourd'hui est une formidable nébuleuse !

Et Jean-Noël GUERINI, lui, est passé de 2 millions à 1 million d'euros, en faisant voter aussi pour la nébuleuse de l'alter Forum 400 000 euros. Cela fera 1,2 million d'euros pour un dénommé alter Forum, dont nous ne savons pas grand-chose, sauf qu'il se compose d'activistes hautement politisés, clairement de Gauche, et qu'ils ne se battent pas pour résoudre la crise de l'eau. Leur seule et unique préoccupation est de taper sur le Conseil Mondial de l'Eau, en le faisant passer pour, je le cite : "l'organe des sociétés transnationales et de la Banque Mondiale".

Alors, si le Conseil Général et le Conseil Régional subventionnent des associations de ce Forum alternatif, cela signifie qu'ils donnent de l'argent public soutenir l'action et le discours d'activistes très politisés. Activistes qui cherchent à faire des coups médiatiques, des images le jour de l'ouverture, puis lorsque les Forums précédents se sont ouverts, rentrent et viennent travailler avec les autres. Ces sommes auraient pu permettre de mettre en avant les actions menées par le Département et par la Région pour la mise en valeur de nos savoir-faire et nos territoires. Mais en tout état de cause, le désengagement des Institutions entraîne un manque de 2,6 millions d'euros pour le Forum dans le budget initial.

Alors, la Ville de Marseille, oui, propose de rajouter 1 million d'euros supplémentaires. La Communauté Urbaine, qui a compris les enjeux, a ajouté 500 000 euros en votant ces 500 000 euros supplémentaires et l'EDF a mis aussi 700 000 euros. Donc ce n'est pas un désengagement complet des entreprises, mais c'est un désengagement des Institutions qui nous poussent à pallier cette carence. Et effectivement, c'est tout à fait illogique parce que ces Institutions siègent au Conseil d'administration, sont actives au sein des Commissions et voient l'évolution du travail qui a été enclenché depuis la mise en place du Comité International du Forum, qui va organiser cette manifestation. Un Forum où seront présentes plus de 25 000 personnes venant de 180 pays, avec 140 délégations ministérielles.

Notre objectif, c'est vrai, c'est de faire de ce moment un véritable succès. Un Forum où chacun pourra s'exprimer en toute liberté, afin de faire avancer la cause de l'eau, trouver des solutions et prendre des engagements. Une ambition humaine, universelle et citoyenne. Des milliers de personnes sont actuellement mobilisés sur les cinq continents pour trouver ces solutions à ce qui aujourd'hui est l'un des plus grands défis de l'humanité.

Mais pour accomplir cela, il faut des moyens à la hauteur de nos ambitions. Et depuis deux ans, ce sont plus de 12 priorités qui ont été fixées dans trois conditions de succès. Ce sont 220 Institutions, dont 50 ONG, ce qui fait 25 % d'ONG à l'intérieur de ces associations qui travaillent. 600 organisations qui préparent ces travaux, soit plus de 2 000 personnes qui s'investissent dans 160 groupes de travail, afin de faire progresser la cause de l'eau et de permettre l'implémentation de droits d'accès à l'eau et l'assainissement partout et pour tous !

Une plate-forme des solutions a été mise en ligne et permet de renseigner sur la contribution spontanée des Institutions ou des personnes individuelles. Aujourd'hui, ce sont 175 solutions qui sont accessibles à tous. A Marseille, 200 bénévoles sont mobilisés pour porter la parole du Forum et leur nombre grossit de jour en jour à travers chacune des manifestations organisées par le Forum. La dernière s'est tenue le week-end des 3 et 4 décembre, ici même, c'était le Salon Ecrimed qui avait comme thématique l'Eau. 190 événements, ici, en France et dans le monde, ont été labellisés ou ont obtenu une participation financière pour enrichir la mobilisation et la sensibilisation pour toutes les populations. Je vous

invite d'ailleurs à aller voir le site du Forum et vous verrez comment les travaux avancent à grands pas.

Oui, nous sommes fiers de ce que nous sommes en train de faire ! Oui, nous sommes fiers de pouvoir faire avancer cette cause de l'eau ! Et durant la semaine du 12 au 17 mars, ce seront plus de 250 sessions où la parole et le dialogue seront libres, dans le respect de chacun.

Nous n'avons pas le droit en tant qu'élus de la République de prendre la problématique de l'eau par le petit bout de la lorgnette, M. PELLICANI et Mme PONCET-RAMADE. Nous ne devons pas regarder uniquement notre nombril. L'eau sera un enjeu vital pour nos futures générations et c'est un facteur de paix, mais il peut être aussi un facteur de guerre. Il est de notre devoir d'apporter une pierre à l'édifice pour trouver des solutions et prendre des engagements.

Alors, pour une fois, chers collègues, laissez tomber un peu vos dogmes et venez avec nous faire face aux grands défis du monde ! Oui, nous travaillons et nous sommes fiers de travailler pour Marseille, pour sa région, pour son département, pour qu'une fois, enfin, Marseille soit connue comme la véritable capitale mondiale de l'Eau. Et vous êtes invités à tous vous y rendre, du 12 au 17 mars, pour faire avancer cette problématique.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme GOY avait demandé la parole, je ne l'ai pas vue. Vous faites votre intervention, mais on ne vous répondra plus puisque je crois que Mme VASSAL a donné toutes les explications.

Madame GOY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis étonnée que Mme VASSAL nous renvoie sur le débat sur la crise de l'eau, puisque ce n'est pas cela, mais sur la crise financière.

Concernant les subventions apportées à ce Forum, nous nous étions déjà exprimés à ce sujet aussi bien au Conseil Municipal qu'à la Communauté Urbaine. Même si ce Forum a soi-disant une vraie importance pour la ville au niveau des retombées en termes de tourisme, pour Marseille, redonner aux entreprises du CAC 40, Veolia et Suez et consorts, des millions d'euros au moment où la France est en crise et que Marseille souffre du manque d'écoles, de crèches et de policiers municipaux, cette liste n'étant pas exhaustive, vous nous demandez à nous, Collectivités Locales déjà fortement endettées de suppléer à la carence d'entreprises privées qui chaque année font des bénéfices colossaux.

Cette délibération est indécrite au moment où nous demandons à la plupart de nos concitoyens de se serrer la ceinture. Nous préférierions que ces millions d'euros soient attribués au profit direct des Marseillais. Et croyez-nous, au vu des résultats boursiers des entreprises précédemment citées, elles n'en ont vraiment pas besoin ! C'est pour cela que le Mouvement Démocrate votera contre.

Monsieur le Maire.- Je mets donc aux voix le rapport 3, puis le rapport 211.

Le rapport 11/1151/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, Mme GOY et M. MULLER votant contre.

211 - 11/1351/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Accueil du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 - Versement d'un acompte pour la participation financière de la Ville de Marseille au GIP - Exercice 2012.

(11-22137-GDB12202)

Le rapport 11/1351/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

4 - 11/1152/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • Réorganisation de la Direction de l'Environnement et de l'Espace Urbain (DEEU).

(11-22332-GDB41502)

Le rapport 11/1152/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

5 - 11/1153/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Parc Kallisté - Notre-Dame Limite - 15^{ème} arrondissement - Concession d'aménagement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22317-GDB42002)

Le rapport 11/1153/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 11/1154/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - ANRU - Plan d'Aou 15^{ème} arrondissement - Aménagement du "Mail Canovas" - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme pour la réalisation des études d'exécution et des travaux.

(11-22214-GDB41502)

Le rapport 11/1154/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 11/1155/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - ANRU - Cité Saint-Paul 14^{ème} arrondissement - Aménagement d'un cheminement piéton dans le Parc de Font-Obscure - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(11-22213-GDB41502)

Le rapport 11/1155/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

8 - 11/1156/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aménagement des abords du Parc Longchamp pour l'accueil des cars de tourisme en 2013 - Aménagement du parc de stationnement Jeanne Jugan 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(11-22280-GDB41502)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, quelques mots sur ce rapport qui peut paraître anodin mais qui est très important, et d'ailleurs ce rapport a longuement fait débat lors du Conseil d'Arrondissements de la Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements et il a été fortement critiqué par un élu de l'opposition Vice-président de la Communauté Urbaine.

Mes premiers mots seront bien sûr pour remercier Laure-Agnès CARADEC de sa disponibilité et de son écoute sur ce projet. Néanmoins, aujourd'hui de nombreuses questions restent sans réponse et je me dois de vous les souligner.

Dans les décisions qui sont prises, première décision, très rapidement, une aire de dépose-reprise sur le boulevard Monricher pour les cars de tourisme dans le cadre de l'année 2013. Ce sera 30 places de stationnement supprimées, il n'y a pas de proposition pour les repositionner et j'ai soulevé au niveau bien sûr des Services communautaires le problème de respect de cette aire. Nous sommes à Marseille, nous le savons très bien, faire une aire tracée au sol sans aucune possibilité qu'elle soit surveillée par des personnels de certains services, elle ne sera jamais respectée et donc les cars ne pourront pas y être positionnés.

Deuxième proposition, c'est une zone de stationnement de courte et moyenne durée sur le boulevard Cassini. Même constat, une douzaine de places de stationnement supprimées et le problème du respect de cette zone.

Troisième proposition, qui est acceptée bien sûr par notre Mairie de Secteur, c'est revoir le stationnement du parking Jeanne Jugan, qui se trouve à l'intérieur du Parc Longchamp. Là, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que ce sont plus de 60 places de stationnement qui vont disparaître, qui sont des places de stationnement utilisées par les riverains du quartier pour venir au Jardin Longchamp, et il y a quelques possibilités, Laure-Agnès CARADEC y travaille dessus, de trouver une autre zone à l'intérieur du Jardin Longchamp pour permettre aux riverains, aux utilisateurs de ce parc de venir quand même y stationner en véhicule.

Ensuite, il y a la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Là aussi, on a essayé de voir avec les Services communautaires pour que cela se fasse le moins possible au détriment des équipements de notre Mairie de Secteur : il y a un parc à chiens, il y a un jardin d'enfants, il y a un jeu de boules, il faudrait que toutes ces demandes soient prises en considération.

Donc, au total et pour ne pas être plus long, ce sont 120 à 150 places minimum de riverains qui vont être supprimées. Nous sommes toujours sans nouvelle, depuis trois ans, du devenir du futur projet du parking Longchamp ; c'est l'occasion pour moi aussi de rappeler ce projet, dans lequel, Monsieur le Maire, vous vous en souvenez, nous avons prévu la possibilité dans ce parking Longchamp justement de recevoir des petits cars ou des minibus. Ce parking n'étant toujours pas fait, bien évidemment se pose cette question.

Nous avons la chance, et ce sera ma conclusion, d'avoir dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements le magnifique Palais Longchamp et le magnifique Jardin Longchamp. Néanmoins, il y aura aussi un après 2013 et les riverains se posent beaucoup de questions par l'intermédiaire des Comités d'Intérêt de Quartier, et je me devais de soulever ces questions aujourd'hui. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Peut-être que Mme CARADEC veut donner quelques explications, notamment sur ce qui est obligatoire par rapport aux personnes à mobilité réduite.

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, merci. Nous travaillons bien entendu avec Bruno GILLES sur tous ces sujets-là. Je rappelle que le pôle Longchamp va être un pôle phare de 2013 et que l'on se doit d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.

C'est vrai, on peut se poser la question : quid du parking Cassini, qui devait apporter des solutions à tout ce quartier ? Là je me permets de questionner le Président de la Communauté Urbaine. Et deuxièmement, nous demandons la restitution de la voie qui a été réservée à la RTM dans le cadre des travaux du tramway, qui sont finis depuis longtemps, et là on pourrait retrouver des places de stationnement pour les résidents. Et là aussi, visiblement, on se heurte un peu à la RTM et à une fonctionnaire de la Communauté Urbaine, mais nous ne désespérons pas. Donc, nous avons deux pistes de solution qui pourraient satisfaire à la fois le Maire de Secteur et les résidents.

Monsieur le Maire.- On vous fait confiance pour trouver la solution qui soit la moins contraignante. Mais là encore, on ne peut pas faire de politique et son contraire. On ne peut pas vouloir moderniser, on ne peut pas vouloir faire mille et une choses et après, évidemment, avoir la remarque des riverains qui, de toute manière, quoi que vous fassiez, quoi que l'on propose, seront toujours contre !

Monsieur CASELLI.- Très rapidement, Monsieur le Maire, je trouve un peu savoureux que l'on me questionne en permanence comme si j'étais un chef de service de la Communauté Urbaine. J'en suis le Président, effectivement je n'ai même pas à répondre à ces questions, mais je vais simplement dire deux choses. Premièrement, pour le parking dont il est question, j'ai demandé au délégataire une étude d'impact il y a plus d'un an. Je l'attends toujours ! Deuxièmement, en termes de parkings, le 4^{ème} arrondissement est le mieux servi de Marseille en dehors de l'hyper centre-ville. Il y a un nombre de places de parkings qui est extrêmement important et beaucoup plus important que partout dans Marseille, si ce n'est autour du Vieux-Port. Voilà ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire.- De toute manière, nous faisons confiance pour trouver les solutions en dialogue avec la Ville, la RTM et la Communauté Urbaine.

Le rapport 11/1156/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

Monsieur MENNUCCI.- Je voudrais savoir ce que vote M. GILLES !

Monsieur le Maire.- Vous commencez à essayer de mettre des piques chaque fois ! M. GILLES a le droit d'attirer l'attention du Conseil Municipal et la mienne. Et M. GILLES est solidaire. Cela ne l'empêche pas d'avoir, au même titre que vous, le temps de parole que vous souhaitez. Ainsi soit-il !

Monsieur MENNUCCI.- Je voudrais savoir ce que votent M. GILLES et M. MUSELIER aussi !

Monsieur le Maire.- Mais cela ne vous regarde pas, vous n'êtes pas un censeur !

Monsieur MUSELIER.- Je suis très surpris d'entendre en permanence M. MENNUCCI faire des commentaires aujourd'hui, alors qu'il avait disparu à la Communauté Urbaine vendredi ! Et j'aimerais bien que là où il a le pouvoir il puisse s'exprimer, et que là où il essaie sans arrêt de faire la guêpe qui essaye de piquer la puissance que vous représentez, il aille gentiment jouer dans sa niche ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Vendredi, je suis allé poser la première pierre à l'Estaque, avec Mme GHALI et avec M. HERMANN, d'un projet culturel que vous soutenez...

Monsieur le Maire.- ...Que l'on a financé largement, c'est vrai !

Monsieur MENNUCCI.- Mais la question n'est pas là. Si j'ai demandé comment s'étaient exprimés M. GILLES et M. MUSELIER sur cette question qu'ils ont soulevée, c'est pour une question purement politique, parce que, dans le quartier, M. GILLES et M. MUSELIER disent l'inverse de ce qu'ils font au Conseil Municipal ! Et je pense qu'il est normal que les Marseillais le sachent !

(Brouhaha dans la salle)

* * *

9

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Requalification de la place Pélabon 13^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de déplacement et de mise aux normes de la fontaine - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(11-22230-GDB41502)

Rapport Retiré

* * *

10 - 11/1157/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Exploitation et animation de la ferme pédagogique de la Tour des Pins 14^{ème} arrondissement - Lancement de la procédure de délégation de service public.

(11-22172-GDB41502)

Le rapport 11/1157/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

11 - 11/1158/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Exploitation et animation du relais nature de la Moline 12^{ème} arrondissement
- Lancement de la procédure de délégation de service public.

(11-22175-GDB41502)

Le rapport 11/1158/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 11/1159/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA
REGLEMENTATION - Approbation de dénomination de voies.

(11-22158-GDB30502)

Le rapport 11/1159/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 11/1160/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Jardin botanique Edouard-Marie HECKEL - Entrées, visites, ateliers
et conférences organisés par la Ville de Marseille - Approbation de la
tarification.

(11-22176-GDB41502)

Le rapport 11/1160/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 11/1161/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Organisation d'un concours appelé "Marseille en Fleurs" ouvert aux
résidents et centres sociaux de la commune - Approbation du règlement.

(11-22235-GDB41502)

Le rapport 11/1161/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 11/1162/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Organisation en 2012 d'un concours d'art floral ouvert aux amateurs
et professionnels.

(11-22232-GDB41502)

Le rapport 11/1162/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

16 - 11/1163/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Entretien et réparation des
monuments et œuvres sculpturales.

(11-22195-GDB41502)

Le rapport 11/1163/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *17 - 11/1164/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Fourniture, pose et restauration
de plaques commémoratives et événementielles, gravées sur tout
support.

(11-22270-GDB41502)

Le rapport 11/1164/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

18 - 11/1165/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de
subvention d'équipement à l'ASCANFE. Approbation de l'affectation
d'autorisation de programme - Approbation d'une convention.

(11-22186-GDB51502)

Le rapport 11/1165/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 11/1166/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Acompte sur la subvention de fonctionnement à verser à l'association "Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille" pour l'exercice 2012. Approbation d'une convention.

(11-22201-GDB51502)

Le rapport 11/1166/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 11/1170/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^{ème} arrondissement - Belle-de-Mai - Eradication de l'Habitat Indigne - Cession à la SAS Urbanis Aménagement de deux lots de la copropriété située 80 rue de la Belle-de-Mai.

(11-22237-GDB42002)

Le rapport 11/1170/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 11/1167/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation de l'avenant n°1 à la convention utilisation de la base nautique du Roucas-Blanc n°090496 passée avec le Pôle Voile Marseille Provence.

(11-22207-GDB51502)

Le rapport 11/1167/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 11/1171/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 15^{ème} arrondissement - Le Verduron - Avenue Jorgi Reboul - Opération de rénovation urbaine "Plan d'Aou - Saint-Antoine - La Viste" - Convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Cession d'un terrain à titre gratuit à l'association Foncière Logement - Modification du protocole foncier.

(11-22238-GDB42002)

Le rapport 11/1171/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

21 - 11/1168/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 10^{ème} arrondissement - Quartier de Saint-Tronc - 17, traverse de la Pintade - Cession à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-21893-GDB42002)

Le rapport 11/1168/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 11/1172/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^{ème} arrondissement - Saint-Mauront - Cession de deux parcelles communales au Comité Catholique des Ecoles, sises au 144/146 rue Félix Pyat, en vue du repositionnement du collège privé Saint-Mauront.

(11-22352-GDB42002)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, à propos de Saint-Mauront, je vous interpelle au sujet du Centre Social que vous avez décidé de supprimer au profit d'une Maison Pour Tous. Outre le fait que vous avez considéré quand même avec mépris l'association qui gère le Centre Social depuis 26 ans, ses salariés, issus du quartier Bellevue, un des plus paupérisés de Marseille, en leur faisant jouer depuis six mois le rôle de gardiens, de vigiles de l'infrastructure toute neuve rue Félix Pyat, je ne fais que reprendre les termes de votre adjointe, Mme CARREGA, lors d'une audience accordée vendredi dernier à une délégation du Centre Social.

J'alerte tous les responsables concernés, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF, les bailleurs sociaux, que la Mairie de Marseille jette à la rue dix personnes qualifiées, intégrées aux habitants, connaissant parfaitement les plaies, les douleurs, mais aussi les espoirs des familles de ce quartier populaire. J'alerte les responsables et la population marseillaise que vous avez détourné la convention votée en 2009 par toutes les Collectivités concernées et les moyens financiers engagés puisqu'il était stipulé dans la convention ANRU que la nouvelle construction devait accueillir le Centre Social et non une Maison Pour Tous.

22 - 11/1169/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 13^{ème} arrondissement - Quartier Saint-Just - Avenue de Saint-Just - Jardin Beaugeard - 6, impasse des Tilleuls - Cession et transfert de terrains au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-22375-GDB42002)

Le rapport 11/1169/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Le but inavoué de cette opération est de chasser les enfants des catégories les plus modestes de cette Maison dite Pour Tous. Le but inavoué est de transformer cette partie de Marseille. Je ne vous reproche pas d'investir dans ces quartiers, les habitants en ont plus que besoin en termes de logements, de services publics, d'emplois, de loisirs, car cela fait 20 ans que les habitants de la cité Félix Pyat et du quartier Saint-Mauront réclamaient et attendaient un magnifique Centre Social. Mais le premier acte que vous commettez est de licencier dix personnes. En somme, vous leur dites "circulez, il n'y a rien à voir, ce n'est pas pour vous !", qu'ils interprètent à juste titre "c'est trop beau pour nous".

Vous poussez le cynisme en les faisant vivre dans ce nouveau lieu pendant six mois pour les expulser le 31 décembre. Je pense, Monsieur le Maire, que c'est indigne de faire ce cadeau empoisonné aux habitants de Saint-Mauront - Bellevue à la veille de Noël !

C'est un lien social indispensable que vous tuez, si vous persistez, car ce Centre Social est un lieu irremplaçable, où l'on retrouve la mixité des cultures, de toutes origines, un brassage perpétuel pour transmettre des valeurs de fraternité, de solidarité et d'égalité. Vous ne pouvez pas détruire des années d'expérience d'action sociale, d'engagement bénévole, avec toutes les conséquences graves que votre décision peut avoir.

Vous avez dit, lors d'une récente interview dans la presse, que votre rôle de Maire est de faire vivre à Marseille cet ensemble en bonne intelligence, de mener une politique de générosité qui doit l'emporter sur la haine et l'exclusion. Eh bien ! Je vous demande de réexaminer ce sujet, qui a créé beaucoup d'émotion et sur lequel sont mobilisés des milliers d'habitants qui ont pétitionné pour maintenir le Centre Social.

Madame CARREGA.- Monsieur le Maire, j'ai préparé bien entendu une intervention, mais avant toute chose, je voudrais dire quand même à M. COPPOLA qu'au dernier Conseil Municipal le rapport sur la DSP a été voté à l'unanimité. Donc, déjà, cela prouve qu'il est facile après de s'en emparer politiquement. Ensuite, je voudrais répondre sur les faits et les propos inconvenants que vous divulguez à l'encontre de la Ville de Marseille, parce qu'il n'a jamais été question que le Centre Social disparaisse ! Il n'y aura pas de disparition du Centre Social ! L'existence d'un Centre Social repose sur un agrément attribué par la CAF sur la base d'un projet social. Le gestionnaire de la Maison Pour Tous Saint-Mauront National, la Fédération Léo Lagrange, demandera l'agrément à la CAF début janvier. Et d'après les propos que j'ai eus de la Direction de la CAF, je suis très confiante sur le fait qu'elle obtiendra cet agrément. Il y aura donc bien un Centre Social à Saint-Mauront, avec toutes les missions d'un Centre Social et avec le double label Centre Social et Maison Pour Tous. Sur les 27 Maisons Pour Tous, 17 ont l'agrément Centre Social et fonctionnent à l'identique d'un Centre Social sans aucune difficulté.

J'ajoute que contrairement à ce qui a été exprimé par erreur, le cahier des charges des Maisons pour Tous est quasi identique à la convention-cadre des Centres Sociaux. Les missions sont donc équivalentes et la participation des habitants est la priorité des priorités. La Mairie, qui est de loin le premier financeur des Centres Sociaux avec la CAF, n'est donc pas allée à l'encontre des dispositions de l'ANRU et de la CAF.

Sur la reprise du personnel, M. COPPOLA, effectivement j'ai rencontré la délégation de l'association vendredi après-midi et cet après-midi, à 18 h 30, la Ville de Marseille et la Fédération Léo Lagrange rencontrent l'association. Et je peux vous dire, premièrement, que vous ne pouvez absolument pas parler du nombre de salariés qui ne seront pas repris parce que ce n'est pas encore décidé, que nous faisons tout pour que les personnels soient repris...

(Réflexion de M. COPPOLA, sans micro)

Madame CARREGA.- Ce n'est pas vrai, M. COPPOLA, vous dites des mensonges ! Parce qu'au jour d'aujourd'hui, il y a un courrier qui parle de cinq salariés qui seront repris...

(M. COPPOLA poursuit, vives réactions dans les rangs de la majorité)

Madame CARREGA.- ...plus l'Emploi Jeune du Conseil Général, plus les deux personnes qui reposent sur la Préfecture. Donc il n'y aurait qu'une personne au jour d'aujourd'hui qui ne serait pas reprise et ce sont les négociations que nous allons avoir cet après-midi. Cela concerne la reprise du personnel.

Ensuite, sur la prise en main du lieu, il n'y a absolument pas de tentative de prise en main du lieu par la Ville pour la simple et bonne raison qu'elle est propriétaire des locaux. Le projet a été conçu par la Ville et les Services Municipaux en ont réalisé la construction. Outre le terrain, la Ville a apporté un financement de 426 078 euros, plus 55 000 euros de mobilier. Et contrairement à ce que vous prétendez, M. COPPOLA, le Conseil Régional n'a pas apporté 500 000 euros, mais 230 000 euros. Décidément, il y a un problème avec les subventions au Conseil Général !

Ensuite, il convient de souligner fortement que la Ville est la seule Collectivité Locale à construire des Centres Sociaux pour répondre aux besoins de la population, avec le soutien logique de l'ensemble des partenaires. Les dernières réalisations sont là pour démontrer que la Ville ne fait aucune discrimination, bien au contraire, puisque les plus récentes constructions sont Saint-Antoine Plan d'Aou, dans le 15^{ème}, Malpassé dans le 13^{ème}, Campagne Lévêque dans le 15^{ème}, les Musardises, dans le 15^{ème}. Ajoutons les travaux de l'équipement social de l'Estaque, qui ont débuté très récemment.

Ensuite, sur le favoritisme concernant l'IFAC, parce que je réponds quand même à l'article qui est paru dans Mars Actu, par M. COPPOLA. Sur les 27 Maisons Pour Tous, l'IFAC en gère 11, les 16 autres sont gérées par des fédérations dites de Gauche, Léo Lagrange, Centre de Culture Ouvrière, Amis de l'Instruction Laïque. Nous sommes donc très loin du monopole exercé par ces fédérations avant l'arrivée de l'équipe municipale de Jean-Claude GAUDIN. Ce monopole était établi sans aucune mise en concurrence par des accords de gré à gré, reposant sur le seul bon vouloir des politiques de l'époque. C'est Roland BLUM qui, en 1996, a décidé de mettre fin à cet abus, en mettant en place la première Délégation de Service Public des Maisons pour Tous. Pour autant, il n'y a pas eu de chasse aux sorcières puisque les fédérations en place ont conservé la gestion d'une très large majorité de Maisons Pour Tous.

Il faut faire également remarquer que la seule fédération obtenant une Maison Pour Tous supplémentaire au titre de la Délégation de Service Public votée le 17 octobre dernier, est la Fédération Léo Lagrange et non pas l'IFAC, qui bien que candidat à la gestion de la Maison Pour Tous Saint-Mauront n'a pas été retenu. Je démens formellement les propos de M. COPPOLA visant à faire croire que l'IFAC reprendra cet équipement très prochainement. Cette Délégation de Service Public ira à son terme, comme pour toutes les autres Maisons pour Tous. Ces propos sont injurieux à l'encontre de la Ville de Marseille, qui accorde sa confiance à l'ensemble des Fédérations d'Education Populaire eu égard à leurs compétences et à la neutralité politique dont elles font preuve, IFAC compris, dans leur travail quotidien au service des Marseillais.

Enfin, sur le montant des financements attribués aux différents gestionnaires, la réponse est très simple : toutes les fédérations ont été traitées de façon égalitaire, elles ont toutes obtenu sans exception ce qu'elles ont demandé. Et les chiffres sont très significatifs quand même. Pour un exercice, le Conseil Général attribue, à titre d'exemple, 54 904 euros par équipement pour Léo Lagrange et 8 630 euros par équipement pour l'IFAC. Je vous pose la question à la lumière des chiffres : qui favorise qui ? Vous avez la réponse ! La Ville est donc la seule Collectivité Locale à traiter équitablement l'ensemble des gestionnaires des Maisons pour Tous. Aucune Collectivité, aucun élu ne peut nous donner de leçon, surtout en ayant recours au mensonge !

Sous l'autorité de notre Maire Jean-Claude GAUDIN, nous poursuivons avec détermination une action sociale sans discrimination pour tous les Marseillais, quelles que soient leurs origines et quelles que soient leur quartier. Merci !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce dossier, d'abord j'aimerais dire que je suis plutôt ravie de voir enfin cette nouvelle structure sortie de terre puisque, je le rappelle, cela fait quand même plus d'une dizaine d'années que nous avons souhaité la reconstruction de ce Centre Social situé au cœur d'une cité qui effectivement, dans le fonctionnement, posait quand même un certain nombre de problèmes. Donc la réalisation de la structure est une très bonne chose et, personnellement, je m'en réjouis et je m'en réjouis pour les habitants.

Sur le fonctionnement et sur la problématique du passage du Centre Social à la Maison Pour Tous, il est évident que l'on a voté une convention prévoyant un Centre Social. Aujourd'hui, ce qui me semble très important, c'est que l'accueil des familles et l'accueil des enfants soient assurés dans un quartier comme Saint-Mauront Félix Piat, parce que c'est l'élément fédérateur et c'est vraiment le lien social dans ce quartier qui en a rudement besoin.

Pour avoir rencontré à la fois la Présidente de Léo Lagrange, Mme GAY, et encore récemment le Conseil d'administration du Centre Social, ce qui est important c'est de savoir, et j'ai beaucoup poussé en ce sens, qu'effectivement le fonctionnement, l'accueil, les activités se poursuivent de la même façon, voire mieux qu'auparavant puisque la structure qui fait 1 000 m² aujourd'hui permet d'étendre les activités, mais que le personnel, et c'était la question fondamentale, puisse être préservé. L'engagement en tout cas que j'ai pu obtenir, c'est que Léo Lagrange conserverait le personnel, sauf les deux personnes qui aujourd'hui sont en contentieux avec la structure, et que là il y a une discussion qui doit s'engager prochainement, et ceci date de la semaine qui vient de s'écouler, prochainement une rencontre, mais peut-être que M. COPPOLA n'est pas informé, doit avoir lieu entre Léo Lagrange et le Conseil d'administration du Centre Social.

Et je souhaite vraiment que ce dossier, qui est un dossier humain avant tout, dans un quartier qui en a besoin, puisse avancer, que l'on préserve évidemment la totalité du personnel. Après, il y a des discussions sur des cas très particuliers. En tout cas, je serai présente à cette rencontre et à cette discussion, pour faire que les choses avancent. J'ai très bon espoir qu'elles se passent au mieux, en tout cas j'y mettrai tous les moyens.

Je voudrais juste vous dire, Mme CARREGA, qu'il n'y a absolument aucun problème de financement du Conseil Général. Au contraire, le Conseil Général a toujours soutenu et de manière exceptionnelle pour que ce Centre maintienne la tête hors de l'eau avec les grandes difficultés qu'il a rencontrées toutes ces dernières années. Donc c'est une structure qui va, je l'espère, avant la fin de l'année puisque la rencontre doit avoir lieu avant la fin de l'année, amener la sérénité dont a besoin ce quartier de Félix Pyat. Donc, je serai très présente aux discussions et pour faire en sorte que ce soit l'intérêt des enfants et des familles qui prime dans cette affaire.

Monsieur le Maire.- Mme CARREGA, merci, vous faites ce travail d'une manière remarquable et j'insiste beaucoup pour montrer l'objectivité de la Municipalité. Dans d'autres Municipalités, on choisit Léo Lagrange et que Léo Lagrange. Dans d'autres Municipalités, d'autres animateurs et exclusivement ceux-là. Nous n'avons pas fait ainsi, nous avons ouvert très largement.

L'IFAC, ce que l'on peut regretter, Mme NARDUCCI, c'est que quand le Conseil Général donne des subventions pour les Centres Sociaux, là où la Délégation de Service Public ou l'animation est faite par Léo Lagrange, la subvention est plus généreuse que dans les autres. Eh bien, cela, c'est quelque chose que nous n'aimons pas. Et j'aimerais que ce soit équitable pour tout le monde, ceux qui dirigent avec l'IFAC, très peu d'ailleurs, et plus encore avec Léo Lagrange.

Rappelez-vous quand nous avons, avec le Préfet OLLIVIER, sauvé Léo Lagrange au Frioul, car si on avait écouté à ce moment-là les grands défenseurs de la nature, on aurait tout classé sur le Frioul et on n'aurait plus pu rien faire comme travaux d'aménagement et de réhabilitation du Centre Social Léo Lagrange. Par conséquent, nous ne sommes pas pris en défaut de quoi que ce soit, bien au contraire.

Et, M. COPPOLA, je me permets de vous dire : modérez un peu votre expression ! N'essayez pas de nous clouer au pilori à tout moment lorsque nous essayons de faire pour le mieux !

Merci à Mme CARREGA !

Le rapport 11/1172/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 11/1173/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 15^{ème} arrondissement - La Cabucelle - Cession à la SAS Urbanis Aménagement de dix lots de la copropriété située 10 boulevard Bodo et rue Meradou.

(11-22359-GDB42002)

Le rapport 11/1173/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

27 - 11/1174/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Vieille Chapelle - Boulevard Mireille Jourdan Barry - Cession d'un bien immobilier à Madame Desestres.

(11-22363-GDB42002)

Le rapport 11/1174/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 11/1175/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 12^{ème} arrondissement - Saint-Julien - 183 chemin des Sables Jaunes - Cession à l'occupant actuel.

(11-22221-GDB42002)

Le rapport 11/1175/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 11/1176/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE
IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 16^{ème} arrondissement - Saint-Henri -
Rue Rabelais et impasse Guichard - Transfert de propriété entre l'ancienne
Communauté de Communes Marseille Provence Métropole et la Ville
de Marseille.

(11-22234-GDB42002)

Le rapport 11/1176/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 11/1177/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 15^{ème} arrondissement - Quartier
Les Crottes - Boulevard Oddo - Transfert complémentaire au profit de la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'un terrain
consistant en un parking en enclos.

(11-22362-GDB42002)

Le rapport 11/1177/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 11/1178/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 7^{ème} arrondissement -
Quartier Pharo - Acquisition de la Caserne d'Aurelle et du Fort
d'Entrecasteaux - Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme - Frais notariés.

(11-22223-GDB42002)

Madame SPORTIELLO-BERTRAND.- Monsieur le
Maire, je voudrais intervenir sur les rapports 31 et 251.

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant la
Caserne d'Aurelle les choses sont très simples. La Ville de Marseille
a racheté au Ministère de la Défense le terrain selon un prix négocié
de 10 millions d'euros, au prétexte d'y faire des équipements publics.
Le Conseil Général a accepté d'y construire, sur ses fonds propres,
un collège spacieux et fonctionnel en lieu et place du collège Gaston
Defferre devenu inapte à la pratique éducative dans des conditions
acceptables. Le Conseil Général a prévu de le doter d'équipements
modernes, dont un gymnase, un plateau sportif ouvert aux
associations du quartier pour combler un manque évident.

Sur votre sollicitation, Monsieur le Maire, le Président
du Conseil Général a même été plus loin, en vous proposant à titre
exceptionnel de prendre en charge une partie des frais d'acquisition.
La seule et unique condition technique posée, c'est de pouvoir
utiliser la totalité du terrain, sans quoi le projet risque de ne pouvoir
se faire faute d'une place suffisante. Or, vous présentez ce jour un
rapport qui occulte la proposition du Conseil Général en maintenant
le programme immobilier sur la Caserne d'Aurelle, alors même que
vous pourriez très bien le faire sur l'actuel collège Gaston Defferre
une fois celui-ci libéré. Le Conseil Général a accédé à toutes vos
demandes et vous permet de faire à la fois des logements et un
collège, dans l'intérêt de tous, des collégiens, des habitants et même
des finances publiques de la Ville. Vous le refusez, je ne comprends
pas.

Nous avons certes noté dans votre rapport un premier
geste en consentant à céder la partie de terrain à l'euro symbolique.
Mais par votre entêtement à vouloir scinder en deux le terrain de la
Caserne d'Aurelle, vous hypothéquez sérieusement les possibilités
matérielles d'y faire un collège et le présent rapport n'offre aucune
garantie sur ce point. Nous ne savons pas quelle surface vous
comptez laisser pour la construction de ce collège. Par contre, nous,
nous savons exactement les m² nécessaires et je vais vous donner,
Monsieur le Maire, quelques chiffres bien précis. Les besoins de
surface concernant le corps de l'enseignement, avec y compris la
demi-pension, 7 200 m² ; un gymnase, 2 000 m² ; logements de
fonction, 800 m² ; donc un total de 10 000 m². Cour de récréation, 2
500 m² ; plateau sportif, 2 500 m² ; accès, parvis, parkings, 3 000 m²,
donc un total de 8 000 m². Soit 10 000 plus 8 000, un total de 18 000
m².

Monsieur le Maire, l'affaire d'un collège n'est ni de
Gauche ni de Droite, elle est de l'intérêt du 7^{ème} arrondissement, de nos
habitants. Et je suis sûre, Monsieur le Maire, que vous y répondrez
favorablement, en toute responsabilité. C'est pourquoi notre Groupe
Faire Gagner Marseille propose sur ce rapport un amendement. Sur le
débattu de l'article 2 : "Est approuvé le principe de cession à l'euro
symbolique au profit du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de
la totalité de la parcelle cadastrée quartier Pharo, section B, n° 38,
en vue de la réalisation de cette délocalisation du Collège Gaston
Defferre". Voilà Monsieur le Maire, l'amendement que nous vous
proposons.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, il est
quand même surprenant de voir arriver au Conseil Municipal un
premier rapport, le 31, qui va nous faire dépenser 100 000 euros de
plus, alors qu'il est dit dans le rapport qu'il y a une formule qui est
apparemment un acte administratif et on va passer à un acte notarié,
ce qui veut dire que par ailleurs on essaie de faire dépenser un peu
plus d'argent à la Collectivité. Mais il y a sûrement une explication
technique qui n'est pas dans le rapport et qui m'échappe.

Mais le deuxième rapport, le 251, s'apparente bien à
votre politique, c'est le tour du bonneteau, comme au Cours
Belsunce : on a une pierre et trois bocaux, on tourne les bocaux et
on se rend compte qu'à l'arrivée, on a une opération immobilière
alors que l'on était parti avec l'acquisition d'un terrain d'Etat, c'est-à-
dire la Caserne d'Aurelle, pour y faire un équipement public. Et comme
chaque fois, on l'a vu aux Catalans avec le Stade Henri Tasso, le projet
que nous combattons de l'espace Corderie, et sur bien d'autres endroits,
Chanterelle par exemple, dans le 1^{er} arrondissement, mais on pourrait en
prendre, il y a un chapelet d'équipements comme ça, où la
Municipalité part avec une délibération qui fait consensus, c'est-à-dire
que c'est pour l'intérêt général, on la vote, et au fur et à mesure,
comme une poupée russe, vous empilez les projets qui modifient
complètement la nature initiale du projet. Et là, sur le terrain
d'Aurelle, que voulez-vous faire ? Il faut le dire aux Marseillais ! Vous
voulez simplement que le Conseil Général se trouve dans la situation
de dire : on ne peut pas construire le collège, alors que l'on vous a
donné toutes les conditions, pour pouvoir revenir à un grand projet
immobilier. Eh bien, Monsieur le Maire, les habitants ne seront pas
dupes et nous serons là pour imposer le collège ! Merci.

Monsieur le Maire.- Je ne sais pas ce que vous
imposerez. Quand nous aurons fait les élections, ce seront ceux qui
auront gagné qui le pourront éventuellement, mais si c'est nous, ce n'est
pas notre habitude d'imposer. Ces termes-là ne me conviennent pas
et ils ne sont pas recevables. Les élus décident, mais ce n'est pas
l'agitation du peuple, ce ne sont pas les manifestations que vous
organisez qui peuvent nous faire changer d'avis. Mais revenons à
des choses plus sérieuses.

Nous avons acquis la Caserne d'Aurelle pour 10
millions d'euros. Au départ, l'Etat nous en demandait 20 millions, nous
avons pu obtenir cela avec 10 millions d'euros. Il est clair que bien
entendu, l'idée du collège nous convient et que les deux tiers de la
surface seront réservés à l'équipement collège, gymnase, plateau
sportif. Je vous fais remarquer, M. PELLICANI, qu'à côté nous avons
fait d'énormes efforts sur le stade Henri Tasso, qui est situé à 500 ou
600 mètres de là ; les enfants, s'ils doivent faire d'autres sports,
pourront les faire à cet endroit sans être traumatisés.

Les deux tiers seront consacrés à l'édification du collège et d'équipements sportifs, et le tiers restant, nous souhaitons bien entendu le rentabiliser. On donne volontiers à l'euro symbolique pour faire le collège ; pour le reste, nous verrons ce que nous ferons.

Et, de toute manière, cela m'amène à une autre considération. Il y a très exactement un an, à peu près jour pour jour, que je n'ai plus parlé des dossiers de la Ville de Marseille avec le Président GUERINI. Le Président GUERINI a défrayé la chronique et pendant cette époque-là, bien entendu je n'ai pas échangé de coup de téléphone ou pris de rendez-vous avec lui sur les affaires de la Ville. Cela ne peut pas durer ainsi. Lorsque nous avons signé, la Ville de Marseille et M. VAUZELLE, un accord portant sur 40 millions d'euros pour les équipements sportifs et la couverture du Stade, j'ai dit ce jour-là publiquement –vous pensez bien que si je l'ai dit publiquement, ce n'est pas venu d'une manière spontanée, j'avais bien réfléchi à ce que je disais– qu'il était temps qu'un an après, je puisse rediscuter d'un projet concernant l'avenir de cette ville et demander des subventions au Président du Conseil Général. La réponse est venue quatre ou cinq jours après par une déclaration de M. GUERINI disant qu'il coupait les crédits à la Communauté Urbaine...

Madame NARDUCCI.- ...C'est faux !

Monsieur le Maire.- Mais c'est ce qui a été dit, Madame ! Après, M. GUERINI, comprenant qu'il avait fait plus qu'une erreur, une faute, a tenté de revenir sur ce qu'il avait dit. Mais cela a entraîné de ma part une protestation, car si on coupe les crédits à la Communauté Urbaine, de facto on les réduit aussi à la Ville de Marseille et ce n'est pas acceptable !

Le temps est venu, je l'ai encore dit ces jours-ci, où même si M. GUERINI a des ennuis de Justice, le temps est venu que sur certains projets de la Ville je puisse m'entretenir avec lui, je l'ai dit et redit...

Ne vous mêlez pas trop de cela, Mme NARDUCCI, même si vous êtes une amie de M. GUERINI, ce que chaque personne ne met en doute. Les choses ne sont pas aussi faciles lorsque la presse pourrait interpréter tel ou tel acte qui ne serait pas conforme à une déontologie. Sur l'affaire de M. GUERINI, j'ai dit ce que je devais dire et c'est à la Justice d'aller plus loin. En tant que Maire de Marseille, il me faut discuter avec Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, avec Monsieur le Président de la Région et avec l'Etat et avec aussi M. GUERINI. C'est la ligne que je me suis fixée, c'est la ligne que j'adopte tant que je serai dans cette fonction. Ce sont les intérêts de la Ville de Marseille qui conditionnent ma prise de position.

Voilà ce que je peux répondre à partir de cet exemple où la Ville ayant dépensé 10 millions pour acquérir ce terrain, en donnant à l'euro symbolique au Conseil Général, vous pensez bien qu'il y a un morceau de ce territoire sur lequel nous voudrions sans doute édifier quelques logements de manière à rentabiliser cela. Alors, nous verrons si les forces populaires réunies arrivent à nous faire renoncer !

(M. MENNUCCI souhaite prendre la parole)

Monsieur le Maire.- Non, J'ai répondu. Je mets aux voix le rapport 31.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, il y a l'amendement !

Monsieur le Maire.- Non, je mets aux voix !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, la Mairie du 1^{er} Secteur a proposé...

Monsieur le Maire.- ...Je mets aux voix le rapport 31.

Monsieur MENNUCCI.- Mais c'est extraordinaire ! Alors, on ne prendra pas part au vote !

Monsieur le Maire.- Eh bien, ne prenez pas part au vote ! Vous avez beaucoup de difficultés à essayer de politiser. Nous venons d'avoir une discussion, vous savez exactement ce que la Ville donne.

Monsieur MENNUCCI.- Il y a un amendement, vous ne respectez pas les règles !

Monsieur le Maire.- Oui, je respecte les règles, mieux que vous !

Le rapport 11/1178/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

32 - 11/1145/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Saint-Giniez - Acquisition auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une emprise du parvis du boulevard Michelet.

(11-22255-GDB42002)

Le rapport 11/1145/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 11/1146/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Saint-Giniez - Acquisition auprès de la Communauté Urbaine MPM d'une emprise sise rue Raymond Teisseire.

(11-22258-GDB42002)

Le rapport 11/1146/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 11/1179/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 9^{ème} arrondissement - Quartier Mazargues - Traverse de la Gouffonne - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de la SCI le Domaine des Maréchaux d'un terrain en vue de la réalisation d'un bassin de rétention.

(11-22372-GDB42002)

Le rapport 11/1179/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 11/1180/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Approbation de l'avenant n°3 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Mardirossian (15^{ème} arrondissement) passée entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille.

(11-22189-GDB42002)

Le rapport 11/1180/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 11/1181/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Approbation de l'avenant n°3 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de "Bouès - Belle-de-Mai" (3^{ème} arrondissement), passée entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille.

(11-22222-GDB42002)

Le rapport 11/1181/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 11/1182/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Approbation de la convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'OIN Euroméditerranée, conclue avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'Etablissement Public Foncier PACA.

(11-22224-GDB42002)

Le rapport 11/1182/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 11/1183/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Saint-Giniez - Boulevard Rabatau - Incorporation dans le domaine privé communal de deux tenements constituant une emprise adjacente au Parc Chanot.

(11-22364-GDB42002)

Le rapport 11/1183/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

39 - 11/1184/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 10^{ème} arrondissement - Saint-Tronc - 60 rue Verdillon - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'une emprise bâtie et d'un lot de volume au profit de l'association Serena.

(11-22334-GDB42002)

Le rapport 11/1184/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

40 - 11/1185/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • Plan Climat Territorial - Renouveau de l'adhésion à l'association ENVIROBAT Méditerranée pour l'année 2012 - Adhésion à l'association Bâtiment Durable Méditerranéen pour l'année 2012 et approbation des statuts - Versement des cotisations.

(11-22324-GDB41502)

Le rapport 11/1185/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 11/1186/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • Plan Climat Territorial - Renouveau de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association Energy Cities pour l'année 2011 - Versement de la cotisation annuelle.

(11-22328-GDB41502)

Le rapport 11/1186/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

42 - 11/1187/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Réalisation des travaux d'aménagement du Jardin Vaudoyer - 2^{ème} Arrondissement - Approbation de la convention de partenariat et de financement conclue entre l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de Programme.

(11-22130-GDB42002)

Le rapport 11/1187/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

43 - 11/1188/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Avis du Conseil
Municipal sur le dossier de déclaration de projet portant sur l'intérêt
général du programme de construction "Le Clos Fleuri" et sur la mise
en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Propriété située 145 bis
boulevard Baille - 5^{ème} arrondissement.

(11-22296-GDB42002)

Madame PONCET-RAMADE, Monsieur le Maire,
chers collègues, sur les rapports 43 et 44, nous voterons contre ces
deux dossiers parce qu'ils suppriment des espaces boisés classés.

Depuis décembre 2005, onze espaces boisés
classés ont été supprimés dont un seul, le Vallon Régnys, a fait état
de compensation. La modification du POS n° 25 fait également état
d'une réduction des espaces verts sur sept emplacements. Et pour la
ZUS de la Soude, l'espace tampon entre la ville et la zone Natura
2000 est réduit.

Tout ceci n'aurait pas un grand intérêt si nous
n'étions pas dans une période de réchauffement climatique, alarmant
comme nous le relate le sommet de Durban. Pour le Président Ban
Ki-Moon, l'avenir de la planète est en jeu. Pour James HANSEN,
Directeur du GISS, le principal laboratoire de la NASA, pour
conserver un climat qui ressemble à peu près à celui de l'Holocène,
la période au cours de laquelle la civilisation s'est développée, il faut
maintenir la concentration de CO2 atmosphérique sous les 350 ppm,
parties par million. Elle était de 270 au 19^e siècle, elle est aujourd'hui
de 390 ppm. Mais, ajoute le Directeur du GISS, il est possible de
faire baisser cette concentration en supposant que la reforestation
peut pomper 100 milliards de tonnes de carbone. Ce qui veut dire
que, à notre petit niveau, nous aggravons chaque année le
réchauffement climatique.

Serait-il possible, Monsieur le Maire, d'envisager de
respecter les espaces boisés classés ou le remplacement des arbres
supprimés, voire même d'accroître leur plantation ? Merci.

Monsieur REAULT.- Il s'agit d'un dossier que nous
avons vu en Mairie de Secteur et qui n'a pas posé de souci au
dernier Conseil d'Arrondissements, les élus de ce Secteur
comprenant bien que la restructuration de la prison des Baumettes
est un des éléments majeurs dans ce quartier qui connaît, je dirai,
une anarchie au niveau du stationnement, des entrées et même de
la gestion interne de la prison des Baumettes. Et nous souhaitons
effectivement voir là enfin l'aboutissement de plusieurs projets qui
ont été présentés par l'administration pénitentiaire et cette demande
s'adapte aux nouvelles consignes de sécurité autour des prisons.

Effectivement, il y a un EBC qui doit disparaître pour
mettre une clôture autour de la prison des Baumettes afin qu'elle soit
mieux sécurisée et pouvoir entreprendre des travaux de
restructuration lourds jusqu'en 2019.

Deuxième point, je comprends mal la réflexion sur le
réchauffement climatique pour quelques m² d'EBC alors qu'à côté
nous créons un Parc National périurbain, terrestre et maritime, qui
est sans doute une des plus belles réalisations de ce mandat,
Monsieur le Maire, en matière de protection de l'environnement.
Nous avons en baie du Prado un récif artificiel. Nous avons souscrit
à toutes les directives de Natura 2000. Enfin, bref, j'en passe et des
meilleures, je ne pense pas que ce soit quelques m² d'EBC qui
aggravent le réchauffement climatique. Mais, au contraire, tout ce
que nous avons fait en matière d'environnement bien sûr participe à
la lutte contre le réchauffement climatique et plus généralement au
dérèglement climatique.

Donc, je pense que la remarque de Mme PONCET-
RAMADE est assez incongrue.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Si Mme PONCET-RAMADE veut
aller visiter nos récifs et voir ce que nous y avons fait, il faut plonger.
C'est la raison pour laquelle seul M. REAULT y est allé, sans moi !
Mais si d'aventure vous voulez plonger, je vous offre en cadeau de
Noël l'équipement de plongée, à titre personnel bien entendu, pour
que les finances de la Ville n'en soient pas altérées !

Le rapport 11/1188/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant
contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

44 - 11/1189/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Avis technique sur
la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan
d'occupation des sols (POS) concernant le projet de reconstruction
du centre pénitentiaire des Baumettes - 9^{ème} arrondissement.

(11-22290-GDB42002)

Le rapport 11/1189/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant
contre.

* * *

45 - 11/1190/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Tarif des
documents communiqués au public.

(11-22188-GDB42002)

Le rapport 11/1190/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

46 - 11/1191/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Recalibrage du ruisseau de la
Sérane à partir du stade Jean Bouin jusqu'à l'Huveaune -
8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme.

(11-22211-GDB41502)

Le rapport 11/1191/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts
s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

47 - 11/1192/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION ECLAIRAGE PUBLIC - Reconduction de la convention "Pour un éclairage juste à Marseille" - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 à l'association "LUMICOM".

(11-22278-GDB41502)

Le rapport 11/1192/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 11/1193/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association LUMICOM.

(11-22366-GDB10702)

Le rapport 11/1193/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

Monsieur le Maire.- On traite maintenant, comme convenu à la Conférence des Présidents, le rapport sur l'attractivité de Marseille, soit le rapport 259.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

259 - 11/1399/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Rapport d'Orientations "Marseille Attractive 2012/2020" - Un Projet pour une stratégie partenariale.

(11-22426-GDB40202)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, chers collègues, le projet "Marseille Attractive 2012-2020", que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, constitue une nouvelle ambition que notre équipe municipale propose pour faire de Marseille à l'horizon 2020 une des plus grandes métropoles modernes d'Europe et du bassin méditerranéen. Ce document décrit les grandes priorités que la Ville de Marseille propose à l'ensemble des Collectivités publiques et des acteurs économiques, d'engager et de conduire ensemble sur le long terme, pour faire rentrer Marseille dans le top 20 des capitales européennes.

Au cours des quinze dernières années, notre politique volontariste, associée aux efforts des partenaires économiques concernés, s'est traduite par un redressement économique incontestable. La perte d'emplois a été enrayerée depuis 1997. Mieux, notre économie a créé 35 000 emplois salariés privés supplémentaires. Grâce notamment à l'opération d'intérêt national Euroméditerranée et au succès des Zones Franches Urbaines, 20 000 entreprises ou établissements d'activité économique supplémentaires ont été créés. Le taux de chômage, même s'il reste important, est tombé de 20,8 % en 1995 à 13,5 % fin 2010.

Bien sûr, notre ville n'a pas été épargnée par la crise structurelle de l'économie, mais elle a mieux résisté que les autres grandes agglomérations françaises, grâce à la diversité de son tissu d'entreprises, à la force de son économie résidentielle, aux grandes opérations d'aménagement urbain et de construction d'équipements publics. Cette crise financière qui s'est propagée à l'économie réelle, s'est bien sûr traduite à Marseille par des difficultés pour les entreprises, par le ralentissement de certaines décisions de grands investisseurs nationaux ou internationaux. Mais ce qui chez nous a permis d'atténuer les effets de la crise, il me semble que c'est l'investissement public, qui ne s'est jamais relâché. D'ailleurs, à Marseille, le secteur du bâtiment et des travaux publics a enregistré malgré la crise une croissance continue, même si, il faut le reconnaître, elle a été légèrement moins importante que les années précédentes.

Tout cela a pu être obtenu grâce à la combinaison de divers facteurs. Le plan de relance de l'Etat que la Ville a soutenu pour son propre engagement financier pour construire des infrastructures, des équipements, mais aussi des logements sociaux. Le partenariat avec les autres Collectivités sur les grands dossiers. L'extension d'Euroméditerranée, qui devrait aboutir à la création de 20 000 emplois, à la construction et à la réhabilitation de 14 000 logements, à livrer 1 million de m² de locaux d'activité. La rénovation urbaine engagée dans le cadre de l'ANRU, le Plan Campus, mais aussi la fusion des Universités et la création d'une Université Unique.

Je pense aussi à la politique de grands travaux que nous avons initiée dans le cadre de l'accueil d'événements internationaux. Ainsi, vous le savez, Marseille va accueillir le Forum Mondial de l'Eau en 2012, puis sera Capitale Européenne de la Culture en 2013, et nous aurons trois ans pour nous préparer à recevoir le Championnat d'Europe de Football en 2016. Toutes ces manifestations sont des leviers économiques importants pour notre aire métropolitaine. Elles permettent la réalisation de grands investissements, comme l'agrandissement et la couverture du Stade Vélodrome qui s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain, avec la cohabitation d'espaces résidentiels commerciaux et de loisirs. Elles sont source de création d'emplois et devraient favoriser un développement de l'activité de notre commerce, mais aussi faire progresser nos secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

Tous ces grands événements, je n'en doute pas, amélioreront l'image de notre ville. Mais, aujourd'hui, nous devons franchir une nouvelle étape. Pour poursuivre son développement, Marseille doit affronter la concurrence des grandes agglomérations européennes. Il s'agit de passer d'une politique de développement à une politique d'attractivité généralisée, attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux talents scientifiques et universitaires, de nouvelles populations, de nouveaux visiteurs. Pour cela, la Ville de Marseille n'entend pas agir seule. Elle ne souhaite pas mettre les autres Collectivités et les acteurs économiques devant le fait accompli en proposant un programme d'actions opérationnelles préétabli. J'insiste sur ce point, cela est fondamental dans notre esprit.

En présentant ce projet "Marseille Attractive 2012-2020", la Municipalité décrit une vision stratégique et des orientations générales pour les dix ans à venir. Il s'agit d'une démarche ambitieuse que nous voulons concerter, approfondir, partager avec les institutions publiques et les acteurs économiques. Nous disons clairement : l'attractivité doit devenir un enjeu commun à tous les acteurs du territoire et se traduire par une démarche partenariale de promotion de notre territoire.

Cependant, nous pensons que Marseille doit se différencier des autres métropoles, s'appuyer sur son identité, ses atouts et son potentiel propre. C'est pourquoi cette ambition se fonde sur trois défis majeurs et prioritaires, et non sur une politique généraliste et multiple.

Faire de Marseille la première métropole centre d'affaires et plateforme d'échanges du Sud Européen, en s'appuyant sur la vocation industrielle et commerciale du Port et sur le développement des activités tertiaires supérieures au sein d'Euroméditerranée.

Faire de Marseille une ville de la connaissance et de la créativité, en valorisant au niveau international le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, mais aussi en renforçant les activités d'innovation technologique à forte valeur ajoutée dans les filières de la santé, de l'optique photonique, de la mécanique, de l'énergie, du transmédia et de l'ensemble de l'économie numérique.

Faire de Marseille une ville de destination incontournable en Europe, en agissant sur le triptyque tourisme, culturel, événementiel.

Avant toute chose, pour réussir cette nouvelle politique qui a attiré de nouvelles activités économiques, Marseille doit au préalable accroître son offre foncière et immobilière, adaptée aux différents besoins des entreprises. Pour cela, la Ville présentera en 2012, à travers une base de données, un recensement du foncier mobilisable pour des activités économiques et les préconisations à mettre en œuvre pour permettre la réalisation d'opérations d'immobilier d'entreprise. De même, pourrait être créée une plateforme d'aide à l'implantation des entreprises mobilisant les Services de la Ville, de MPM, d'Euromed, du Conseil Régional, de la Chambre de Commerce.

Pour rendre concrète cette nouvelle stratégie que nous proposons de conduire collectivement, je souhaite illustrer par quelques propositions d'action chacun des trois chantiers que j'ai cités.

D'abord, Marseille centre d'affaires et plateforme d'échanges du Sud Européen. Nous proposons de conduire avec l'Agence de Développement Provence Promotion, Euroméditerranée et la Chambre de Commerce, des actions de prospection pour rencontrer des investisseurs internationaux et des grands comptes afin de faciliter leur implantation à Marseille.

La Ville et l'ensemble des Institutions doivent accompagner l'évolution des Bassins Est du Port, notamment par la création d'une base logistique portuaire sur le Massif de la Nerthe, accessible à partir des infrastructures autoroutières. De même, il convient d'aménager les zones d'interface entre la ville et le port, sur les secteurs de la Joliette, de Saint-Cassien, de Saumaty Séon et de la Rade Nord.

Par ailleurs, nous devons poursuivre sur le secteur d'Euroméditerranée l'implantation de grands équipements générateurs de trafic, de notoriété, par exemple en se dotant d'une salle multifonction de très grande capacité, pourquoi pas 20 000 places.

La Ville propose de faire du secteur de la Belle-de-Mai un véritable laboratoire de recherche et de créativité autour des industries culturelles. Il s'agira de faire converger vers la Belle-de-Mai des entreprises, des étudiants, mais aussi des créatifs, qui vont par leur travail et leur innovation donner à ce périmètre un goût de Quartier Latin versus multimédia et audiovisuel. Mais aussi, de créer un studio de motion capture dans le pôle de la Belle-de-Mai, pour attirer à Marseille des productions d'animations complexes en 3D.

Deuxième objectif : Marseille, ville de la connaissance et de la créativité. Nous envisageons d'élaborer et de conduire avec les pôles de compétitivité, les instituts de recherche, les entreprises, les acteurs universitaires et hospitaliers, trois plans sectoriels : énergie, mécanique photonique, science et santé, pour répondre à des appels à projets nationaux, conduire des opérations de communication nationale et internationale pour attirer de nouvelles entreprises.

Pour faciliter la création d'entreprises innovantes à partir de projets conduits par des doctorants, il faut apporter un soutien collectif au projet de creative center de Château-Gombert, porté par l'Ecole Centrale. L'entrepreneuriat à forte valeur ajoutée doit être favorisé en organisant des rencontres pour mettre en relation les créateurs de start-up et les réseaux de financement comme les Business Angels et les sociétés de capital-risque.

La Ville propose de créer un Salon professionnel des contenus numériques, d'envergure européenne, véritable marché de rencontres entre producteurs, chaînes de télévision et créateurs de supports audiovisuels multimédia, en s'appuyant sur le Marseille Web Fest lancé en octobre 2011.

Troisième objectif : Marseille, ville de destination. L'établissement d'un agenda évènementiel qui coordonne en permanence la programmation culturelle et les événements

économiques, scientifiques et de congrès, sera réalisé en coopération avec tous les acteurs concernés.

Dans le domaine de la rencontre économique, la Ville propose de créer dans les cinq ans à venir trois grands Salons professionnels internationaux sur des secteurs innovants de la ville, santé, énergie, maritime, par exemple à côté du site Web Méditerranée pour les croisières, un salon professionnel de la grande plaisance. De même, la réalisation d'un pôle des technologies de la mer, associant des activités économiques de recherche, de formation, de tourisme, pourrait constituer un outil de rayonnement international.

Au-delà de ces quelques propositions d'action innovantes, je voudrais insister sur la nécessité de fédérer les Collectivités et les acteurs économiques, les Universitaires, autour d'un plan transversal pour promouvoir une nouvelle image de la ville. Ensemble, nous devons conduire une véritable démarche de marketing pour vendre la destination de Marseille, pour illustrer les réussites et les performances des filières compétitives. En termes d'actions, il s'agira pour la Ville et ses partenaires d'assurer une présence affirmée dans les salons internationaux dont la thématique a un impact direct sur l'économie et l'attractivité de la ville. Très concrètement, la Ville de Marseille sera présente avec MPM, le Grand Port Maritime et Euroméditerranée, lors du Salon International de l'Immobilier, le MIPIM, du 6 au 9 mars 2012.

Pour accroître le rayonnement international de Marseille et promouvoir ses forces économiques, la ville comme destination touristique et les grands événements internationaux que Marseille va accueillir, la Ville propose de lancer en 2012 un road-show dans les grandes villes européennes, associant les élus, les acteurs économiques, les opérations touristiques, des dirigeants d'entreprise. Ce tour des villes influentes permettra également à des chefs d'entreprise marseillais et provençaux de rencontrer des partenaires étrangers pour développer des courants d'affaires. D'ailleurs, l'ouverture de treize nouvelles destinations à l'international d'Air France au départ de Marseille constitue un levier important pour promouvoir notre territoire et ses forces économiques à l'étranger.

Pour conclure, vous l'avez compris, nous voulons engager Marseille dans une démarche inédite, afin d'accroître notre puissance d'attractivité et notre rayonnement international. Cela signifie clairement que l'enjeu dépasse largement les limites de la seule ville de Marseille et doit impliquer toute la métropole. En effet, pour rentrer en compétition avec les grandes villes européennes, une action partenariale d'envergure doit s'appuyer sur l'offre économique et le potentiel d'innovation de l'ensemble de la métropole marseillaise, car la compétition ne se joue plus aujourd'hui entre les villes, mais entre les régions métropolitaines.

Voilà pourquoi je veux insister sur l'obligation d'une coopération métropolitaine renforcée pour mobiliser à une échelle véritablement pertinente les partenaires institutionnels et les acteurs économiques. Nous devons saisir l'opportunité offerte par la loi du 16 décembre 2010 en adoptant ce statut, le statut de métropole. La métropole pourra efficacement jouer un rôle de coordination et de financement de cette politique d'attractivité, elle contribuera à obtenir des résultats concrets pour assurer la prospérité économique de notre territoire et garantir un environnement de qualité pour les habitants de notre vaste agglomération marseillaise.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT. - Monsieur le Maire, franchement, à l'écoute de M. BLUM, j'ai l'impression que l'on est dans le pays de Candy ou dans le monde des Bisounours.

M. BLUM, l'ensemble de ce que vous venez de nous présenter a déjà été présenté au mois de mai dernier. Il s'agit tout simplement du projet municipal qui est le vôtre, votre politique que vous comptez développer. Ce rapport n'a pas cela pour objet. Il n'a ni plus ni moins pour objet qu'une opération marketing, d'ailleurs vous l'avez indiqué vous-même, pour vendre les atouts de notre ville.

Monsieur le Maire, je crois que là, il va falloir maintenant que l'on dise la réalité aux Marseillaises et aux Marseillais. On peut suivre effectivement toute une série d'idées développées par M. BLUM, sur l'activité actuelle de Marseille. Mais tout l'objectif de ce rapport, c'est de bien vendre Marseille aux financeurs extérieurs et même à une population qui serait qualifiée de haut niveau pour venir s'installer dans notre ville. Avec la crise actuelle, vous nous proposez en fait une production virtuelle vendue sur Internet ou que sais-je ailleurs. En fait, vous voulez tout simplement faire du marketing, comme vous l'avez dit, M. BLUM

Cette orientation politique fondamentale est de mauvais aloi pour l'ensemble des Marseillais. En réalité, vous le savez, l'ensemble des Marseillais n'est pas associé à votre projet municipal. Ce qu'il faudrait faire, c'est prendre le contre-pied stratégique fondamental de vos orientations, notamment en réfléchissant à l'augmentation de la production de biens et de services utiles à la population, ce qui est en contradiction avec ces valeurs virtuelles que vous nous proposez.

Nous nous devons d'élaborer et d'avoir d'autres choix pour notre ville, d'autres choix de fond stratégiques. Vous l'avez déjà décliné, je l'ai dit, avec votre projet politique, avec ce que vous voulez faire avec le PADD ou le PLU de Marseille qui en témoigne une fois de plus. Ces choix sont inefficaces, ils ne résoudront en rien les problèmes économiques et sociaux de la Ville de Marseille.

En réalité, vous êtes figés dans les dogmes du capitalisme financier, vous ne pensez qu'avec les critères de la finance, vous me direz, comme Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL. Vous demandez simplement la confiance aux marchés financiers. En aucun cas, vous ne cherchez à prendre réellement appui sur le marché potentiel intérieur de la ville et de l'agglomération, qui répondrait aux besoins de la population existante.

Il est dit dans ce rapport, je cite, M. BLUM l'a également précisé : "afin de renforcer sa capacité à attirer des investissements, des talents, des entreprises, des étudiants et des chercheurs, mais aussi des citoyens qui composent l'essence même d'une grande ville moderne". Qu'allons-nous faire de tous les Marseillais et Marseillaises qui existent aujourd'hui ? Attirer est une bonne chose, Monsieur le Maire, mais comment va-t-on créer les conditions pour que l'essentiel des Marseillaises et des Marseillais puisse être le cœur du développement nouveau de la ville ? C'est bien cela la question.

Depuis des lustres, vous oubliez l'essentiel : l'atout majeur de notre ville, c'est sa population. D'ailleurs, en témoigne le revenu moyen par habitant à Marseille, il est inférieur à la moyenne nationale dans 13 arrondissements sur 16. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la presse locale. En réalité, il faut plutôt réfléchir à construire un hinterland industriel et productif, de nouvelles capacités, de nouvelle génération, pour permettre le développement de notre ville.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous poser quelques questions par rapport à cet objectif ambitieux qui soi-disant est le vôtre. Où en est le Canal fluvial Rhin-Rhône ? Où en est le Tunnel du Montgenèvre ? Où en est la ligne TGV Barcelone-Gênes ? Où en est l'autoroute des Alpes jusqu'à Grenoble ? Où en sont la construction et la réparation navale à Marseille et à la Ciotat ? Où en sont les relations économiques, sociales et politiques avec l'ensemble des pays de la Méditerranée ? Alors que dans votre rapport vous ne visez qu'une chose, les relations avec l'Amérique et l'Asie.

C'est bien la démonstration concrète que votre politique n'a qu'un but, attirer le capital financier dans notre ville. En réalité, vous tuez l'industrie comme à Arkema, Fralib ou Netcacao. Aussi, Monsieur le Maire, vous ne changerez pas d'orientation stratégique, mais sachez que dès aujourd'hui je prends le pari : vous allez à partir de ce jour être en échec.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois dire qu'il est assez difficile de réagir à ce rapport en essayant d'avoir une position équilibrée. Quand on le lit, effectivement il y a assez peu de remarques qui peuvent être faites, c'est un catalogue d'intentions plutôt positif, il y a une étude qui a été faite certainement par les Services de la Ville, du travail a été réalisé et, au fond, comment s'opposer à l'idée que Marseille va grandir, que Marseille va se développer, que Marseille va rentrer dans le top 20 des capitales européennes. Qui ici peut être opposé à cela ? C'est donc un rapport qu'il est difficile de saisir, un peu comme un bâton de poulailler, on ne sait pas très bien par quel bout le prendre !

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Je n'aurais peut-être pas dû employer cette expression, mais vraiment, ne prenez pas mes remarques comme négatives, mais je pense qu'il faut à un moment que nous soyons en capacité de rétablir une certaine véracité des choses.

D'abord, comme tout rapport, cela commence par un bilan. Le problème, c'est que le bilan bref qui est fait est quand même un peu enjolivé. Je vais prendre trois points. D'abord le taux de chômage. Une fois pour toutes, étrange l'idée que vous ne cessez de répéter, que vous avez fait passer le taux de chômage de 20 %, alors la vérité c'est 20 et non pas 20,8 %, à non pas 13,5 % mais 13,8 %. Dites d'abord merci à l'INSEE, qui a complètement changé son système de calcul car, aujourd'hui, si on était au système de calcul de l'année 1999 que vous prenez comme référence, vous ne seriez pas à 13,8 % mais à 16,1 %. Vous savez que l'INSEE a depuis changé deux fois ses systèmes de calcul et fait sortir de nombreuses personnes des statistiques du chômage. Donc, vous avez fait diminuer le chômage moins que le pays ne l'a fait dans la même période. Et remerciez surtout Lionel JOSPIN, parce que, vous ne vous en rappelez pas, mais je vais vous rappeler la vérité, la diminution du chômage à Marseille, c'est d'abord la période où Lionel JOSPIN était le Premier Ministre ; depuis dix ans le ralentissement de la diminution a été considérable. Premier point.

Deuxième question, celle de l'emploi. Et là, elle commence à être liée au contenu. J'entends encore M. BLUM se féliciter d'Euroméditerranée. Qui, ici, ne se félicite pas d'Euroméditerranée ? Nous sommes un certain nombre à en être administrateurs et à y travailler pour que cela fonctionne. Mais pour les 80 000 chômeurs que nous avons, nous savons aussi que parmi eux 60 000 sont sortis du système scolaire au niveau 1. Nous sommes la ville de France où la qualification est la plus faible. La vérité est là !

Et dans un rapport, Monsieur le Premier Adjoint, ce sont ces questions-là que l'on aimerait voir traiter ! Comment fait-on avec une population autochtone, je ne parle pas des gens que l'on va chercher mais de ceux qui habitent à Marseille, dont 60 000 des 80 000 chômeurs que nous avons n'ont pas de diplôme, pour faire un développement et leur trouver du travail ? Bien sûr, il y a la nécessité de les former et un gros travail est fait en permanence, mais surtout la nécessité de chercher des industries, des activités qui conviennent à une population qui n'est pas formée. Et pour cela, nous ne voyons pas dans votre texte : est-ce qu'il est écrit, par exemple, qu'il faut pousser à une grande politique industrialoportuaire de logistique avec une libération des terrains du Port à partir du Silo, pour permettre aux entreprises de se développer et d'accueillir ce personnel qui est en difficulté ?

Que faisons-nous sur la question touristique ? Nous nous gargarisons des croisières, mais, Monsieur le Maire, vous et moi, nous savons que 90 % des croisiéristes qui descendent de bateau montent dans des bus qui sont dirigés vers Saint-Rémy de Provence, vers Aix-en-Provence, vers la Camargue. Nous le savons ! Mais si nous avions un million de croisiéristes dans le centre-ville, croyez-moi, cela se verrait !

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Ecoutez, cela fait du bien de temps en temps d'avoir une critique positive ! Cela permet d'avancer, je vous assure. Sortez de votre tête à tête M. GILLES avec M. MUSELIER, vous verrez cela ira mieux !

Donc la question du tourisme, Monsieur le Maire, dont on nous rabat les oreilles, nous avons un PIB inférieur de la Ville de Marseille sur le tourisme qui est inférieur au niveau français : nous sommes à 4 %, or le niveau français est à 5,1 %. Et nous sommes une ville au bord de la mer, une ville dont vous prétendez qu'elle a cette terrible attractivité. Pourquoi ? Parce que l'orientation de notre tourisme ne correspond pas. Nous avons besoin de lieux où les gens viennent, et de ce point de vue, nous avons soutenu le Musée d'Histoire de la Ville de Marseille, parce que ce sera important, et aussi le projet de DSP sur la Grotte Cosquer, qui peut nous amener 300 à 400 000 visiteurs qui viennent spécifiquement pour cela.

Donc la question de l'emploi, vous la traitez, mais vous la traitez, je m'en excuse, pour les Bac +5, pour les Bac +7, pour les cadres de l'Île-de-France, de la région lyonnaise ou du Nord-Pas-de-Calais. Vous ne la traitez pas pour les 60 000 Marseillais qui n'ont pas les qualifications qui leur permettent d'atteindre les emplois que vous fixez comme objectif. Premièrement.

Deuxièmement, sur le logement, il n'y a rien dans le rapport. Mais je lis le journal La Provence, comme vous tous d'ailleurs, et maintenant qu'il y a Internet, on peut le lire très tranquillement sans même descendre le chercher. Il y a tous les articles pour 0,79 centime, cela revient beaucoup moins cher, mais vous n'êtes pas très kitch, on le voit. Mais dans le journal *La Provence*, samedi, vous avez indiqué, Monsieur le Maire, que la ville de Marseille avait construit 5 000 logements par an depuis dix ans. Alors, je voudrais savoir si c'est le journal *La Provence* qui a raison ou si c'est le projet municipal que vous avez publié il y a six mois, dans lequel je vois que vous avez construit 3 100 logements. Donc, nous sommes avec un écart de 1 900 logements entre la réalité et la propagande. Est-ce que ceci, c'est une façon cohérente de parler de notre ville ? Est-ce que c'est bien de dire des choses qui ne sont pas la réalité ? Il vaudrait mieux que nous nous disions : l'objectif c'est 5 000, nous en faisons 3 100. Comment produit-on du terrain ? Comment fait-on des ZAC ? Comment travaille-t-on dans le centre-ville pour faire du HLM dont nous avons besoin plutôt que tous ces logements sociaux de fait qui sont issus de votre PRI ? Voilà des questions qui ne sont toujours pas résolues dans le rapport de M. BLUM.

Troisièmement, le nombre d'habitants et l'attractivité. C'est formidable, Marseille a retrouvé une attractivité ! Mais puisque vous êtes un adepte, Monsieur le Premier Adjoint, du benchmarking que vous signifiez à longueur de texte, ce qui veut dire en français, pour ceux qui ne savent pas, la comparaison, comparons-nous aux autres villes. 0,73 % d'augmentation annuelle des habitants à Marseille, plus de 2 % à Lyon, à Nantes, à Montpellier et à Toulouse. Nous ne vivons pas dans un monde fermé où nous sommes, nous, entre Marseillais, entre Mazargues et Notre-Dame Limite. Nous vivons dans un monde ouvert. Et nos concurrents ne sont pas, comme on a l'impression de le lire dans ce rapport, au Japon ou à Los Angeles ; ils sont à 100 ou 150 kilomètres d'ici pour Montpellier, et malheureusement ils sont parfois à 30 kilomètres quand il s'agit d'Aubagne et d'Aix-en-Provence ! Donc cette question-là non plus n'est pas traitée et vous le faites au fond d'une façon qui n'est pas réelle.

Et je vous mets en garde, parce que ces textes-là sont lus. Ils ne sont pas lus par des militants de l'UMP de la section du 5^{ème} arrondissement ; ils sont lus par des investisseurs, par de grandes entreprises. Et les grandes entreprises ne se contentent pas de propagande, elles regardent la réalité ! Or, la réalité est plus cruelle.

Deux choses encore. Monsieur le Premier Adjoint, vous-même, vous parlez de métropolisation. Ici, je crois que nul, il peut y avoir des différences sur la forme juridique, mais nul ne pense que notre territoire ne doit pas être métropolisé. Et je lis depuis quelques semaines que cette question de la métropolisation, en tout cas c'est ma position et je ne fais pas d'incantation, c'est ma position depuis très longtemps, je lis depuis quelques semaines qu'en définitive cette métropole, on ne peut pas la faire parce qu'autour de nous il y a des gens que l'on n'aime pas ou que l'on ne supporte pas. Cela, maintenant, c'est le nouveau truc. Alors, on ne peut pas se

mettre d'accord avec les Aixois, parce que Maryse n'est pas gentille ! On ne peut pas se mettre d'accord avec les Aubagnais parce que ce sont des "Cocos" !

On ne peut pas se mettre d'accord avec les gens de l'Etang de Berre parce qu'il y en a deux ou trois qui sont mis en examen. Alors, on peut se mettre d'accord avec qui ?

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- D'accord, peut-être, mais j'ai bien entendu que ce n'était pas le problème si j'écoute ce qu'a dit précédemment le Maire de Marseille. Est-ce que l'on construit des métropoles sur la détestation ? Est-ce que l'on construit des métropoles sur le rejet ? Ou est-ce que l'on construit des métropoles sur la réalité économique ? Nous sommes là devant une façon incroyable de s'exprimer.

Et dernier point, et j'en terminerai par là, et j'espère que le Maire de Marseille ne m'en voudra pas, mais je le dis. La façon dont, ici, au Conseil Municipal, on peut d'ailleurs tous se mettre dans le même sac, et je ne dis pas qu'il y a plus de responsabilités d'un côté ou de l'autre, la façon dont nous défendons la Ligne à Grande Vitesse Marseille-Nice est honteuse ! Nous ne savons pas, nous les Marseillais, nous défendre ! Il y a eu ce week-end à Toulon une manifestation des agriculteurs et des viticulteurs varois. Il y avait des machines agricoles, il y avait 5 ou 6 000 personnes dans la ville et ces gens-là disent "non à la LGV". Et nous, qu'est-ce que l'on fait ? On refuse la LGV ? On s'est battu, tous ici, pour que la LGV passe par Marseille. On s'est battu parce que l'on s'est dit : 2 milliards d'investissements sur la nouvelle gare souterraine de Saint-Charles. On s'est battu parce que l'on s'est dit : on va être sur le flux Barcelone-Gênes. On s'est battu parce que l'on s'est dit : ce n'est pas normal que l'on mette deux heures et demie pour aller à Nice, alors que c'est une grande métropole avec qui on peut commercer et que nous savons que nous commerçons plus facilement avec Paris qu'avec Nice. On s'est dit tout cela pour entendre qu'en définitive les agriculteurs du Var ont raison ! Eh bien, je vous le dis : il y a de l'égoïsme dans le Var, mais, nous, notre égoïsme où est-il ? Nous avons une population, une métropole énorme, nous avons besoin de transports et nous n'entendons qu'un mot : "Oh ! Les pauvres champs de vigne" ! Si on avait suivi le même raisonnement il y a quinze ans, quand on a construit le TGV, on prendrait toujours le Mistral et on mettrait 7 heures pour aller à Paris ! Est-ce que c'est convenable ? Et je le dis au Conseil Municipal de Marseille : je ne mets personne en cause, je pense que nous sommes tous en cause, nous n'avons pas pris la dimension de cette question de la LGV et nous devons mener cette bataille.

Voilà, Maître BLUM, ce que j'aurais aussi aimé lire dans votre rapport, qui, évidemment, est tout à fait de bon aloi, mais vous reconnaîtrez que ce qui manque à votre rapport, c'est le principal, c'est le rapport à la réalité.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- On fera les réponses au fur et à mesure pour éviter que tout soit noirci comme on vient de nous le dire, et un peu plus précises après.

Monsieur MARANDAT.- Je voudrais commencer mon intervention sans que vous décomptiez mon temps, juste pour faire remarquer que j'avais 2 minutes de temps de parole, moi qui suis le seul représentant de 25 ou 30 % des Marseillais et, les dernières élections cantonales l'ont montré, du premier parti de notre ville en nombre de suffrages exprimés, et je vois que vous avez encore diminué mon temps de parole qui était de 2 minutes, peut-être c'était déjà trop, et que vous l'avez porté à 1 minute 35. Je suis vraiment enchanté de cela ! Tout cela montre que vous préférez rester entre vous et que l'UMPS, là, préfère faire des débats en faisant semblant de se disputer.

Et d'ailleurs, puisque vous le montriez tout à l'heure, je tenais à préciser quelque chose sur le tract qui a été distribué dans le 5^{ème} arrondissement par les militants de M. MUSELIER et de M. GILLES, à propos de toutes les têtes de liste du Parti Socialiste qui sont mises en examen, et il y en a et il y en a, avec soi-disant, et il faut quand même un certain toupet pour le dire, le silence complice du Front National. Là, il faut vraiment un sacré toupet, alors que tous ces gens-là, tous sans exception, ont été élus au second tour grâce à l'appui des voix de l'UMP dans ce formidable front républicain ! Il fallait quand même le souligner.

Ceci étant dit, revenons-en à Marseille Attractive, il me reste 50 secondes, merci beaucoup ! Marseille Attractive, quelle belle dénomination et comment pourrait-on ne pas s'enthousiasmer pour une pareille prospective si le rapport qui nous est présenté ne s'appuyait sur des constats on ne peut plus contestables, justement. Vous parlez d'un redressement économique qualifié d'incontestable. Rien n'est moins sûr. Une croissance démographique positive, oui, en effet, positive en nombre, mais doit-on s'en réjouir alors que la population d'origine et celle qui travaille quittent notre ville, s'enfuient de notre ville, oserais-je dire, remplacées c'est vrai par une autre catégorie. Et même ceux de nos concitoyens qui étaient partis malgré eux, et Dieu sait que l'on en connaît, et qui rêvaient de revenir sont effarés de voir ce qu'est devenue leur ville. Quant à la démarche inédite d'attractivité, il faudrait tenir compte de la vie quotidienne des Marseillais, englués dans des embouteillages artificiels, qui ne vont que s'accroître avec la condamnation à l'isolement du Vieux-Port ou l'ineptie du tramway condamnant la rue de Rome, tout ceci pour ne pas contrarier les ayatollahs verdâtres dont la qualité première est l'égoïsme et la mesquinerie.

Mais il reste en effet l'attractivité naturelle, qui est extraordinaire et qui pour l'instant n'a pas été trop mise à mal par nos politiques locaux. Mais ne risque-t-elle pas d'être remise en cause, toujours par les mêmes d'ailleurs, avec le GIP des Calanques qui, même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, risque de devenir petit à petit un espace réservé ? Reste aussi, c'est vrai, en point positif l'attractivité que je nommerai ponctuelle, avec l'augmentation des congrès et des rencontres dans notre ville. Vous avez, quoi qu'il en soit, tout notre soutien pour l'objet de Marseille Attractive. Mais pour bâtir le mieux, il faut savoir faire le constat de ce qui est. Et je me permettrai, pour illustrer mon propos, de citer in extenso ce qui est écrit par un écrivain marseillais qui n'est pourtant pas au Front National, que tout le monde a lu et dont on se gargarise, mais dont on ne parle jamais.

Je cite : "Je n'ai plus envie de me prendre le quart-monde dans la gueule chaque fois que je mets un pied sur la Canebière à Marseille. Je n'ai plus envie de slalomer sans cesse entre des culs-de-jatte mendians, des épaves avinées et des cartons d'emballage de fast-foods abandonnés sur le bitume chaotique du 1^{er} arrondissement. Je n'ai plus envie de perdre des heures en bagnole dans un centre-ville laid, dévasté par un manque total de prise de conscience individuelle et d'organisation collective. Je n'ai plus envie de jouer les voitures-balais pour de malheureux touristes étrangers bouleversés, fraîchement dévalisés par des crétins sans loi ni repère. Je n'ai plus envie de me retrouver à chercher des mots d'apaisement et à soliloquer des propos hypocrites sur la fraternité et la tolérance lorsque mes enfants se font racketter au bas de ma ruelle. Je n'ai plus envie de me laisser railler par des troupeaux d'abrutis incultes, vociférants et bruyants au milieu des trottoirs, qui n'ont que les mots de "tolérance" et de "respect" à la bouche, sans en connaître le sens. Je n'ai plus envie d'écouter poliment les commentaires avisés des journalistes parisiens en mal de clichés, plus envie d'entendre leurs discours lénifiants sur la formidable mixité marseillaise. Elle est où, la mixité ? De la rue Thiers au boulevard des Dames, la décrépitude est monochrome. Je n'ai plus envie non plus de me fader encore et toujours les exposés béats de mes concitoyens fortunés, tous persuadés que le milieu de la cité phocéenne est entre la rue Jean Mermoz et le boulevard Lord Duveen. Je n'ai plus envie de m'excuser d'être Marseillais devant chaque nouveau venu croisé, décontenancé par la découverte de ma ville. Ma ville !"

J'espère que vous tiendrez compte de ces réflexions et de ces remarques qui quand même font poids dans Marseille et qui ne sont pas à négliger, je crois aussi. Merci.

Madame PONCET-RAMADE, - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci pour ce travail sur l'attractivité de Marseille et ses nécessaires partenariats.

L'attractivité du territoire, c'est la capacité d'attirer les acteurs économiques et pas les migrants économiques comme les Roms. Vous nous proposez d'adopter une grille d'évaluation et suivant les critères habituels de l'attractivité d'un territoire, on pourrait dire, j'ai repris là les critères qui sont dans les manuels à peu près courants, il faut dire que nous avons déjà des critères.

Premièrement, une géographie avantageuse. Donc, nous l'avons avec un axe Nord Sud et un bord de mer. Une météo clémente, nous l'avons aussi. La proximité de ressources naturelles accessibles, nous l'avons aussi. Pour les autres avantages, c'est plus difficile. Un bon réseau de transports bien interconnectés, avec des axes piétons et cyclistes, non. Une offre d'emploi, non plus. Sixièmement, la sécurité des biens et des personnes, non plus. Une fiscalité jugée favorable, non plus. La présence et l'accessibilité de nombreux services, non plus. Par contre, densité d'établissements d'enseignement supérieur, oui, si on compte le pôle Aix-Marseille. Bref, il y a un capital naturel très positif à préserver, comme les Calanques, les Massifs de la Nerthe et de l'Etoile, et la qualité des eaux de baignade, sinon tout reste encore à faire.

Vous pariez sur le tourisme, les événements, les médias, le cinéma, la recherche ; il est vrai que ce sont les secteurs qui fonctionnent le mieux. Vous soulignez les manques vous-même et on pourrait vous faire quelques suggestions.

Le déficit de diplômés dans la ville pourrait être avantageusement compensé par un investissement en amont sur les écoles de la ville, comme vous l'aviez fait en tant que Président de Région quand vous aviez lancé le Plan Lycée Réussite : lancer l'équivalent sur une école réussite à Marseille. De même, il faudrait développer l'apprentissage des langues étrangères, ce qui est bien le moins dans une ville métissée comme la nôtre et qui nous servirait sur le tourisme.

Deuxièmement, pour réduire le chômage, il faut plutôt s'appuyer sur le réseau des TPE et des PME, plutôt que de favoriser les grands groupes pour la restauration scolaire, les parkings, l'eau, etc. Ces grandes entreprises sont aujourd'hui en difficulté. Elles sont prises dans la tourmente internationale et elles investissent dans les pays où leur marge bénéficiaire est plus élevée, comme la Chine ou l'Inde. Regardez l'exemple du Forum Mondial de l'Eau, qui baisse de 11 millions son investissement privé. Nous avons perdu tous les grands groupes de l'agroalimentaire, Nestlé et Rivoire & Carret, etc. Donc, sur le plan de l'emploi, pour nous, small is beautiful !

Troisièmement, sur le plan universitaire, pour attirer les étudiants il faut proposer des logements et des transports, ce qui n'est pas le cas, notamment pour Saint-Jérôme et Château-Gombert. Le plan mode de transport doux proposé depuis trois ans par notre Groupe n'a toujours pas vu le jour. Le coût du logement n'explique pas tout, regardez la Cité Universitaire du Havre qui a été faite en container, avec une architecture extrêmement nouvelle et brillante.

Quatrièmement, vous n'envisagez pas même la transformation écologique de l'économie et elle n'a pas reçu d'attention de votre part. Pourtant, c'est le tournant en développement durable qu'a pris l'Allemagne et qui lui a permis de créer tous ses emplois. EcoCité, le label qui a été accordé à Euroméditerranée, est un argument commercial, mais il n'est pas que cela et c'est un tournant à prendre, que nous espérons que vous prendrez.

Au total, nous pensons que pour améliorer la venue des entreprises, il faut d'abord commencer par améliorer la qualité de la vie en ville. Pour l'environnement, les transports, l'éducation, les loisirs, mais aussi la sûreté, la propreté, une fiscalité locale qui est une des plus élevées de France et qu'il faudrait modérer, et la fiabilité de la gouvernance, pour finir. Merci.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, je ne comptais pas intervenir ce matin, mais comme le rapport qui a été proposé par le Premier Adjoint est attaqué, je me permets de venir le défendre, sachant que c'est un travail remarquable et je tiens à le remercier et à le saluer. Au-delà des difficultés à cause de l'austérité, des difficultés que nous rencontrons, il est clair quand même que ce rapport nous projette dans l'avenir et pose des bases solides pour construire l'avenir de Marseille et bien sûr, nous serons de façon favorable avec lui.

Je me permets d'intervenir parce que, quand j'entends les propos du Président du Groupe Socialiste, je me rends compte à quel point, entre la guêpe et le bâton de poulailler, il est dans le grand écart ! Nous donner des leçons de fabrication de métropole quand lui-même, ici, en tant que Président de Groupe, s'abstient, ne participe pas au vote ou vote "contre" parce que son Groupe est contre, les bras m'en tombent ! Et cet individu se permet de nous donner des leçons...

Monsieur MENNUCCI.- "Individu", vas-y mollo !

Monsieur MUSELIER.- Excusez-moi, c'est français, mais c'est un amalgame qui serait susceptible d'être déplacé pour quelqu'un qui soutient M. GUERINI.

Nous avons donc un Président de Groupe qui se permet, ici, dans ce Conseil Municipal, de nous donner des leçons de fabrication de métropole alors que lui-même refuse ou vote "contre", ici, dans cet hémicycle, fuit le débat à l'intérieur de Marseille Provence Métropole, à la CUM, dans lequel il est Vice-président et où soi-disant il a du pouvoir, en refusant de participer et de discuter ou de s'exprimer ou de se positionner. Et à la réunion chez le Préfet de Région sur le schéma départemental, il est parti en plein milieu de la réunion sans jamais s'exprimer sur le fond ou sur le contenu ! Non seulement, je ne le surveille pas mais je fais de la politique, Monsieur le Maire ! Et dans les hémicycles politiques, nous avons l'obligation de nous exprimer et nous ne nous exprimons pas devant la presse, nous nous exprimons avec nos mandats, avec nos écharpes, dans les endroits où nous avons la liberté de le faire ! Et qu'est-ce que je constate ? Que là où il faut voter "pour", il ne le fait pas, que là où il faut s'exprimer, il ne le fait pas ! Et là où il faut se bagarrer pour Marseille ou Marseille Provence Métropole, il s'en va ! Les bras m'en tombent, je suis stupéfait !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MUSELIER.- Alors si nous sommes clairs avec nous-mêmes et si Monsieur le Président du Groupe Socialiste dans cet hémicycle est clair avec lui-même, il faut qu'il vote ici la création de la Métropole, il faut qu'il demande à M. CASELLI qu'il vote à la Communauté Urbaine de Marseille, non pas l'histoire avec nos voisins, nos voisins à l'exception d'Aix sont tous tenus par les Socialistes et les Communistes, la réalité, c'est que Marseille Provence Métropole peut se transformer en Métropole, la loi nous en donne l'autorisation, nous l'avons voté ici, il faut le faire là-bas ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques réflexions simplement pour répondre aux quelques critiques, que je considère au demeurant très modérées de la part de l'opposition, donc je serai moi-même modéré.

Vendre les atouts de Marseille, c'est vrai, c'est ce que nous voulons entre autres. Et comme vous imaginez, ce n'est certainement pas à M. MARANDAT que nous ferons appel pour cette mission en lui disant que tout ce qui est excessif devient totalement dérisoire.

M. DUTOIT, vous dites que ce rapport est dicté par les dogmes du capitalisme financier. On pourrait avoir un débat à ce sujet, je ne le ferai pas ce matin, mais néanmoins ce que je constate, c'est que les dogmes, ici, c'est de créer plus d'emplois, de faire venir plus d'habitants. C'est ce que nous faisons depuis maintenant presque 18 ans et nous le faisons avec succès. On ne peut pas en dire autant de l'époque où vous étiez, vous, aux responsabilités, en

vous rappelant que ce que j'entends de votre part, la plupart du temps, c'est : "créez des emplois publics" et créer des emplois publics, c'est un peu court comme proposition, surtout que cela ne fait qu'augmenter les déficits publics.

Quant à M. MENNUCCI, je ne rentrerai pas dans la polémique sur le pourcentage du taux de chômage, vos explications ampoulées n'ont pas été pour moi très convaincantes. Ce qui est certain, c'est que nous avons maintenant 6 000 habitants de plus tous les ans et que le taux de chômage est quand même largement tombé, parce que nous avons créé et su créer, même si cela doit vous déplaire, les emplois nécessaires pour arriver à ce résultat.

Le sujet de la formation est un sujet, et là vous avez raison, bien sûr très intéressant, sur lequel d'ailleurs nous pourrions nous pencher, mais en vous disant aussi que vous n'avez pas bien lu le rapport, parce que dans le rapport, en ce qui concerne ce que vous évoquez sur le portuaire et notamment sur la logistique portuaire, c'est évoqué. Mais un gros travail est effectué actuellement en liaison avec toutes les Collectivités par le Grand Port Maritime, des conclusions seront proposées d'ici le mois de janvier par M. COUSQUER, qui a été chargé de cette mission par le Grand Port Maritime, et vous comprendrez que par courtoisie vis-à-vis de lui et du travail qu'il a effectué, je ne puis être que très discret à ce sujet.

Sur le logement, on peut toujours aussi polémiquer. Toujours est-il que les statistiques, notamment sur les permis de construire, font apparaître qu'il y a effectivement plus de 5 000 logements sinon qui sont construits, du moins pour lesquels les permis de construire ont été déposés. Et si ces logements ne sont pas construits, c'est parce qu'il y a des gens comme vous, M. MENNUCCI, qui chaque fois qu'un permis de construire est déposé, vous suscitez, vous, avec l'opposition, des recours qui empêchent ces constructions. Alors, aujourd'hui, ne venez pas polémiquer sur les statistiques puisque les responsables, ce sont vous et vos amis !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Sur la Métropole, je n'ai rien de plus à ajouter que ce qu'a parfaitement dit Renaud MUSELIER. Des leçons en ce domaine, nous n'en avons pas à recevoir. Il y a des propositions qui ont été faites et notamment celles à la suite d'une délibération votée par la Ville, de transformer MPM en Métropole. Mais au lieu de donner des leçons, de savoir ce qui va se passer à Aix, à Aubagne ou ailleurs, faites en sorte que MPM soit transformée rapidement en Métropole, c'est ce que nous souhaitons !

Dernier point et j'en termine, c'est l'état d'esprit de ce rapport. L'état d'esprit, c'est engager le dialogue et la concertation bien sûr avec l'opposition, je le dis clairement, mais aussi avec l'ensemble des Collectivités Territoriales qui sont concernées et également avec les milieux économiques, pour essayer d'aller beaucoup plus loin. Il s'agit d'un rapport-cadre et j'espère que ce rapport-cadre qui, déjà, vous a permis d'un peu plus réfléchir, vous donnera l'occasion de nous aider à faire des propositions concrètes. C'est ce que nous souhaitons tous et dans un seul but, l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Quelques mots simplement encore de conclusion, pour dire à M. DUTOIT que nous n'avons pas changé d'avis. Oui, aujourd'hui, il faut développer l'emploi et il faut développer la ville. Vous nous dites : "mais au bout de dix ans, ceci ou cela, pourquoi n'avez-vous pas tout fait ?" Parce que l'on n'a pas de baguette magique, parce que l'on n'a pas l'argent nécessaire, parce que l'on a été obligé d'aller au plus pressé. Mais quand l'heure du bilan arrivera, vous verrez que les trois Municipalités GAUDIN et MUSELIER ont apporté énormément de changement et de satisfaction dans cette ville.

M. DUTOIT, il faut faire du marketing territorial, il faut avoir une stratégie, avec des priorités, avec des moyens et l'action coordonnée de tous les partenaires économiques et institutionnels. Et nous avons déjà dit depuis ce matin que ce n'était pas très facile de pouvoir discuter. Et ceci précisément dans l'intérêt de la population marseillaise aujourd'hui et demain.

M. MENNUCCI, le bâton de poulailler, vous l'avez surtout utilisé pour taper sur tout ce qui bouge, comme à votre habitude ! Ce qui vous gêne dans ce débat, vous l'avez souligné dès le début de votre intervention, c'est qu'il est difficile de critiquer un document préparé par Roland BLUM. Alors, vous tapez, vous tapez, en tordant les réalités et les chiffres dans le sens qui vous convient. Mais vous concluez que le rapport est de bon aloi ; c'est un hommage de courtoisie et à la maîtrise de M. BLUM. Dont acte, aussi.

Pour votre déclaration pour la LGV, lorsqu'il y a des manifestations, lorsqu'il y a l'hostilité des parlementaires, lorsque le coût est énorme dans une période de restrictions budgétaires, on peut s'interroger sur le fait de savoir si les manifestations sont légitimes ou si elles ne le sont pas. La ligne des métropoles, nous l'avons défendue, et nous avons toujours dit que c'est celle-là que nous voulions. Essayons simplement de voir et de réaliser quelque chose avec l'appui et les financements du Gouvernement. Les Collectivités Territoriales ne voudront jamais participer à la LGV sous cette forme actuelle, avec autant d'hostilité. Il faut donc revoir la façon dont on peut conduire ce grand projet.

Et alors, là, vous dites : "Mais on l'a déjà fait !" *Jan, qué fas ? Mi flati !* Ce n'est pas vous qui avez fait le TGV, c'est nous qui l'avons réalisé : Monsieur le Président du Conseil Général de l'époque, M. PHILIBERT, moi-même parce que je présidais la Région, et M. IZARD, un grand fonctionnaire aujourd'hui de la SNCF. C'est nous qui avons été à l'écoute quand pour faire plaisir aux écologistes on a déplacé au droit de Vernègues, en entrant dans notre département, à côté de Mallemort, la ligne du TGV pour protéger le couple d'aigles de Bonelli. Nous l'avons fait quand il fallait éviter de faire sauter bien sûr la Chartreuse de Bonpas au sortir d'Avignon. Nous avons réalisé cela et nous sommes déjà satisfaits d'être à trois heures de distance entre Marseille et Paris ou Paris et Marseille. Merci de l'avoir quand même rappelé.

Sur le reste, vous noircissez, vous avez tort de noircir ! La population s'accroît de plus de 8 000 personnes à Marseille...

Monsieur MENNUCCI.- ...Moins que les autres !

Monsieur le Maire.- Peut-être moins que les autres, peut-être, mais nous sommes la deuxième ville de France, nous sommes à 860 000 habitants, 8 000 habitants viennent et ils veulent surtout du travail et se loger. Le travail est difficile à trouver ; pour se loger, Maître BLUM vous l'a dit à l'instant, toutes les complications sont faites, vous savez bien qu'il y a des gens qui se spécialisent dans les recours, qui veulent freiner, qui veulent nous empêcher. Et malgré ce, Mme SERVANT, lorsque je dis que nous construisons 5 000 logements par an, dont 1 500 logements sociaux, me dit que je suis en dessous des chiffres...

Monsieur MENNUCCI.- ...Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- Vous dites que ce n'est pas vrai, mais peut-être que celui qui a écrit, rassurez-vous, je ne suis pas le KGB, je ne suis pas là pour tout regarder dans les détails ! Je questionne l'Adjointe... (*Réflexions*)

M. MENNUCCI, n'abusez pas de ma voix aujourd'hui ! Je demande à Mme SERVANT le nombre de permis de construire. Mme SERVANT sait très bien que quel que soit le permis de construire aujourd'hui, il est de toute manière attaqué, que l'égoïsme même de nos concitoyens fait qu'ils ne veulent pas que l'on construise quoi que ce soit à côté de chez eux, surtout s'il y a un terrain vague dont ils ont fait un parking pour eux, surtout si cela peut leur enlever un peu la vue sur la mer, surtout ceci, surtout cela ! Nous le savons. Même sur le MUCEM ! Le MUCEM a été attaqué. Même sur les établissements publics ! C'est vous dire que de ce côté-là, si on renonçait, vous seriez en droit de nous le reprocher. Or, je ne veux pas renoncer, parce que la construction amène du travail, cela permet à des gens d'arriver, cela permet à des personnes de se loger. Mais comme il ne nous est pas interdit d'être intelligents, on regarde les dimensions, les hauteurs, les accès, et nous essayons de trouver toujours des solutions qui soient les meilleures pour être employées.

M. MARANDAT, M. Carrese doit être enchanté d'apprendre que son livre est devenu le livre de chevet du Front National ! Je laisse à ceux qui n'ont pas d'autres inspirations celle de choisir les lamentations sur Marseille comme fonds de commerce. Bien sûr qu'il y a des choses qui ne vont pas, bien sûr qu'il y a des choses qui restent encore à améliorer ! Il est certain aussi que sur ce fameux débat, je pourrais aussi vous citer trente-six choses que nous avons réalisées, j'aurai l'occasion de le faire encore.

Sur le débat concernant la Métropole, M. MENNUCCI, n'ironisez pas là-dessus. Le premier, on doit vous rendre justice, qui a demandé que l'on élargisse Marseille Provence Métropole, vous l'avez fait en direction de vos amis de l'Etang de Berre, ils vous avaient réservé une volée de bois vert extraordinaire ! Nous avons, moi personnellement, mes amis politiques ont le droit de s'exprimer et ils le font librement et ils le font sans me demander mon avis. Moi j'ai aussi le droit de donner bien entendu le mien. Le mien, c'est quoi ? C'est que l'on nous dit : vous avez le choix entre la Métropole et le Pôle métropolitain. On peut même faire les deux. J'ai dit l'autre jour à la Communauté Urbaine que je ne croyais pas au Pôle métropolitain. Parce qu'au départ, il y a déjà quelques années, nous avons regardé si nous pouvions faire quelque chose vers Aubagne ; nous n'avons pas réussi à faire quelque chose vers Aubagne. Et puis l'attitude de la Communauté d'Agglomération d'Aubagne, ce qui est arrivé à un de ses membres, avec des difficultés de Justice, ne nous incite pas à aller de ce côté-là. Encore moins, M. MENNUCCI, du côté de l'Etang de Berre ! Encore moins ! Et nous ne voulons pas être assis à côté de gens qui ont été condamnés par la Justice, nous ne le voulons pas ! C'est notre position ! Et pourquoi irais-je discuter...

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas le niveau !

Monsieur le Maire.- Oui, c'est le niveau ! C'est même, M. MENNUCCI, le niveau d'un incinérateur qu'avec mes amis politiques j'ai eu la volonté de construire ! Où irions-nous mettre aujourd'hui 1 600 tonnes d'ordures ménagères par jour si nous n'avions pas un incinérateur ? Dans des décharges, et quelles décharges ? Et de ce côté-là non plus, l'accueil qui a été réservé à M. Robert ASSANTE, qui a eu le courage tout le temps de porter le projet de l'incinérateur en allant à Fos-sur-Mer devant un millier de personnes qui l'insultaient, moi on me brûlait en effigie. Et vous voudriez qu'aujourd'hui nous ayons espoir seulement de nous mettre à table avec ces gens-là ? Mais nous ne pouvons pas ! L'accueil qu'ils ont réservé à Marseille est incompatible avec notre position ! Cela s'ajoute à d'autres choses.

Quand M. MUSELIER a évoqué le Grand Marseille, ce qui était une appellation, je n'ai pas besoin de l'expliquer pour la dixième fois, immédiatement les villes autour de Marseille détenues par vos amis ont déclenché des référendums contre Marseille ! Alors que la quasi-totalité de ces populations travaille à Marseille, alors qu'ils viennent se faire soigner à Marseille, alors qu'ils viennent se détendre à Marseille, et ces gens-là et ces Maires ont eu l'audace, le culot d'organiser des référendums contre Marseille ! Et vous voudriez que maintenant nous puissions nous asseoir pour discuter de l'avenir avec ces gens-là ? C'est ma conviction personnelle, c'est impossible ! Et je ne le souhaite pas ! Et ceux d'ailleurs qui parlent du Pôle métropolitain ne sont pas ceux forcément qui ont eu l'attitude que je viens de dénoncer.

Nous aurions eu Marseille Provence Métropole plus large, c'eût été mieux. Nous ne sommes que 18. Personne ne veut venir. Pour venir avec nous, il faut qu'une Commune le décide ; personne ne l'a décidé. Il faut que l'EPCI dans lequel siège la Commune l'accepte aussi. Regardez le cinéma qui se passe à Cuges où, nous, nous sommes pour la liberté communale, où nous disons que le Maire de Cuges a le droit de choisir là où il veut aller. Il veut aller dans la Communauté d'Aubagne, mais pour ça, il faut qu'il sorte de la Communauté d'Agglomération de Saint-Maximin. Or, comme il est le Président du Conseil Général en charge justement de la loi, il empêche le Maire du Plan d'Aups qui voudrait venir à Aubagne, il ne veut pas le détacher, parce qu'il est le Président du Conseil Général et parce que tous les Conseillers Généraux du Var regardent ce que fait le Président. Et par conséquent, nous n'arrivons pas à régler le problème de Cuges.

Avant de nous faire rêver que tout serait idyllique ! Il y a eu un Syndicat des Transports, nous ne nous y sommes pas

opposés, il a été créé il y a trois ans, il n'a rien fait du tout. Aussi, écoutez, laissez-nous à l'intérieur de MPM. Je dis que nous avons tout intérêt justement à faire en sorte de nous élever en Métropole. Et que surtout les Conseillers Généraux qui soutiennent M. GUERINI ne tressaillent pas de joie ni d'inquiétude : qu'est-ce que nous enlèverions comme pouvoir au Conseil Général des Bouches-du-Rhône ? Deux prérogatives seraient transférées, sur les transports scolaires et sur la voirie départementale. Le Conseil Général aurait toujours la possibilité de distribuer l'argent comme il le fait et comme nous l'avons déjà vu ce matin pour les Centres Sociaux, avec un déséquilibre qui est quand même visible. Alors, laissez-nous progresser !

On peut simplement admettre quelque chose. C'est que nous entrons dans une période électorale très forte, très importante pour notre pays, et que par conséquent, peut-être que ces grandes décisions doivent attendre aussi le résultat des urnes des élections présidentielles et des élections législatives. C'est un argument qui bien entendu n'est pas à écarter...

Monsieur MENNUCCI.- ...C'est le seul qui tienne !

Monsieur le Maire.- Mais rassurez-vous, de ce côté-là tout le monde a des difficultés. Et hier, nous regardions comment vous traitez vous-mêmes, vous qui êtes si prompts à essayer de mettre des coins dans la majorité, la manière dont hier soir on traitait à la télévision Jack LANG, qui n'appartient pas à la Droite républicaine ni au Centre : vous le jetez du Pas-de-Calais, il n'a plus de circonscription et en plus il semble être écarté, pourquoi ?... (Réflexion) Oh ! Il pourrait venir à Marseille, même dans le territoire que vous aimez bien !

Voilà ce que j'avais à vous répondre. Notre position est inchangée et c'est celle que nous soutiendrons !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, vous, on vous a brûlé en effigie et moi, en ce qui me concerne, on dépose un cercueil à mon nom, ce qui, vous l'avouerez, n'est pas mieux ! Néanmoins, on peut penser ce que l'on veut des élus des autres Communautés d'Agglomération, mais vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, on doit parler avec les Institutions, on doit parler avec les Collectivités, parce que les élus passent et les Collectivités restent. Alors dans le cadre de la Communauté Urbaine, effectivement, on a droit à deux possibilités, nous avons un double choix, celui de participer à un Pôle métropolitain et celui de nous déclarer en Métropole, comme nous l'autorise la loi de décembre 2010.

Monsieur le Maire.- Et comme le Conseil Municipal l'a décidé !

Monsieur CASELLI.- Comme le Conseil Municipal l'a voté. La Métropole sera remise à l'ordre du jour après les échéances électorales qui vont nous occuper pendant les six prochains mois, si bien entendu, après ces échéances électorales, la loi reste la même. Mais rien ne nous empêche d'essayer de voir si nos partenaires jouent loyalement un Pôle métropolitain, s'ils organisent loyalement un Pôle métropolitain, s'ils financent loyalement un Pôle métropolitain. Si cela ne marche pas, on en tirera toutes les conséquences. Mais je crois que l'on a le devoir d'essayer de travailler ensemble pour pouvoir plus tard les amener sur l'idée d'une Métropole. Il n'y a qu'en essayant que l'on verra si cela est jouable. Donc, je crois que nous avons le devoir d'essayer. Donc, à titre personnel et tout le monde le sait, je suis partisan de la double démarche, et ensuite, de voir comment les choses se passent.

Mais il faut savoir et nous le savons tous, qu'une Métropole à 18 Communes sera de l'ordre symbolique, parce que les recettes transférées du Conseil Général et de la Région seront assorties de charges quasiment équivalentes. Donc en termes financiers, cela ne nous rapportera rien. Mais en termes de symbolique politique, effectivement, Marseille et la Communauté Urbaine auront une position quand même différente. Et c'est pour cela que je suis partisan aussi, à titre personnel, d'une Métropole à 18 Communes. Mais ce n'est pas cela, au fond, qui fera la grande

Métropole marseillaise, parce qu'une Métropole rayonne autour de sa ville-centre, mais c'est un espace qui est beaucoup plus large que celui de la Communauté Urbaine aujourd'hui. Donc, si on veut créer des synergies, si on veut créer des mutualisations de moyens, si on veut travailler ensemble, effectivement pour que notre territoire devienne véritablement attractif au niveau où nous le voulons, c'est-à-dire à la fois l'arrivée de l'Europe du Nord et la porte ouverte vers les pays du Sud de la Méditerranée. Mais si nous n'essayons pas de travailler avec nos partenaires, nous sommes condamnés, si ce n'est que la loi change et impose une Métropole plus large, nous sommes condamnés à rester tout seuls à 18 Communes. Je pense qu'il faut essayer les deux démarches, et c'est ce que je propose.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. CASELLI, je ne veux pas vous répondre, je ne veux pas faire de polémique, d'ailleurs il n'y a pas de polémique, je vous ai dit moi-même que les deux possibilités existaient. Pour ma part, compte tenu sans doute de ma longévité politique, que l'on me fait remarquer assez régulièrement, il est clair que je ne crois pas un brin dans le Pôle métropolitain et que je pense que c'est mieux d'aller vers la Métropole.

Ceci dit, je m'appuierai toujours sur une décision démocratiquement prise par le Conseil Municipal de Marseille, qui a voté et souhaité que l'on fasse la Métropole. D'ici là, tentez les expériences, vous avez la possibilité, regardez ce que vous pouvez faire avec le Pôle métropolitain et avec les élus. Je vous ai dit ce que je pensais de ces rapprochements, je reste sur mon idée, vous restez sur la vôtre, c'est le débat républicain, nous verrons comment il se terminera un peu plus tard.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/1399/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

49 - 11/1194/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES • DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Organisation de la Direction des Régies et de l'Entretien.

(11-22132-GDB10001)

Le rapport 11/1194/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 11/1195/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Suppression du service municipal de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille et de ses emplois permanents.

(11-22216-GDB61002)

Le rapport 11/1195/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 11/1196/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Modification du Régime Indemnitaire.

(11-22244-GDB61002)

Le rapport 11/1196/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

52

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Regroupement de la Direction de la Stratégie Immobilière et du Patrimoine (DSIP) avec la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme (DADU).

(11-22333-GDB40001)

Rapport Retiré

* * *

53 - 11/1197/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • Création d'un Service d'Administration Générale.

(11-22385-GDB30502)

Le rapport 11/1197/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 11/1198/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Modalités de mise en œuvre et de rémunération des astreintes et des permanences au sein des services municipaux.

(11-22183-GDB61002)

Le rapport 11/1198/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 11/1199/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Entretien et maintenance des équipements d'alarmes incendie (EA), des systèmes de sécurité incendie (SSI), des désenfumages asservis aux systèmes de sécurité incendie dans divers établissements de la Ville de Marseille - 4 lots - Lancement d'une consultation.

(11-22159-GDB50202)

Le rapport 11/1199/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

56 - 11/1200/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien et de remplacement des machineries scéniques du patrimoine culturel de la Ville de Marseille - Lancement d'une consultation.

(11-22160-GDB50202)

Le rapport 11/1200/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

57 - 11/1201/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille dans le corps d'état "Métallerie, Serrurerie, Clôtures, Charpentes métalliques, Quincaillerie métallique, Bardage, Couvertures métalliques, Aluminium" - 8 lots - Lancement d'une consultation.

(11-22161-GDB50202)

Le rapport 11/1201/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 11/1202/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Prestations de fourniture d'énergie informatique et de pilotage technique pour l'hébergement des applications informatiques de gestion des ressources humaines et de la paye de la Ville de Marseille.

(11-22208-GDB63502)

Le rapport 11/1202/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 11/1203/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Renouvellement de postes de travail informatiques des services municipaux, de matériels et de prestations associées.

(11-22210-GDB63502)

Le rapport 11/1203/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 11/1204/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Fourniture de supports informatiques, consommables informatiques et consommables de télécopie pour l'ensemble des services municipaux et assimilés.

(11-22248-GDB64002)

Le rapport 11/1204/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 11/1205/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Marché n°07/1077 - Fourniture de tenues de travail pour le personnel de divers services municipaux - Contrat de transaction.

(11-22250-GDB64002)

Le rapport 11/1205/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 11/1206/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DES ETUDES ET DE L'INNOVATION - Acquisition de solutions multimédia - Demande d'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22273-GDB63502)

Le rapport 11/1206/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 11/1207/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DES ETUDES ET DE L'INNOVATION. Acquisition d'un système de gestion de l'information - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-22288-GDB63502)

Le rapport 11/1207/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 11/1208/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DES ETUDES ET DE L'INNOVATION - Acquisition et exploitation d'un système d'étiquettes électroniques pour Marseille 2013 - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-22295-GDB63502)

Le rapport 11/1208/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

65 - 11/1209/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Lancement de l'opération relative aux prestations de création, d'exécution graphique et de mise en œuvre des actions de communication de la Ville de Marseille.

(11-22367-GDB10702)

Le rapport 11/1209/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 11/1210/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Acquisition de tissus ignifugés destinés à la fabrication de rideaux pour les bâtiments municipaux et à la décoration de certaines manifestations.

(11-21853-GDB52302)

Le rapport 11/1210/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 11/1211/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Nettoyage des bâtiments municipaux. Prestations ponctuelles ou relatives à des circonstances exceptionnelles.

(11-21864-GDB52302)

Le rapport 11/1211/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 11/1212/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Approbation de la convention de prestation pour la mutualisation des services informatiques entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-22163-GDB63502)

Le rapport 11/1212/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 11/1213/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Convention à passer entre la Ville de Marseille et le groupement d'intérêt Public pour la gestion de la politique de la ville à Marseille, relative au suivi médical des agents de cet organisme.

(11-22177-GDB61002)

Le rapport 11/1213/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 11/1214/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur la subvention 2012 à la Maison de l'Emploi de Marseille. Approbation d'une convention.

(11-22348-GDB40202)

Madame ANDRIEUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous me permettez juste quelques instants de me saisir de ce rapport pour aborder le problème de l'emploi, préoccupation s'il en est une de nos concitoyens, et surtout les inquiétudes que nous inspire son évolution malgré quelques satisfécits que j'ai entendus ce matin.

En 2007, pendant la campagne électorale, j'ai entendu le candidat Président qui nous promettait emploi et pouvoir d'achat. Après cinq ans, je pense qu'il a été le Président du chômage et de la précarité. Les derniers chiffres du mois d'octobre illustrent à eux seuls l'échec de cette politique : 9,4 % des actifs sont sans emploi, score jamais atteint depuis presque douze ans, et en 2012 le budget consacré au travail et à l'emploi est en diminution de 12 %. Alors, je vous entends déjà, Monsieur le Maire, me répondre tous azimuts : faute à la retraite à 60 ans, aux 35 heures, à la crise et même aux Socialistes. Pourtant les chiffres sont cruels et la réalité est implacable.

Les ouvriers sont les grands perdants du quinquennat et Marseille est une illustration de cette situation, car même si sa part de cadres progresse, notre ville capitalise une des plus fortes proportions d'employés et d'ouvriers, comparativement aux autres grandes villes de France. En septembre 2011, le chômage toutes catégories confondues atteignait 76 173 personnes, en hausse de 3,4 % sur un an. Et le seul indicateur qui est fiable est le taux de chômage. Il était, si je vous écoute, de 21,5 % en 1995 et il est aujourd'hui de 13,8 %. Mais si on le rapporte au taux national, le chômage de notre ville est encore supérieur à la moyenne nationale en 1995 ou en 2011. Monsieur le Maire, vous disiez que Marseille résiste mieux à la crise. Mais en juin dernier, le chômage avait encore progressé sur un an de 4,9 % à Marseille et de 4,1 % en France, et c'est la source Pôle Emploi. Il y a aussi dans notre ville une hausse énorme des chômeurs longue durée, + 12,8 % sur une année, et du chômage des jeunes et particulièrement dans les quartiers. En matière d'emplois supérieurs, ce qui caractérise une vraie métropole, notre ville est 11^{ème} sur 14 des grandes aires urbaines, loin derrière Montpellier, Toulouse, Lyon, Nantes, Grenoble ou Paris. Nos pôles industriels vont mal, Fralib et NetCacao, et la pétrochimie nous préoccupe aussi.

Il y a encore dans notre ville deux grands problèmes. D'abord celui de la qualification des salariés, d'où la nécessité de tels rapports d'ailleurs pour renforcer un travail partenarial entre l'ensemble des Collectivités, afin de mieux qualifier nos jeunes, et celui de l'emploi féminin qui est très bas à Marseille, 50 % par rapport au niveau national, qui est de 60 %. Nous devons encore, je crois, beaucoup aussi travailler sur cet aspect. Il y a enfin un problème de mobilité, car il est encore très compliqué de se déplacer d'un bout à l'autre de notre ville pour travailler dans des conditions optimales.

Alors, Monsieur le Maire, bien sûr que notre Groupe votera ce rapport, mais les indicateurs de l'emploi doivent vous motiver à mener une politique encore plus volontariste en matière économique.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur ROCCA SERRA. - Monsieur le Maire, j'aurais très bien pu intervenir tout à l'heure lorsque M. MENNUCCI a fait ce laïus sur la Métropole et notamment sur le passage du chômage où il a insisté lourdement. Il a simplement omis comme d'habitude de parler de tout ce que vous faites depuis que vous êtes Maire, en ce qui concerne l'emploi : plus de 5 millions d'euros sont réservés à l'emploi dans cette ville !

Et je ne citerai que quelques structures que vous soutenez, je ne parle pas des trentaines d'associations que vous aidez à résoudre ce problème de l'emploi, mais par exemple, la Cité des Métiers, qui reçoit près de 50 000 personnes avec des jeunes pour les guider dans leur emploi, le scolaire, la Maison de l'Emploi, qui rassemble tout le monde et qui a traité cette année plus de 13 500 personnes, Marseille Métropole Initiatives, qui a créé plus de 170 entreprises, la Mission Locale, la plus importante, celle qui s'occupe de nos jeunes, qui a vu et qui verra cette année 20 000 jeunes entre 16 et 25 ans, sans parler de l'Ecole de la Deuxième Chance, qui, justement, s'intéresse aux jeunes qui malheureusement n'ont pas eu de diplôme, et c'est vrai, le seul point sur lequel je suis d'accord avec M. MENNUCCI, c'est que la qualification à Marseille aujourd'hui est inférieure, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour qu'elle soit améliorée par beaucoup de formations, par des forums. Nous avons organisé trois forums, quatre forums même cette année, qui ont fait recruter près de 1 000 personnes.

En fait, Monsieur le Maire, le chômage, après cette crise terrible qui n'est pas finie, a moins progressé à Marseille que dans les Bouches-du-Rhône, que dans la région, que dans la nation. C'est bien parce que vous avez eu une action très performante et notamment le seul bon chiffre, mais il est à souligner, c'est que le chômage chez les jeunes, ici, à Marseille, a diminué de 4 %. Donc vraiment, notre action est très efficace.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/1214/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 11/1215/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2012 à la Mission Locale de Marseille.

(11-22354-GDB40202)

Le rapport 11/1215/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 11/1216/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Versement de deux subventions de fonctionnement en faveur du Comité d'Action Sociale des personnels de la Ville de Marseille, de la CUMPM et du CCAS.

(11-22218-GDB61002)

Le rapport 11/1216/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

73 - 11/1217/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fixation des effectifs pour l'année 2012 - Modificatif n°1.

(11-22228-GDB12802)

Le rapport 11/1217/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 11/1218/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Sécurité de l'aérodrome Marseille - Provence.

(11-22229-GDB12802)

Le rapport 11/1218/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Défense contre l'incendie et les périls de toutes natures de la zone portuaire de Fos-sur-Mer.

(11-22340-GDB12802)

Rapport Retiré

* * *

76 - 11/1219/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Aide Médicale Urgente - Convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille.

(11-22342-GDB12802)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport 76 pour aborder en quelques mots un sujet qui concerne directement le rayonnement et l'attractivité de notre métropole, le bien-être de ses habitants, ainsi que les 13 000 salariés de cette institution, je veux parler ici de la situation de l'AP-HM, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, dont vous êtes, Monsieur le Sénateur-Maire, le Président du Conseil de Surveillance, et vous, M. GILLES, son Vice-président.

Le 5 décembre, est paru dans le journal Les Echos un long article sur l'inquiétante santé financière des hôpitaux publics, avec la T2A, la Tarification à l'activité, et la loi HPST, Hôpital Patients Santé Territoire, le Gouvernement a souhaité que l'Hôpital public adopte une gestion calquée sur celle du système privé. Le plan Hôpital 2012 a aussi encouragé les hôpitaux à investir, sans toujours leur donner véritablement les moyens financiers nécessaires. Le résultat de cette politique a été une aggravation sans précédent du déficit de fonctionnement, ainsi qu'un recours massif à l'emprunt et donc une explosion de l'endettement des grands hôpitaux.

A Marseille, ce constat est encore plus grave. La Chambre Régionale des Comptes a ainsi évalué le déficit cumulé de l'AP-HM depuis 2004 à 400 millions d'euros ; la dette atteint 700 millions d'euros et semble comporter une proportion élevée de ce que l'on appelle les emprunts toxiques. Ceci risque de conduire à une explosion des taux d'intérêt payés aux banques et donc à une nouvelle aggravation des déficits. Voilà pour le constat purement comptable.

Mais les hôpitaux publics de notre ville sont aussi confrontés à un climat social très particulier, à un épuisement sans précédent du personnel soignant, à la fuite de nombreux cerveaux, sans parler d'un certain nombre de faits divers et d'actes tragiques qui confirment cette situation délétère. Une telle situation a bien évidemment des conséquences sur le rayonnement de notre ville, car l'AP-HM a longtemps été considérée comme un pôle de compétitivité de niveau international. Est-ce encore le cas aujourd'hui ?

Cette situation a aussi des conséquences en termes de santé publique, car au nom de la rentabilité, un certain nombre de malades et souvent les plus modestes ne font pas toujours l'objet d'une aussi bonne prise en charge qu'auparavant. Et malgré les efforts de modernisation, les conditions d'accueil à l'AP-HM sont souvent moins bonnes aujourd'hui qu'il y a quinze ans. Une majorité de Marseillais et de soignants peuvent en témoigner.

Cette situation a aussi des conséquences sur le climat social souvent archaïque qui règne dans cette ville. Je vous ai souvent entendu, Monsieur le Maire, dénoncer les pratiques d'un certain syndicat au sein du Grand Port Maritime, mais pensez-vous que le dialogue social à l'AP-HM soit un exemple de transparence, de recherche de l'intérêt général et de responsabilité ?

Toutes ces difficultés font évidemment le bonheur du secteur privé, qui compte d'ailleurs de nombreux partisans au sein de cette assemblée. Je pense personnellement qu'un pôle public efficace et compétitif est absolument nécessaire pour le rayonnement de notre métropole, mais qu'un secteur privé performant est aussi une nécessité afin d'optimiser les soins pour l'ensemble de la population sur l'ensemble des quartiers.

Monsieur le Sénateur-Maire, les hôpitaux marseillais sont très malades. Il est de votre devoir, à plusieurs titres, de prendre les décisions pour remédier à une telle situation. Je sais parfaitement que le Conseil de Surveillance n'a pas tous les pouvoirs de gestion, mais je sais aussi que votre statut de Sénateur, Président du Groupe UMP, Maire de la deuxième ville de France, vous donne quelques moyens d'intervenir à tous les niveaux pour stopper une dérive gravement préjudiciable à notre ville et à l'ensemble de ses habitants. Je vous remercie donc de nous dire en quelques mots, Monsieur le Maire, si vous partagez ce constat et quelles décisions vous comptez prendre dans les prochains jours ou les prochaines semaines pour redresser cette situation. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mon Groupe se saisit de ce rapport pour attirer votre attention sur un autre sujet sanitaire qui doit dépasser nos clivages puisqu'il concerne dans le département et sur Marseille la mise en péril de 1 200 emplois et de l'ensemble des activités mutualistes, due à la cessation de paiement du Grand Conseil de la Mutualité. Dans notre ville, ce sont trois Centres de santé, celui de Paul Paret dans les quartiers Nord, celui de Louis Bonnefon dans le centre-ville et celui de la Feuilleraie dans le 5^{ème}, et la Clinique de Bonneveine dans votre secteur, qui sont menacés. Ces structures sont, au-delà de leur rôle médical et médico-social, de véritables outils d'intégration républicaine. Si leur existence devait être mise en cause, il y aurait, en plus des enjeux pour les centaines d'emplois concernés, un risque sanitaire pour un certain nombre de nos quartiers. La question du droit pour tous à la santé, déjà posée, le serait d'autant plus fortement.

Notre Groupe continue plus que jamais à s'associer à la mobilisation pour assurer le devenir et la pérennité de ces centres de santé, de la clinique et des œuvres mutualistes. Cette situation découle des choix du Gouvernement qui réduisent les ressources affectées à la protection sociale et à la santé, notamment par les ponctions supplémentaires qu'il fait peser sur les mutuelles mais également par le fait des logiques assurancielles qu'il soutient. De nombreux élus, de tout bord, y compris de votre majorité, je pense entre autres à Mme GAUNET, à MM. TEISSIER et TIAN, se sont engagés à ne pas laisser cette situation en l'état. Mon Groupe vous pose donc la question suivante.

Monsieur le Maire, allez-vous, comme de nombreux élus marseillais et du département, vous engager et demander le déblocage au plus tôt d'un fonds d'urgence à l'Agence Régionale de Santé, pour assurer la continuité des Centres de santé et de la Clinique de Bonneveine, du Grand Conseil de la Mutualité ? A ce sujet, l'ARS vient de débloquent un fonds d'urgence exceptionnel, sur ordre du Ministre de la Santé, pour une clinique privée de Marignane et vous demande aussi de vous engager. Ainsi que la mise en place d'une procédure permanente de dialogue afin de dégager les moyens pour assurer la pérennité des centres de santé, de la clinique et de l'ensemble des œuvres sociales et mutualistes ? Merci.

Monsieur le Maire. - M. TIAN va d'abord répondre sur la Clinique mutualiste de Bonneveine, et M. Bruno GILLES le fera sur l'Assistance Publique, et moi après, si c'est utile.

Monsieur TIAN. - Monsieur le Maire, effectivement, j'ai reçu à peu près tout le monde de cette clinique, à la fois le Directeur, M. VERDEAU, le Grand Conseil de la Mutualité, emmené par M. PANZANI, la CME, avec l'ensemble des médecins de la Clinique de Bonneveine, et puis, bien sûr, les employés qui sont venus me voir avec l'intersyndicale. Donc, effectivement, c'est un sujet qui est bien connu.

D'abord, ce n'est pas l'Etat qui lui-même a causé la perte de la Clinique de Bonneveine, mais tout simplement des problèmes de gestion, dans lesquels je n'ai pas à rentrer spécialement, mais effectivement le Grand Conseil de la Mutualité laisse un passif qui est de plusieurs millions d'euros probablement et c'est un problème de gestion interne, visiblement, qui a provoqué cette situation. Je crois même que l'ensemble des structures mutualistes à Martigues et autour de l'Etang de Berre sont également dans une situation difficile, ce qui n'est pas simplement dû à l'action du Gouvernement. Donc je vous rassure de ce côté-là.

Effectivement, cette Clinique de Bonneveine, l'ensemble des élus des quartiers Sud y sont très attachés. Monsieur le Maire connaît également cette structure, elle rend beaucoup de services, les médecins sont présents 24 heures sur 24, y compris le week-end, on y fait un accueil des personnes sans dépassement d'honoraires, ce qui compte aussi dans nos quartiers puisque l'accès est libre pour tout le monde. Donc son rôle médical et social est reconnu par tous.

Je sais qu'il y a des négociations qui sont avancées avec d'autres structures de type associatif, sur lesquelles je ne veux pas m'étendre spécialement parce que je pense que l'une des négociations a échoué et l'autre est peut-être en cours, donc continue, donc je ne sais pas ce que je peux dire ou pas. Le Conseil de la Mutualité m'a demandé d'être un petit peu discret à ce sujet, mais des négociations existent. Il y a des solutions. La première solution, c'est le maintien de l'activité actuelle sans rien toucher. Je n'y crois pas beaucoup, parce que je pense que sur le plan financier les choses sont très délicates, mais le Grand Conseil de la Mutualité me paraît être sur la même voie. La deuxième solution, plus raisonnable, c'est de maintenir un Centre de santé assez important dans les quartiers Sud ; on y est vraiment très favorable. Il est vrai, et je pense que Monsieur le Maire de Marseille sera d'accord avec moi, que toute action vers l'ARS sera bien évidemment très efficace, mais je crois, chers collègues, que vouloir maintenir l'activité telle qu'elle est, sans rien changer, ne me paraît évidemment pas intéressant, y compris pour la Mutualité, parce que cela veut dire que l'on va rentrer dans un puits sans fond et qu'un jour ou l'autre il faut bien que quelqu'un paie. Actuellement, on est dans une situation très

provisoire, accordée par le Tribunal. Il faut faire très attention sur le plan financier, parce que les choses sont délicates.

Donc, un Centre de santé dans les quartiers Sud, avec l'esprit mutualiste, oui, bien sûr ! Et vous aurez évidemment le soutien de l'ensemble des élus des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements pour une telle solution.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Je ne peux que souscrire à ce que vient de dire brillamment M. Dominique TIAN. J'ai moi-même reçu une délégation de la Clinique Mutualiste de Bonneveine. C'est une clinique mutualiste privée. Bien entendu, j'ai attiré l'attention, comme le Député-Maire du Secteur l'a fait, de M. DEROUBAIX, le Directeur de l'ARS, en lui disant qu'il fallait rechercher tout ce qui était possible pour maintenir un pôle de santé à cet endroit. D'autant que, cela ne changera rien mais les choses évoluent, chers collègues, tout à côté vous avez "Ma Maison", ce sont les Petites Sœurs des Pauvres, elles sont installées à la rue Jeanne Jugan, aux Chartreux, et elles sont à Mazargues, or les religieuses n'arrivent plus à tenir l'ensemble de cette Maison, elles-mêmes ne sont pas rémunérées bien entendu, elles ont besoin d'un apport de personnel considérable et elles s'approprient à vendre la Maison des Petites Sœurs des Pauvres de Mazargues. Je suis bien entendu informé de cela, il y a des associations, telles que celle de l'Hôpital Saint-Joseph, qui pourraient être intéressées, mais c'est aussi un problème. Bien entendu, cela ne touchera pas les personnes âgées qui résident dans cette Maison.

Mais voilà deux questions qu'avec M. TIAN et les élus de ce Secteur nous essayons d'aider au maximum. Nous sommes très favorables à un maintien du pôle de santé dans la Clinique Mutualiste de Bonneveine, même si là aussi il faut faire des efforts. Et nous essayons de faire en sorte qu'une association telle que l'Hôpital Saint-Joseph puisse peut-être se substituer aux Petites Sœurs des Pauvres, qui ne garderaient alors que la Maison des Chartreux.

Sur l'Assistance Publique, Monsieur le Vice-président du Conseil de Surveillance.

Monsieur GILLES. - Monsieur le Maire, quelques mots rapidement. M. CHAMASSIAN m'a repassé finalement le bâton de poulailler, je crois que c'est ainsi qu'on l'a appelé tout à l'heure, presque aussi bien que M. MENNUCCI, presque ! Pour lui, si je l'ai bien écouté, les problèmes de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille seraient comme par hasard dus, s'il y avait des problèmes, à des lois votées par nos majorités à l'Assemblée Nationale et au Sénat. La Tarification à l'activité, la T2A, et la loi Hôpital Patients Santé et Territoire. M. CHAMASSIAN oublie très rapidement que s'il y a quelques problèmes à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, c'est aussi l'héritage de la période 1997-2002 avec l'arrivée, très mal négociée à l'époque, des 35 heures dans les hôpitaux et pas d'ailleurs qu'à Marseille, mais dans la France entière, et surtout oublié de rappeler qu'entre 1997 et 2002 le Gouvernement JOSPIN n'a pas apporté un euro à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Et dès que Jean-François MATTEI a été Ministre de la Santé, je me permets de rappeler que dans le cadre du Plan Hôpital 2007, qui courait de 2002 à 2007, ce sont 550 millions d'euros qui ont été donnés par le Gouvernement à l'époque et par le Ministre de la Santé Jean-François MATTEI, pour que l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille puisse investir plus d'un milliard d'euros.

Et on le voit encore aujourd'hui dans la construction, par exemple, du bâtiment médico-technique à la Timone. On le voit encore aujourd'hui sur les restructurations des trois sites qui ont été faits, Nord, Centre et Sainte-Marguerite pour le secteur Sud, où il ne vous a pas échappé qu'il n'y a pas eu de conflit social ni avec le personnel ni avec les médecins, dans le cadre de la restructuration de ces trois sites. Et puis, pour être un peu positif, on peut rappeler que nous avons aussi le projet de l'IHU, qui va être mené par le Professeur RAOULT : c'est là aussi encore une aide financière de l'Etat de près de 80 millions d'euros. C'est la future Maternité de la Timone, qui va voir sans doute le jour, puisqu'il y a des négociations aujourd'hui avec le Ministre Xavier BERTRAND pour un montant de 50 millions d'euros.

Et soyons un peu positifs, aujourd'hui tous les transferts de la Timone vers la Conception, et de la Conception vers la Timone, plus le bâtiment médico-technique, tout cela fait du site Timone-Conception le premier Centre européen de santé publique en Europe ! Il faut que l'on en soit fier ! Donc, au lieu de taper sur ce qui soi-disant va mal, il faut rappeler ce qui se passe bien à l'Assistance Publique, et on a, Monsieur le Maire, vous le savez très bien en tant que Président, de nombreuses occasions de le rappeler et de s'en féliciter.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. CHAMASSIAN, c'est assez remarquable ce que M. Bruno GILLES vient de dire, en tout cas c'est exactement conforme à la vérité. Il rend hommage, et il a raison de le faire, à notre ami le Professeur Jean-François MATTEI. La prochaine fois que nous visiterons le chantier à la Timone, qui est un chantier de 300 millions d'euros, nous vous inviterons pour que vous constatiez l'évolution de ce chantier. Il est à ce point avancé qu'avec M. Bruno GILLES, nous avons dit au Ministre de la Santé Xavier BERTRAND qu'il serait très bien qu'il vienne en compagnie du Premier Ministre, pour voir ce qui a été fait.

Là aussi, M. CHAMASSIAN, 17 000 employés dans nos hôpitaux de la ville. Jadis le Conseil d'Administration devait présenter un budget. Ce budget, afin qu'il soit en équilibre, chaque année depuis un certain nombre d'années, j'étais obligé de me rendre chez les Ministres successifs de la Santé pour demander qu'au vote du budget, il y ait une rallonge faite pour l'Assistance Publique de Marseille. Généralement, les Ministres ont abondé financièrement ce que nous demandions. M. Bruno Gilles a raison de nous le dire.

En plus du chantier énorme de la Timone, il y aura le bâtiment mères-enfants. Nous le devons moralement au Professeur MATTEI, car c'est lui qui voulait ce bâtiment mères-enfants. En même temps, vous savez très bien que l'on fait des efforts considérables sur l'Hôpital Nord. L'Hôpital Nord est devenu à lui tout seul une très grande entité et nous essayons chaque fois d'apporter aide et assistance. M. Bruno GILLES vous disait le pôle d'excellence dans la recherche endémiologique, je ne sais pas très bien les termes, et c'est le Professeur RAOULT. Et M. Bruno GILLES avait raison de vous le dire, ce sont 80 millions d'euros que nous avons obtenus du Gouvernement pour ce pôle dirigé par ce Professeur et tous les chercheurs.

Rendons hommage plutôt à tous ces grands médecins qui font que nous sommes le 2^{ème} Pôle Scientifique de France. Rendons hommage à tout ce personnel auquel on demande quelquefois des efforts supplémentaires. C'est sur ce point-là que je vous suivrai plus particulièrement : oui, il manque des infirmières, oui, il manque sûrement du personnel, mais on ne peut pas là aussi demander une chose et son contraire. Il faut serrer les budgets et le Directeur Général a serré largement les budgets pour que nous soyons pris en considération par le Ministre de la Santé pour tout ce qui doit être réalisé autour. Voilà ce que je pouvais dire.

Quant aux résultats des élections internes, M. CHAMASSIAN, ils sont dus à un vote démocratique. Alors certains s'étranglent évidemment que ce soit Force Ouvrière qui soit largement en tête. J'aime autant vous dire que le leader, quand il y a un Conseil de Surveillance, ne mâche pas ses mots non plus. Mais on peut comprendre que d'autres syndicats n'aient pas été très satisfaits du vote démocratique qui s'est exprimé. Il s'est fait dans la clarté.

Maintenant, je peux vous dire que la réforme nous a un peu éloignés, M. GILLES et moi-même, car d'habitude le Président du Conseil d'Administration avait un pouvoir plus grand. Aujourd'hui, c'est le Directeur Général de l'Assistance Publique qui a ce pouvoir. Néanmoins, je demande que tous les deux mois il y ait une réunion du Conseil de Surveillance afin que tous les membres du Conseil de Surveillance, les élus, mais les grands médecins, également les syndicats, puisqu'ils sont tous représentés, les représentants des malades, soient présents à ce Conseil de Surveillance afin que le Directeur Général nous indique ce qu'il fait. Et notre devoir est de le questionner. Vous l'avez fait par notre intermédiaire ce matin et nul doute qu'il y a intérêt à le faire régulièrement.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/1219/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

77 - 11/1220/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Création d'une section de cadets du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(11-22320-GDB12802)

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, le projet qui est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal est l'illustration, s'il en était besoin, de tous les efforts déployés par la Municipalité pour favoriser le mieux-vivre ensemble. Ce projet a pour ambition d'accueillir 40 jeunes, issus de tous les secteurs municipaux de la ville et sélectionnés par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille, en collaboration avec les collèges de chacun des secteurs considérés qui sont partenaires de cette initiative, pour en faire ce que nous appelons les Cadets du Bataillon de Marins-Pompiers.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit en fait d'identifier, parmi tous les volontaires qui se sont déjà présentés, 40 jeunes qui vont bénéficier d'une formation sur quatre volets, une formation civique et citoyenne, une découverte des métiers de la mer et de l'Armée, qui vont découvrir les activités du Bataillon de Marins-Pompiers et qui vont se voir délivrer, après une formation, un Brevet de Secouriste de 1^{er} degré. Ces jeunes vont recevoir cette formation tous les mercredis. Ils vont être encadrés par deux Officiers marinières supérieurs du Bataillon de Marins-Pompiers, par des réservistes qui sont volontaires et par des volontaires du Service Civique qui sont déjà intégrés au Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

C'est une initiative pertinente à tout point de vue. D'abord parce que juridiquement nous avons veillé à ce qu'elle soit insérée dans un cadre incontestable, dans le foyer du Bataillon de Marins-Pompiers, dans le Cercle Naval National. Ensuite, parce qu'au plan financier, et ce n'est pas indifférent, cette initiative sera très peu onéreuse puisque financée à la fois par tous les Services de l'Etat, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et puis, pourquoi le cacher, par un sponsor un peu officiel qui est un assureur dédié aux activités militaires, l'AGPL.

Voilà donc un projet que nous allons mettre en place, si le Conseil Municipal l'adopte, à partir du 4 janvier 2012. Ces jeunes gens pourront bénéficier d'une formation tous les mercredis. Pour l'anecdote, parce que la question m'a été posée, la formation démarrera à 14 h, mais les rassemblements à 13 h 30, parce que comme tous ces jeunes sont dispersés sur le territoire municipal, nous avons pris la peine d'identifier des Officiers Marinières Supérieurs qui ont eux-mêmes le permis transport en commun pour pouvoir assurer un ramassage de tous ces jeunes, pour éviter l'absentéisme et pour que des formations soient croisées, pour que les gens du secteur Nord ne se sentent pas identifiés au secteur Nord et ceux du secteur Sud au secteur Sud, mais pour que tous se sentent identifiés à la seule identité qui vaille, la Ville de Marseille et le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais soumettre à tous les membres du Conseil Municipal, à votre initiative, pour que ce soit approuvé.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, M. ALLEGRI. Pendant que vous parliez, je regardais sourire M. CAMERA qui se disait en lui-même : peut-on peut-être leur envoyer des taxis !

Le rapport 11/1220/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 11/1221/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques des Bouches-du-Rhône - Avis du Conseil Municipal.

(11-22349-GDB12802)

Le rapport 11/1221/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme BIAGGI Solange

79 - 11/1222/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

(11-22323-GDB40202)

Le rapport 11/1222/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 11/1223/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée phase 2.

(11-22325-GDB40202)

Le rapport 11/1223/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 11/1224/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'un acompte sur la subvention 2012 à la Fédération des Associations de Commerçants du Centre-Ville « Marseille Centre ».

(11-22327-GDB40202)

Le rapport 11/1224/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : M. CAMERA André

82 - 11/1225/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA REGLEMENTATION - Réajustement des tarifs des droits de stationnement applicables aux taxis, aux autocars et aux véhicules d'autopartage.

(11-22150-GDB30502)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous dire que les derniers développements que nous connaissons sur l'activité des artisans taxi à Marseille doivent, me semble-t-il, conduire la Municipalité à organiser des élections professionnelles.

Depuis quinze ans, les élections professionnelles n'ont pas eu lieu ; c'est la seule corporation artisanale de cette ville qui ne puisse pas bénéficier d'élections professionnelles. Nous avions un dirigeant, M. GILARDENGHI, qui manifestement a démissionné ou, je n'ai pas très bien compris, est parti après un happening, je ne sais pas ce qu'il "foutait" d'ailleurs, excusez-moi, ce qu'il "faisait", mais le mot "foutait" pourrait également s'appliquer, dans la salle Bailly de Suffren. Je ne comprends pas pourquoi M. GILARDENGHI était à la salle Bailly de Suffren, pour annoncer je ne sais quoi.

Mais nous, nous aimerions savoir si oui ou non la Ville de Marseille va organiser une élection professionnelle des taxis, qui permettrait de connaître le rapport de forces et de dégager les dirigeants professionnels de cette corporation, qui seraient bien utiles dans le dialogue avec la Municipalité et dans tout ce qu'il y a à faire dans l'organisation de Marseille.

Monsieur CAMERA.- Monsieur le Maire, tout d'abord, je ne comprends pas pourquoi M. MENNUCCI parle toujours d'élections professionnelles étant donné que dans les villes de 20 000 habitants et plus, il n'y a pas d'élections professionnelles et que c'est le Maire qui désigne les membres de la Commission Communale des Taxis.

Monsieur MENNUCCI.- C'est une blague !

Monsieur CAMERA.- Vous permettez que je poursuive ? Ce n'est pas une blague, M. MENNUCCI, c'est la réalité !

D'ailleurs, Monsieur le Maire, il y a quelques jours, la Commission Communale des Taxis s'est réunie, et toutes les organisations syndicales de la profession étaient présentes. On a discuté de ces élections professionnelles, puisque M. MENNUCCI bien évidemment en parle souvent et qu'il y a eu dernièrement un article dans la presse où il faisait état de cela. A l'unanimité, toutes les organisations syndicales sont d'accord pour rester en l'état. Toutes les organisations syndicales ont indiqué qu'elles étaient satisfaites, étant donné que tous ces syndicats étaient représentés au sein de la Commission. Il y a eu le renouvellement de la Commission Communale des Taxis qui a lieu en juin de cette année. Aucune organisation syndicale n'a été en désaccord pour le renouvellement de ses membres désignés par vos soins. Donc, partant de là, si demain il pouvait y avoir une discussion au niveau de ces élections, c'est à l'expiration du mandat de la Commission, qui sera en 2014, que le débat pourrait s'instaurer.

J'ajouterai sur ce point, afin que M. MENNUCCI prenne conscience de cela, écoutez, c'est important. Dans la mesure où il devrait y avoir des élections professionnelles, ce serait les organisations syndicales qui devraient les organiser, en relation avec la Chambre des Métiers, et en aucun cas, chose qui nous a été précisée par les Services juridiques de la Ville, en aucun cas ce n'est vous, Monsieur le Maire, qui devez organiser ces élections. Donc, sur ce point, je pense que depuis que nous sommes là, nous avons toujours été clairs et qu'il n'y a aucune ambiguïté dans le cadre des élections professionnelles.

Si M. MENNUCCI m'entend peu souvent, c'est qu'en définitive, dans la Délégation des Taxis, les choses se passent très bien et qu'il n'y a pas de problème.

Monsieur MENNUCCI.- Il n'y a pas de problème, avec ce que l'on voit ?

Monsieur CAMERA.- Si vous permettez, Monsieur le Maire, par rapport à ce qu'il indique et à ce que l'on voit, je voudrais rappeler à M. MENNUCCI que le problème qui existe aujourd'hui, celui auquel il fait allusion, certes concerne une radio taxi, qui est une association et qui est indépendante de la Municipalité, et que la Municipalité, je le rappelle, n'a aucun droit de regard sur le fonctionnement d'une radio taxi qui est une association. Partant de là, la Mairie n'a pas à discuter d'un problème d'une association quelle qu'elle soit.

Et je tiens à rappeler aussi que si la Mairie subventionne certaines associations dans le cadre légal et normal, elle ne subventionne pas les associations relatives au réseau taxis.

Réflexion dans les rangs de la majorité : C'est donc une radio libre !

Monsieur CAMERA.- Absolument !
(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- En tout cas, M. MENNUCCI ne pourra pas dire qu'il n'a pas entendu la voix, plus claire que la mienne aujourd'hui, de M. CAMERA.

Le rapport 11/1225/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

83 - 11/1226/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(11-22331-GDB40202)

Madame GINER.-Monsieur le Maire, juste quelques mots pour nous réjouir de la mise en marche de notre Université unique Aix-Marseille Université. Ses statuts ont été votés en décembre 2010 et ses instances de gouvernance en novembre dernier, votes qui ont abouti au large succès de la liste portée par les trois Présidents d'Université et conduites par le Président Yvon BERLAND.

Il est important de souligner que ces élections ont suscité une forte mobilisation des acteurs, puisque plus de 75 % des enseignants ont participé au vote. Toutes les conditions sont donc réunies pour que nous ayons une gouvernance solide pour une Université forte. Je vous rappelle qu'avec 70 000 étudiants et 130 laboratoires labellisés, Aix-Marseille Université qui naîtra donc le 1^{er} janvier 2012 sera la plus grande Université de France. C'est un atout considérable pour permettre à notre potentiel d'Enseignement Supérieur et de Recherche d'être encore plus visible, encore plus attractif, et de gagner des places dans le classement mondial des Universités. Nous sommes donc bien partis pour concrétiser notre ambition de faire de notre métropole la capitale des savoirs du Sud de l'Europe. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/1226/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 11/1227/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attributions d'allocations à des chercheurs qui s'installent dans des laboratoires marseillais.

(11-22337-GDB40202)

Le rapport 11/1227/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 11/1228/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) pour le compte du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-22339-GDB40202)

Le rapport 11/1228/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 — 11/1229/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement à l'Institut Paoli-Calmettes pour la Banque de Sangs Placentaires de Marseille - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-22341-GDB40202)

Le rapport 11/1229/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

87 - 11/1230/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Mission officielle de la Ville de Marseille qui se rendra à Dakar du 13 au 18 décembre 2011.

(11-22242-GDB12402)

Le rapport 11/1230/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

88 - 11/1231/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Participation au Programme concerté Liban et attribution d'une subvention à Cités Unies France.

(11-22239-GDB12402)

Le rapport 11/1231/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 11/1232/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2012 à la Cité des Métiers.

(11-22344-GDB40202)

Le rapport 11/1232/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 11/1233/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2012 à l'association de gestion de "l'École de la Deuxième Chance" - Approbation d'une convention.

(11-22347-GDB40202)

Le rapport 11/1233/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

91 - 11/1234/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission Marseille Emploi - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2012 à l'association Marseille Métropole Initiative (MMI).

(11-22355-GDB40202)

Le rapport 11/1234/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

92 - 11/1235/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Décision Modificative 2011-1 de Clôture.

(11-22281-GDB62002)

Monsieur le Maire.- Nous joignons le rapport 92 et le rapport 260 dans notre discussion générale. Est-ce que M. TOURRET veut présenter quelque chose ou nous répondrons après ?

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, juste quelques mots à propos de cette décision modificative, qui est très succincte. Elle permet en dépenses 2,5 millions d'euros qui sont pris sur des annulations de crédits et notamment un financement du Forum Mondial de l'Eau. Et en investissement, il s'agit d'opérations patrimoniales, c'est-à-dire d'opérations pour ordre, et c'est la Ville qui met à disposition de la ZAC des Caillols un terrain, tout ceci pour 25 millions d'euros. C'est donc une décision modificative excessivement légère.

Monsieur le Maire.- Il y a deux amendements qui ont été présentés.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, nous souhaiterions apporter un amendement au rapport 92, déposé par les Groupes Faire Gagner Marseille et Europe Ecologie - Les Verts.

Par délibération n° 10/0923 du 25 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé la diminution à 5 % au lieu de 15 % de l'abattement général à la base sur la Taxe d'habitation. Cette mesure a eu pour effet une augmentation uniforme de 105 euros pour l'ensemble des foyers fiscaux redevables de cet impôt, soit environ 80 % des contribuables marseillais. Même les foyers bénéficiaires du plafonnement ont été touchés, pour la plupart, par cette augmentation.

Pour certains d'entre eux, la hausse de la Taxe d'habitation a été de 50 %, voire de 200 % sur la seule année 2011. Des milliers de foyers ont été ainsi contraints de faire des demandes d'exonération ou d'échelonnement de leur taxe auprès des Services fiscaux.

Face au mécontentement provoqué par cette mesure, à laquelle nous nous étions fermement opposés, les Groupes Faire Gagner Marseille et Europe Ecologie - Les Verts proposent aujourd'hui le rétablissement de cet abattement à hauteur de 15 %. En raison des délais légaux, cette mesure n'aura toutefois effet qu'en 2013.

Conscients de la situation budgétaire extrêmement difficile de la Ville, situation aggravée par la politique gouvernementale envers les Collectivités Locales, nos deux Groupes proposent de compenser la perte de cette recette par cette décision : il propose donc pour 2013 une hausse des taux de la Taxe d'habitation et de la Taxe foncière à hauteur de 5 %. Cette augmentation s'appliquera ainsi de manière équitable et proportionnelle à la contribution de tous les foyers fiscaux, locataires et propriétaires, et non de manière uniforme sur les seuls locataires. Pour une majorité de foyers marseillais, cette mesure entraînera un gain de pouvoir d'achat de plusieurs dizaines d'euros. Et nous proposons donc de rajouter au rapport 92, l'article n°3 qui dit : "Concernant la Taxe d'habitation, est décidé le rétablissement de l'abattement général à la base, à hauteur de 15 % de la valeur locative moyenne, conformément à l'article 1411 du Code Général des Impôts."

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je vais présenter le 2^{ème} amendement.

En 2006, la Chambre Régionale des Comptes avait noté dans son rapport observatoire définitif que la Commune avait introduit en 1970 un système de sectorisation, et je vous l'accorde, Monsieur le Maire, ce n'était pas vous...

(Réflexions dans la salle)

Madame GHALI.- Oui, c'était M. DEFFERRE, il a fait des choses, il les a faites il y a quarante ans, il y avait alors une situation dans la ville, mais quarante après, il y a une autre situation, il faut en tenir compte, on ne va quand même pas garder pendant cent ans ce que DEFFERRE a fait !

Je reprends : un système de sectorisation destiné à prendre en compte les différences entre les quartiers et à moduler la valeur locative de chaque logement selon ces secteurs. La Chambre Régionale des Comptes indiquait que cette sectorisation a vieilli et ne correspond plus ou qu'imparfaitement à la répartition des ressources à l'époque où elle a été décidée. C'est ce que je disais tout à l'heure à propos de M. DEFFERRE. Ainsi, un quartier comme Mazargues est classé dans la même catégorie que ceux du Merlan ou de Saint-Louis. De la même façon, le quartier de Saint-Victor est classé comme celui de Saint-Charles. Il est donc absolument nécessaire que la Ville s'engage dans une révision de cette sectorisation, afin de prendre en compte de la manière la plus fine possible l'évaluation urbaine de ses quartiers et rétablir l'équité entre tous les contribuables de la ville. Il est donc proposé de rajouter au rapport 92 l'article 4 suivant : "En liaison avec les Services de l'Etat, la Ville s'engage à procéder rapidement à une révision de la sectorisation des valeurs locatives. Cette révision sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal."

Voilà, Monsieur le Maire, cet amendement qui me paraît de bon sens.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais juste dire quelques mots à propos de ce dernier amendement, le premier, évidemment, ne me paraissant absolument pas recevable. Par contre, il me semble que nous pouvons avoir une réflexion sur celui-là, d'autant que, vous le savez, je n'ai pas attendu que l'opposition prenne ce cheval de bataille puisque c'est en 2007, déjà, que j'avais fait une proposition de révision de la base locative.

Mais je crois que l'on est bien conscient que l'initiative aujourd'hui du Groupe Socialiste, au travers de cet amendement et pour la proposition plutôt sur cette décision modificative, n'a d'autre but que de provoquer un débat politique sur les orientations fiscales de notre Collectivité.

Je suis d'autant plus à l'aise, je vous le disais pour évoquer ce sujet, que je l'ai évoqué il y a bien longtemps et que je crois intimement à la nécessité de reposer les grands principes de notre politique fiscale et ce, pour plusieurs raisons. D'abord parce que vous vous battez, Monsieur le Maire et votre majorité, sous la houlette de Jean-Louis TOURRET, qui mène nos finances depuis de nombreuses années avec beaucoup de capacité et de brio, dans des difficultés et une complexité que nul ici ne peut contester. C'est la première des choses : on a besoin d'argent, c'est clair.

Deuxièmement, la crise vient aggraver la situation de tout un chacun et, d'une manière générale, les Marseillais ont du mal également à payer leurs impôts, qu'ils se trouvent d'ailleurs à Mazargues ou au Merlan. Dans ce contexte, il me paraît donc évident que ce n'est pas en adoptant, au détour d'un Conseil Municipal, quelque chose qu'aucun Gouvernement depuis, cela a été dit, 1970, n'a osé entreprendre. Car s'il en va d'une volonté municipale, il en va aussi d'une volonté politique nationale...

(Réflexion dans les rangs de l'opposition)

Monsieur TEISSIER.- On est d'accord, Maire et parlementaire, vous l'êtes, je le suis, mais laissez-moi aller au bout de mon raisonnement. Donc, je pense que ce travail, qui est un véritable travail de Bénédictin si vous me permettez cette expression, et extrêmement complexe, de la révision de la base locative, ne peut pas s'accompagner seulement de cela. On doit également réviser la carte fiscale pour qu'effectivement, il y ait une équité de quartier à quartier, on est bien d'accord avec Samia GHALI. Car contrairement aussi aux idées reçues, il existe des poches, je dirai, de richesse dans des quartiers qui ne sont pas catalogués comme tels. On est bien d'accord. Je ne vais pas vous les montrer du doigt, mais vous les connaissez comme moi, d'autant qu'ils se situent plutôt dans le quartier de Mme GHALI, ceux auxquels je pense et que je connais bien. Et il y a aussi des poches de vraie misère et de vraie pauvreté dans les quartiers Sud et dans les

quartiers Est. Et donc, nous avons besoin de faire cet exercice difficile, compliqué et long, de la révision de la carte fiscale.

Et après, dernier point, Monsieur le Maire, il appartiendra au Conseil Municipal de fixer les taux tant sur la Taxe foncière que sur la Taxe d'habitation. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je voudrais vous proposer, si vous en étiez d'accord, que nous créions en fait un groupe de travail, qui serait bien sûr bi-parti, opposition et majorité, un peu à l'instar de ce que vous avez voulu faire pour la propreté, et que nous mettions ensemble une véritable volonté politique de l'ensemble de notre Collectivité Locale, puisque nous confinons à peu près à la même finalité, qui puisse mettre en place cette révision dans les mois à venir, après avoir fait un travail préliminaire, pour que les parlementaires, Sénateurs et Députés, puissent effectivement se saisir auprès du Gouvernement, celui-là ou un autre, de la véritable révision, puisque c'est de cela qu'il s'agit et c'est d'eux qu'il s'agit, de la base locative.

Voilà mes chers collègues, la proposition que je souhaitais faire, parce que c'est un vrai problème, un vrai chantier, sur lequel les uns et les autres nous devons nous atteler.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, nous avons nous-mêmes déposé un amendement concernant la question de l'abattement à la base. Le Groupe Socialiste a eu la délicatesse de vouloir nous associer à ses propositions. Après réflexion du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, nous n'avons pas souhaité présenter avec eux ces deux amendements. Le premier pour une raison bien simple, c'est que nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité de revenir à l'abattement à la base tel qu'il était précédemment. D'ailleurs, je l'avais déjà dit lors du dernier budget municipal, ici même. Donc nous sommes d'accord avec cette partie de l'amendement du Groupe Socialiste. Par contre, nous sommes en total désaccord avec l'idée d'aller sur une augmentation de la Taxe d'habitation et de la Taxe foncière pour compenser les 20 millions d'euros qui seraient perdus.

Sur le deuxième amendement, on peut entendre effectivement à juste titre l'idée de la base locative à retravailler. Je crains que dans les conditions d'environnement social et politique aujourd'hui, et compte tenu des lois qui ont été votées récemment, nous courions ainsi un gros risque, à savoir celui de permettre in fine un transfert des recettes non prises ou non récupérées par la Taxe professionnelle sur les familles, dans la mesure où aujourd'hui les recettes de la Taxe professionnelle ne sont que très limitées puisqu'elles n'existent plus. Il y a donc un très gros risque avec cette proposition, même si elle est légitime du point de vue de chaque quartier, M. TEISSIER a raison, il ne s'agit pas seulement de quartiers, il s'agit de revenus par famille, nous pouvons donc avoir un gros risque, c'est de transférer le manque à gagner de la Taxe professionnelle sur les familles de la ville de Marseille notamment et en général. Et de ce point de vue, je crois qu'il y a donc une nécessité à retravailler la fiscalisation locale. Tout le monde sait très bien que la Taxe d'habitation et la Taxe foncière sont des impôts par nature totalement injustes puisqu'ils ne prennent quasiment pas en compte les revenus financiers des familles pour pouvoir être élaborés.

Monsieur le Maire.- La complexité de l'affaire est démontrée par vos interventions successives. Si c'était aussi facile, il est probable que dans le passé d'autres l'auraient modifié. Il est clair que nous ne sommes plus dans les années 70, ni même, je l'avais regardé pour Saint-Louis, l'administration fiscale n'avait rien redressé depuis 1926. J'avais regardé cela au moment où il y a eu un débat sur l'abattement.

Je dis tout de suite ce que je voulais vous proposer, et M. TEISSIER m'a devancé. Il est clair que je souhaite que sous l'autorité de la Commission des Finances, avec la présence de tous les parlementaires, Députés et Sénateurs, qui siègent ici au Conseil Municipal, M. TOURRET veuille bien organiser quelques réunions spécifiques pour voir comment on peut améliorer un certain nombre de choses.

Comme rien n'a changé depuis tant d'années, ce n'est pas au travers de deux amendements, d'ailleurs difficilement acceptables techniquement, c'est ce que je vais vous lire après puisque j'ai préparé quand même la réponse technique, mais sur un plan plus politique, premièrement, je comprends que l'on veuille réfléchir à cette affaire. Deuxièmement, nous avons pris cette décision de réduire l'abattement, comme d'ailleurs au même titre que la Ville de Lille, de 15 % à 5 %. Nous avons pris cette décision en octobre 2010, car si on avait laissé passer cette date, nous n'aurions plus pu le faire. Nous savions qu'un an après, il y aurait des protestations, des hésitations de ceux qui jadis d'ailleurs n'avaient généralement que très peu ou exceptionnellement payé. Personne, là, ne voyait ses taxes réduites, mais tout le monde les voyait augmenter ou plus ou moins.

En réalité, pourquoi ces amendements ne sont-ils pas recevables ? Ces deux amendements constituent non pas une modification d'un projet de délibération, en l'occurrence une décision budgétaire de clôture de l'exercice 2011, mais une adjonction d'articles n'ayant qu'un lien indirect avec le rapport. Ce ne sont pas des amendements, mais c'est ce qu'en termes de parlementaire généralement on appelle des cavaliers.

S'agissant par ailleurs de l'amendement n°1, dont l'objet était le rétablissement à 15 % de l'abattement à la base sur la Taxe d'habitation, celui-ci est de surcroît juridiquement incomplet, car il ne rapporte pas explicitement la délibération du 25 octobre 2010 dont je parlais tout à l'heure, qui a diminué l'abattement général à la base. Il ne précise, dans ce même dispositif, ni sa date ni ses modalités d'application. De surcroît, cet amendement indique dans son exposé des motifs que la perte de recette sera compensée par une augmentation des taux de la Taxe d'habitation et de la Taxe foncière alors même qu'une telle disposition ne peut être prise que dans le cadre du vote du budget primitif et de l'équilibre financier pour l'exercice à venir.

S'agissant de l'amendement n°2, prévoyant la révision de la sectorisation des valeurs localisées sur l'ensemble du territoire de la Commune, celle-ci, outre sa nature de cavalier et non pas d'amendement, est entachée d'un deuxième motif d'irrecevabilité dans la mesure où son contenu est juridiquement inexact. Il n'appartient pas à la Commune, mais bien à l'Etat de décider de procéder à une telle révision, laquelle devrait faire l'objet d'une décision officialisée au sein de la Loi des Finances, la Commune étant seulement consultée au cours de la procédure.

Cependant, j'ajoute que ce que je viens de proposer et qui nous est demandé me paraît tout à fait légitime. Il est temps que nous préparions peut-être des interventions législatives et il est temps que sur une petite part, si j'ai bien compris les explications de M. TOURRET, nous puissions nous-mêmes décider de ce qui nous concerne. Toute autre intervention ne serait pas conforme à la position juridique des Services financiers de l'Etat en la matière.

En toute hypothèse, l'un et l'autre débats, s'ils devaient être développés au Conseil Municipal et concrétisés par des amendements, ne pourraient intervenir que dans le cadre du processus budgétaire et du vote du budget primitif. Si on nous demande de réduire, il faut par ailleurs augmenter ; ceux qui nous demandent de le faire devront prendre alors les responsabilités, aussi.

C'est la raison pour laquelle je n'ai pas pris ces amendements à la légère. Nous les avons étudiés, nous avons pris en compte une proposition de la majorité et nous disons que sous l'autorité de la Commission des Finances, il faut réunir la Commission des Finances, comme cela tous les Groupes sont représentés, il faut inviter à y participer Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs. Et à partir de là, on fait un travail qui sera de longue haleine, mais un travail de propositions que nous pourrions éventuellement réussir dans les meilleurs délais.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Monsieur Mennucci.- Monsieur le Maire, je vous remercie tout d'abord de ne pas avoir rejeté ces amendements, comme je l'imaginai en début de Conseil Municipal, et d'avoir permis à nos deux collègues Samia et Nathalie de pouvoir expliquer quelle est notre position.

Nous entendons ce que vous dites sur le premier amendement. Nous ne l'acceptons pas, mais nous voyons le dessein quand même qui consiste à dire : "c'est au budget que, etc." Très bien, chacun aura compris quelle est notre position.

Par contre, l'argument que vous donnez pour le premier amendement est exactement contraire à celui qui peut être donné pour le second. Car pour le second, il n'y a aucune modification budgétaire puisque nous savons bien que cette affaire-là prendra deux ou trois ans, que cela ne peut pas se faire ainsi en cinq minutes et donc il ne faut pas croire que cet amendement va modifier les impôts des Marseillais ni en les montant ni en les baissant, simplement il propose d'engager le travail. J'ai entendu notre collègue Guy TEISSIER, je vous ai entendu, nous acceptons, je regarde mes collègues, nous acceptons évidemment qu'il y ait un groupe de travail, mais je voudrais être un peu plus précis.

Nous avons une possibilité. Vous ne voulez pas voter l'amendement, très bien, mais je vous fais une proposition de motion unanime du Conseil Municipal. Je la lis. Voilà, je pense que les choses sont claires.

"Motion unanime du Conseil Municipal. En liaison avec les Services de l'Etat, la Ville s'engage à procéder rapidement à une revalorisation de la sectorisation des valeurs locatives, article 14.96.2. du CGI. Elle décide pour cela la création d'une Commission. Vous proposez que ce soit la Commission des Finances, nous avons plutôt l'impression qu'une Commission ad hoc, avec un peu moins de gens, mais très bien, si vous voulez que ce soit la Commission des Finances ! Elle décide pour cela que la Commission des Finances rendra un rapport sous six mois. C'est-à-dire qu'il y ait quand même quelque chose de précis, que l'on indique aux Marseillais que ce n'est pas une Commission d'enterrement, mais une Commission de travail, et on peut le décider, vous pouvez, en tant que Maire, décider dans le Conseil Municipal de le mettre aux voix. Cela permettra à tous de donner sa position : est-ce que l'on est pour ? Est-ce que l'on est contre ? Et je pense que la démocratie se retrouvera dans cette proposition.

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, j'ai bien compris ce que vous voulez dire. Il est clair que nous aurons cette discussion sans doute approfondie au moment du vote du budget. Et au moment du vote du budget, il faudra bien clarifier les choses. Si on demande de revenir à un abattement moins important, il est clair qu'il faudra augmenter des recettes par ailleurs, cela veut dire des impôts ; mais cela m'étonnerait que ce soit vous qui les proposiez. En tout cas, je m'en tiens, car inutile de vous dire, comme j'ai pris cette affaire au sérieux, nous avons pris langue avec les Services de l'Etat, avec ceux que jadis on appelait le TPG, pour savoir quelle était la nature des choses.

Pour le deuxième amendement, cela relève plus du législatif que de notre décision. Et par conséquent, nous n'allons pas compliquer les choses. Tout le monde ici a bien entendu ce que j'ai dit. Cela pose des problèmes. Le problème est soulevé par vous-même et il peut être soulevé par des élus de la majorité, parce que c'est un problème sérieux. Dans ce cas-là, la solution, et pas besoin de motion pour cela, nous confions à la Commission des Finances, et avec invitation aux parlementaires qui siègent au Conseil Municipal, d'essayer d'étudier ces difficultés et d'essayer de faire des propositions. Voilà, je m'en tiendrai à ceci et à rien d'autre.

Madame Ghali.- Je suis d'accord, Monsieur le Maire, mais est-ce que l'on ne peut pas mettre à contribution les Services de l'Etat ?

Monsieur le Maire.- Non, nous consultons les Services de l'Etat et ils seront consultés, mais ils n'ont pas à s'immiscer dans une décision du Conseil Municipal. Nous sommes tout à fait, et dans d'autres domaines vous le savez aussi, pour la séparation des pouvoirs. Par conséquent, si la Commission des Finances et les parlementaires souhaitent auditionner des représentants de l'Etat, nous demanderons à ces représentants respectifs s'ils sont favorables ou pas. Mais ce sera la Commission des Finances plus les parlementaires.

Par conséquent, je ne mets pas aux voix, puisqu'ils sont irrecevables en la forme, les deux amendements, mais je mets aux voix le rapport 92, puis le rapport 260, pour que ce soit bien clair.

Monsieur MENNUCCI.- Nous ne votons pas le Budget de la Ville de Marseille, donc nous ne votons pas la délibération modificative. Cela n'a rien à voir avec le débat précédent, il faut que tout le monde le comprenne bien. Vous avez dit que vous ne mettiez pas aux voix nos amendements. Donc on ne peut ni voter pour ni voter contre. Par contre, je vous dis, au nom de notre Groupe, que votre position, même si elle n'est pas tout à fait ce que nous voulions, est satisfaisante, que nous allons rentrer dans une discussion que les Marseillais attendent et que c'est bien quand dans un Conseil Municipal des positions peuvent se dégager de façon unanime, dans l'intérêt de la ville, de ses habitants et de son développement. Voilà à quoi sert l'opposition, elle nous a permis aujourd'hui, après quarante ans du même système, de rentrer dans un processus nouveau. Et je dirai que peut-être il y a aussi certains de vos amis qui ont parlé, cela a été utile aussi.

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, ne vous occupez pas toujours de mes amis ! Occupez-vous un peu des vôtres ! Nous n'avons pas cette indécatesse permanente d'essayer de vous dresser les uns contre les autres. Et pourtant, Dieu sait qu'à la lecture de la presse quotidienne et du quotidien que vous aimez tant et qui vous traite si bien, nous voyons comment les uns et les autres peuvent s'aimer ! C'est même, je crois, Mme ROYAL qui le disait : "aimons-nous les uns, les autres". Laissez-moi aimer mes amis, d'abord !

Le rapport 11/1235/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

260 - 11/1400/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Décision Modificative 2011-2.

(11-22425-GDB62002)

Le rapport 11/1400/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe faire Gagner Marseille votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

93 - 11/1236/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES - Compte Administratif et Compte de Gestion 2010.

(11-22167-GDB62002)

Le rapport 11/1236/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Mme VLASTO ne participant pas au vote.

* * *

94 - 11/1237/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Paiement aux associations ou autres organismes des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice

2012.

(11-22181-GDB62002)

Le rapport 11/1237/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 11/1238/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Déficit dans les régies comptables (Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements).

(11-22308-GDB62002)

Le rapport 11/1238/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 11/1239/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération "Les Vergers" - 15^{ème} arrondissement - Construction de 41 logements sociaux.

(11-22326-GDB62002)

Le rapport 11/1239/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

97 - 11/1240/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Valnaturel 2" - 15^{ème} arrondissement.

(11-22345-GDB62002)

Le rapport 11/1240/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

98 - 11/1241/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt - Association Centre d'Orientation Sociale - Opération "EHPAD Saint-Maur" - 13^{ème} arrondissement - Restauration de l'unité Alzheimer.

(11-22351-GDB62002)

Le rapport 11/1241/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 11/1242/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Le Floressence" - 2^{ème} arrondissement - Acquisition en VEFA de 46 logements.

(11-22353-GDB62002)

Le rapport 11/1242/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 11/1243/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Association "Création d'un lieu multi accueil petite enfance" - 3^{ème} arrondissement - Réalisation d'une crèche sur le site de la Friche de la Belle-de-Mai.

(11-22356-GDB62002)

Le rapport 11/1243/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 11/1244/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - SA d'HLM Erilia - Opération Réaménagement 2011- Réaménagement de 11 prêts CDC initialement garantis.

(11-22350-GDB62002)

Le rapport 11/1244/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

102 - 11/1245/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution de Bourses "Accueil Master" - M2 Recherche.

(11-22330-GDB40202)

Le rapport 11/1245/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 11/1246/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille aux Salons de l'Etudiant, Métierama et au dispositif "PASS".

(11-22336-GDB40202)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport pour tirer la sonnette d'alarme sur la dégradation de la vie étudiante sur Aix-Marseille, comme sur l'ensemble de la France. Un récent rapport de l'INSEE indique que le coût de la vie étudiante augmente de 4,2 % en 2011-2012, soit deux fois plus que l'inflation. Cela s'explique par la flambée des loyers, l'absence de revalorisation réelle de l'aide au logement et la hausse considérable des frais d'inscription universitaire et du montant de la Sécurité Sociale ainsi que du ticket du Resto U. Depuis 2006, les dépenses obligatoires des étudiants ont augmenté de 33,2 %, tandis que les aides sociales n'augmentaient dans le même temps que de 13 %. Dans le même temps, la part des étudiants issus de familles modestes, elle, a baissé de 9 points.

Cette situation est insupportable socialement et irresponsable politiquement. Face à cette précarisation de la condition étudiante, il convient de soutenir les revendications principales des étudiants : l'instauration d'un revenu d'autonomie réel, le gel des frais obligatoires, la revalorisation des aides au logement.

Le pôle universitaire Aix-Marseille est maintenant l'un des principaux pôles de France, avec 70 000 étudiants. La fusion des Universités, qui peut permettre une amélioration de la vie étudiante par une rationalisation des sites, un plan de déplacement et un programme de logements étudiants digne de ce nom, ne doit pas se transformer en mastodonte régi par la loi de la rentabilité au sein des universités.

Pour permettre ces réalisations et éviter ces écueils, les Collectivités Locales doivent agir à l'instar de ce que fait la Région, par exemple, en matière d'attractivité des étudiants vers les TER, avec la carte ZOU. Que fait la Ville pour améliorer le logement étudiant et leur permettre un accès à la culture ? Que fait la Ville de Marseille pour faire revenir les étudiants en son cœur ? D'autres Municipalités ont donné la priorité à la création de logements sociaux étudiants, à l'investissement dans la restauration universitaire, à la mise en place d'une structure de concertation avec les étudiants, à la création d'une Maison des Initiatives Etudiantes ou encore au lancement de festivals étudiants artistiques.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. VANELLE va être à même de vous donner les explications et même, si vous ne l'avez pas lu, un petit opuscule qui a été rédigé à cet effet.

Monsieur VANELLE.- Je suis quelque peu étonné de ce que vous venez de dire. Nous n'avons pas forcément les mêmes lectures. Le magazine L'Etudiant, et on ne peut pas dire que le magazine *L'Etudiant* soit un journal d'une sensibilité qui est la nôtre, dans son numéro de septembre place Marseille à la 3^{ème} place des villes où il fait bon étudier, comme ville étudiante.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur VANELLE.- Donc personnellement, j'aurais préféré...

M. MENNUCCI, je n'ai pas l'habitude de vous interrompre, permettez-moi de vous demander de m'écouter !

J'aurais donc préféré que vous nous parliez davantage des opérations que nous réalisons pour justement attirer davantage d'étudiants sur Marseille, en particulier l'opération "Marseille accueille ses étudiants" : 7 000 étudiants ont pu profiter d'animations gratuites dans les restaurants universitaires, de places pour Marsatoc, de places également pour des manifestations théâtrales. Je voudrais également rappeler que l'opération "Marseille fête ses étudiantes et ses étudiants" va se poursuivre tout au long de l'année, avec des animations gratuites bimensuelles. Je voudrais simplement préciser que, l'an dernier, nous avions proposé aux étudiants des repas gratuits dans les restaurants universitaires pendant une quinzaine de jours pendant les partiels de mai. Nous allons faire cette année un effort conséquent, puisque nous allons multiplier par deux, ce qui veut dire que nous allons avoir plus de 10 000 étudiants qui pourront dîner le soir gratuitement dans les restaurants universitaires. Je ne suis pas forcément sûr qu'il y ait beaucoup de villes en France qui agissent de la même façon !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Et sur le logement des étudiants, pour compléter ce que le Doyen VANELLE vient de dire et qui me fait plaisir. M. BARLES, vous êtes un homme sympathique, vous êtes un homme généreux et sincère, mais il vous manque un peu de métier sur le plan politique. Ne suivez pas Eva JOLY ! Essayez d'avoir des arguments très forts, très vérifiés, lorsque vous parlez.

Madame FRUCTUS. - Monsieur le Maire, juste un mot et je profite des propos enthousiastes de mon collègue VANELLE, qui a bien raison de défendre l'action que la Municipalité mène en soutien aux étudiants. Pour le logement, nous avons, et cela a dû échapper à M. BARLES, un rapport aujourd'hui, le rapport 132, qui soutient la démolition-reconstruction de 133 logements étudiants PLS, pour lesquels la Ville octroie une aide de 3 000 euros. Cette aide sera attribuée au CROUS. Et ces logements, c'est une cité universitaire qui a été construite dans les années 20, qui a été fermée il y a onze ans pour des raisons de non-respect des normes de sécurité d'hébergement et ce bâtiment est en cours de démolition-reconstruction. Et il accueillera 133 logements étudiants sociaux.

Le rapport 11/1246/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

104 - 11/1247/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Suppression du marché des bouquinistes.

(11-22240-GDB30502)

Le rapport 11/1247/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT votant contre.

* * *

105 - 11/1248/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs d'occupation du Domaine Public Communal pour l'année 2012.

(11-22279-GDB30502)

Le rapport 11/1248/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

106 - 11/1249/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES - Regroupement des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'Etat Civil Central au sein d'une nouvelle division : la Division des Bureaux Municipaux de Proximité / Etat Civil.

(11-22118-GDB30102)

Le rapport 11/1249/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

107 - 11/1250/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter un centre de traitement de véhicules hors d'usage, déposée par la Société Casse de Lyon - 202, rue de Lyon - 15^{ème} arrondissement.

(11-22282-GDB30502)

Le rapport 11/1250/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 11/1251/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis du Conseil Municipal sur le projet préfectoral de servitudes d'utilité publique concernant le site de la Compagnie Française des Naphtes au 124 boulevard de Plombière - 14^{ème} arrondissement.

(11-22283-GDB30502)

Le rapport 11/1251/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

109 - 11/1252/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du COSSIM III, 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°11/0734 passé avec le groupement SETOR / TRIUMVIRAT / RAINBOW Ergonomie - Lancement de marchés à procédure adaptée pour les travaux.

(11-22358-GDB50202)

Le rapport 11/1252/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

110 - 11/1253/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2012.

(11-22171-GDB20001)

Le rapport 11/1253/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 11/1254/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Réajustement de l'aide financière au fonctionnement de l'association Marseille Enfance - Exercice 2011.

(11-22179-GDB20001)

Le rapport 11/1254/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 11/1255/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur de la Famille - Attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et approbation des conventions correspondantes.

(11-22209-GDB20001)

Le rapport 11/1255/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

113 - 11/1256/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRÈCHES - Approbation d'une nouvelle convention entre la Ville de Marseille et le Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Industrie et le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat, concernant le fonctionnement de la crèche Lieutaud.

(11-22122-GDB20102)

Le rapport 11/1256/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

114 - 11/1257/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRÈCHES - Approbation des tarifs pour les carnets de tickets pour les haltes-garderies itinérantes.

(11-22125-GDB20102)

Le rapport 11/1257/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 11/1258/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Mise en conformité de la cuisine et confortement de la crèche "Saint-Just Corot" - 96 avenue Corot - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22274-GDB50202)

Le rapport 11/1258/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

116 - 11/1259/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Subvention à l'association Œuvre Hospitalière de Marseille, asile de nuit pour les hommes - Approbation d'une convention et attribution d'un acompte sur le budget 2012.

(11-22154-GDB21502)

Le rapport 11/1259/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 11/1260/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion des aires aménagées par la Ville de Marseille pour l'accueil des gens du voyage.

(11-22165-GDB21502)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport porte sur le principe d'une DSP pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Ville de Marseille.

Le nombre d'aires d'accueil dans la deuxième ville de France est insuffisant, deux, avec un passé récent peu glorieux quant à leur gestion. Nous sommes pour de véritables aires, mais nous ne sommes pas d'accord avec le document technique qui va servir de base au cahier des charges. Nous vous demandons de retirer le dossier en le reprenant en associant toutes les associations représentatives qui sont aujourd'hui devant la Mairie et qui font des propositions, et ces mêmes associations qui trouvent aujourd'hui porte close quand elles demandent à être reçues.

D'autre part, c'est avec regret que je dois vous rappeler qu'en matière de concertation, sur un sujet qui n'est pas le même, mais qui touche aussi des personnes en situation difficile, le collectif qui se mobilise pour un traitement juste et solidaire des Roms sur notre ville attend encore la table ronde qui a été acceptée sur le principe cet été par votre Adjointe, Mme SERVANT qui vous représentait, et qui est restée pour le moment lettre morte. Vous devez prendre vos responsabilités et appuyer la demande de table ronde auprès des Services de l'Etat. La solution ne passe pas par la mise en place d'aires dans ce cas-là, mais par des réponses plus spécifiques du type financé par exemple par le protocole Région-Associations, qui a permis de régler partiellement un certain nombre de cas. Sur cette question, ne perdons plus de temps, entendez les propositions des associations qui sont devant la Mairie ce jour, pour ne plus être le mauvais élève de l'Europe.

Finalement, pour en revenir au rapport 117, si vous le maintenez au vote en l'état, nous ne participerons pas à celui-ci, pour ne pas valider un cahier des charges que nous ne partageons pas. Merci Monsieur le Maire.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, tout comme vient de le dire M. PELLICANI, nous demandons nous aussi le retrait de ce rapport, qui est erroné sur de nombreux points, mais pire encore, qui contredit carrément les divers engagements que vous avez pris et qui contredit le dialogue constructif qui avait pu se mettre en place avec M. REAULT depuis quelques mois. En effet, l'objet même de cette délégation est erroné puisque l'on parle de deux aires d'accueil. Or, nous savons que si celle de Saint-Menet est bien reconnue par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage au travers de la loi du 5 juillet 2000, ce n'est pas du tout le cas pour l'aire d'Eyraud, et vous savez qu'elle n'est pas reconnue dans ce Schéma puisque vous l'avez même dit le 11 février 2003 en disant : "concernant l'aire d'Eyraud, j'ai bien noté qu'abritant à présent une population tzigane majoritairement sédentarisée, elle ne peut être considérée comme une aire d'accueil". Donc ce sont vos propres propos et pas les nôtres. Cette position, comme je vous le disais, a été confirmée par le projet de révision du Schéma départemental, qui impose à la Ville de Marseille la réalisation d'un deuxième terrain d'accueil pour voyageurs.

Autre problème, c'est sur l'état des lieux du terrain d'Eyraud puisque la description de ce terrain est erronée, la sureoccupation des 40 emplacements n'est en aucun cas mentionnée, la description des équipements collectifs existants est fautive. L'état des lieux de l'aire de Saint-Menet, là aussi, pose problème puisqu'en 2004 la DRIRE avait émis un avis défavorable à la réalisation de travaux sur ce site, soumis à de très nombreuses nuisances dans un site Seveso.

Dernier mensonge, sur l'école maternelle, puisque vous dites que l'école est ouverte jusqu'en juillet 2011, or elle a été fermée par le Ministère de l'Education Nationale, alors que là nous savons tous que c'est un propos mensonger puisqu'à la rentrée de septembre, l'Inspecteur d'Académie et le Recteur ont confirmé la mise à disposition dans cette école d'un poste d'enseignant. Ce sont les Services de la Mairie de Marseille qui n'ont pas fourni les moyens matériels nécessaires à l'ouverture de l'école et des lettres ont été envoyées sur ce sujet à Mme CASANOVA, qui sont restées sans réponse. Donc, nous vous demandons vraiment, je ne sais pas, j'avais interpellé M. BOURGAT à la Commission, qui me disait : "à la fois, on est trop en avance, mais en même temps, on est trop en retard". Donc je n'ai pas très bien compris quelle était la position, mais je pense qu'il serait de bon ton et de bon aloi de retirer ce rapport pour en discuter sérieusement. Merci.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, j'approuve absolument ce qui a été dit par Mme PIGAMO et M. PELLICANI. J'approuve notamment la demande de retrait de ce rapport, qui est inexact au niveau de la DSP des aires d'accueil, et par ailleurs, le renouvellement de la demande portée par le collectif, de réunion d'une table ronde avec l'ensemble des acteurs représentants de l'Etat et des Collectivités Locales. Monsieur le Maire, dernier point, je rappellerai quand même un des attendus du jugement du Tribunal de Grande Instance de Marseille, qui a récemment pointé du doigt, dans un de ses attendus, la responsabilité de la Ville dans les troubles à l'ordre public générés par l'impossibilité pour les populations Roms de s'implanter sur des terrains dédiés. Donc, il y a une obligation effectivement pour la Ville, rappelée par un Tribunal, de trouver des aires d'accueil dignes de ce nom. Merci.

Monsieur le Maire.- Je vous dirai ce que j'en pense après. D'abord M. REAULT sur Eyraud. Faisons les choses dans l'ordre.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, nous avons eu l'occasion de parler de ce sujet lors du Conseil d'Arrondissements, c'est-à-dire avec des élus qui connaissent bien l'endroit et qui pour certains, en tout cas ceux qui ont pris la parole, ont pu se rendre sur le site et constater effectivement la difficulté de la situation. Je ne suis pas sûr que Mme PIGAMO, malgré la grande connaissance technique qu'elle peut avoir du dossier, se soit rendue véritablement sur place pour discuter avec les gens et les habitants du quartier, qui sont ceux que nous devons considérer dans cette affaire.

Trop longtemps dans cette affaire, c'est vrai, il faut le reconnaître, nous avons sans doute un peu trop tourné la tête sur la difficulté que représente cette aire d'accueil et nous avons mis la poussière sous le tapis. Seul notre ami Michel BOURGAT régulièrement nous interpellait pour nous dire : "il y a un vrai sujet, il y a un vrai problème". Maître ALLEGRIANI s'est mis dessus aussi sur les problèmes de sécurité. C'est la raison pour laquelle depuis quelques mois, je le reconnais, je travaille, doucement, mais sûrement, sur ce sujet, pour essayer de bien comprendre les difficultés qui concernent chaque famille de l'aire d'Eyraud. Et elles sont nombreuses, elles sont diverses et en aucun cas, elles peuvent être considérées comme un problème global.

Ce sont des problèmes de particuliers, de familles qui ont des demandes diverses qu'il faut considérer comme telles. La dernière réunion que j'ai eue avec eux, c'était le 30 novembre dernier, avec des représentants associatifs qui étaient présents, et nous avons convenu de commencer un travail sérieux, entre nous, pour établir de véritables relations de travail et puis essayer de trouver des solutions qui correspondent à la situation de cette aire.

Nous ne pouvons pas continuer de cette façon à considérer qu'il n'y a pas de problème de sécurité, qu'il n'y a pas de problèmes de promiscuité, de trop grande –je dirai– occupation, de densification de ce terrain, qui nuisent à la qualité de vie de ces familles et, effectivement, aussi, à la qualité de vie des riverains, bien que ces familles soient complètement intégrées dans le quartier, qu'elles font vivre aussi économiquement les commerçants de ce quartier et qu'elles travaillent régulièrement sur les marchés de cette ville.

Donc, nous devons trouver des solutions qui sont souvent des solutions qui s'apparentent à l'évolution positive d'un parcours locatif, comme on dit techniquement, mais c'est le cas, parce que certains jeunes veulent partir et souhaitent trouver un logement, d'autres souhaitent trouver une acquisition sociale, d'autres souhaitent rester dans des logements, que ce soit des mobil-homes ou des caravanes. Et effectivement nous essaierons de trouver une solution à chacun, en tout cas du meilleur compromis que nous puissions trouver.

Avec Michel BOURGAT, dans un premier temps, j'ai pensé qu'il fallait effectivement demander le retrait de cette délibération. Avec Michel BOURGAT, nous en avons discuté. La note technique qui est jointe n'est pas une note engageante ; ce qui fait foi, c'est le cahier des charges. Et nous avons convenu avec Michel BOURGAT, qui pourra vous le confirmer tout à l'heure, que nous aurons un travail sur l'établissement de ce cahier des charge, qu'il prenne en compte effectivement le quotidien de la vie de ces familles, mais également qu'il mette en perspective comment nous allons traiter le sujet et comment nous allons traiter l'évolution du parcours locatif de ces familles.

C'est un engagement que j'ai communiqué aux associations, elles m'ont fait confiance. Lorsque j'ai dit cela à vos amis au Conseil d'Arrondissements, mercredi dernier, ils en ont tenu compte, Mme BOET était présente et votre Groupe également, et ils se sont abstenus plutôt que de voter "contre". Merci.

Monsieur le Maire.- Pour revenir sur ce que vient de dire M. REAULT, nous avions cette aire de stationnement qui était prévue. Les gens s'y sont installés et ils y restent. Il est clair qu'il faut trouver d'autres terrains. Dites-moi où ? Si d'aventure dans les secteurs il y a des Maires qui sont preneurs, qu'ils le disent tout de suite, parce que l'on ne peut là non plus critiquer et ne pas...

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire et chers collègues, d'abord je suis ravi de l'intervention de Didier REAULT, avec lequel on travaille totalement de concert, et il a parfaitement décrit la situation.

Sur le plan purement technique, il était évident que l'on ne peut pas enlever ce rapport municipal, parce que nous serions hors délais dans la procédure d'appel d'offres pour la délégation de service et que, justement, c'est quand même assez technique et très compliqué, et que l'on ne peut pas se permettre d'avoir un marché infructueux. Deuxième chose, le cahier des charges, qui n'est même pas un cahier des charges, mais simplement un descriptif qui ne contraint pas en tous les cas et donc qui laissera toute latitude à Didier REAULT et au Maire de Secteur de pouvoir travailler sur ce sujet. Donc, cela aussi, c'est absolument sans problème.

Je tiens à dire aussi que si effectivement, l'aire d'Eynaud n'est plus au Schéma départemental des gens du voyage, c'est parce qu'elle est effectivement avec énormément de sédentaires, on va dire majoritairement sédentaires, et que le Schéma départemental ne s'occupe que de nomades. Par contre, la Délégation de Service s'occupe bien des gens du voyage et jusqu'à preuve du contraire, les habitants de l'aire d'Eynaud ont des caractéristiques de gens du voyage et s'en revendiquent d'ailleurs parfaitement. Ceci pour aller très vite.

Alors dire que le texte est erroné, etc., c'est à mon avis de la méconnaissance. On sait qu'Adoma, qui gère actuellement, sait parfaitement ce qu'il fait et pour l'instant, cela se passe très bien et nous espérons que nous allons avoir un marché fructueux et que nous pourrions continuer à gérer ces aires au mieux, parce que justement cela se passe plutôt bien, même s'il y a des choses qui dépassent ou qui peuvent être améliorées, bien évidemment, et vous savez que j'y suis très attaché.

Deuxième volet, on vient de parler des Roms, là excusez-moi. D'abord, je tiens à dire, peut-être que c'est brutal ce que je vais dire, mais je vais être clair : ce n'est pas juridiquement de la compétence d'une ville de régler la problématique des Roms, c'est premièrement une compétence d'Etat. Et je dirai même une compétence européenne. Deuxièmement, l'Unité d'Hébergement d'Urgence est quand même la seule qui depuis des mois, voire des années, héberge des Roms. Pour ne pas être dépassé par le nombre de demandes, parce que nous ne pouvons pas évidemment "loger toute la misère du monde" –c'est une phrase qui n'est pas de moi, mais vous savez de qui elle vient–, on est obligé de faire certains accords et les gens qui sont à l'Unité d'Hébergement d'Urgence sont effectivement ceux qui sont volontaires pour faire un retour consenti au pays, dans les meilleures conditions, et fait avec tout le travail que font l'Unité d'Hébergement d'Urgence, l'Armée du Salut et le SAMU Social sur ce sujet.

Je tiens aussi à parler de la table ronde. D'abord, que l'on ne vienne pas me dire que je ne reçois personne, chez moi c'est toujours ouvert, même si dans une association il y a quand même des gens qui ont été à la limite de l'incorrection et de l'impolitesse lorsque l'on a voulu travailler avec eux. Ceci est un autre sujet sur lequel je peux débattre, mais qui n'est pas le sujet du jour. Je tiens à dire qu'en tous les cas, en ce qui me concerne, j'avais déjà répondu que de toute façon ma porte était toujours ouverte. Deuxièmement, en ce qui concerne la table ronde, ce n'est pas à la Ville de l'impulser, de l'initier et de la présider, c'est à la Préfecture et à l'Etat. Et à ce moment-là, je crois, Monsieur le Maire, si probablement je serai celui qui sera nommé pour faire ces débats, et je serai ravi, que tout le monde sait ma volonté d'abord de respecter les gens du voyage, qui n'ont rien à voir avec les Roms, mais de respecter les Roms, parce que j'ai moi aussi fait partie d'organisations non gouvernementales qui se sont occupées des plus grands précaires et de la grande marginalité, et je n'ai pas à prouver que je suis plutôt enclin à avoir la main tendue plutôt que le poing fermé.

Pour les expulsions, maintenant, allons jusqu'au bout, d'abord le jugement du Tribunal que vous avez cité, M. BARLES, est un jugement qui date du 25 octobre, et là le juge a dit effectivement qu'il faudrait attendre jusqu'au 17 décembre pour que les personnes qui sont sur ce terrain d'une façon illicite aient le temps de se retourner. Mais par contre, le jugement est clair, il reconnaît le fait de l'occupation illicite, il ordonne l'expulsion des lieux après le 17 décembre.

Et en même temps, je pense que l'on va essayer quand même de le faire toujours d'une façon relativement humaine.

J'ai demandé, et c'était très personnel, peut-être que même je ne serai pas suivi par mon Maire, mais j'avais demandé à ce que l'on calme un peu les expulsions. Celle de la rue Zoccola est annoncée depuis le 25 octobre. Elle était déjà même préparée. Si personne n'a bougé, d'abord ce n'est pas à la Ville de le faire systématiquement, la Ville n'est pas la seule compétente dans ce sujet.

Et je rappelle quand même, puisque j'ai lu moi aussi le petit tract qui a été distribué à l'entrée, qu'à l'époque nous avions aussi été les seuls avec l'Etat à proposer des solutions de plateformes d'accueil. Elles ont raté, pour différentes raisons, j'en ai même parlé à la télévision samedi dernier, je n'ai pas envie de discuter du bien fondé ou pas, mais c'est bizarre que ce soit un chaudron sonore pour les Roms, la fameuse Guillemerie, et que ce n'était pas un chaudron pour les gendarmes qui y ont habité pendant des années.

De toute façon, la solution de la plateforme d'accueil tout ou tard s'imposera à nous. Il y a déjà eu des tentatives faites par la Préfecture. La Ville a toujours été volontaire, même si cela a été compliqué. Et je pense que de toute façon, on n'a pas à rougir des actions de la Ville qui loge 40 Roms tous les soirs et même toute la journée, parce que les SDF, eux, s'en vont de l'Unité d'Hébergement d'Urgence, mais nous gardons les Roms toute la journée, avec leurs enfants, et quelquefois nous en amenons même à l'école.

Simplement, je tiens à dire que jamais la porte n'a été fermée. A la demande de l'Etat, la Ville participera certainement à une table ronde. En tous les cas, j'ai toujours reçu toutes les associations qui m'ont fait des demandes, y compris les plus grandes et les plus respectables, puisque j'ai quand même d'excellentes relations avec Médecins du Monde et avec la Fondation Abbé Pierre. Et je tenais à dire que sur ce sujet, je déplore l'instrumentalisation politicienne de ce genre de sujet au lieu d'en faire quelque chose de constructif.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Reste l'affaire de l'école.

Madame CASANOVA.- Mon expérience m'a amenée à être enseignante à l'école Beauchene, qui est juste à côté du camp de Mazargues-Eynaud, et nous recevions les enfants de ce camp, j'avais un CP à l'époque, et cela se passait vraiment très bien. Cette expérience m'a amenée, quand s'est posé le problème de scolarisation au mois de juin pour les petits de l'aire de Saint-Menet, je dis bien que les maternelles puisque les frères et les sœurs aînés vont aux élémentaires de la Valentine et de la Millière, qui les accueillent dans d'excellentes conditions, donc je pensais que les parents, en amenant leurs enfants aînés à l'école de la Valentine ou à l'école de la Millière, pouvaient aussi y amener les petits enfants de maternelle. Et je pensais que cela leur ferait le plus grand bien de voir qu'un monde autre existait et évitait l'école ghetto. J'avais accepté l'argumentaire des associations, j'avais accepté de prolonger l'existence de cette école maternelle, bien que je pense que ce n'était pas une bonne chose. Le problème, c'est que lorsque l'on a voulu, en septembre, y faire entrer les enfants, cette école avait été complètement saccagée pendant les vacances scolaires. Il y avait des milliers d'euros de réparation à faire. Donc nous avons entrepris quand même de faire ces réparations, une fois de plus, parce que cela s'est répété de multiples fois. Et nous n'avons pas fini de faire les réparations que cette école a été encore vandalisée !

Je rappelle que ce sont des préfabriqués dans lesquels il y a de l'amiante. L'amiante n'est pas nuisible tant que les structures ne sont pas attaquées, mais du moment qu'elles le sont, il peut y avoir des produits amiantés qui intoxiquent les enfants. Donc il est de ma responsabilité de ne pas y accepter des enfants tant que nous ne sommes pas sûrs de leur sécurité. Je répète encore une fois qu'ils seront accueillis très volontiers dans les écoles de la Valentine et de la Millière, où leurs frères et leurs sœurs aînés vont déjà. Voilà ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, les uns et les autres, vous avez des réponses circonstanciées et vous avez des réponses précises.

Sur l'affaire des Roms qui s'est déroulée cet été, nous avons eu en même temps toute une série d'événements dramatiques qui nous ont beaucoup gênés, un type qui écrase un enfant, il sort de la voiture, il met l'enfant à côté, il s'en va ! Nous le rattrapons à Orly Ouest au moment où il allait quitter la France. Nous avons un médecin qui vient parfaire sa technicité à l'Hôpital Nord, sa femme et sa fille sont à la piscine de la Pointe Rouge, et la petite, à un moment où les parents probablement surveillent un peu moins ou je ne sais pas, tombe à l'eau. Nos maîtres nageurs y vont, récupèrent la petite, les Marins-Pompiers ne sont pas loin, le temps qu'ils arrivent, la petite a repris vie et les Marins-Pompiers félicitent nos maîtres nageurs d'avoir fait ce travail. Ils emportent la petite à la Timone et malheureusement, dans la nuit, elle décèdera. Ensuite, nous avons l'histoire, sur laquelle le Président de la Communauté Urbaine s'est longuement exprimé, du parking Vinci. Et nous avons en plein été l'occupation de la Porte d'Aix.

La Porte d'Aix est une entrée de Marseille. L'occupation, cela va bien pendant quelques jours, mais quand cela dure, cela porte aussi une image à la ville. Or, M. BARLES, sachez que sous l'autorité de M. Michel BOURGAT, nous avons été plus qu'humains dans ce traitement. D'abord parce que j'y tiens à titre personnel. Deuxièmement parce qu'ordre a été donné à notre SAMU Social d'alimenter tous les soirs les gens qui étaient là. Ensuite, il a fallu prendre un arrêté car la Police disait : "si vous ne prenez pas un arrêté d'expulsion, nous n'arrivons pas à le faire". Avant de prendre l'arrêté d'expulsion, j'ai consulté les avocats que la Ville sollicite et on m'a expliqué beaucoup de choses, car j'ai toujours peur de ces décisions de Justice.

Rappelez-vous qu'à la même époque, une jeune femme alcoolisée quitte une boîte de nuit à Aix-en-Provence, prend l'autoroute à sens inverse, cette dame va se tuer, mais elle en tue quatre autres en face. Le Préfet considère qu'il doit fermer la boîte de nuit. Quelques jours après, le Tribunal Administratif casse l'arrêté du Préfet. Ceci, le peuple ne partage pas ce même sentiment.

Donc j'ai voulu savoir si mon arrêté avait quelques chances d'être aussi laminé par le Tribunal Administratif. Et voilà ce que j'ai appris. Quand on veut et quand on doit prendre un tel arrêté, il faut connaître le nom des personnes, celui des Roms qui occupaient la pelouse de la Porte d'Aix. Allez donc chercher leur nom ! Il fallait en même temps que l'on produise des papiers d'identité de ces Roms. Par nature, ils n'en ont pas ! Ensuite, il fallait que les commerçants qui étaient autour aient écrit au Maire pour se plaindre. Heureusement, ils n'avaient pas écrit, mais ils s'étaient plaints à la télévision, à France 3, et nous sommes allés chercher les rushes à France 3 pour avoir les déclarations des commerçants qui disaient : "il faut qu'ils partent, etc." et dans des termes beaucoup plus crus que ce que je suis en train de vous le dire. Ayant rassemblé tout cela, nous avons plaidé. Et on nous a parlé des camps de concentration, de la déportation et de je ne sais trop quoi, un rien d'excessif ! Et j'avais dit à la jeune avocate qui plaide au nom de la Ville : "soyez généreuse et dites que l'on donnera encore un jour de plus avant qu'ils ne soient priés d'aller ailleurs". Après quoi, avec M. BOURGAT, avec Monsieur le Préfet Hugues PARANT, parce que tout le monde était en vacances à ce moment-là, nous nous sommes occupés de faire donner les 300 euros à ceux qui voulaient rejoindre leur pays, soit 68 ou 70 qui sont partis par avion, le même nombre par car. Nous étions là, ils ont pris les 300 euros, puis ils nous ont chanté : "Ce n'est qu'un au revoir, mes frères". Nous le savons, cela aussi !

Aussi, ce que je ne veux pas accepter, ce que je n'entendrai pas, c'est que nous n'ayons pas traité ce problème d'une façon humaine ! Il n'y a pas eu de bulldozer ! Dans d'autres villes métropolitaines d'à côté, il y en a eu des bulldozers ! Nous avons réglé cela entre le SAMU Social, l'Armée du Salut, nous et le Préfet, d'une manière tout à fait humaine !

J'aurais aimé de temps à autre qu'on me le dise ! J'aurais aimé que l'on reconnaisse ce que nous faisons dans un sens humanitaire ! Cette Ville a 2 600 ans d'existence, elle s'est constituée strate par strate de populations étrangères. Et nous n'avons pas de réaction contre les populations étrangères et contre ceux qui sont dans l'illégalité la plus totale. Il appartient aux règles et aux lois de la République de les faire partir.

Ici, ils sont partis avec dignité. J'aurais aimé que, les Verts, par honnêteté intellectuelle, vous me le disiez !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Le Groupe Faire Gagner Marseille ne prend pas part au vote.

Le rapport 11/1260/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

118 - 11/1261/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Acomptes 2012.

(11-22173-GDB21502)

Le rapport 11/1261/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

119 - 11/1262/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension des locaux de la Maison Pour Tous des Camoins - 12 chemin des Mines - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-22245-GDB50202)

Le rapport 11/1262/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 11/1263/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de construction de la Maison Pour Tous et de la crèche associative de l'Estaque - 323 rue Rabelais - 16^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°08/058 passé avec le groupement ETH, INGEBAT, A à Z INGENIERIE et A2MS.

(11-22252-GDB50202)

Le rapport 11/1263/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

121 - 11/1264/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Associations "Savoirs pour Réussir" et "La Caisse des Ecoles de la Ville de Marseille" - Paiement des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits 2012 - Approbation d'une convention.

(11-22131-GDB20102)

Le rapport 11/1264/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 11/1265/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location-maintenance de photocopieurs destinés aux écoles maternelles, élémentaires communales et aux centres médicaux scolaires - Passation d'un marché à bons de commande.

(11-22124-GDB20102)

Le rapport 11/1265/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 11/1266/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création d'un espace multi-activités et démolition d'un préfabriqué au groupe scolaire Valmont Redon, 430/431 avenue Delattre de Tassigny, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(11-22247-GDB50202)

Le rapport 11/1266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

124 - 11/1267/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation du groupe scolaire Mazargues Beauchene pour le passage de la cantine en self-service, 5 avenue Marie Balajat, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(11-22249-GDB50202)

Le rapport 11/1267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

125 - 11/1268/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Optimisation des systèmes de chauffage dans trois établissements scolaires : élémentaire Dahdah 4^{ème} arrondissement, élémentaire Gillibert 5^{ème} arrondissement et élémentaire Merlan Village 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-22275-GDB50202)

Le rapport 11/1268/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 11/1269/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Requalification de l'entrée de l'école élémentaire Edouard Vaillant, 16 avenue Edouard Vaillant, 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22299-GDB50202)

Le rapport 11/1269/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 11/1270/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réhabilitation de l'école élémentaire Paix et de l'ancienne école Grignan - 56 rue de la Paix et 77 rue Grignan - 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Approbation du protocole transactionnel conclu avec l'entreprise GFC Construction pour le règlement du marché de travaux n°09/0598.

(11-22361-GDB50202)

Le rapport 11/1270/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

128 - 11/1271/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Acompte sur les subventions aux associations intervenant dans le cadre du dispositif des temps Récréatifs de Restauration pour l'année 2012.

(11-22127-GDB20102)

Le rapport 11/1271/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 11/1272/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.) - Avenants aux conventions année 2012.

(11-22141-GDB20102)

Le rapport 11/1272/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 11/1273/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse - Subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers" - Acompte à valoir sur les crédits de fonctionnement de l'exercice 2012.

(11-22360-GDB20001)

Le rapport 11/1273/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

131 - 11/1274/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Approbation de l'avenant n°4 au Contrat CEJ n°08-0174 volet Jeunesse.

(11-22192-GDB20001)

Le rapport 11/1274/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

132 - 11/1275/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 6^{ème} arrondissement - 5/7/9, rue de Madagascar - Subvention au CROUS Aix-Marseille pour la démolition-reconstruction de 133 logements sociaux PLS.

(11-22266-GDB42002)

Le rapport 11/1275/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

133 - 11/1276/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 16^{ème} arrondissement - Sites du Ruisseau Mirabeau - Subvention au Nouveau Logis Provençal pour un mode de gestion innovant pour les sites de Ruisseau Mirabeau I, II, III.

(11-22311-GDB42002)

Le rapport 11/1276/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 11/1277/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(11-22263-GDB42002)

Le rapport 11/1277/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 11/1278/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -
Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires
privés - OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Opération
d'Amélioration de l'Habitat Dégradé OAHD lots 1 - Prorogations,
régularisations et engagement de subventions attribuées dans le
cadre de l'OPAH "Centre Ville III" - Prorogations dans le cadre du
PRI Panier - Annulation de subventions.

(11-22321-GDB42002)

Le rapport 11/1278/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

136 - 11/1279/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Parc
Bellevue - 3^{ème} arrondissement - Convention n°93/421 passée avec
Marseille Habitat - Approbation des Comptes Rendus Annuels à la
Collectivité 2009 et 2010.

(11-22316-GDB42002)

Le rapport 11/1279/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

137 - 11/1280/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication
de l'Habitat Indigne - Approbation de l'avenant n°12 à la convention
de concession n°07/1437 (lot 1) passée avec Marseille Habitat.

(11-22318-GDB42002)

Le rapport 11/1280/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

138 - 11/1281/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication
de l'Habitat indigne - Approbation de l'avenant n°12 à la convention
n° 07/1455 (lot 2) passée avec Urbanis Aménagement.

(11-22315-GDB42002)

Le rapport 11/1281/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

139 - 11/1282/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication
de l'Habitat Indigne - Opération de restauration immobilière sur
l'immeuble sis 46, rue Caisserie - 2^{ème} arrondissement - Demande
d'enquête publique préalable à Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
de restauration immobilière.

(11-22369-GDB42002)

Le rapport 11/1282/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 11/1283/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication
de l'Habitat Indigne - Opération de restauration immobilière sur
l'immeuble sis 5, rue Francis de Pressensé - 1^{er} arrondissement -
Demande d'enquête publique préalable à Déclaration d'Utilité
Publique de restauration immobilière.

(11-22370-GDB42002)

Le rapport 11/1283/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

141 - 11/1284/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Participation
financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Economie
Mixte Adoma pour la gestion de la résidence "Les Jardins de
l'Espérance" - 14^{ème} arrondissement - Approbation de la convention-
cadre de fonctionnement pour une durée de deux ans et de l'annexe
financière au titre de l'année 2012.

(11-22268-GDB42002)

Le rapport 11/1284/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 11/1285/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Convention
avec le Centre Communal d'Action Sociale ayant pour objet de
définir les modalités opérationnelles de gestion du parc de
logements/relais et de réalisation de l'accompagnement social des
personnes bénéficiaires du dispositif jusqu'à leur accès à un
logement définitif ou leur retour dans leur logement d'origine.

(11-22265-GDB42002)

Le rapport 11/1285/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

143 - 11/1286/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Annulation de subvention au Comité Départemental d'Education pour
la Santé (CODES).

(11-22233-GDB30502)

Le rapport 11/1286/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

144 - 11/1287/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Acquisition de
matériel sportif.

(11-21849-GDB52302)

Le rapport 11/1287/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- J'ai bien aimé votre explication
sur les piscines, M. MIRON. Ce qui relève de la Municipalité est fait !
Ce qui relève de l'Education Nationale, c'est à l'Education Nationale
à le régler ! J'ai beaucoup aimé, quand on nous fait toujours des
articles pour punir la Ville ou pour la salir !

Monsieur MIRON.- Merci, Monsieur le Maire

* * *

145 - 11/1288/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution de subventions aux organismes sportifs - 1^{ère} répartition
2012 - Approbation de convention de partenariat - Budget Primitif
2012.

(11-22187-GDB51502)

Le rapport 11/1288/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 11/1289/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation des conventions de partenariat pour la mise en œuvre
de Mesures de Réparations et des Travaux d'Intérêts Généraux
entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Direction des
Sports, Nautisme et Plages de la Ville de Marseille.

(11-22256-GDB51502)

Le rapport 11/1289/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

147 - 11/1147/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat
n°11/0391 passée avec le Cercle des Nageurs de Marseille.

(11-22335-GDB51502)

Le rapport 11/1147/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 11/1290/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation du règlement d'utilisation des rochers d'escalade situés
au Parc des Sports et des Loisirs Sud.

(11-22267-GDB51502)

Le rapport 11/1290/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 11/1291/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Billetterie informatisée et contrôle d'accès des piscines de Marseille -
Approbation d'une augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme Solidarité 2010.

(11-22143-GDB51502)

Le rapport 11/1291/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

150 - 11/1292/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -
Réhabilitation, suite à incendie, du gymnase Sinoncelli, 51 rue
Boisselot, 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

(11-22264-GDB50202)

Le rapport 11/1292/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 11/1293/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Modernisation et homologation du stade Roger Couderc,
15^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation
de l'autorisation de programme relative aux études et travaux -
Financement.

(11-22309-GDB50202)

Le rapport 11/1293/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

152 - 11/1294/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions
(AMPTA) pour l'année 2012.

(11-22227-GDB30502)

Monsieur PADOVANI.- Monsieur le Maire, juste un petit mot concernant le rapport 152, pour vous dire que c'est une expérimentation unique aujourd'hui en France que nous faisons dans le cadre de la prévention des addictions, sur un programme de la MILDT, avec l'Education Nationale. Et sur sept bassins d'Education Nationale, nous avons défini aujourd'hui un programme d'actions dans le cadre de la santé, sur des actions psychosociales et l'éducation psychosociale des enfants, que nous commençons dès le CM2. Et c'est donc un programme innovant, d'ailleurs que la MILDT va reprendre sur le plan territorial, c'est-à-dire sur le plan départemental et probablement le proposer aussi sur le plan national.

Monsieur le Maire.- M. PADOVANI, merci également pour tout ce que vous faites pour la maladie d'Alzheimer, cette maladie qui se développe d'une manière considérable. Vous êtes très attentif à tout cela et nous aussi. Et s'il fallait donner une rallonge budgétaire, M. TOURRET la donnera, tant cette question me paraît importante.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, notre Groupe a étudié la question des salles thérapeutiques pour les addictions notamment par intraveineuses. Avec Mme MOUKOMEL, nous avons pas mal travaillé avec les associations qui sont dans ce secteur et nous voulions vous dire, ce matin, au Conseil Municipal que si vous proposez que nous rentrions dans ce système, la seule non pas condition, mais ce que nous demandons, c'est qu'il y ait quelque chose au Nord de la ville, au Sud de la ville et au Centre, que ce ne soit pas uniquement concentré dans les mêmes endroits. Mais vous aurez le soutien du Groupe Socialiste.

Monsieur le Maire.- Merci.

Monsieur PADOVANI.- Monsieur le Maire, à ce sujet, nous avons initié ici, à la Ville de Marseille, sur une action commune au niveau national avec Bordeaux, Lille, Paris, Le Havre et Annemasse, une réflexion sur ce qui avait été défini par des préconisations de l'INSERM et de différents acteurs médicaux engagés dans le Sida, la toxicomanie et l'hépatite C.

Il s'est avéré bien évidemment qu'au niveau d'un concert de scientifiques, la décision d'ouvrir de tels espaces était une décision qui était sur le plan pragmatique très utile, pour employer un mot qui n'a pas été employé à un moment donné. Sauf qu'effectivement, dans la réflexion, nous savons pertinemment que le Gouvernement n'est pas engagé aujourd'hui dans ce dispositif.

Mais c'est vrai qu'ici, à Marseille, le comité d'experts que nous avons réunis a pris contact avec l'ensemble des acteurs politiques. Je me suis moi-même exprimé à l'occasion que m'a donnée ma collègue Caroline POZMENTIER dans le cadre du CLSPD, où j'ai présenté aux Institutions l'action de la politique de la Ville de Marseille en matière de lutte contre les addictions. Et je pense que toutes ces concertations font qu'il ne faut pas dramatiser le problème, il faut simplement le vivre avec sérénité.

Et il faut savoir qu'à Marseille, ici, sous votre autorité, Monsieur le Maire, si le Gouvernement nous donnait l'autorisation de lancer ce programme, nous avons aujourd'hui la possibilité de le faire, parce que nous savons exactement quel public est concerné, quel dispositif nous allons pouvoir adopter pour les 5 000 personnes concernées en l'occurrence. Il faut donc savoir que nous attendons ce feu vert, nous sommes prêts. Si ce feu vert arrive, Monsieur le Maire, nous serons une des premières Municipalités à s'investir. Et comme le dit si bien notre collègue, M. MENNUCCI, je pense que cela pourra se faire sous le couvert d'un consensus. Merci.

Monsieur le Maire.- D'abord, merci à tous sur cette affaire qui mérite réflexion. Et là aussi, ceux qui ont un peu tendance à nous critiquer promptement devraient se souvenir que c'est à l'initiative de Jean-François MATTEI, deux fois cité ce matin, que nous avons installé les premiers distributeurs de seringues dans l'ensemble des arrondissements de la ville.

Je me rappelle que M. Dominique BAUDIS, qui n'était pas le Défenseur des Droits d'aujourd'hui mais le Maire de Toulouse, m'avait téléphoné pour me demander comment on avait fait et quelles avaient été les réactions de la population.

Que vous travailliez, Monsieur le Docteur PADOVANI, sur ce sujet, qu'il y ait même un sentiment favorable de l'opposition, tout ceci nous amène à regarder à nouveau toutes ces choses-là. Mais vous ne me ferez pas rentrer, M. PADOVANI, en opposition avec le Premier Ministre de notre pays, d'abord parce que je l'aime trop et que nous sommes amis, et ensuite parce que vous savez bien que même dans notre famille il y a des avis partagés là-dessus. Continuez à travailler et, le moment venu, nous verrons ce qu'il faudra faire.

Le rapport 11/1294/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

153 - 11/1295/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Remboursement partiel d'une subvention versée à l'Association
Familiale de Lutte contre les Toxicomanies (AFALT).

(11-22231-GDB30502)

Le rapport 11/1295/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

154 - 11/1296/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Annulation d'une
subvention de fonctionnement allouée dans le cadre de la 1^{ère} série
d'actions 2011.

(11-22236-GDB30502)

Le rapport 11/1296/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 11/1297/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Sécurité Routière
- Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et
l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
(ORS PACA) pour la fourniture de données statistiques d'accidents
de la circulation dans le cadre d'un projet de recherche sur la
commune de Marseille - Partage de données issues du logiciel
Concerto.

(11-22294-GDB30502)

Le rapport 11/1297/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 11/1298/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU
PATRIMOINE - Réhabilitation de la Fourrière Municipale Ferdinand
de Lesseps - 24 boulevard Ferdinand de Lesseps -
3^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux études et travaux.

(11-22302-GDB50202)

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le
Maire, le rapport 156, si vous le voulez bien, comme vous me l'avez
demandé, est l'occasion pour moi de rappeler l'investissement,
l'activité et l'action de la Ville de Marseille en matière de tranquillité
publique et de sécurité.

Il m'appartient de rappeler combien, Monsieur le
Maire, vous avez été entendu, entendu et bien entendu, puisque
l'Etat, qui s'était engagé, a respecté son engagement. Aujourd'hui,
vous le rappelez récemment, ce sont 3 500 policiers nationaux qui
sont affectés à notre deuxième ville de France, avec deux
Compagnies de CRS. Ce sont près de 60 personnes, qui étaient
condamnées et qui pensaient continuer à vivre en toute impunité, qui
ont été mises sous les verrous par Monsieur le Préfet de Police.

Oui, l'Etat respecte ses engagements et pour autant
que l'on soit objectif, les résultats sont visibles, notamment dans les
périmètres de sécurité renforcée. J'en veux pour preuve à la Porte
d'Aix, qui avait défrayé la chronique cet été, mais également sur le
secteur de Noailles, sur l'îlot Saint-Ferréol. Je pourrais également
citer la place Félix Baret. Ces résultats sont tellement visibles,
Monsieur le Maire, que nous avons pu avoir des retours positifs,
même si on lit la presse des Maires de Secteur et je parle de M.
MENNUGGI et de Mme NARDUGGI.

Nous nous réjouissons bien sûr de ces résultats et
nous les accompagnons, Monsieur le Maire, comme vous vous y
étiez engagé, par le renforcement et la réorganisation de la Police
Municipale, tant autour de moyens humains que de moyens
technologiques modernes et innovants. Oui, ce sont 100 policiers
municipaux, je dis bien 100, qui seront recrutés, ce qui portera les
effectifs de la Police Municipale à près de 350 policiers municipaux.
Le concours s'achève d'ailleurs cette semaine et très vite, 50
policiers municipaux seront formés afin d'être opérationnels en juin
2012, pendant que les 50 autres partiront en formation et reviendront
au mois de décembre 2012.

La Police Municipale de Marseille, nous l'avons
indiqué, Monsieur le Maire, dans ce Conseil Municipal, sera
structurée autour de deux brigades, celle de la tranquillité publique et
celle d'intervention rapide, qui verront le jour très vite, dès que le
nouveau Directeur de la Police Municipale aura pris ses fonctions.
De plus, nous avons étudié et nous allons y réfléchir de plus près en
concertation avec les policiers municipaux, j'y tenais
particulièrement, à une vacation de nuit. Cette vacation de nuit,
Monsieur le Maire, vous le savez, vous comme moi, c'est ce que
veut la Police Municipale, afin de mieux assumer ses missions. Mais
encore faut-il que dans cette perspective, nous étudions la
possibilité d'armer la Police Municipale. Parce que dans ses
nouvelles missions, la Police Municipale, qui doit être plus
opérationnelle, doit recevoir une formation adaptée et indispensable.
Il est bien entendu hors de question de mettre en danger la Police
Municipale, mais de permettre son action en toute sécurité, dans
l'intérêt des Marseillais.

Bien évidemment, la coproduction qui s'est avérée
effective et efficace dans le cadre des périmètres de sécurité
renforcée nous amène à déterminer les missions prioritaires, voire
hiérarchisées, de la Police Municipale, dans le cadre d'un partenariat
équilibré que nous voulons avec la Police Nationale. La convention
Police Nationale Police Municipale, Monsieur le Maire, est quasiment
prête. Elle sera signée au début de l'année. Vous savez combien j'y
tiens.

Je souhaite quand même, puisque c'est l'occasion,
adresser mes félicitations pour le travail effectué, ces derniers mois,
à la Police Municipale auxquelles le Préfet de Police m'a demandé
de l'associer ce matin et en particulier sur la répression du
stationnement, sur l'îlotage et la sécurisation de l'espace public. Oui,
je veux parler des ventes à la sauvette qui perduraient, mais je veux
également, ce matin, souligner l'implication de la Fourrière
Municipale, qui elle aussi contribue à cette sécurité et tranquillité
publique des Marseillaises et des Marseillais.

Bien sûr, nous devons aller plus loin. Et la création,
puisque c'est le rapport 156 qui me permet d'intervenir, d'un
deuxième site de pré-Fourrière est indispensable dans l'année 2012.
Avec Monsieur le Directeur général, nous en avons beaucoup parlé,
c'est un dossier qui doit absolument aboutir dans le premier
semestre. Là, nous parlons de réfection de la Fourrière qui est à
l'heure actuelle avenue Ferdinand de Lesseps et qui a besoin
effectivement d'être encouragée, je pense à tous les agents qui font
un travail remarquable.

Toute cette coproduction entre les Forces de Sécurité
va pouvoir s'appuyer sur notre dispositif de vidéoprotection. Oui, le
déploiement de la vidéoprotection va de pair avec l'évolution de notre
Police Municipale et la lutte contre la délinquance. La vidéoprotection
est un élément indispensable et structurant pour la Police
Municipale. Nous l'avons constaté chaque fois que nous avons
étudié ce qui se faisait dans d'autres villes. C'est un déploiement
plus rapide que nous avons voulu et à plus grande échelle, que nous
allons initier et que nous avons initié aussi, il faut le rappeler, grâce à
l'investissement de l'Etat à hauteur de 50 %, puisque déjà ce sont 40
caméras qui ont fleuri dans le centre-ville de Marseille, 40 caméras
qui vont permettre un enregistrement d'images aux fins de remise
aux autorités policières et judiciaires. Dès le mois de mars, le Centre
de supervision de la Belle-de-Mai fonctionnera en H24, 24 heures
sur 24, avec des policiers municipaux formés derrière les écrans. Et
ce sont plus de 130 caméras qui seront en fonction sur Marseille.

Le déploiement se poursuit, se poursuivra également jusqu'à l'ouverture du Centre de Supervision Urbain de l'avenue Roger Salengro et nous avons récemment visité le chantier. C'est vraiment en bonne voie puisque, là, ce sont 370 caméras qui seront en service. Et dès 2012, c'est un nouveau marché qui va être lancé. Et sur ce point, j'en parlais tout à l'heure, il est essentiel que nous allions vers ce que nous faisons toujours, Monsieur le Maire, sur de gros dossiers comme ceux-là, la concertation et la consultation tant des Maires de Secteur que des Comités d'Intérêt de Quartier et des associations de commerçants. Eh bien, dès 2012, nous lancerons un nouveau marché, parce que notre projet est ambitieux : ce sont 1 000 à 1 200, voire 1 500 caméras pour 2013 et 2014 dans la ville de Marseille. Oui, c'est l'ensemble du territoire que nous voulons couvrir. Oui, nous le faisons et c'est nous qui le faisons !

Nous savons combien cet outil moderne participe à une bonne politique de lutte contre la délinquance, mais aussi contribue à une bonne gestion de l'espace urbain. Mes chers collègues, c'est bien ce que nous voulons. Nous voulons que dans notre ville soit respectée la réglementation en matière de circulation et de stationnement, qu'elle soit respectée par tous. Et je sais que nous sommes très attentifs à la vidéo verbalisation, qui sera un des outils que nous mettrons en place.

Non, Monsieur le Maire, nous n'avons pas de leçon à recevoir. Notre politique de sécurité et de prévention se construit pas à pas, dans le partenariat, avec notre volonté affirmée sans cesse de mieux contrôler l'espace public, de se doter d'une Police Municipale qui correspond aux attentes des Marseillais et à l'évolution de notre ville, dont vous êtes, depuis 1995, avec l'équipe municipale, l'instigateur.

Oui, cette politique de sécurité, et j'emploie bien le mot "sécurité", Monsieur le Maire, cette politique de sécurité et de prévention qui s'oppose aux attitudes pseudo tolérantes, laxistes, ou celles qui jouent encore sur l'émotion, qui ne font aucune proposition, eh bien, ce n'est pas ça, mes chers collègues, qui va conforter nos concitoyens, je veux parler de ceux que nous avons besoin de conforter parce qu'ils n'ont rien à se reprocher.

Vous voyez bien qu'avec tout ce que je viens de vous dire, la Ville de Marseille se dote de tous les moyens pour assurer la tranquillité publique à nos administrés, une tranquillité publique à laquelle ils ont droit.

Non, il n'y pas de place pour la polémique, pas de place à la caricature, à la démagogie, à la surenchère, à cette tentation malsaine des urnes de la peur ! Nous laissons place aujourd'hui à une politique de sécurité et de prévention constructive, dans l'intérêt des Marseillais, qui se veut partenariale, mutualisée et innovante.

Je crois que c'est notre devoir, c'est le droit des Marseillais et ce droit, notre majorité tient à le faire respecter, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GOY.- Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé depuis le début de votre mandat à ne pas armer la Police Municipale, justifié par leur mission entre autres dédiée aux contraventions et aux problèmes de voirie et à la prévention. Ce n'est pas là une critique sur le fait qu'il y ait 100 policiers municipaux qui viennent rejoindre Marseille, au contraire, mais armer la Police Municipale c'est modifier sa mission première. Les policiers municipaux n'ont pas besoin d'être armés, je pense, pour pouvoir mettre une contravention ou faire de la prévention. Modifier la mission de la Police Municipale, c'est reconnaître aussi, par là, le désengagement de l'Etat dans l'une de ses premières obligations, qui est d'assurer la sécurité des citoyens et l'ordre public. La Police Municipale n'a pas vocation à faire l'intérim de la Police Nationale, qui est en sous-effectif réellement à Marseille, comme nous le démontrent les événements tragiques de ces dernières semaines. Mais en tout cas, si c'est le cas et si c'est votre vœu, il faudrait à mon avis, je pense, doubler les effectifs de Police Municipale. Je vous remercie.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, puisque le débat est venu un peu plus tôt concernant les questions de sécurité publique, je voudrais d'abord dire que nous ne partageons pas l'appréciation de Mme POZMENTIER et du Ministre de l'Intérieur, et comme de nombreux autres Marseillais le disent avec beaucoup de force, les améliorations qui ont été annoncées à grand renfort de publicité et de déclarations portent sur le centre-ville, à partir d'une concentration de Forces de Police et qui se fait au détriment des autres quartiers de Marseille.

Concernant le projet que vous nous présentez, vous affichez deux objectifs : réaffirmer le rôle de l'Etat sur sa compétence en matière d'ordre public et de sécurité, et deuxièmement, recentrer les missions de la Police Municipale sur les obligations du Maire en matière de tranquillité publique, de circulation et de stationnement. Or, avec la vidéosurveillance que vous continuez à appeler improprement vidéoprotection, vous allez à l'encontre de ce que vous déclarez puisque vous indiquez : "Cet outil structurant sera mis à disposition de la Police Nationale". Cela entend donc que la Police Municipale va se substituer en matière de gestion de l'outil à l'Etat en interprétant à sa place les missions qui relèvent de sa compétence.

Ainsi, à Paris, avec vos amis vous votez la suppression de postes de fonctionnaires de Police dans le cadre de la RGPP et les restrictions budgétaires dans les différents Services de l'Etat dont celui de l'Intérieur, sous le prétexte de réduire le déficit public. Et à Marseille, avec l'argent des contribuables locaux, vous recrutez de nouveaux fonctionnaires de Police, à qui vous augmentez l'amplitude de service avec l'extension aux heures de nuit, au risque de les exposer à des dangers qui ne relèvent pas de leur mission. Et vous venez de dire et d'annoncer que vous envisagez de les armer. Eh bien, effectivement, c'est la suite logique des choix que vous faites en confiant aux policiers municipaux des missions qui ne relèvent pas de la leur. En matière d'organisation, vous localisez sur le Centre de Supervision Urbaine le service de vidéosurveillance attaché à la tranquillité publique et vous mélangez ainsi les missions propres à la Police Municipale et celles qui relèvent de la Police Nationale.

Il est indiqué dans le rapport, et vous venez de le dire, qu'en temps réel ce sont 370 caméras, dans un premier temps, que six opérateurs auront à scruter à chaque vacation, soit 61 plans d'images par fonctionnaire. Si nous n'étions pas dans un domaine aussi sérieux que celui de la sécurité publique, on pourrait penser qu'il s'agit d'un scénario pour un sketch de Bosso.

Scruter 61 plans d'images et être capable de réagir avec discernement et rapidité à des problèmes de circulation, de trouble à l'ordre public, d'opérations douteuses sur la voie publique, de suspicion d'actes délictueux ou d'agression, nous sommes là dans le style de M. SARKOZY : des annonces, du superficiel, rien de sérieux, pourvu que l'on fasse croire à l'opinion publique que l'on fait quelque chose.

C'est à l'image du coup des fusils à pompe, où notre Président se saisit du drame qui a endeuillé la Police Nationale avec le décès du fonctionnaire de la BAC et auquel notre Conseil Municipal a rendu hommage ce matin, pour annoncer une mesure forte pour combattre la violence des voyous. Il faut croire qu'il ne devait pas savoir que ce type d'armement a été retiré par la Direction Centrale de la Police Nationale alors qu'il équipait les BAC. Il l'a été pour son inefficacité face à des armes de guerre et sa dangerosité d'utilisation en milieu urbain. Car, contrairement aux voyous, les fonctionnaires de Police ont à cœur d'éviter dans leurs interventions les dommages collatéraux dont peuvent être victimes des citoyens se trouvant sur les lieux d'une fusillade. Alors, Madame l'Adjointe, pourquoi pas, avec M. SARKOZY, armer les BAC de bazookas, de RPG-7, contre les Kalachnikovs et transformer les rues de Marseille à l'image de celles de Bagdad ? Quelle honte ! Quel mépris pour les fonctionnaires de Police qui voient leur effectif fondre comme neige au soleil sous les coups de la politique de votre majorité présidentielle et à qui on ne manque jamais de rappeler, devant les dépouilles de ceux tombés en service, la reconnaissance de la République au travail qui est le leur au service de la Nation !

Alors nous ne cautionnerons pas votre réorganisation autour de la vidéosurveillance, car nous ne voulons pas vous accompagner dans une politique en trompe-l'œil.

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, je n'aurai pas non plus la même vision idyllique que Mme POZMENTIER sur le sujet. Tout d'abord, je tenais à indiquer que notre Groupe s'associe bien sûr à l'hommage solennel que vous avez rendu, Monsieur le Maire, ce matin, au fonctionnaire de Police tombé dans l'exercice de ses fonctions. La population et tous les élus ont été très touchés une nouvelle fois par ce drame. Il est indispensable de montrer notre indignation, nous tous, toutes étiquettes confondues, ici, dans cette enceinte. Néanmoins, il convient là aussi de revenir aux causes de tels drames.

Je vais remonter, si vous le voulez bien, à titre d'exemple, au 29 août dernier. Le 29 août dernier, le Ministre de l'Intérieur annonçait "la" solution aux problèmes de l'insécurité à Marseille. Il venait en effet de nommer le Préfet Alain GARDERE, et devant les micros et les caméras, il prédisait aux voyous en tout genre un avenir compromis. Le même GUEANT promet un diagnostic définitif et incontestable, il disait : "Les effectifs ne sont pas tout, il faut un nouveau souffle". Nous n'avons eu malheureusement que le souffle de cette annonce.

Et Marseille mérite mieux, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marseille mérite mieux que des annonces ! Les fonctionnaires de Police qui sont tombés dans l'exercice de leur fonction méritent mieux que de la compassion organisée et médiatisée. La lutte contre l'insécurité et les événements dramatiques qui rythment le quotidien de notre commune devraient tous nous en convaincre. La lutte contre l'insécurité se conjugue avec humilité, elle se construit dans la durée et elle réclame de l'autorité et elle impose des choix.

L'humilité, mes chers collègues, c'est comprendre que les visites éclair d'un Ministre, les grands mots et les petites phrases n'ont jamais effrayé le moindre braqueur. L'humilité, c'est admettre que la politique du chiffre est une erreur colossale, qui détourne les policiers des enjeux essentiels et qui échoue. Avec la politique du chiffre, comme l'a dit Claude GUEANT dans un lapsus plutôt révélateur, la délinquance a "recruté", au lieu de dire "reculé", et personne ne s'en réjouit ! L'humilité, c'est peut-être un peu moins inviter la presse, c'est un peu moins abîmer les valeurs de la République en stigmatisant les Français les uns contre les autres, c'est accepter avec courage de travailler dans la durée.

Je sais, Monsieur le Maire, je sais, Madame l'Adjointe, je sais, mes chers collègues, que même vous, ici, sur les bancs de la majorité vous êtes mal à l'aise comme nous lorsque vous entendez certaines affirmations péremptoires d'un Ministre ou d'un Préfet sur les résultats exceptionnels en termes de sécurité, alors que l'on sait tous très bien, à Marseille, que l'insécurité se fabrique à partir de moyens, certes, mais aussi dans un débat dépassionné, sans parti pris ni récupération.

La durée, Monsieur le Maire. La durée, on nous annonçait des renforts importants. Marseille, c'est néanmoins toujours 280 policiers pour 100 000 habitants, dans une ville très étendue, comprenant aussi les communes de Septèmes et de Plan-de-Campagne, là où toutes les grandes villes comptent 340 à 350 policiers pour 100 000 habitants. Le Ministre de l'Intérieur nous promettait un rattrapage. Il nous a envoyé des brigades mobiles. Le problème, c'est qu'à cette occasion, on a mieux compris le terme "brigades mobiles" : les policiers arrivent, on médiatise, et ils repartent !

Nous devons certes constater, et je le dis avec beaucoup d'honnêteté, les efforts fournis dans certains quartiers de l'hyper-centre, et je le fais avec beaucoup de plaisir. Simplement, vous savez comme moi que Marseille, c'est 119 quartiers et que, comme vous le dites souvent, Monsieur le Maire, notamment lorsque vous abordez le logement social, Marseille est une et indivisible ! Il ne peut y avoir une Police et une politique de sécurité à deux vitesses ! Que doivent penser les Marseillais hors hyper centre ?

Je l'ai dit : de la durée, des choix et de l'autorité. Nous avons à plusieurs reprises indiqué qu'il était urgent de renforcer la Police Municipale et nous examinons ici un rapport sur ce dossier avec beaucoup de vigilance et beaucoup de respect. Très sincèrement, nous le disons avec plaisir parce que cela fait quelques mois maintenant, pour ne pas dire quelques années, que le Groupe Socialiste au Conseil Municipal vous alerte sur ce sujet et je crois que nous avons compris ensemble, et en tout cas je salue très sincèrement le travail qui a pu être fait avec la Police Municipale

sous la responsabilité de Mme POZMENTIER, les avancées qui sont faites sur ce sujet. Néanmoins, il est indispensable de se fixer des caps et des objectifs.

Nous souhaitons faire doubler les effectifs de Police Municipale d'ici 2014, engager un plan de formation ambitieux, que les agents réclament eux-mêmes, et cela été dit ce matin sur tous les bancs de l'hémicycle. On ne se trompe pas de sujet. La Police Nationale est affectée à des missions de Police Nationale, la Police Municipale est affectée à des missions de Police Municipale. Et plus de policiers bien formés, c'est plus de Police Nationale concentrée sur les noyaux de délinquance prioritaires et c'est surtout une meilleure coordination entre ces deux Services. Quand il y a peu de marge de manœuvre budgétaire, il faut choisir, il faut poser des priorités ! La sécurité doit figurer au premier rang de ces priorités !

Enfin, une véritable politique de lutte contre l'insécurité exige de l'autorité et, pardon de m'interroger au nom du Groupe Socialiste, mais il existe un vrai problème de management au sein de la Police Municipale : des Directeurs qui jettent l'éponge, une incapacité à modifier les horaires de travail et faire en sorte que les agents poursuivent le service jusqu'à minuit. Il nous faut des réponses à ces questions. Il faut que vous arriviez, Monsieur le Maire, à prendre ce débat à bras-le-corps, à en faire votre objectif, votre priorité. Ce serait beaucoup plus utile que les déplacements coûteux pour nos concitoyens des Ministres ou du Président.

Nous avons pris connaissance ce matin, d'ailleurs, par la presse, du projet de réforme de la Police Municipale que vous nous proposez. Nous en prenons acte. Nous attendons avec impatience la création de ce Centre de Supervision Urbain et surtout le personnel qui va avec. Nous serons vigilants sur le positionnement des caméras de surveillance. A ce sujet, nous vous rappelons le souhait des Mairies de Secteur d'être associées aux implantations de ces caméras.

Nous avons aussi lu le souhait de doter d'armes non létales les policiers municipaux. Ce débat que vous ouvrez ce matin ne peut se résumer à une réponse lapidaire : oui ou non. Chacun a certes sa petite idée sur le sujet, j'ai la mienne. Mais il nous paraît nécessaire sur ce sujet d'aborder la question en groupe, avant de faire part de notre position.

Dans tous les cas, cette démarche exigera, outre une formation particulière adaptée, un vrai dispositif d'encadrement.

Mes chers collègues, ce n'est plus seulement la Gauche qui dénonce aujourd'hui l'incompétence et l'inefficacité des politiques menées, ce sont les policiers eux-mêmes, qui ont manifesté le 2 décembre dernier devant la Préfecture, et ce sont les Marseillais dans leur ensemble. Personne ici n'a le monopole de la solution aux questions d'insécurité qui règne à Marseille. Le Groupe Socialiste le dit depuis longtemps : le travail ne peut être que collectif, complémentaire et objectif. Mais de grâce, vous qui avez encore quelques amis au Gouvernement, dites-leur qu'ils arrêtent de confondre agitation et action, gesticulation et gestion. Encore une fois, Marseille mérite bien mieux ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, je conclus et nous passons aux rapports suivants.

Un débat comme celui-ci ne mérite pas, en aucune manière, la caricature. C'est très difficile, la sécurité, que le Maire soit de Droite ou qu'il soit de Gauche. Il est clair que, depuis des mois, nous constatons qu'il y avait une grande insécurité en progression à Marseille et que nous nous sommes élevés contre cela, et que mes amis parlementaires et moi-même avons demandé au Gouvernement, à l'Etat, de prendre des responsabilités et de nous augmenter les effectifs.

Première réponse utile, à l'heure où nous parlons il y a 3 500 policiers d'Etat à Marseille, il y a deux Compagnies de CRS de plus. Mme POZMENTIER, à qui je rends hommage, mais vous avez eu la délicatesse de le faire et cela me fait plaisir et cela montre le travail que l'Adjointe compétente a réalisé dans ce domaine, en liaison aussi avec les Préfets, en liaison avec le Comité de Prévention et de Sécurité, avec le Docteur BOURGAT, en liaison avec Monsieur le Procureur de la République, rien ne se fait, mes chers amis, si on est sérieux, par un coup de baguette magique. La situation de cette ville s'est dégradée, mais elle a été pire il y a quelques années encore. Donc, ne regardons pas dans le rétroviseur et regardons ce que nous pouvons faire pour l'avenir.

Mme POZMENTIER vous disait, c'est quelque chose qui m'a d'ailleurs frappé d'une manière positive : 60 personnes, j'en étais à 48 la semaine dernière, 60 personnes condamnées et en fuite ont été attrapées et sont de nouveau en prison ! Ceci, c'est l'actuel Préfet de Police qui a mené cette opération. Il est clair que nous avons été sensibilisés au fait que des joueurs de l'OM avaient été agressés, volés dans leur résidence personnelle et menacés quelquefois en famille. Le Ministre de l'Intérieur, au début de l'été, s'était interrogé pour savoir pourquoi il n'y avait eu aucune suite à cela. Depuis, les choses ont changé : sept ou huit de ces voyous dont deux sont des mineurs, ont été interceptés et se trouvent aujourd'hui en prison.

Il est clair que bien entendu, puisque l'Etat fait un effort avec la filière roumaine, en mettant des policiers spécialisés, en faisant toute sorte d'efforts, nous devons, nous, en faire à notre tour et c'est ce que nous faisons. Mais nous ne pouvons pas, là aussi, changer les choses du jour au lendemain. Et Mme POZMENTIER avait raison de vous dire qu'à une décision autoritaire que je pourrais prendre, brutale, bien sûr ce n'est pas dans mon tempérament, nous recherchons avec Mme POZMENTIER de faire quelque chose qui soit juste, équitable mais coûteux, car 100 policiers de plus, il faudra bien de toute manière les incorporer dans le budget, que vous nous refuserez. La construction que nous faisons boulevard Roger Salengro, pour visionner les images des caméras, cela a un coût.

Si nous faisons travailler, parce que ne croyez pas ce qui est écrit toujours dans le journal, surtout pas quand c'est moi qui ai parlé, ne prenez pas tout cela argent comptant, nous réfléchissons et moi-même j'ai progressé dans ma propre réflexion, à l'initiative de certains de mes amis, il est clair que bien entendu, si nous faisons travailler les policiers la nuit, il faudra aussi les payer ! Et par conséquent, c'est quelque chose qui ne nous échappe pas, dans une période aussi de rigueur. S'ils travaillent la nuit, il faut au minimum qu'ils soient armés au moins du Taser.

Personnellement, vous savez que j'ai toujours été très réticent à cela, considérant que nos policiers ne travaillant pas la nuit, c'était à la Police Nationale à assumer d'abord la responsabilité des personnes et des biens. Mais je ne veux pas non plus être borné ou paraître justement en retrait d'une évolution des choses.

S'il n'y avait pas autant d'agressions, s'il n'y avait pas cette insécurité pesante, il est clair que nous pourrions nous contenter de la situation actuelle. Nous ne nous en contentons pas, nous voulons progresser. Et M. MASSE, quand vous nous le dites et quand vous nous le dites avec pondération, quand vous nous le dites avec sérieux et quand vous rendez en plus hommage à l'Adjointe compétente, je suis sensible à ces arguments et j'essaie de voir comment nous pouvons les faire progresser. La caricature, tout ce que l'on peut dire de désagréable, je me demande d'ailleurs à quoi cela sert. Pour certains élus, vous étiez candidats sur une liste, ce n'est plus sur cette liste que vous serez candidats la prochaine fois, je me demande pourquoi vous vous acharnez à vouloir tout nous noircir et à vouloir anéantir tout ce que nous faisons alors que nous considérons que nous faisons plutôt bien ! Voilà la réponse, Mme GOY, que je vous fais ce matin parce que je trouve que vos termes sont excessifs, ils sont injustes, ils sont caricaturaux !

Bien sûr que nous ne réglerons pas les problèmes de la sécurité du jour au lendemain ! Bien sûr que dans une ville de 860 000 habitants il peut toujours y avoir un drame ! Nous en avons eus des drames, le petit Ibrahim Ali, fusillé par les gens du Front National, le petit Nicolas BOURGAT, le fils de Michel, cela aussi, c'était un drame que d'autres ont voulu exploiter politiquement. Mettez la politique à côté ! Essayons de progresser ! C'est ce que nous faisons, même si cela nous coûte cher !

Bien sûr, il y aura aussi des caméras de vidéoprotection dans l'ensemble de la ville. On commence bien sûr par le centre-ville, parce que c'est là le plus dangereux. Et voyez-vous, M. DUTTO, voyez-vous, chère Madame, si vous aviez écouté samedi le débat entre M. Garo HOVSEPIAN, le Préfet de Police et en même temps, le Procureur de la République, vous auriez appris que ce n'est pas dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements qu'il y a le plus d'agressions. C'est dans d'autres arrondissements de la ville, et notamment dans le 1^{er}.

Sachons raison garder ! Essayons d'avoir un consensus sur l'intérêt pour les Marseillaises et les Marseillais d'être mieux protégés. Alors nous ferons œuvre utile. Et si, moi, il faut que j'évolue dans mes positions personnelles, je sais évoluer aussi et je serai aussi capable de le faire ! Voilà ce que je voulais vous dire ce matin là-dessus.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/1298/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PUSTORINO Marine

157 - 11/1299/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'INFORMATION NUMERIQUE ET CITOYENNE • Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°110617 définissant l'organisation et la gestion de l'information touristique départementale.

(11-22254-GDB10502)

Le rapport 11/1299/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

158 - 11/1300/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Approbation d'une opération de travaux d'entretien et de grosses réparations dans les cimetières communaux.

(11-22056-GDB30102)

Le rapport 11/1300/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 11/1301/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES -
Approbation d'une opération de travaux de sécurité, de pose de
garde-corps et de mains courantes dans les cimetières communaux.

(11-22058-GDB30102)

Le rapport 11/1301/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 11/1302/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE
DES POMPES FUNEBRES - Dommages occasionnés par le
personnel municipal lors d'opérations funéraires.

(11-22136-GDB30102)

Le rapport 11/1302/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

161 - 11/1303/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION
NUMERIQUE - Lancement de l'opération relative au déploiement
d'un "bouquet de services" NFC (sans contact) sur téléphones
mobiles - Approbation de la création et de l'affectation d'une
autorisation de programme pour les études et les développements
associés.

(11-22357-GDB40202)

Le rapport 11/1303/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 11/1304/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
ALLO MAIRIE - Approbation d'une convention de partenariat et de
financement entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole sur le dispositif Allô Mairie.

(11-22262-GDB30102)

Le rapport 11/1304/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 11/1305/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES - Développement d'un
projet culturel par l'organisation d'un concours d'art plastique - Plan
Mieux Vivre Ensemble - Mise en valeur d'un symbole de la
République - Concours de Marianne - Approbation de la convention

avec l'Etablissement Public Ecole Supérieure d'Art et de Design
Marseille Méditerranée ESADMM.

(11-22319-GDB30102)

Le rapport 11/1305/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

164 - 11/1306/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Travaux de réhabilitation de la Maison des Associations de Val
Ombre - 15^{ème} arrondissement - Approbation du décompte général et
définitif du marché n°07/1378, du protocole transactionnel et du
paiement des dépenses utiles.

(11-22310-GDB50202)

Le rapport 11/1306/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

165 - 11/1307/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON
- Approbation des tarifs de location de la salle et des équipements
s'y rattachant.

(11-22197-GDB20502)

Le rapport 11/1307/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 11/1308/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON
- Tarifs de location des places pour la saison 2012/2013.

(11-22199-GDB20502)

Le rapport 11/1308/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

167 - 11/1309/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE D'ART MARSEILLE MEDITERRANEE - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille/Ecole Supérieure d'Art Marseille-Méditerranée et le Service InterUniversitaire des Activités Physiques Sportives et de plein air de Marseille (SIUAPS) année universitaire 2011/2012.

(11-22142-GDB20502)

Le rapport 11/1309/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

168 - 11/1310/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion, animation et exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2012 de la Ville de Marseille.

(11-22135-GDB20502)

Le rapport 11/1310/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 11/1311/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Subventions aux organisations sportives pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2012 - Première répartition - Attribution d'une subvention et approbation d'une convention de partenariat.

(11-22225-GDB10602)

Le rapport 11/1311/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

170 - 11/1312/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des buvettes du Dôme.

(11-22259-GDB10602)

Le rapport 11/1312/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

171 - 11/1313/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation de l'Affranchi "Café-Musiques de Saint-Marcel" "Scène de musiques actuelles" - Approbation d'un premier versement au titre de la participation financière 2012 de la Ville de Marseille.

(11-22128-GDB20502)

Le rapport 11/1313/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

172 - 11/1314/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation du "Mémorial de la Marseillaise" - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2012 de la Ville de Marseille.

(11-22133-GDB20502)

Le rapport 11/1314/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

173 - 11/1315/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation du Château de la Buzine - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2012 de la Ville de Marseille.

(11-22134-GDB20502)

Le rapport 11/1315/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

174 - 11/1316/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Subvention de fonctionnement 2012 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP Belle-de-Mai) - Premier versement.

(11-22129-GDB20502)

Le rapport 11/1316/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 11/1317/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011/2013 conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture" - Approbation de la convention annuelle de subventionnement année 2012 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 à l'association "Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture" - Paiement d'un premier versement sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2012.

(11-22146-GDB20502)

Le rapport 11/1317/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

176 - 11/1318/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de subventionnement conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Système Friche Théâtre" - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Système Friche Théâtre" - Approbation d'une autorisation de programme.

(11-22147-GDB20502)

Le rapport 11/1318/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

177 - 11/1319/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Mise à jour des tarifs et gratuité - Création et mise à jour des tarifs pour la location des salles.

(11-22148-GDB20502)

Le rapport 11/1319/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

178 - 11/1320/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Autorisation de restitution d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande.

(11-22169-GDB20502)

Le rapport 11/1320/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

179 - 11/1321/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'un contrat de co-organisation conclu entre la Ville de Marseille et l'association "Comité du Vieux-Marseille" dans le cadre de l'exposition "Marseille en Peinture" présentée au Centre de la Vieille Charité.

(11-22380-GDB20502)

Le rapport 11/1321/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 11/1322/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille/Muséum d'Histoire Naturelle et l'Institut Méditerranéen du Littoral (IML).

(11-22149-GDB20502)

Le rapport 11/1322/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

181 - 11/1323/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille".

(11-21938-GDB20502)

Le rapport 11/1323/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

182 - 11/1324/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention d'objectifs pour le développement de la lecture à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille conclue entre la Ville de Marseille, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et l'Association "Office Central des Bibliothèques".

(11-22226-GDB20502)

Le rapport 11/1324/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

183 - 11/1325/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme en vue de la modernisation de la salle du conte de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) et des espaces d'animations des bibliothèques du réseau.

(11-22194-GDB20502)

Le rapport 11/1325/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 11/1326/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme en vue de la modernisation de la salle d'exposition de l'Alcazar.

(11-22206-GDB20502)

Le rapport 11/1326/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

185 - 11/1327/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement provisoire du Théâtre Silvain, traverse Targuist, 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de programme relative à ces études et travaux - Financement.

(11-22145-GDB50202)

Le rapport 11/1327/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 11/1328/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Elaboration d'un plan d'actions pour améliorer et harmoniser les mesures de sécurité et de sûreté des œuvres des Musées de la Ville, labellisés Musées de France - Approbation de l'affectation de programme relative aux travaux.

(11-22241-GDB50202)

Le rapport 11/1328/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 11/1329/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - Création de locaux de stockage des décors du Ballet National de Marseille, des théâtres du Gymnase et de la Criée, Parc de la Valentine, Vallée Verte, 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22251-GDB50202)

Le rapport 11/1329/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

188

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de relogement du Théâtre de la Minoterie - Place de la Méditerranée - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°11/0890.

(11-22276-GDB50202)

Rapport Retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

195 - 11/1336/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition d'un bâtiment municipal à usage d'habitation, quartier Saint Tronc, section B, parcelle n°34, 10^{ème} arrondissement - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(11-22087-GDB50202)

Le rapport 11/1336/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 11/1337/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition de deux bâtiments municipaux à usage d'habitation, avenue du Docteur Heckel, quartier Saint-Marcel, section A, parcelle n°17, 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de programme relative aux études et travaux - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(11-22253-GDB50202)

Le rapport 11/1337/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 11/1338/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Abbaye
Saint Victor - 7^{ème} arrondissement - Travaux de restauration de la
façade Nord - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de
maîtrise d'œuvre n°03/731.

(11-22277-GDB50202)

Le rapport 11/1338/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

198

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - DELEGATION
GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - Aménagement
de locaux sur le site de la Valbarelle, 189 boulevard de la Valbarelle,
11^{ème} arrondissement, pour le relogement du Service Parc
Automobile, de la Direction des Interventions Logistiques, de la
Police Municipale et de la Police Municipale des Parcs ainsi que
pour l'extension de la Direction des Achats - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux.

(11-22246-GDB50202)

Rapport Retiré

* * *

199 - 11/1339/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Réfection de la toiture de l'Atelier d'Artistes de Lorette, 1 place de
Lorette, 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22287-GDB50202)

Le rapport 11/1339/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 11/1340/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Remplacement de l'ascenseur de la Direction des Ressources
Humaines, 90 boulevard des Dames - 2^{ème} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative
aux études et travaux.

(11-22284-GDB50202)

Le rapport 11/1340/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 11/1341/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Modernisation de la climatisation de la Direction des Ressources
Humaines, 90 boulevard des Dames, 2^{ème} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative
aux études et travaux.

(11-22291-GDB50202)

Le rapport 11/1341/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

202 - 11/1342/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Modernisation de la climatisation de la Mairie du 2^{ème} secteur, 2
place de la Major, 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation
de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22293-GDB50202)

Le rapport 11/1342/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

203 - 11/1343/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS -
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Opération
d'aménagement de l'Hôpital Caroline - Iles du Frioul - 7^{ème}
arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme de l'opération pour la réalisation des
travaux.

(11-22365-GDB50202)

Le rapport 11/1343/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

204 - 11/1344/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour
l'aménagement des magasins d'archives.

(11-22151-GDB20502)

Le rapport 11/1344/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 11/1345/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la prise de vue numérique et la mise en ligne des délibérations du XIX^{ème} siècle.

(11-22152-GDB20502)

Le rapport 11/1345/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 11/1346/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la migration de CD numérisés.

(11-22153-GDB20502)

Le rapport 11/1346/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

207 - 11/1347/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la restauration de monnaies en argent du Cabinet des Monnaies et Médailles.

(11-22168-GDB20502)

Le rapport 11/1347/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

208 - 11/1348/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Actions d'animation et de restauration patrimoniale du site Caroline - Iles du Frioul - Convention tri-annuelle du chantier d'insertion n°10/1139 - Approbation de la subvention 2011/2012.

(11-22190-GDB42002)

Le rapport 11/1348/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

209 - 11/1349/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-22329-GDB40202)

Le rapport 11/1349/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

210 - 11/1350/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Paiement aux associations culturelles du premier versement de subvention de fonctionnement 2012 - Secteur Audiovisuel.

(11-22305-GDB20502)

Le rapport 11/1350/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

211 - 11/1351/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Accueil du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 - Versement d'un acompte pour la participation financière de la Ville de Marseille au GIP - Exercice 2012.

(11-22137-GDB12202)

Le rapport 11/1351/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

212 - 11/1352/DEVD

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - Mise en place de la procédure de télétransmission au représentant de l'Etat des délibérations du Conseil Municipal - Approbation de la convention avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

(11-22386-GDB10203)

Le rapport 11/1352/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

213 - 11/1353/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation de l'avenant de reconduction du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'au 31 décembre 2014.

(11-22387-GDB42002)

Le rapport 11/1353/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

214 - 11/1354/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation d'une convention portant échange partiel et réciproque de prestations de services pour la gestion des arbres d'alignement et des plages à Marseille.

(11-22394-GDB41502)

Le rapport 11/1354/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

215 - 11/1355/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement de la base nautique du Roucas Blanc, 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22374-GDB50202)

Le rapport 11/1355/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

216 - 11/1356/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - Saint-Martin de Crau - Lieux-dits Le Mas Neuf de Beaussenq et Les Gadoues - Constitution de servitudes d'accès et de passage de réseaux.

(11-22390-GDB42002)

Le rapport 11/1356/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 11/1357/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Eradication de l'Habitat Indigne - 3^{ème} arrondissement - Saint-Mauront - Cession d'un bien immobilier sis 29, rue Danton au profit de la SAS Urbanis Aménagement.

(11-22391-GDB42002)

Le rapport 11/1357/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

218 - 11/1358/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2010.

(11-21723-GDB12202)

Le rapport 11/1358/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

219 - 11/1359/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'éliminations des déchets - Exercice 2010.

(11-21724-GDB12202)

Le rapport 11/1359/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

220 - 11/1360/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Requalification de l'îlot Velten - ANRU ZUS "Centre-Nord" - Pôle Belsunce - 1^{er} arrondissement - Approbation de la composition du jury.

(11-22378-GDB50202)

Le rapport 11/1360/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

221 - 11/1361/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome - Approbation de la convention de fonds de concours avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

(11-22396-GDB42002)

Le rapport 11/1361/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

222 - 11/1362/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome - Approbation de la convention de fonds de concours avec le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

(11-22397-GDB42002)

Le rapport 11/1362/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

223 - 11/1363/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Convention entre la Ville de Marseille et l'association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention au titre de l'exercice 2012 - Paiement d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2012.

(11-22126-GDB12202)

Le rapport 11/1363/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

224 - 11/1364/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOLEAM - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2010.

(11-22400-GDB12202)

Le rapport 11/1364/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

225 - 11/1365/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOMIMAR - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2010.

(11-22401-GDB12202)

Le rapport 11/1365/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

226 - 11/1366/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Marseille Habitat - Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2010.

(11-22404-GDB12202)

Le rapport 11/1366/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

227 - 11/1367/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOGIMA - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2010.

(11-22413-GDB12202)

Le rapport 11/1367/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

228 - 11/1368/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Marseille Aménagement - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2010.

(11-22414-GDB12202)

Le rapport 11/1368/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

229 - 11/1369/SOSP

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du collège Germaine Tillon.

(11-22388-GDB10203)

Le rapport 11/1369/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

230 - 11/1370/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • Organisation des missions de la Police Municipale intégrant la Vidéo Protection.

(11-22420-GDB30502)

Le rapport 11/1370/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

231 - 11/1371/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Aides financières à l'association "La Maison des Bout'chou" pour la crèche du Château 12^{ème} arrondissement - Exercice 2012.

(11-22418-GDB20001)

Le rapport 11/1371/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

232 - 11/1372/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation des tarifs 2012 et de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et à la gestion du Palais Omnisports Marseille Grand Est - Modifications des dispositions financières relatives à la première année du contrat et à l'accueil des scolaires - Budget prévisionnel 2012.

(11-21908-GDB51502)

Le rapport 11/1372/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

233 - 11/1373/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et à la gestion du Complexe Sportif René Magnac (modification grille tarifaire et règlement intérieur).

(11-22306-GDB51502)

Le rapport 11/1373/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

234 - 11/1374/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement de la base nautique de l'Huveaune et d'un ensemble sportif, La Plage, avenue Mendès France, avenue du Prado, traverse de l'Olympique et berges de l'Huveaune, 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-22376-GDB50202)

Le rapport 11/1374/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

235 - 11/1375/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation du complexe sportif René Ancelin - Route Léon Lachamp - 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(11-22393-GDB50202)

Le rapport 11/1375/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

236 - 11/1376/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Aménagement du plateau sportif Belle Vue - Avenue Belle Vue - 3^{ème} arrondissement - Zone Urbaine Sensible de Saint-Mauront - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22419-GDB50202)

Le rapport 11/1376/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

237 - 11/1377/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE D'ARTS MARSEILLE-MEDITERRANEE - Reversement de recettes au titre du Budget 2012 - Transfert de propriété des moyens matériels constitutifs de la dotation initiale.

(11-22402-GDB20502)

Le rapport 11/1377/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

238 - 11/1378/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Acquisition de trois œuvres d'art par la Ville de Marseille pour le musée Cantini dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections muséales.

(11-22409-GDB20502)

Le rapport 11/1378/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

239 - 11/1379/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Acquisition d'une œuvre d'art par la Ville de Marseille pour le Musée d'Art Contemporain (MAC) dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections muséales.

(11-22410-GDB20502)

Le rapport 11/1379/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

240 - 11/1380/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Adoption du règlement intérieur applicable au personnel du Service des Musées et du Muséum d'Histoire Naturelle.

(11-22392-GDB20502)

Le rapport 11/1380/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

241 - 11/1381/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Convention de délégation de Service Public pour la gestion et l'animation de la Cité de la Musique et de ses annexes n°05/1538 - Approbation d'un avenant de prolongation.

(11-22399-GDB20502)

Le rapport 11/1381/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

242 - 11/1382/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Adaptation technique des bâtiments à l'automatisation de la transaction de prêt et de retour de documents dans le réseau des bibliothèques municipales de la BMVR - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22379-GDB50202)

Le rapport 11/1382/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

243 - 11/1383/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Mise en conformité et modernisation des groupes froids de l'espace Julien - 39 cours Julien - 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-22381-GDB50202)

Le rapport 11/1383/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

244 - 11/1384/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Travaux de réhabilitation connexes au projet de transformation en espaces congrès du Palais du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-22377-GDB50202)

Le rapport 11/1384/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

245 - 11/1385/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES •
 Approbation d'une convention inter-partenaire dans le cadre du projet Gouv'Airance - Programme CBC Med.

(11-22421-GDB12402)

Le rapport 11/1385/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

246 - 11/1386/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •
 CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Approbation de la participation de la Ville de Marseille aux frais de structure du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville - Année 2011 - Approbation de l'avenant n°7 à la convention n°04/0892.

(11-22193-GDB42002)

Le rapport 11/1386/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

247 - 11/1387/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •
 GIP POLITIQUE DE LA VILLE - Convention Financière 2012 entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille - Exercice 2012.

(11-22198-GDB42002)

Le rapport 11/1387/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

248 - 11/1388/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •
 SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de renouvellement urbain des "Flamants-Iris" - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière entre la Ville et le GIP du "Grand Projet de Ville".

(11-22312-GDB42002)

Le rapport 11/1388/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

249 - 11/1389/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
 SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Toulon Var Technopole / Pôle Mer PACA - Approbation d'une convention - Annulation de la délibération n°11/0819/DEVD.

(11-22398-GDB41502)

Le rapport 11/1389/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

250 - 11/1390/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
 SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour la mise en place d'un dispositif d'octroi de subventions aux propriétaires d'immeubles situés sur les axes prioritaires de l'OGCV.

(11-22431-GDB41502)

Le rapport 11/1390/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

251 - 11/1391/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •
 SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 7^{ème} arrondissement - Quartier Pharo - 28, avenue de la Corse - Approbation du principe de cession au profit du Conseil Général des Bouches-du-Rhône d'une partie de la caserne d'Aurelle.

(11-22389-GDB42002)

Le rapport 11/1391/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

252 - 11/1392/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •
 SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2^{ème} arrondissement - Arenc - ZAC Cité de la Méditerranée - Cession par la Ville de Marseille au profit de l'EPAEM Euroméditerranée de parcelles communales bâties sises rue d'Anthoine et rue de Ruffi en vue de l'aménagement de l'îlot 1A de la ZAC.

(11-22415-GDB42002)

Le rapport 11/1392/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

253 - 11/1393/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 7^{ème} arrondissement - Endoume - Boulevard des Dardanelles - Cession d'un lot d'immeuble à usage d'habitation à Monsieur Reginensi et Madame Lescure.

(11-22416-GDB42002)

Le rapport 11/1393/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

254 - 11/1394/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 8^{ème} arrondissement - Les Goudes - Boulevard Alexandre Delabre - Cession d'un immeuble à usage d'habitation à Monsieur Placide.

(11-22417-GDB42002)

Le rapport 11/1394/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

255 - 11/1395/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Belsunce - ZAC Saint-Charles / Porte d'Aix - Ilot Bernard Du Bois - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de l' EPAEM d'un terrain sis rue Longue des Capucins et boulevard Maurice Bourdet destiné à l'implantation de la bibliothèque interuniversitaire droit et sciences sociales et des laboratoires en économie publique et économie de la santé.

(11-22412-GDB42002)

Le rapport 11/1395/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

256 - 11/1396/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(11-22269-GDB63002)

Le rapport 11/1396/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

257 - 11/1397/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Attribution d'une subvention au cercle mixte E. Blanc du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(11-22217-GDB12802)

Le rapport 11/1397/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

258 - 11/1398/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Approbation d'une opération et affectation de l'autorisation de programme correspondante.

(11-22346-GDB12802)

Le rapport 11/1398/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURET Jean-Louis

261 - 11/1401/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Nationale Immobilière Sud-Est - Opération "Besançon 2" - 9^{ème} arrondissement - Construction de 95 logements.

(11-22382-GDB62002)

Le rapport 11/1401/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

262 - 11/1402/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2012 et annulation d'une subvention.

(11-22155-GDB21502)

Le rapport 11/1402/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

263 - 11/1403/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Centre Social de Saint-Mauront - 3^{ème} arrondissement - Approbation des protocoles transactionnels conclus avec les entreprises SEGILPED et SOMEPRO pour le règlement des marchés de travaux n°09/1080 et n°09/1081.

(11-22422-GDB50202)

Le rapport 11/1403/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

264 - 11/1404/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET OBJECTIF JEUNES - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2012.

(11-22191-GDB20001)

Le rapport 11/1404/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

265 - 11/1405/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réalisation d'un poste électrique de transformation au stade Alexis Caujolle - 122 boulevard Michelet - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(11-22423-GDB50202)

Le rapport 11/1405/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

266 - 11/1406/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Renforcement de l'éclairage et réfection des sols des courts de tennis existants du complexe sportif René Magnac - 82 boulevard Michelet - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(11-22424-GDB50202)

Le rapport 11/1406/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

267 - 11/1407/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • Approbation d'un principe général de contreparties proposées par la Ville de Marseille dans le cadre de sa politique de mécénat.

(11-22428-GDB10102)

Le rapport 11/1407/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

268 - 11/1408/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • Restauration des fabriques du jardin Zoologique du Parc Longchamp 4^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Marseille, le Fonds de dotation "Marseille Patrimoine 2013-2020" et SUEZ ENVIRONNEMENT.

(11-22430-GDB10102)

Le rapport 11/1408/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

269 - 11/1409/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subvention de fonctionnement 2012.

(11-22301-GDB20502)

Le rapport 11/1409/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

270 - 11/1410/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de financement conclue avec l'association "Danse 34 Productions" - Attribution d'une subvention d'investissement - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(11-22368-GDB20502)

Le rapport 11/1410/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

271 - 11/1411/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Cité des Arts de la Rue - Aménagements complémentaires - 225, avenue des Aygaldés dans le 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-22427-GDB50202)

Le rapport 11/1411/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

272 - 11/1412/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • Restauration des espaces publics extérieurs du Parc Longchamp - 4^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Marseille, la Fondation TOTAL et la Fondation du Patrimoine.

(11-22429-GDB10102)

Le rapport 11/1412/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

273 - 11/1413/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aménagement de la promenade du Canal Saint-Julien - 12^{ème} arrondissement - Travaux de réfection du cheminement piéton - Participation financière du député de la circonscription au titre de sa réserve parlementaire pour la réalisation des aménagements entre le chemin des Anémones et la traverse du Diable.

(11-22432-GDB41502)

Le rapport 11/1413/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

274 - 11/1148/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution d'une subvention à la Ligue PACA de Judo.

(11-22433-GDB51502)

Le rapport 11/1148/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

275 - 11/1414/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Acquisition d'une œuvre d'art par la Ville de Marseille pour le Musée d'Art Contemporain (MAC) dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections muséales.

(11-22411-GDB20502)

Le rapport 11/1414/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

276 - 11/1415/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission Cinéma - Parrainage du PRIMED - Attribution du prix "Art, Patrimoine et Culture de la Méditerranée".

(11-22435-GDB40202)

Le rapport 11/1415/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire, - Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h 10

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS :	SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS 12, RUE DE LA REPUBLIQUE 13001 MARSEILLE TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61
DIRECTEUR DE PUBLICATION :	M. LE MAIRE DE MARSEILLE
REDACTEUR EN CHEF :	M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DIRECTEUR GERANT :	Mme Anne-Marie M.COLIN
IMPRIMERIE :	POLE EDITION